L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0101210000l	5	A	2021	-- Chevaux vivants, reproducteurs de race pure
0101290000l	10	D	Exclus	-- Chevaux vivants, autres que reproducteurs de race pure
0101301000l	5	D	Exclus	-- Anes vivants reproducteurs de race pure
0101309000l	10	D	Exclus	-- Anes vivants, autres que reproducteurs de race pure
0101900000l	10	D	Exclus	- Mulets et bardots vivants
0102210000l	5	A	2019	-- Bovins vivants domestiques reproducteurs de race pure
0102290000l	10	D	Exclus	-- Bovins vivants domestiques, autres que reproducteurs de race pure
0102310000l	5	A	2019	-- Buffles vivants reproducteurs de race pure
0102390000l	10	D	Exclus	-- Buffles vivants, autres que reproducteurs de race pure
0102900000l	10	D	Exclus	- Autres animaux vivants de l'espèce bovine autres que les bovins domestiques, les buffles
0103100000l	5	A	2021	- Animaux vivants de l'espèce porcine, reproducteurs de race pure
0103910000l	10	D	Exclus	-- Animaux vivants de l'espèce porcine, autres que reproducteurs de race pure, d'un poids inférieur à 50 kg
0103920000l	10	D	Exclus	-- Animaux vivants de l'espèce porcine, autres que reproducteurs de race pure, d'un poids égal ou supérieur à 50 kg
0104101000l	5	A	2021	-- Animaux vivants de l'espèce ovine, reproducteurs de race pure
0104109000l	10	D	Exclus	-- Animaux vivants de l'espèce ovine, autres que reproducteurs de race pure
0104201000l	5	D	Exclus	-- Animaux vivants de l'espèce caprine, reproducteurs de race pure
0104209000l	10	D	Exclus	-- Animaux vivants de l'espèce caprine, autres que reproducteurs de race pure
0105111000l	5	A	2024	--- Coqs et poules vivants domestiques, reproducteurs de race pure, d'un poids n'excédant pas 185 g
0105119000l	10	A	2026	--- Coqs et poules vivants domestiques, autres que reproducteurs de race pure, d'un poids n'excédant pas 185 g
0105120000l	5	A	2021	-- Dindes et dindons vivants domestiques, d'un poids n'excédant pas 185 g
0105130000l	5	A	2021	-- Canards vivants domestiques, d'un poids n'excédant pas 185 g
0105140000l	5	A	2019	-- Oies domestiques vivantes, d'un poids n'excédant pas 185 g
0105150000l	5	A	2021	-- Pintades domestiques vivantes, d'un poids n'excédant pas 185 g
0105940000l	10	D	Exclus	-- Coqs et poules vivants domestiques, d'un poids excédant 185 g
0105990000l	10	A	2019	-- Canards, oies, dindons, dindes et pintades vivants domestiques, d'un poids excédant 185 g
0106110000l	10	A	2019	-- Primates vivants
0106120000l	10	A	2019	-- Baleines, dauphins et marsouins (...); lamantins et dugongs (...); otaries et phoques, lions de mer et morses (...) vivants

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0106130000l	10	A	2019	-- Chameaux et autres camélidés (Camelidés) vivants
0106140000l	10	A	2019	-- Lapins et lièvres vivants
0106190000l	10	A	2019	-- Autres mammifères vivants
0106200000l	10	A	2019	- Reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer) vivants
0106310000l	10	A	2019	-- Oiseaux de proie vivants
0106320000l	10	A	2019	-- Psittaciformes (y compris les perroquets, perruches, aras et cacatoès) vivants
0106330000l	10	A	2019	-- Autruches; émeus (Dromaius novaehollandiae) vivants
0106390000l	10	A	2019	-- Autres oiseaux vivants
0106410000l	5	A	2019	-- Abeilles vivantes
0106490000l	10	A	2019	-- Insectes vivants, autres que les abeilles
0106900000l	10	A	2019	- Animaux vivants, autres que les mammifères, reptiles, oiseaux et insectes
0201100000l	35	D	Exclus	- Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées, en carcasses ou demi-carcasses
0201200000l	35	D	Exclus	- Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées, autres qu'en carcasses ou demi-carcasses, non désossées
0201300000l	35	D	Exclus	- Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées, désossées
0202100000l	35	D	Exclus	- Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées, en carcasses ou demi-carcasses
0202200000l	35	D	Exclus	- Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées, autres qu'en carcasses ou demi-carcasses, non désossées
0202300000l	35	D	Exclus	- Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées, désossées
0203110000l	35	D	Exclus	-- Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches ou réfrigérées, en carcasses ou demi-carcasses
0203120000l	35	A	2026	-- Jambons, épaules et leurs morceaux, des animaux de l'espèce porcine, frais ou réfrigérés, non désossés
0203190000l	35	A	2026	-- Autres viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches ou réfrigérées, du n° 02.03
0203210000l	35	D	Exclus	-- Viandes des animaux de l'espèce porcine, congelées, en carcasses ou demi-carcasses
0203220000l	35	D	Exclus	-- Jambons, épaules et leurs morceaux, des animaux de l'espèce porcine, congelés, non désossés
0203290000l	35	D	Exclus	-- Autres viandes des animaux de l'espèce porcine, congelées, du n° 02.03
0204100000l	35	A	2026	- Carcasses et demi-carcasses d?'agneau, fraîches ou réfrigérées
0204210000l	35	A	2026	-- Viandes des animaux de l'espèce ovine, fraîches ou réfrigérées, en carcasses ou demi-carcasses, autres que d'agneau
0204220000l	35	A	2026	-- Viandes des animaux de l'espèce ovine, fraîches ou réfrigérées, autres qu'en carcasses ou demi-carcasses, non désossées

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0204230000I	35	A	2026	-- Viandes des animaux de l'espèce ovine, fraîches ou réfrigérées, désossées
0204300000I	35	D	Exclus	- Carcasses et demi-carcasses d?'agneau, congelées
0204410000I	35	D	Exclus	-- Viandes des animaux de l'espèce ovine, congelées, en carcasses ou demi-carcasses, autres que d'agneau
0204420000I	35	D	Exclus	-- Viandes des animaux de l'espèce ovine, congelées, autres qu'en carcasses ou demi-carcasses, non désossées
0204430000I	35	D	Exclus	-- Viandes des animaux de l'espèce ovine, congelées, désossées
0204500000I	35	D	Exclus	- Viandes des animaux de l'espèce caprine fraîche, réfrigérée ou congelée
0205000000I	20	D	Exclus	Viandes des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, fraîches, réfrigérées ou congelées.
0206100000I	35	A	2026	- Abats comestibles des animaux de l'espèce bovine, frais ou réfrigérés
0206210000I	35	D	Exclus	-- Langues des animaux de l'espèce bovine, congelées
0206220000I	35	A	2024	-- Foies des animaux de l'espèce bovine, congelés
0206290000I	35	D	Exclus	-- Abats comestibles autres que les langues et les foies, des animaux de l'espèce bovine, congelés
0206300000I	35	A	2024	- Abats comestibles des animaux de l'espèce porcine, frais ou réfrigérés
0206410000I	35	D	Exclus	-- Foies des animaux de l'espèce porcine, congelés
0206490000I	35	D	Exclus	-- Abats comestibles autres que les foies, des animaux de l'espèce porcine, congelés
0206800000I	35	D	Exclus	- Abats comestibles des animaux des espèces ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, frais ou réfrigérés
0206900000I	35	D	Exclus	- Abats comestibles des animaux des espèces ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, congelés
0207110000I	35	C	2029	-- Viandes de coqs et de poules, non découpées en morceaux, fraîches ou réfrigérées
0207120000I	35	D	Exclus	-- Viandes de coqs et de poules, non découpées en morceaux, congelées
0207130000I	35	C	2029	-- Morceaux et abats comestibles, de coqs et de poules, frais ou réfrigérés
0207140000I	35	D	Exclus	-- Morceaux et abats comestibles, de coqs et de poules, congelés
0207240000I	35	B	2029	-- Viandes de dindes et dindons, non découpées en morceaux, fraîches ou réfrigérées
0207250000I	35	D	Exclus	-- Viandes de dindes et dindons, non découpées en morceaux, congelées
0207260000I	35	B	2029	-- Morceaux et abats comestibles, de dindes et dindons, frais ou réfrigérés
0207270000I	35	D	Exclus	-- Morceaux et abats comestibles, de dindes et dindons, congelés
0207410000I	35	B	2029	-- Viandes de canards, non découpées en morceaux, fraîches ou réfrigérées
0207420000I	35	C	2029	-- Viandes de canards, non découpées en morceaux, congelées
0207430000I	35	B	2029	-- Foies gras comestibles de canards, frais ou réfrigérés
0207440000I	35	B	2029	-- Morceaux, abats comestibles autres que les foies gras de canards, frais ou réfrigérés

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0207450000l	35	B	2029	-- Morceaux, abats comestibles autres que les foies gras de canards, congelés
0207510000l	35	B	2029	-- Viandes d'oies, non découpées en morceaux, fraîches ou réfrigérées
0207520000l	35	C	2029	-- Viandes d'oies, non découpées en morceaux, congelées
0207530000l	35	B	2029	-- Foies gras comestibles, d'oies, frais ou réfrigérés
0207540000l	35	B	2029	-- Morceaux, abats comestibles, autres que les foies gras d'oies, frais ou réfrigérés
0207550000l	35	B	2029	-- Morceaux, abats comestibles, autres que les foies gras d'oies, congelés
0207600000l	35	C	2029	- Viandes et abats comestibles de pintades, frais, réfrigérés ou congelés
0208100000l	20	C	2029	- Viandes et abats comestibles de lapins ou de lièvres, frais, réfrigérés ou congelés
0208300000l	20	A	2019	- Viandes et abats comestibles de primates, frais, réfrigérés ou congelés
0208400000l	20	A	2026	- Viande et abat comestible de baleine, dauphin, marsouin, lamantin, dugong, d?otarie, phoque, lion de mer et morse, frais, réfrig. ou cong.
0208500000l	20	A	2019	- Viandes et abats comestibles de reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer), frais, réfrigérés ou congelés
0208600000l	20	A	2026	- Viandes et abats comestibles de chameaux et d'autres camélidés (Camelidés), frais, réfrigérés ou congelés
0208900000l	20	B	2029	- Autres viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés non dénommés ni compris ailleurs
0209100000l	20	B	2026	- Lard sans partie maigre et graisse non fondue ni autrement extraite, de porc, frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure, séché ou fumé
0209900000l	20	B	2026	- Graisse de volailles non fondue ni autrement extraite, fraîche, réfrigérée, congelée, salée ou en saumure, séchée ou fumée
0210110000l	20	B	2029	-- Jambons, épaules et leurs morceaux, comestibles, de l'espèce porcine, salés ou en saumure, séchés ou fumés, non désossés
0210120000l	20	B	2029	-- Poitrines (entrelardées) et leurs morceaux, comestibles, de l'espèce porcine, salés ou en saumure, séchés ou fumés
0210190000l	20	B	2029	-- Viandes salées ou en saumure, séchées ou fumées, de l'espèce porcine, autres que les jambons, épaules et leurs (…), poitrines (…)
0210200000l	35	B	2029	- Viandes de l'espèce bovine salées ou en saumure, séchées ou fumées
0210910000l	20	A	2019	-- Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séch (…) de primates; farines et poudres comestibles de viandes ou d'abats de primates
0210920000l	20	A	2021	-- Viandes et abats salés ou en saumure, séchés ou fumés, farines et poudres de viandes ou d'abats, comestibles, de baleines,… morses

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0210930000l	20	A	2019	-- Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séch (…) de reptiles; farines et poudres comestibles de viandes ou d'abats de reptiles
0210990000l	20	A	2024	-- Autres viandes et abats, salés ou en saumure, séchés ou fumés, farines et poudres de viande ou d'abats, comestibles
0301110000l	10	A	2019	-- Poissons vivants d'ornement d?'eau douce
0301190000l	10	A	2019	-- Poissons vivants d'ornement autres que d?'eau douce
0301911000l	5	A	2019	--- Alevins de truites (Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, ... chrysogaster) vivants
0301919000l	10	A	2021	--- Truites (Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, ... chrysogaster) vivantes, autres que les alevins
0301921000l	5	A	2019	--- Alevins d'anguilles (Anguilla spp.) vivants
0301929000l	10	A	2019	--- Anguilles (Anguilla spp.) vivantes, autres que les alevins
0301931000l	5	A	2019	--- Alevins de carpes (Cyprinus carpio, Carassius carassius … Mylopharyngodon piceus) vivants
0301939000l	10	A	2021	--- Carpes (Cyprinus carpio, Carassius carassius … Mylopharyngodon piceus) vivantes, autres que les alevins
0301941000l	5	A	2019	--- Alevins de thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique (Thunnus thynnus, thunnus orientalis) vivants
0301949000l	10	A	2021	--- Thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique (Thunnus thynnus, thunnus orientalis) vivants, autres les alevins
0301951000l	5	A	2019	--- Alevins de thons rouges du sud (Thunnus maccoyii) vivants
0301959000l	10	A	2021	--- Thons rouges du sud (Thunnus maccoyii) vivants, autres que les alevins
0301991000l	5	A	2019	--- Alevins d'autres poissons vivants non dénommés ni compris ailleurs
0301999000l	10	A	2021	--- Autres poissons vivants non dénommés ni compris ailleurs , autres que les alevins
0302110000l	10	A	2021	-- Truites (Salmo trutta, Oncorhynchus … chrysogaster) fraîches ou réfrigérées, sauf abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302130000l	10	A	2021	-- Saumons du Pacifique (Oncorhynchus nerka, ... rhodurus) frais ou réfrigérés, sauf abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302140000l	10	A	2021	-- Saumons de l'Atlantique (...) et saumons du Danube (...) frais ou réfrigérés, sauf abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302190000l	10	A	2021	-- Salmonidés, frais ou réfrigérés, autres que truites, saumons du Pac., de l'Atlant. et du Dan., sauf les abats des N° 0302.91 à 0302.99
0302210000l	10	A	2021	-- Flétans (Reinhardtius hippoglossoides, ... Hippoglossus stenolepis), frais ou réfrigérés, sauf abats de poissons des N° 0302.91 à 0302.99

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0302220000l	10	A	2021	-- Plies ou carrelets (Pleuronectes platessa), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302230000l	10	A	2021	-- Soles (Solea spp.), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302240000l	10	A	2021	-- Turbots (Psetta maxima,), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302290000l	10	A	2021	-- Poissons plats, frais ou réfrigérés, autres que flétans, plies ou carrelets, soles et turbots, sauf les abats des N° 0302.91 à 0302.99
0302310000l	10	A	2021	-- Thons blancs ou germons (Thunnus alalunga), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302320000l	10	A	2021	-- Thons à nageoires jaunes (Thunnus albacares), frais ou réfrigérés, sauf les abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302330000l	10	A	2021	-- Listaos ou bonites à ventre rayé, frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302340000l	10	A	2021	-- Thons obèses (Thunnus obesus), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302350000l	10	A	2021	-- Thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique (Thunnus … orientalis), frais ou réfrigérés, sauf les abats des N° 0302.91 à 0302.99
0302360000l	10	A	2021	-- Thons rouges du sud (Thunnus maccoyii), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302390000l	10	A	2021	-- Autres thons (du genre thunnus), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats des N° 0302.91 à 0302.99, non dénommés ni compris ailleurs
0302410000l	10	A	2021	-- Harengs (Clupea harengus, Clupea pallasii), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302420000l	10	A	2021	-- Anchois (Engraulis spp.), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302430000l	10	C	2026	-- Sardines (...), sardinelles (...), sprats ou esprots (...), frais ou réfrigérés, sauf les abats de poissons des N° 0302.91 à 0302.99
0302440000l	10	A	2021	-- Maquereaux (Scomber scombrus, australasicus ou japonicus), frais ou réfrigérés, sauf les abats de poissons des N° 0302.91 à 0302.99

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0302450000l	10	A	2021	-- Chinchards (Trachurus spp.), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302460000l	10	A	2021	-- Mafous (Rachycentron canadum), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302470000l	10	A	2021	-- Espadons (Xiphias gladius), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302490000l	10	A	2021	-- Autres poissons frais ou réfrigérés du N° 0302.4, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302510000l	10	A	2021	-- Morues (Gadus morhua, Gadus ogac, Gadus macrocephalus), frais ou réfrigérés, sauf les abats de poissons des N° 0302.91 à 0302.99
0302520000l	10	A	2021	-- Eglefins (Melanogrammus aeglefinus), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302530000l	10	A	2021	-- Lieus noirs (Pollachius virens), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302540000l	10	A	2021	-- Merlus (Merluccius spp., Urophycis spp.), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302550000l	10	A	2021	-- Lieus d?'Alaska (Theragra chalcogramma), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302560000l	10	A	2021	-- Merlans bleus (Micromesistius poutassou ou australis), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0302.91 à 0302.99
0302590000l	10	A	2021	-- Autres poissons des familles Bregmacerotidae …, frais ou réfrigérés, non dénommés ailleurs, sauf les abats des N° 0302.91 à 0302.99
0302710000l	10	A	2021	-- Tilapias (Oreochromis spp.), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0302.91 à 0302.99
0302720000l	10	A	2021	-- Siluridés (Pangasius spp., Silurus spp., Ictalurus spp.), frais ou réfrigérés, sauf les abats de poissons des N° 0302.91 à 0302.99
0302730000l	10	A	2021	-- Carpes (Cyprinus carpio ... Mylopharyngodon piceus), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0302.91 à 0302.99
0302740000l	10	A	2021	-- Anguilles (Anguilla spp.), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0302.91 à 0302.99

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0302790000l	10	A	2021	-- Perches du Nil (Lates nilot.) et poissons tête de serpent (channa spp.), frais ou réfrigérés, sauf les abats des N° 0302.91 à 0302.99
0302810000l	10	A	2021	-- Squales, frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0302.91 à 0302.99
0302820000l	10	A	2021	-- Raies (Rajidae), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0302.91 à 0302.99
0302830000l	10	A	2021	-- Légines (Dissostichus spp.), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0302.91 à 0302.99
0302840000l	10	A	2021	-- Bars (Dicentrarchus spp.), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0302.91 à 0302.99
0302850000l	10	A	2021	-- Dorades (Sparidés) (Sparidae), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0302.91 à 0302.99
0302890000l	10	A	2021	-- Autres poissons frais ou réfrigérés du N° 03.02, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302910000l	10	A	2021	-- Foies, oeufs et laitances de poissons comestibles, frais ou refrigérés
0302920000l	10	A	2021	-- Ailerons de requins, frais ou réfrigérés
0302990000l	10	A	2026	-- Nageoires, têtes, queues, vessies natatoires et autres abats de poissons comestibles, frais ou réfrigérés, sauf les N° 0302.91 et 0302.92
0303110000l	10	A	2021	-- Saumons rouges (Oncorhynchus nerka) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303120000l	10	A	2021	-- Autres saumons du Pacifique (Oncorhynchus gorbuscha... Oncorhynchus rhodurus) congelés, sauf abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303130000l	10	A	2021	-- Saumons de l'Atlantique (Salmo salar) et saumons du Danube (Hucho hucho) congelés, sauf les abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303140000l	10	A	2021	-- Truites (Salmo trutta ...Oncorhynchus chrysogaster) congelées, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303190000l	10	A	2021	-- Salmonidés congelés, autres que saumons rouges, du Pac., de l'Atlant. et du Dan et truites, sauf les abats des N° 0303.91 à 0303.99
0303230000l	10	A	2021	-- Tilapias (Oreochromis spp.) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303240000l	10	A	2021	-- Siluridés (Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303250000l	10	A	2021	-- Carpes (Cyprinus carpio ... Mylopharyngodon piceus) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0303260000l	10	A	2021	-- Anguilles (Anguilla spp.) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303290000l	10	A	2021	-- Perches du Nil (Lates niloticus) et poissons tête de serpent (Channa spp.) congelés, sauf des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303310000l	10	A	2021	-- Flétans (Reinhardtius hippoglossoides ... Hippoglossus stenolepis) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303320000l	10	A	2021	-- Plies ou carrelets (Pleuronectes platessa) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303330000l	10	A	2021	-- Soles (Solea spp.) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303340000l	10	A	2021	-- Turbots (Psetta maxima,) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303390000l	10	A	2021	-- Poissons plats, congelés, autres que flétans, plies ou carrelets, soles et turbots, sauf les abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303410000l	10	A	2021	-- Thons blancs ou germons (Thunnus alalunga) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303420000l	10	A	2021	-- Thons à nageoires jaunes (Thunnus albacares) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303430000l	10	A	2021	-- Listaos ou bonites à ventre rayé congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303440000l	10	A	2021	-- Thons obèses (Thunnus obesus) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303450000l	10	A	2021	-- Thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique (Thunnus thynnus, Thunnus orientalis) congelés, sauf les abats des N° 0303.91 à 0303.99
0303460000l	10	A	2021	-- Thons rouges du sud (Thunnus maccoyii) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303490000l	10	A	2021	-- Autres thons (du genre thunnus) congelés, non dénommés ailleurs, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303510000l	10	A	2021	-- Harengs (Clupea harengus, Clupea pallasii) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303530000l	10	C	2026	-- Sardines (Sardina pilchardus...),sardinelles (Sardinella spp.), sprats ou esprots (...) congelés, sauf les abats des N° 0303.91 à 0303.99
0303540000l	10	A	2021	-- Maquereaux (Scomber scombrus, Scomber australasicus, Scomber japonicus) congelés, à l'exclusion des abats des N° 0303.91 à 0303.99

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0303550000l	10	A	2021	-- Chinchards (Trachurus spp.) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303560000l	10	A	2021	-- Mafous (Rachycentron canadum) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303570000l	10	A	2021	-- Espadons (Xiphias gladius) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303590000l	10	A	2021	-- Autres poissons, frais ou réfrigérés non dénommés ailleurs, , à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0303.91 à 0303.99
0303630000l	10	A	2021	-- Morues (Gadus morhua, Gadus ogac, Gadus macrocephalus) congelés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0303.91 à 0303.99
0303640000l	10	A	2021	-- Eglefins (Melanogrammus aeglefinus) congelés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0303.91 à 0303.99
0303650000l	10	A	2021	-- Lieus noirs (Pollachius virens) congelés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0303.91 à 0303.99
0303660000l	10	A	2021	-- Merlus (Merluccius spp., Urophycis spp.) congelés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0303.91 à 0303.99
0303670000l	10	A	2021	-- Lieus d?Alaska (Theragra chalcogramma) congelés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0303.91 à 0303.99
0303680000l	10	A	2021	-- Merlans bleus (Micromesistius poutassou ou australis) congelés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0303.91 à 0303.99
0303690000l	10	A	2021	-- Autres poissons des familles Bregmacerotidae …, congelés, non dénommés ailleurs, à l'exclusion des abats des N° 0303.91 à 0303.99
0303810000l	10	A	2021	-- Squales congelés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0303.91 à 0303.99
0303820000l	10	A	2021	-- Raies (Rajidae) congelés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0303.91 à 0303.99
0303830000l	10	A	2021	-- Légines (Dissostichus spp.) congelés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0303.91 à 0303.99
0303840000l	10	A	2021	-- Bars (Dicentrarchus spp.) congelés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0303.91 à 0303.99
0303890000l	10	A	2021	-- Autres poissons congelés, non dénommés ailleurs, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0303.91 à 0303.99
0303910000l	20	A	2024	-- Foies, oeufs et laitances de poissons comestibles, congélés
0303920000l	10	A	2021	-- Ailerons de requins, congélés

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0303990000l	10	D	Exclus	-- Nageoires, têtes, queues, vessies natatoires et autres abats de poissons comestibles, congélés, sauf les N° 0303.91 et 0303.92
0304310000l	20	B	2026	-- Filets de tilapias (Oreochromis spp.) frais ou réfrigérés
0304320000l	20	B	2026	-- Filets de siluridés (Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.) frais ou réfrigérés
0304330000l	20	B	2026	-- Filets de perches du Nil (Lates niloticus) frais ou réfrigérés
0304390000l	20	B	2026	-- Filets de carpes (Cyprinus … piceus), d'anguilles (Anguilla spp.) et de poissons tête de serpent (Channa spp.), frais ou réfrigérés
0304410000l	20	B	2029	-- Filets de saumons du Pacifique (Oncorhy...), saumons de l'Atlantique (Salmo salar) et saumons du Danube (Hucho ...), frais ou réfrigérés
0304420000l	20	B	2029	-- Filets de truites (Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss ... chrysogaster) , frais ou réfrigérés
0304430000l	20	B	2029	-- Filets de poissons plats (Pleuronectidés, Bothidés, Cynoglossidés, Soléidés, Scophthalmidés et Citharidés) , frais ou réfrigérés
0304440000l	20	B	2026	-- Filets de poissons des familles Bregmacerotidae ... Muraenolepididae , frais ou réfrigérés
0304450000l	20	B	2026	-- Filets d'espadons (Xiphias gladius) , frais ou réfrigérés
0304460000l	20	B	2026	-- Filets de légines (Dissostichus spp.) , frais ou réfrigérés
0304470000l	20	B	2026	-- Filets de squales frais ou refrigérés
0304480000l	20	B	2026	-- Filets de raies (sajidae) frais ou refrigérés
0304490000l	20	B	2029	-- Autres filets d'autres poissons frais ou réfrigérés, non dénommés ailleurs
0304510000l	20	B	2026	-- Autre chair de tilapias..., siluridés.., carpes..., anguilles..., perches du Nil... et poissons tête de serpent..., fraîche ou réfrigérée
0304520000l	20	B	2026	-- Autre chair de salmonidés fraîche ou réfrigérée
0304530000l	20	B	2026	-- Autre chair de poissons des familles Bregmacerotidae ... Muraenolepididae, fraîche ou réfrigérée
0304540000l	20	B	2026	-- Autre chair d'espadons (Xiphias gladius), fraîche ou réfrigérée
0304550000l	20	B	2026	-- Autre chair de légines (Dissostichus spp.), fraîche ou réfrigérée
0304560000l	20	B	2026	-- Chair de squales (même hachée), autre que filets, fraiche ou réfrigérée
0304570000l	20	B	2026	-- Chair de raies (Rajidae), même hachée, autre que filets, fraiche ou réfrigérée
0304590000l	20	B	2026	-- Autres chairs de poissons fraîches ou non dénommées ailleurs
0304610000l	20	B	2026	-- Filets de tilapias (Oreochromis spp.) congelés
0304620000l	20	B	2026	-- Filets de siluridés (Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.) congelés
0304630000l	20	B	2026	-- Filets de perches du Nil (Lates niloticus) congelés

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0304690000l	20	B	2026	-- Filets de carpes (Cyprinus … piceus), d'anguilles (Anguilla spp.) et de poissons tête de serpent (Channa spp.), congelés
0304710000l	20	B	2029	-- Filets de morues (Gadus morhua, Gadus ogac, Gadus macrocephalus) congelés
0304720000l	20	B	2026	-- Filets de eglefins (Melanogrammus aeglefinus) congelés
0304730000l	20	B	2029	-- Filets de lieus noirs (Pollachius virens) congelés
0304740000l	20	B	2026	-- Filets de merlus (Merluccius spp., Urophycis spp.) congelés
0304750000l	20	B	2026	-- Filets de lieus d?'Alaska (Theragra chalcogramma) congelés
0304790000l	20	B	2029	-- Autres filets de poissons des familles Bregmacerotidae ... Muraenolepididae congelés
0304810000l	20	B	2029	-- Filets de saumons du Pacifique (Oncorhy...), saumons de l'Atlantique (Salmo salar) et saumons du Danube (Hucho ...), congelés
0304820000l	20	B	2026	-- Filets de truites (Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss ... chrysogaster) , congelés
0304830000l	20	B	2029	-- Filets de poissons plats (Pleuronectidés, Bothidés, Cynoglossidés, Soléidés, Scophthalmidés et Citharidés) , congelés
0304840000l	20	B	2026	-- Filets d'espadons (Xiphias gladius) , congelés
0304850000l	20	B	2026	-- Filets de légines (Dissostichus spp.) congelés
0304860000l	20	B	2026	-- Filets de Harengs (Clupea harengus, Clupea pallasii) congelés
0304870000l	20	B	2026	-- Filets de thons (du genre Thunnus), listaos ou bonites à ventre rayé (Euthynnus (Katsuwonus) pelamis) congelés
0304880000l	20	B	2026	-- Filets de squales, raies (Rajidae), congélés
0304890000l	20	B	2029	-- Autres filets d'autres poissons congelés, non dénommés ailleurs
0304910000l	20	B	2026	-- Autre chair d'espadons (Xiphias gladius) congelée
0304920000l	20	B	2026	-- Autre chair de légines (Dissostichus spp.) congelée
0304930000l	20	B	2026	-- Autre chair de tilapias..., siluridés.., carpes..., anguilles..., perches du Nil... et poissons tête de serpent..., congelée
0304940000l	20	B	2026	-- Autre chair de lieus d'?Alaska (Theragra chalcogramma) congelée
0304950000l	20	B	2026	-- Autre chair de poissons des familles Bregmacerotidae... autres que les lieus d?'Alaska (...) congelée
0304960000l	20	B	2026	-- Chair de squales (même hachée), autre que filets, congélées
0304970000l	20	B	2026	-- Chair de raies (Rajidae), même hachée, autre que filets congélées
0304990000l	20	B	2029	-- Autres chairs de poissons congelées, non dénommées ailleurs
0305100000l	10	A	2021	- Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine
0305200000l	20	A	2021	- Foies, oe?ufs et laitances de poissons, séchés, fumés, salés ou en saumure

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0305310000l	20	A	2021	-- Filets de tilapia...,siluridé..,carpe...,anguille..., perche du Nil... et poissons tête de...,séchés, salés ou en saumure, mais non fumés
0305320000l	20	A	2021	-- Filets de poissons des familles Bregmacerotidae … Muraenolepididae, séchés, salés ou en saumure, mais non fumés
0305390000l	20	A	2021	-- Autres filets de poissons autres que tilapias …, poissons des familles Bregmacerotidae …, séchés, salés ou en saumure, mais non fumés
0305410000l	20	A	2024	-- saumons du Pacifique(..), de l'Atlantique(..) et du Danube(..) fumés, y compris les filets, autres que les abats de poissons comestibles
0305420000l	20	A	2024	-- Harengs (Clupea harengus, Clupea pallasii) fumés, y compris les filets, autres que les abats de poissons comestibles
0305430000l	20	A	2024	-- Truites (Salmo trutta ... chrysogaster) fumés, y compris les filets, autres que les abats de poissons comestibles
0305440000l	20	A	2021	-- Tilapia..,siluridé..,carpe.... et poissons tête de serpent.. fumés, y compris les filets, autres que les abats de poissons comestibles
0305490000l	20	A	2024	-- Autres poissons fumés, y compris les filets, autres que les abats de poissons comestibles, saumons…, harengs…, truites…, tilapias…
0305510000l	20	A	2024	-- Morues (Gadus morhua, Gadus ogac, Gadus macrocephalus) séchées, autres que les abats de poissons comestibles, même salées mais non fumées
0305520000l	20	A	2021	-- Tilapia..,siluridé..,carpe…,anguille...et poissons tête de serpent... séchés, autr que les abats comestibles, même salés mais non fumés
0305530000l	20	A	2021	-- Poissons des familles Bregmacerotidae,... autres que morues (...), séchés, autres que les abats comestibles, même salés mais non fumés
0305540000l	20	A	2021	-- Harengs...sardines…sardinelles…maquereaux...chinchards, voiliers…, séchés, autres que les abats comestibles, même salés mais non fumés
0305590000l	20	A	2024	-- Poissons séchés, autres que les morues (…) et les abats de poissons comestibles, même salés mais non fumés
0305610000l	20	A	2021	-- Harengs (Clupea harengus, pallasii) salés mais non séchés ni fumés et harengs en saumure, autres que leurs abats comestibles
0305620000l	20	A	2021	-- Morues (Gadus morhua, ogac, macrocephalus) salées mais non séchées ni fumées et morues en saumure, autres que leurs abats comestibles

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0305630000l	20	A	2021	-- Anchois (Engraulis spp.) salés mais non séchés ni fumés et anchois en saumure, autres que leurs abats comestibles
0305640000l	20	A	2021	-- Tilapia..,siluridé..,carpe.... et poissons tête de ... salés mais non séchés ni fumés ou en saumure, autres que leurs abats comestibles
0305690000l	20	A	2021	-- Autres poissons salés mais non séchés ni fumés ou en saumure, autres que leurs abats comestibles, harengs…, morues…, anchois… et tilapias
0305710000l	20	A	2021	-- Ailerons de requins
0305721000l	20	A	2021	--- Têtes de morues
0305729000l	20	A	2021	--- Têtes autres que de morues, queues et vessies natatoires de poissons
0305790000l	20	A	2021	-- Nageoires autres que ailerons de requins et autres abats de poissons comestibles
0306110000l	20	D	Exclus	-- Langoustes (Palinurus spp., Panulirus spp., Jasus spp.) congelées
0306120000l	20	A	2026	-- Homards (Homarus spp.) congelés
0306140000l	20	A	2026	-- Crabes congelés
0306150000l	20	A	2026	-- Langoustines (Nephrops norvegicus) congelées
0306160000l	20	D	Exclus	-- Crevettes d?'eau froide (Pandalus spp., Crangon crangon) congelées
0306170000l	20	D	Exclus	-- Autres crevettes congelées
0306191000l	10	A	2021	---. Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à l'alimentation humaine, congelés
0306199000l	20	A	2026	--- Autres crustacés congelés
0306310000l	20	D	Exclus	-- Langoustes (Palinurus spp., Panulirus spp., Jasus spp.), vivantes, fraiches,réfrigérées
0306320000l	20	A	2026	-- Homards (Homarus spp.), vivants, frais, réfrigérés
0306330000l	20	A	2026	-- Crabes, vivants, frais, réfrigérés
0306340000l	20	A	2026	-- Langoustines (Nephrops norvegicus), vivantes, fraiches, réfrigérées
0306350000l	20	A	2026	-- Crevettes d'eau froide (Pandalus spp., Crangon crangon), vivantes, fraiches, réfrigérées
0306360000l	20	A	2026	-- Crevettes autres que d'eau froide, vivantes, fraiches, réfrigérées
0306391000l	10	A	2021	---. Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à l'alimentation humaine
0306399000l	20	A	2026	--- Autres crustacés vivants, frais ou réfrigérés du N°03.06
0306910000l	20	D	Exclus	-- Langoustes (Palinurus spp., Panulirus spp., Jasus spp.), autres que congélées, vivantes, fraiches ou réfrigérées
0306920000l	20	A	2026	-- Homards (Homarus spp.), autres que congélés, vivants, frais ou réfrigérés
0306930000l	20	A	2026	-- Crabes, autres que congélés, vivants, frais ou réfrigérés

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0306940000l	20	A	2026	-- Langoustines (Nephrops norvegicus), autres que congélées, vivantes, fraiches ou réfrigérées
0306950000l	20	A	2026	-- Crevettes autres que congélées, vivantes, fraiches ou réfrigérées
0306991000l	10	A	2021	--- Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à l'alimentation humaine
0306999000l	20	A	2026	--- Autres crustacés, autres que congélés, vivants, frais ou réfrigérés du N°03.06
0307110000l	20	A	2021	-- Huîtres vivantes, fraîches ou réfrigérées
0307120000l	20	A	2026	-- Huîtres congelées
0307190000l	20	A	2026	-- Huîtres autres que vivantes, fraîches, réfrigérées ou congélées
0307210000l	20	A	2021	-- Coquilles St Jacques ou ..., pétoncles ou ..., autres coquillages des genres Pecten, Chlamys ou Placopecten, vivants, frais ou réfrigérés
0307220000l	20	A	2026	-- Coquilles St Jacques ou ..., pétoncles ou ..., autres coquillages des genres Pecten, Chlamys ou Placopecten congélés
0307290000l	20	A	2026	-- Coquilles St Jacques..., pétoncles...,autres coquillages des genres Pecten, Chlamys...,autres que vivants, frais, réfrigérés ou congélés
0307310000l	20	A	2021	-- Moules (Mytilus spp., Perna spp.) vivantes, fraîches ou réfrigérées
0307320000l	20	A	2026	-- Moules (Mytilus spp., Perna spp.) congelées
0307390000l	20	A	2026	-- Moules (Mytilus spp., Perna spp.) autres que vivantes, fraîches, réfrigérées ou congelées
0307420000l	20	A	2021	-- Seiches et sépioles, calmars et encornets, vivants, frais ou réfrigerés
0307430000l	20	A	2026	-- Seiches et sépioles, calmars et encornets, congelés
0307490000l	20	A	2026	-- Seiches et sépioles, calmars et encornets, autres que vivants, frais, réfrigérés ou congelés
0307510000l	20	A	2021	-- Poulpes ou pieuvres (Octopus spp.) vivants, frais ou réfrigérés
0307520000l	20	A	2026	-- Poulpes ou pieuvres (Octopus spp.) congelés
0307590000l	20	A	2026	-- Poulpes ou pieuvres (Octopus spp.) autres que vivants, frais, réfrigérés ou congelés
0307600000l	20	A	2026	- Escargots autres que de mer
0307710000l	20	A	2021	-- Clams, coques et arches (familles Arcidae...Veneridae) vivants, frais ou réfrigérés
0307720000l	20	A	2026	-- Clams, coques et arches (familles Arcidae...Veneridae), congelés
0307790000l	20	A	2026	-- Clams, coques et arches (familles Arcidae...Veneridae) autres que vivants, frais, réfrigérés ou congelés
0307810000l	20	A	2021	-- Ormeaux (Haliotis spp.) vivants, frais ou réfrigérés
0307820000l	20	A	2021	-- Strombes (Strombus spp.) vivants, frais ou réfrigérés
0307830000l	20	A	2026	-- Ormeaux (Haliotis spp.) congelés
0307840000l	20	A	2026	-- Strombes (Strombus spp.) congelés
0307870000l	20	A	2026	-- Ormeaux (Haliotis spp.), autres que vivants, frais, réfrigérés ou congelés

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0307880000l	20	A	2026	-- Strombes (Strombus spp.), autres que vivants, frais, réfrigérés ou congelés
0307910000l	20	A	2021	-- Autres mollusques du N°03.07 vivants, y cpris les farines, poudres et agglomérés..., propre à l'alimentation humaine, frais ou réfrigérés
0307920000l	20	A	2026	-- Autres mollusques du N°0307, y cpris les farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, propres à l'alimentation humaine, congelés
0307990000l	20	A	2026	-- Autres mollusques autr. que vivants, frais, réfrigérés ou congelés; leurs farines, poudres, agglomérés sous forme de pellets,comestibles
0308110000l	20	A	2021	-- Bêches-de-mer (Stichopus japonicus, Holothurioidea) vivantes, fraîches ou réfrigérées
0308120000l	20	A	2026	-- Bêches-de-mer (Stichopus japonicus, Holothurioidea) congelées
0308190000l	20	A	2026	-- Bêches-de-mer (Stichopus japonicus, Holothurioidea) autres que vivantes, fraîches ou réfrigérées
0308210000l	20	A	2021	-- Oursins (Strongylocentrotus spp., Paracentrotus lividus, Loxechinus albus, Echichinus esculentus) vivants, frais ou réfrigérés
0308220000l	20	A	2026	-- Oursins (Strongylocentrotus spp., Paracentrotus lividus, Loxechinus albus, Echichinus esculentus) congelés
0308290000l	20	A	2026	-- Oursins (Strongylocentrotus spp, Paracentrotus lividus, Loxechinus albus, Echichinus esculentus) autres que vivants, frais ou réfrigérés
0308300000l	20	A	2026	- Méduses (Rhopilema spp.)
0308900000l	20	A	2026	- Invertébrés aquatiques autres que crustacés, mollusques, autres...; leurs farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets comestibles
0401100000l	20	D	Exclus	- Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants d'?une teneur en poids de mat.gras. n'?excéd. pas 1%
0401200000l	20	D	Exclus	- Lait et crème de lait, non ccentrés ni add. de sucre ou d'aut. édulcorants d'?une ten. en poids mat. gras. excéd. 1% mais n?'excéd. pas 6%
0401400000l	20	D	Exclus	-Lait et crème de lait, non ccentrés ni add. de sucre ou d'aut. édulcorants d'?une teneur en poids mat. gras. excéd. 6%, n'?excéd. pas 10%
0401500000l	20	D	Exclus	- Lait et crème de lait, non ccentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants d'?une teneur en poids de mat. gras. excédant 10 %
0402101000l	5	A	2021	-- Lait et crème de lait, ccentrés ou...en poudre, gran.., d'une ten. en poids mat. gras. n'excéd. pas 1,5%, cond. en embal. de 25Kg ou plus
0402102100l	5	A	2021	--- Lait ..., conc. ou add. de sucre...,en poudre..., ten. en poids mat. gr. n'excéd. pas 1,5%, en embal. moins de 25Kg... vente... en Phcie

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0402102900l	10	A	2029	---Lait ..., conc. ou add. de sucre...,en poudre..., ... mat. gr. n'excéd. pas 1,5%, en embal. moins de 25Kg autres que vente... en Phcie
0402211000l	5	A	2024	--- Lait et crème de lait, ccentrés sans add. de sucre...en poudre..., ten. en poids mat. gras. excéd.1,5%, cond. en embal. de 25Kg ou plus
0402212100l	5	A	2019	---- Lait ..., ccentrés sans add. de sucre...en poudre..., ten. en poids mat. gr. excéd.1,5%, en embal. de moins de 25Kg vente en Phcie
0402212900l	10	A	2029	---- Lait..., ccentrés sans add. de sucre...en poudre..., ... mat. gr. excéd.1,5%, en embal. de moins de 25Kg autres que vente en Phcie
0402291000l	5	A	2021	--- Lait et crème de lait, ccentrés add. de sucre...en poudre..., ten. en poids mat. gras. excéd.1,5%, cond. en embal. de 25Kg ou plus
0402292100l	5	A	2019	---- Lait et crème de lait, ccentrés add. de sucre...en poudre..., ten. en poids mat. gr. excéd.1,5%, en embal. moins de 25Kg vente en Phcie
0402292900l	10	A	2029	---- Lait ..., ccentrés add. de sucre...en poudre..., ten. en poids mat. gr. excéd.1,5%, en embal. moins de 25Kg autres que vente en Phcie
0402911000l	10	D	Exclus	--- Lait et crème de lait concentrés sans addition de sucre ou d'autres édulcorants sous d'autres formes en emballages de 25 Kg ou plus
0402912000l	20	D	Exclus	--- Lait et crème de lait concentrés sans addition de sucre ou d'autres édulcorants sous d'autres formes en emballages de moins de 25 kg
0402990000l	20	D	Exclus	-- Lait et crème de lait concentrés additionnés de sucre ou d'autres édulcorants sous d'autres formes
0403101000l	35	D	Exclus	--Yoghourt nature, non additionné de fruits ou de cacao
0403102000l	35	D	Exclus	-- Yoghourt additionné de fruits mais non additionné de cacao
0403103000l	35	D	Exclus	--Yoghourt additionné de cacao mais non additionné de fruits
0403109000l	35	D	Exclus	-- Yoghourt non additionnés de fruit ou de cacao autres que yoghourt nature
0403901100l	5	A	2024	--- Babeurre en poudre
0403901900l	5	A	2024	---Babeurre autre qu'en poudre
0403909100l	10	A	2026	--- Lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés en poudre
0403909900l	20	A	2026	--- Lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés autres qu'en poudre
0404100000l	5	A	2021	- Lactosérum, modifié ou non, même concentré ou additionné de sucre ou d'autres édulcorants
0404900000l	20	A	2026	- Produits consistant en composants naturels du lait, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, non dénommés ni compris ailleurs.
0405100000l	20	C	2029	- Beurre

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0405200000l	20	C	2029	- Pâtes à tartiner laitières
0405901000l	5	B	2026	-- Huiles de beurre et matières grasses de beurre
0405909000l	20	B	2029	-- Matières grasses provenant du lait autre que huiles de beurre et matières grasses de beurre
0406100000l	20	B	2029	- Fromages frais (non affinés), y compris le fromage de lactosérum, et caillebotte
0406200000l	20	B	2029	- Fromages râpés ou en poudre, de tous types
0406300000l	20	B	2029	- Fromages fondus, autres que râpés ou en poudre
0406400000l	20	B	2029	- Fromages à pâte persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du Penicillium roqueforti
0406900000l	20	B	2029	- Autres fromages
0407110000l	5	D	Exclus	-- Œufs fertilisés de volailles de l'espèce Gallus domesticus destinée à l'incubation
0407190000l	5	D	Exclus	-- Oeufs fertilisés d'oiseaux en coquilles autres que de volailles de l'espèce Gallus domesticus destinés à l'incubation
0407210000l	35	D	Exclus	-- Œufs frais de volailles en coquilles de l'espèce Gallus domesticus autres que ceux destinés à l'incubation
0407290000l	35	D	Exclus	-- Œufs frais d'oiseaux en coquilles autres que de volailles de l'espèce Gallus domesticus non destinés à l'incubation
0407900000l	35	D	Exclus	- Autres œufs d'oiseaux en coquille conservés ou cuits
0408110000l	20	A	2026	-- Jaunes d'œufs séchés
0408190000l	20	A	2026	-- Jaunes d'œufs autres que séchés
0408910000l	20	A	2026	-- Œufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles séchés
0408990000l	20	A	2026	--Œufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, frais cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement... édulcorants.
0409000000l	20	A	2026	Miel naturel.
0410000000l	20	A	2026	Produits comestibles d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs.
0501000000l	5	A	2019	Cheveux bruts, même lavés ou dégraissés; déchets de cheveux.
0502100000l	5	A	2019	- Soies de porc ou de sanglier et déchets de ces soies
0502900000l	5	A	2019	- Poils de blaireau et autres poils pour la brosserie; déchets de ces poils.
0504000000l	5	A	2024	Boyaux, vessies et estomacs d'animaux, entiers ou morc., autres que de poissons, frais, réfrig., cgelés, salés ou en saumure, séché ou fumé
0505100000l	5	A	2019	- Plumes des espèces utilisées pour le rembourrage, duvet, bruts ou simplement nettoyés, désinfectés ou traités en vue de leur conservation

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0505900000l	5	A	2019	- Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet; poudres et dechets de plumes ou de paties de plumes
0506100000l	5	A	2019	- Osséine et os acidulés
0506900000l	5	A	2021	- Os et cornillons, bruts, dégraissés, simpl. préparés (...), dégélatinés; leurs poudre et déchet y compris ceux des osseine et os acidulés
0507101000l	5	A	2019	-- Défenses d'éléphants, bruts ou simplement préparés, mais non découpés en forme
0507109000l	5	A	2019	-- Ivoire autre que défenses d'éléphants; poudre et déchets d'ivoires
0507900000l	5	A	2019	- Ecaille de tortue, fanons (...) de baleine ou d'autres mammifères marins, cornes, bois,... forme; poudres et déchets de ces matières.
0508000000l	5	A	2019	Corail et mat. Simil., bruts ou simpl. préparés, ... travaillés; coquilles…, bruts ou simpl. préparés,... forme, leurs poudres et déchets.
0510000000l	5	A	2019	Ambre gris, castoréum, civette et musc; cantharides; bile, même séchée; glandes et autres subst. d'origine animale utilisées... provisoire.
0511100000l	5	A	2019	- Sperme de taureaux
0511910000l	5	A	2019	-- Produits de poissons ou de crustacés, mollusq. ou autres invertébrés aquatiques; animaux morts du Chap.3 impropres à l'alimentat. humaine
0511990000l	5	A	2021	-- Autres produits d'origine animale non dénommés ni compris ailleurs; animaux morts du chap.1 impropres à l'alimentation humaine
0601100000l	5	A	2019	- Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif
0601200000l	5	A	2019	- Bulbes, oignons, tubercul.., racines tubéreus., grif. et rhizomes, en végétat. ou fleur; plants, plantes et racines de chicorée (…12.12)
0602100000l	5	A	2019	- Boutures non racinées et greffons
0602200000l	5	A	2019	- Arbres, arbustes, arbrisseaux et buissons, à fruits comestibles, greffés ou non
0602300000l	5	A	2019	- Rhododendrons et azalées, greffés ou non
0602400000l	5	A	2021	- Rosiers, greffés ou non
0602900000l	5	A	2021	- Autres plantes vivantes (y compris leurs racines), autres qu'à fruits comestibles, boutures racinées; blanc de champignons.
0603110000l	20	A	2021	-- Roses coupées, pour bouquets ou pour ornements, fraiches
0603120000l	20	A	2021	-- ?Œillets coupés, pour bouquets ou pour ornements, frais
0603130000l	20	A	2021	-- Orchidées coupées, pour bouquets ou pour ornements, fraiches
0603140000l	20	A	2021	-- Chrysanthèmes coupés, pour bouquets ou pour ornements, frais

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0603150000l	20	A	2021	-- Lis (Lilium spp.) coupés, pour bouquets ou pour ornements, frais
0603190000l	20	A	2021	-- Autres fleurs et boutons de fleurs coupés, pour bouquets ou pour ornements, frais
0603900000l	20	A	2021	- Fleurs et boutons de fleurs, coupés, pour bouquets ou ornements, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autr. préparés, autres que frais
0604200000l	20	A	2021	- Feuillages, feuilles, rameaux et ..., sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, mousses et lichens, pour bouquets ou ornements, frais
0604900000l	20	A	2021	- Feuillages, feuilles, rameaux. et ..., sans fleurs ni... et herbes..., pour bouq. ou orne., séchés, ...ou autr. préparés, autres que frais
0701100000l	5	A	2021	- Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré, de semence
0701900000l	35	D	Exclus	- Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré, autres que de semence
0702000000l	20	D	Exclus	Tomates, à l'état frais ou réfrigéré.
0703100000l	35	D	Exclus	- Oignons et échalotes à l'état frais ou réfrigéré
0703200000l	20	D	Exclus	- Aulx à l'état frais ou réfrigéré
0703900000l	20	B	2029	- Poireaux et autres légumes alliacés, à l'état frais ou réfrigéré, à l'exclusion des oignons, échalotes et aulx
0704100000l	20	B	2029	- Choux-fleurs et choux-fleurs brocolis, à l'état frais ou réfrigéré
0704200000l	20	B	2029	- Choux de Bruxelles, à l'état frais ou réfrigéré
0704900000l	20	B	2029	- Autres choux, choux frisés, choux-raves et produits similaires du genre Brassica, à l'état frais ou réfrigéré
0705110000l	20	B	2029	-- Laitues (Lactuca sativa) pommées, à l'état frais ou réfrigéré
0705190000l	20	B	2029	-- Laitues (Lactuca sativa), à l'état frais ou réfrigéré, autres que pommées
0705210000l	20	B	2029	-- Witloof (Cichorium intybus var. foliosum), à l'état frais ou réfrigéré
0705290000l	20	B	2029	-- Chicorées (Cichorium spp.), à l'état frais ou réfrigéré, autres que les Witloof
0706100000l	20	D	Exclus	- Carottes et navets à l'état frais ou réfrigéré
0706900000l	20	B	2029	- Betteraves à salade, salsifis, céleris-raves, radis et racines, à l'état frais ou réfrigéré autres que carottes et navets
0707000000l	20	D	Exclus	Concombres et cornichons, à l'état frais ou réfrigéré
0708100000l	20	B	2029	- Pois (Pisum sativum), à l'état frais ou réfrigéré
0708200000l	20	B	2029	- Haricots (Vigna spp., Phaseolus spp.), à l'état frais ou réfrigéré
0708900000l	20	B	2029	- Légumes à cosse, à l'état frais ou réfrigéré, autres que pois et haricots
0709200000l	20	B	2029	- Asperges à l'état frais ou réfrigéré

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0709300000l	20	B	2029	- Aubergines à l'état frais ou réfrigéré
0709400000l	20	B	2029	- Céleris autres que les céleris-raves à l'état frais ou réfrigéré
0709510000l	20	B	2029	-- Champignons du genre Agaricus à l'état frais ou réfrigéré
0709590000l	20	B	2029	-- Champignons autres que du genre Agaricus, et truffes à l'état frais ou réfrigéré
0709600000l	20	B	2029	- Piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta, à l'état frais ou réfrigéré
0709700000l	20	B	2029	- Epinards, tétragones (épinards de Nouvelle-Zélande) et arroches (épinards géants), à l'état frais ou réfrigéré
0709910000l	20	D	Exclus	-- Artichauts à l'état frais ou réfrigéré
0709920000l	20	D	Exclus	-- Olives à l'état frais ou réfrigéré
0709930000l	20	D	Exclus	-- Citrouilles, courges et calebasses (Cucurbita spp.),à l'état frais ou réfrigéré
0709991000l	20	D	Exclus	--- Maïs doux à l'état frais ou réfrigéré
0709999000l	20	D	Exclus	--- Autres légumes, à l'état frais ou réfrigéré du N° 07.09, non denommés
0710100000l	35	B	2029	- Pommes de terre,non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées
0710210000l	20	B	2029	-- Pois (Pisum sativum), non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés
0710220000l	20	B	2029	-- Haricots (Vigna spp., Phaseolus spp.), non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés
0710290000l	20	B	2029	-- Légumes à cosse, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, autres que pois et haricots
0710300000l	20	B	2029	- Epinards, tétragones (épinards de Nouvelle-Zélande) et arroches (épinards géants), non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés
0710400000l	20	B	2029	- Maïs doux non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés
0710800000l	20	B	2029	- Autres légumes non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, nondenommés
0710900000l	20	B	2029	- Mélanges de légumes non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés
0711200000l	20	B	2026	- Olives conservées provisoirement (...), mais impropres à l'alimentation en l'état
0711400000l	20	B	2026	- Concombres et cornichons conservés provisoirement (...), mais impropres à l'alimentation en l'état
0711510000l	20	B	2026	-- Champignons du genre Agaricus conservés provisoirement (...), mais impropres à l'alimentation en l'état
0711590000l	20	B	2026	--Champignons autres que du genre Agaricus, et truffes,conservés provisoirement (...), mais impropres à l'alimentation en l'état
0711900000l	20	B	2029	- Autres légumes non denommés, mélanges de légumes conservées provisoirement (...), mais impropres à l'alimentation en l'état
0712200000l	20	B	2029	- Oignons secs, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0712310000l	20	B	2026	-- Champignons du genre Agaricus secs, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés
0712320000l	20	B	2026	-- Oreilles-de-Judas (Auricularia s.) secs, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés
0712330000l	20	B	2026	-- Trémelles (Tremella spp.) seches, même coupées en morceaux ou en tranches ou bien broyées ou pulvérisées, mais non autrement préparées
0712390000l	20	B	2029	-- Champignons aut. que du genre Agaricus, et truffes,secs, même coupés en morceaux, tranches, broyés ou pulvérisés, mais non autr. préparés
0712900000l	20	B	2029	- Autres légumes non denommés, mélanges de légumes, secs, même coupés en morceaux, tranches, broyés ou pulvérisés, mais non autr. préparés
0713101000l	5	B	2026	-- Pois (Pisum sativum),secs, écossés, même décortiqués ou cassés, de semence
0713109000l	20	B	2029	-- Pois (Pisum sativum), secs, écossés, même décortiqués ou cassés, autres que de semence
0713201000l	5	B	2026	-- Pois chiches, secs, écossés, même décortiqués ou cassés, de semence
0713209000l	20	B	2029	-- Pois chiches,secs, écossés, même décortiqués ou cassés, autres que de semence
0713311000l	5	B	2026	--- Haricots des espèces Vigna mungo (L.) Hepper ou Vigna radiata (L.) Wilczek, secs, écossés, même décortiqués ou cassés, de semence
0713319000l	20	B	2029	--- Haricots des espèces Vigna mungo(L.) Hepper ou Vigna radiata(L.) Wilczek,secs, écossés, même décortiqués ou cassés, aut. que de semence
0713321000l	5	B	2026	--- Haricots «petits rouges» (haricots Adzuki) (Phaseolus ou Vigna angularis, secs, écossés, même décortiqués ou cassés, de semence
0713329000l	20	B	2029	--- Haricots «petits rouges» (haricot Adzuki) (Phaseolus ou Vigna angularis,secs, écossés, même décortiqués ou cassés, autres que de semence
0713331000l	5	B	2026	--- Haricots communs (Phaseolus vulgaris), secs, écossés, même décortiqués ou cassés, de semence
0713339000l	20	B	2029	--- Haricots communs (Phaseolus vulgaris), ,secs,, écossés, même décortiqués ou cassés, autres que de semence
0713341000l	5	B	2026	--- Pois Bambara (Pois de terre) (Vigna subterranea ou Voandzeia subterranea), secs, écossés, même décortiqués ou cassés, de semence
0713349000l	20	B	2029	--- Pois Bambara (Pois de terre) (Vigna subterranea, Voandzeia subterranea), secs, écossés, même décortiqués ou cassés, aut. que de semence
0713351000l	5	B	2026	--- Dolique à œil noir (Pois du Brésil, Niébé) (Vigna unguiculata), secs, écossés, même décortiqués ou cassés, de semence

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0713359000l	20	B	2026	--- Dolique à œil noir (Pois du Brésil, Niébé) (Vigna unguiculata), secs, écossés, même décortiqués ou cassés, autres que de semence
0713390000l	20	B	2029	-- Autres haricots (Vigna spp., Phaseolus spp.), à cosse secs, écossés, même décortiqués ou cassés, non denommés
0713401000l	5	B	2026	-- Lentilles sèches, écossés, même décortiquées ou cassées, de semence
0713409000l	20	B	2029	-- Lentilles sèches, écossés, même décortiquées ou cassées, autrs que de semence
0713501000l	5	B	2026	-- Fèves (Vicia faba var. major) et féveroles (Vicia faba var. ...minor), sèches, écossés, même décortiquées ou cassées, de semence
0713509000l	20	B	2026	-- Fèves (Vicia faba var. major) et féveroles (Vicia faba var. ..minor), sèches, écossés, même décortiquées ou cassées, aut. que de semence
0713601000l	5	B	2026	-- Pois d'Ambrevade ou pois d'Angole (Cajanus cajan), secs, écossés, même décortiqués ou cassés, de semence
0713609000l	20	B	2029	-- Pois d'Ambrevade ou pois d'Angole (Cajanus cajan), secs, écossés, même décortiqués ou cassés, autres que de semence
0713900000l	20	B	2026	- Autres légumes à cosse secs, écossés, même décortiqués ou cassés du N° 07.13
0714100000l	20	A	2021	- Racines de manioc fraiches, réfrigérées, congelées ou séchées, même débitées en morceaux ou agglomérées sous forme de pellets
0714200000l	20	A	2024	- Patates douces fraiches, réfrigérées, congelées ou séchées, même débitées en morceaux ou agglomérées sous forme de pellets
0714300000l	20	A	2019	- Ignames (Dioscorea spp.) fraiches, réfrigérées, congelées ou séchées, même débitées en morceaux ou agglomérées sous forme de pellets
0714400000l	20	A	2019	- Colocases (Colocasia spp.) fraiches, réfrigérées, congelées ou séchées, même débitées en morceaux ou agglomérées sous forme de pellets
0714500000l	20	A	2019	- Yautias (Xanthosoma spp.) frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets
0714900000l	20	A	2019	- Racines d'arrow-root..., racines et tubercules simil., NDCA, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités...; moelle de sagoutier
0801110000l	20	A	2026	-- Noix de coco desséchées
0801120000l	20	A	2026	-- Noix de coco en coques internes (endocarpe), fraîches ou seches
0801190000l	20	A	2026	-- Noix de coco autres que desséchées ou en coques internes (endocarpe), fraîches ou seches
0801210000l	20	A	2026	-- Noix du Brésil en coques, fraîches ou sèches

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0801220000l	20	A	2026	-- Noix du Brésil sans coques, fraîches ou sèches
0801310000l	20	A	2026	-- Noix de cajou en coques, fraîches ou sèches
0801320000l	20	A	2026	-- Noix de cajou sans coques, fraîches ou sèches
0802110000l	20	A	2026	-- Amandes en coques, fraîches ou sèches
0802120000l	20	A	2026	-- Amandes sans coques, fraîches ou sèches
0802210000l	20	A	2026	-- Noisettes (Corylus spp.) en coques, fraîches ou sèches
0802220000l	20	A	2026	-- Noisettes (Corylus spp.) sans coques, fraîches ou sèches
0802310000l	20	A	2026	-- Noix communes en coques, fraîches ou sèches
0802320000l	20	A	2026	-- Noix communes sans coques, fraîches ou sèches
0802410000l	20	A	2026	-- Châtaignes et marrons (Castanea spp.) en coques, frais ou secs
0802420000l	20	A	2026	-- Châtaignes et marrons (Castanea spp.) sans coques, frais ou secs
0802510000l	20	A	2026	-- Pistaches en coques, fraîches ou sèches
0802520000l	20	A	2026	-- Pistaches sans coques, fraîches ou sèches
0802610000l	20	A	2026	-- Noix macadamia en coques, fraîches ou sèches
0802620000l	20	A	2026	-- Noix macadamia sans coques, fraîches ou sèches
0802700000l	20	A	2026	- Noix de cola (Cola spp.), fraîches ou sèches
0802800000l	20	A	2026	- Noix d?arec, fraîches ou sèches
0802900000l	20	A	2026	- Autres fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués, autres du N° 08.02
0803101000l	20	A	2026	-- Bananes plantains fraîches
0803102000l	20	A	2026	-- Bananes plantains sèches
0803901000l	20	B	2026	-- Bananes autres que plantains, fraîches
0803902000l	20	B	2026	-- Bananes autres que plantains, sèches
0804100000l	5	A	2021	- Dattes fraîches ou sèches
0804200000l	20	A	2026	- Figues fraîches ou sèches
0804300000l	20	B	2029	- Ananas frais ou secs
0804400000l	20	B	2029	- Avocats frais ou secs
0804501000l	20	B	2026	-- Mangues fraîches ou sèches
0804509000l	20	B	2026	-- Goyaves et mangoustans, frais ou secs
0805100000l	20	B	2029	- Oranges fraîches ou sèches
0805210000l	20	B	2029	-- Mandarines (y compris les tangerines et satsumas) fraîches ou sêches
0805220000l	20	B	2029	-- Clémentines fraîches ou sêches

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0805290000l	20	B	2029	-- Wilkings et autres hybrides d'agrumes du N°08.05, frais ou secs
0805400000l	20	B	2029	- Pamplemousses et pomelos, frais ou secs
0805500000l	20	B	2029	- Citrons (Citrus limon, Citrus limonum) et limes (Citrus aurantifolia, Citrus latifolia), frais ou secs
0805900000l	20	B	2029	- Agrumes, frais ou secs, autres qu'oranges, mandarines (…), clémentines…, citrons (…), limes (…), pamplemousses et pomelos
0806100000l	20	A	2024	- Raisins frais
0806200000l	20	A	2021	- Raisins secs
0807110000l	20	B	2026	-- Pastèques fraîches
0807190000l	20	B	2029	-- Melons autres que pastèques, frais
0807200000l	20	B	2026	- Papayes fraîches
0808100000l	20	A	2026	- Pommes fraîches
0808300000l	20	A	2026	- Poires fraîches
0808400000l	20	A	2026	- Coings frais
0809100000l	20	A	2026	- Abricots frais
0809210000l	20	A	2026	-- Cerises acides (Prunus cerasus) fraîches
0809290000l	20	A	2026	-- Cerises autres que cerises acides (Prunus cerasus), fraîches
0809300000l	20	A	2026	- Pêches, y compris les brugnons et nectarines, fraîches
0809400000l	20	A	2026	- Prunes et prunelles, fraîches
0810100000l	20	A	2026	- Fraises fraîches
0810200000l	20	A	2026	- Framboises, mûres de ronce ou de mûrier et mûres-framboises, fraîches
0810300000l	20	A	2026	- Groseilles à grappes ou à maquereau, fraîches
0810400000l	20	A	2026	- Airelles, myrtilles et autres fruits du genre Vaccinium, frais
0810500000l	20	A	2026	- Kiwis frais
0810600000l	20	A	2026	- Durians frais
0810700000l	20	A	2026	- Kakis (Plaquemines) frais
0810900000l	20	A	2026	- Fruits frais autres que fraises, framboises, mûres de ronces…, groseilles à grappes..., airelles, myrtilles… ,kiwis, durians, kakis (…)
0811100000l	20	A	2026	- Fraises non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, même additionnées de sucre ou d'autres édulcorants
0811200000l	20	A	2026	- Framboises, mûres ..,groseilles..,non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, même additionnées de sucre ou d'aut. édulcorants

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0811900000l	20	A	2026	- Fruits, aut. que fraises, framboises..non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, même additionnés de sucre ou d'aut. édulcorants
0812100000l	20	A	2026	- Cerises conservés provisoirement (...), mais impropres à l'alimentation en l'état
0812900000l	20	A	2026	- Fruits autres que cerises, conservés provisoirement (...), mais impropres à l'alimentation en l'état
0813100000l	20	A	2026	- Abricots séchés
0813200000l	20	A	2026	- Pruneaux séchés
0813300000l	20	A	2026	- Pommes séchées
0813401000l	20	A	2026	-- Tamarin séché
0813409000l	20	A	2026	-- Fruits séchés autres que ceux des n°s 08.01 à 08.06, abricots, pruneaux, pommes et tamarin
0813500000l	20	A	2026	- Mélanges de fruits séchés ou de fruits à coques du chapitre 08
0814000000l	5	A	2019	Ecorces d'agrumes ou de melons (y compris les pastèques), fraîches, congelées, présentées dans l'eau salée, soufrée ... bien séchées.
0901111100l	10	D	Exclus	---- Arabica en cerises non torréfié, non décaféiné
0901111200l	10	D	Exclus	---- Arabica extra prima, prima, supérieur, non torréfié, non décaféiné
0901111300l	10	D	Exclus	---- Arabica courant, limite, sous limite, non torréfié, non décaféiné
0901111900l	10	D	Exclus	---- Autre arabica non torréfié, non décaféiné
0901112100l	10	D	Exclus	---- Robusta en cerises non torréfié, non décaféiné
0901112200l	10	D	Exclus	---- Robusta extra prima, prima, supérieur excellence grade zéro, non torréfié, non décaféiné
0901112300l	10	D	Exclus	---- Robusta extra prima, courant excellence, limite, sous limite grade quatre, non torréfié, non décaféiné
0901112400l	10	D	Exclus	---- Robusta courant extra prima, limite, sous limite grade deux, non torréfié, non décaféiné
0901112510l	10	D	Exclus	----- Robusta extra prima, prima, supérieur, grade un, non torréfié, non décaféiné
0901112520l	10	D	Exclus	----- Robusta extra prima, prima, supérieur, grade deux, non torréfié, non décaféiné
0901112590l	10	D	Exclus	----- Robusta extra prima, prima, supérieur, grade trois, non torréfié, non décaféiné
0901112610l	10	D	Exclus	-----Robusta courant, limite, sous limite, grade un, non torréfié, non décaféiné
0901112620l	10	D	Exclus	----- Robusta courant, limite, sous limite, grade trois, non torréfié, non décaféiné
0901112630l	10	D	Exclus	----- Robusta courant, limite, sous limite, grade quatre, non torréfié, non décaféiné
0901112690l	10	D	Exclus	----- Autres robusta courant, limites, sous limites, non torréfiés, non décaféinés
0901112700l	10	D	Exclus	---- Robusta vert brisures non torréfié, non décaféiné
0901112800l	10	D	Exclus	---- Robusta grains noirs non torréfié, non décaféiné
0901112900l	10	D	Exclus	---- Autres robusta non torréfiés, non décaféinés

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0901113100I	10	D	Exclus	---- Arabusta en cerises non torréfié, non décaféiné
0901113200I	10	D	Exclus	---- Arabusta extra prima, prima, supérieur, non torréfié, non décaféiné
0901113300I	10	D	Exclus	----Arabusta courant, limite, sous limite, non torréfié, non décaféiné
0901113400I	10	D	Exclus	---- Autres arabusta non torréfiés, non décaféinés
0901114100I	10	D	Exclus	---- Liberica en cerises non torréfié, non décaféiné
0901114200I	10	D	Exclus	---- Liberica extra prima, prima, supérieur, non torréfié, non décaféiné
0901114300I	10	D	Exclus	---- Liberica courant, limite, sous limite, non torréfié, non décaféiné
0901114400I	10	D	Exclus	---- Autres liberica non torréfiés, non décaféinés
0901115100I	10	D	Exclus	---- Autres espèces de café en cerises, non torréfié, non décaféiné
0901115200I	10	D	Exclus	---- Autres espèces de café extra prima, prima, supérieur, non torréfié, non décaféiné
0901115300I	10	D	Exclus	---- Autres espèces de café courant, limite, sous limite, non torréfié, non décaféiné
0901115400I	10	D	Exclus	---- Autres espèces de café non torréfié, non décaféiné
0901121000I	10	D	Exclus	--- Robusta non torréfié, décaféiné
0901122000I	10	D	Exclus	--- Arabusta non torréfié, décaféiné
0901129000I	10	D	Exclus	--- Autres espèces de café non torréfié, décaféiné
0901211000I	20	D	Exclus	--- Café torréfié, non décaféiné, non moulu
0901212000I	20	D	Exclus	--- Café torréfié, non décaféiné, moulu
0901221000I	20	D	Exclus	--- Café torréfié, décaféiné, non moulu
0901222000I	20	D	Exclus	--- Café torréfié, décaféiné, moulu
0901900000I	20	D	Exclus	- Coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange
0902100000I	10	A	2021	- Thé vert (non fermenté), même aromatisé, présenté en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg
0902200000I	10	A	2021	- Thé vert (non fermenté), même aromatisé, présenté autrement qu'en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg
0902300000I	10	A	2021	- Thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, même aromatisés, présentés en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg
0902400000I	10	A	2021	- Thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, même aromatisés, autres qu'en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg
0903000000I	20	A	2021	Maté.
0904110000I	20	A	2021	-- Poivre (du genre Piper) non broyé ni pulvérisé

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0904120000l	20	A	2021	-- Poivre (du genre Piper) broyé ou pulvérisé
0904210000l	20	A	2021	-- Piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta séchés, non broyés ni pulvérisés
0904220000l	20	A	2021	-- Piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta broyés ou pulvérisés
0905100000l	20	A	2021	- Vanille non broyée ni pulvérisée
0905200000l	20	A	2021	- Vanille broyée ou pulvérisée
0906110000l	20	A	2021	-- Cannelle (Cinnamomum zeylanicum Blume) non broyée ni pulvérisée
0906190000l	20	A	2021	-- Cannelle (autre que Cinnamomum zeylanicum Blume) et fleurs de cannelier, non broyées ni pulvérisées
0906200000l	20	A	2021	- Cannelle et fleurs de cannelier, broyées ou pulvérisées
0907100000l	20	A	2021	- Girofles (antofles, clous et griffes) non broyés ni pulvérisés
0907200000l	20	A	2021	- Girofles (antofles, clous et griffes) broyés ou pulvérisés
0908110000l	20	A	2021	-- Noix muscades non broyées ni pulvérisées
0908120000l	20	A	2021	-- Noix muscades broyées ou pulvérisées
0908210000l	20	A	2021	-- Macis non broyé ni pulvérisé
0908220000l	20	A	2021	-- Macis broyé ou pulvérisé
0908310000l	20	A	2021	-- Amomes et cardamomes, non broyés ni pulvérisés
0908320000l	20	A	2021	-- Amomes et cardamomes, broyés ou pulvérisés
0909210000l	20	A	2021	-- Graines de coriandre non broyées ni pulvérisées
0909220000l	20	A	2021	-- Graines de coriandre broyées ou pulvérisées
0909310000l	20	A	2021	-- Graines de cumin non broyées ni pulvérisées
0909320000l	20	A	2021	-- Graines de cumin broyées ou pulvérisées
0909610000l	20	A	2021	-- Graines d'anis, de badiane, de carvi, de fenouil et baies de genièvre, non broyées ni pulvérisées
0909620000l	20	A	2021	-- Graines d'anis, de badiane, de carvi, de fenouil et baies de genièvre, broyées ou pulvérisées
0910110000l	20	A	2021	-- Gingimbre non broyé ni pulvérisé
0910120000l	20	A	2021	-- Gingimbre broyé ou pulvérisé
0910200000l	20	A	2021	- Safran
0910300000l	20	A	2021	- Curcuma
0910910000l	20	A	2021	-- Mélanges d'épices visés à la Note 1 b) du Chapitre 09
0910990000l	20	A	2021	-- Thym, feuilles de laurier, curry et autres épices, du n° 09.10
1001110000	5	A	2021	-- Froment (blé) dur de semence
1001190000	5	A	2026	-- Froment (blé) dur autre que de semence
1001910000	5	A	2021	-- Froment (blé) autre que froment (blé) dur, et méteil, de semence

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
1001990000	5	A	2024	-- Froment (blé) autre que froment (blé) dur, et méteil, autres que de semence
1002100000	5	A	2019	- Seigle de semence
1002900000	5	A	2019	- Seigle autre que de semence
1003100000	5	A	2019	- Orge de semence
1003900000	5	A	2019	- Orge autre que de semence
1004100000	5	A	2019	- Avoine de semence
1004900000	5	A	2021	- Avoine autre que de semence
1005100000	5	A	2021	- Maïs de semence
1005900000	5	A	2024	- Maïs autre que de semence
1006101000	5	A	2021	-- Riz en paille (riz paddy) de semence
1006109000	5	D	Exclus	-- Riz en paille (riz paddy) autre que de semence
1006200000	10	D	Exclus	- Riz décortiqué (riz cargo ou riz brun)
1006301000	10	D	Exclus	-- Riz semi-blanchi ou blanchi, même poli ou glacé en emballage immédiat de plus de 5kg ou en vrac
1006309000	10	D	Exclus	-- Riz semi-blanchi ou blanchi, même poli ou glacé en emballage immédiat de 5kg ou moins
1006400000	10	D	Exclus	- Riz en brisures
1007100000	5	A	2019	- Sorgho à grains de semence
1007900000	5	A	2019	- Sorgho à grains autre que de semence
1008100000	5	A	2019	- Sarrasin
1008210000	5	A	2019	-- Millet de semence
1008290000	5	A	2019	-- Millet autre que de semence
1008300000	5	A	2019	- Alpiste
1008400000	5	A	2019	- Fonio (Digitaria spp.)
1008500000	5	A	2021	- Quinoa (Chenopodium quinoa)
1008600000	5	A	2019	- Triticale
1008900000	5	A	2021	- Autres céréales du n° 10.08
1101000000	20	D	Exclus	Farines de froment (blé) ou de méteil.
1102200000	20	B	2029	- Farine de maïs
1102901000	20	A	2021	--Farine de mil ou de sorgho
1102909000	20	A	2024	-- Farine de céréales autres que de froment (blé), méteil, maïs, mil ou de sorgho
1103110000	5	A	2024	-- Gruaux et semoules de froment (blé)
1103130000	10	A	2024	-- Gruaux et semoules de maïs

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
1103190000	10	A	2024	-- Gruaux et semoules de céréales, autres que de froment (blé) ou de maïs
1103200000	10	A	2024	- Agglomérés sous forme de pellets, de céréales
1104120000	10	A	2024	-- Grains aplatis ou en flocons d'avoine
1104190000	10	A	2024	-- Grains aplatis ou en flocons de céreales autres que d'avoine ou du riz du n° 10.06
1104220000	10	A	2021	-- Grains d'avoine travaillés (mondés, perlés, tranchés ou concassés, par exemple) autres qu'aplatis ou en en flocons
1104230000	10	A	2021	-- Grains de maïs travaillés (mondés, perlés, tranchés ou concassés, par exemple) autres qu'aplatis ou en en flocons
1104290000	10	A	2024	-- Grains d'autres céréales travaillés (mondés, perlés, tranchés ou concassés, par ex.) autres qu'aplatis ou en en flocons, du n° 11.04
1104300000	10	A	2021	- Germes de céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus
1105100000	10	A	2024	- Farine, semoule et poudre, de pommes de terre
1105200000	10	A	2024	- Flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets, de pommes de terre
1106100000	20	A	2021	- Farines, semoules et poudres de légumes à cosse secs du n° 07.13
1106201100	20	A	2026	--- Farine et poudre de manioc
1106201200	20	A	2026	--- Semoule de manioc
1106202000	20	A	2026	-- Farines, semoules et poudres d'igname
1106209100	20	A	2026	--- Farine de taro
1106209900	20	A	2026	--- Farines, semoules et poudres de sagou ou des autres racines ou tubercules, du n° 07.14
1106301000	20	A	2021	-- Farine de banane plantain
1106309000	20	A	2024	-- Farines, semoules et poudres des produit du chapitre 8 autres que de banane plantain
1107100000	5	D	Exclus	- Malt non torréfié
1107200000	5	D	Exclus	- Malt torréfié
1108111000	10	A	2021	--- Amidon de froment (blé) du type destiné exclusivement à l'industrie pharmaceutique
1108119000	10	A	2021	--- Amidon de froment (blé) autre que du type destiné exclusivement à l'industrie pharmaceutique
1108121000	10	A	2021	--- Amidon de maïs du type destiné exclusivement à l'industrie pharmaceutique
1108129000	10	A	2021	--- Amidon de maïs autre que du type destiné exclusivement à l'industrie pharmaceutique
1108131000	10	A	2021	--- Fécule de pommes de terre du type destiné exclusivement à l'industrie pharmaceutique
1108139000	10	A	2021	--- Fécule de pommes de terre autre que du type destiné exclusivement à l'industrie pharmaceutique
1108141000	10	A	2021	--- Fécule de manioc (cassave) du type destiné exclusivement à l'industrie pharmaceutique
1108149000	10	A	2021	--- Fécule de manioc (cassave) autre que du type destiné exclusivement à l'industrie pharmaceutique

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
1108191000	10	A	2021	--- Autres amidons et fécules des types destinés exclusivement à l'industrie pharmaceutique, du n° 11.08
1108199000	10	A	2021	--- Autres amidons et fécules autres que des types destinés exclusivement à l'industrie pharmaceutique, du n° 11.08
1108200000	10	A	2021	- Inuline
1109000000	10	A	2021	Gluten de froment (blé), même à l'état sec.
1201100000	5	A	2021	- Fèves de soja, même concassées, de semence
1201900000	10	A	2021	- Fèves de soja, même concassées, autres que de semence
1202300000	5	D	Exclus	- Arachides non grillées ni autrement cuites, même décortiquées ou concassées, de semence
1202411000	5	D	Exclus	--- Arachides non grillées ni autrement cuites, en coques, destinées à la production d'huile
1202419000	10	D	Exclus	--- Arachides non grillées ni autrement cuites, en coques, autres que destinées à la production d'huile
1202421000	5	D	Exclus	--- Arachides non grillées ni autrement cuites, décortiquées, même concassées, destinées à la production d'huile
1202429000	10	D	Exclus	--- Arachides non grillées ni autrement cuites, décortiquées, même concassées, autres que destinées à la production d'huile
1203000000	5	A	2019	Coprah.
1204000000	5	A	2021	Graines de lin, même concassées.
1205100000	5	A	2019	- Graines de navette ou de colza, même concassées, à faible teneur en acide érucique
1205900000	5	A	2019	- Graines de navette ou de colza, même concassées, autres qu'à faible teneur en acide érucique
1206000000	5	A	2021	Graines de tournesol, même concassées.
1207100000	5	A	2019	- Noix et amandes de palmiste, même concassées
1207210000	5	B	2024	-- Graines de coton de semence
1207290000	5	B	2024	-- Graines de coton autres que de semence, même concassées
1207300000	5	A	2019	- Graines de ricin, même concassées
1207400000	5	A	2021	- Graines de sésame, même concassées
1207500000	5	A	2021	- Graines de moutarde, même concassées
1207600000	5	A	2019	- Graines de carthame (Carthamus tinctorius), même concassées
1207700000	5	A	2019	- Graines de melon, même concassées
1207910000	5	A	2021	-- Graines d'?oeillette ou de pavot, même concassées
1207991000	5	A	2019	--- Graines de karité, même concassées
1207999000	5	A	2021	--- Autres graines et fruits oléagineux, même concassés, du n° 12.07
1208100000	10	A	2024	- Farines de fèves de soja

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
1208900000	10	A	2021	- Farines de graines ou de fruits oléagineux, autres que les farines de moutarde ou de fèves de soja
1209100000	5	A	2019	- Graines de betteraves à sucre à ensemencer
1209210000	5	A	2019	-- Graines fourragères de luzerne à ensemencer
1209220000	5	A	2019	-- Graines fourragères de trèfle (Trifolium spp.) à ensemencer
1209230000	5	A	2019	-- Graines fourragères de fétuque à ensemencer
1209240000	5	A	2019	-- Graines fourragères du pâturin des prés du Kentucky (Poa pratensis L.) à ensemencer
1209250000	5	A	2019	-- Graines fourragères de ray grass (Lolium multiflorum Lam., Lolium perenne L.) à ensemencer
1209290000	5	A	2021	-- Autres graines fourragères à ensemencer du n°12.09
1209300000	5	A	2021	- Graines de plantes herbacées utilisées principalement pour leurs fleurs à ensemencer
1209910000	5	A	2021	-- Graines de légumes à ensemencer
1209990000	5	A	2021	-- Autres graines, fruits et spores à ensemencer, du n° 12.09
1210100000	5	A	2019	- Cônes de houblon, frais ou secs, non broyés ni moulus ni sous forme de pellets
1210200000	5	A	2019	- Cônes de houblon, frais ou secs, broyés, moulus ou sous forme de pellets; lupuline
1211200000	5	A	2024	- Racines de ginseng fraîches, réfrigérés, congelées ou séchées même coupées, concassées ou pulvérisées
1211300000	5	A	2019	- Coca (feuille de) frais, réfrigéré, congelé ou séché, même coupé, concassé ou pulvérisé
1211400000	5	A	2019	- Paille de pavot fraîche, réfrigérée, congelée ou séchée, même coupée, concassée ou pulvérisée
1211500000	5	A	2021	- Ephédra frais, réfrigéré, congelé ou séché, même coupé, concassé ou pulvérisé
1211901000	5	A	2021	-- Pyrèthre frais, réfrigéré, congelé ou séché, même coupé, concassé ou pulvérisé
1211902000	5	A	2024	-- Ecorces et bois médicinaux, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même coupés, concassés ou pulvérisés.
1211909000	5	A	2024	-- Plantes, parties de plantes, graines.. en parfumerie, médecine ou..., frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même coupés,…, du n°12.11
1212210000	5	A	2021	-- Algues fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées, destinées à l'?alimentation humaine
1212290000	5	A	2021	-- Algues fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées, autres que destinées à l'?alimentation humaine
1212910000	5	A	2021	-- Betteraves à sucre fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées
1212920000	5	A	2019	-- Caroubes fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées
1212930000	5	A	2019	-- Cannes à sucre fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
1212940000	5	A	2019	-- Racines de chicorée non torréfiées de la variété Cichorium intybus sativum, servant principalement à l'alimentation humaine
1212990000	5	A	2021	-- Noyaux et amandes de fruits et autres produits végétaux servant principalement à l'alimentation humaine, non dénommés ni compris ailleurs
1213001000	5	A	2019	- Balles de maïs brutes, même hachées, moulues, pressées ou agglomérées sous forme de pellets
1213009000	5	A	2019	- Pailles et balles de céréales brutes, même hachées, moulues, pressées ou agglomérées sous forme de pellets autres que balles de maïs
1214100000	5	A	2019	- Farine et agglomérés sous forme de pellets de luzerne
1214900000	5	A	2021	- Rutabagas, betteraves et racines fourragères,..fourragers similaires, même agglomérés sous forme de pellets autres que farine.. de luzerne
1301200000	5	A	2021	- Gomme arabique naturelle
1301900000	5	A	2021	- Gomme laque; gommes autres que la gomme arabique, résines, gommes-résines et oléorésines (baumes, par exemple), naturelles
1302110000	5	A	2019	-- Opium
1302120000	5	A	2019	-- Sucs et extraits de réglisse
1302130000	5	A	2021	-- Sucs et extraits de houblon
1302140000	5	A	2021	-- Sucs et extraits d'éphédra
1302190000	5	A	2021	-- Sucs et extraits végétaux autres qu'opium, de reglisse, de houblon ou d'éphédra
1302200000	5	A	2021	- Matières pectiques, pectinates et pectates
1302310000	5	A	2021	-- Agar-agar
1302320000	5	A	2021	-- Mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée, même modifiés
1302390000	5	A	2021	-- Autres mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés, du n° 13.02
1401100000	5	A	2019	- Bambous
1401200000	5	A	2019	- Rotins
1401900000	5	A	2019	- Matières végétales des espèces principalement utilisées en vannerie ou en sparterie (...) autres que bambous et rotins
1404200000	5	A	2019	- Linters de coton
1404901000	5	A	2019	-- Grains durs, pépins, coques et noix à tailler, de végétaux
1404909000	5	A	2019	-- Autres produits végétaux à l'exclusion de linters de coton, grains durs, pépins, coques et noix à tailler, NDCA

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
1501100000	10	D	Exclus	- Saindoux autres que ceux du n° 02.09 ou du n° 15.03
1501200000	10	D	Exclus	- Graisses de porc (à l'exclusion du saindoux), autres que celles du n° 02.09 ou du n° 15.03
1501900000	10	D	Exclus	- Graisses de volailles, autres que celles du n° 02.09 ou du n° 15.03.
1502100000	10	D	Exclus	- Suif autres que ceux du n°15.03
1502900000	10	D	Exclus	- Graisses des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine, (à l'exclusion du suif), autres que celles du n° 15.03
1503000000	5	D	Exclus	Stéarine solaire, huile de saindoux, oléo-stéarine, oléo-margarine et huile de suif, non émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées.
1504100000	10	D	Exclus	- Huiles de foies de poissons et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées
1504200000	10	D	Exclus	- Graisses et huiles de poissons et leurs fractions, autres que les huiles de foies, même raffinées, mais non chimiquement modifiées
1504300000	10	D	Exclus	- Graisses et huiles de mammifères marins et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées
1505000000	5	D	Exclus	Graisse de suint et substances grasses dérivées, y compris la lanoline
1506000000	10	D	Exclus	Autres graisses et huiles animales et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées
1507100000	10	D	Exclus	- Huile brute de soja et ses fractions, même dégommée, mais non chimiquement modifiées
1507900000	20	D	Exclus	- Huile de soja et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'exclusion de l'huile brute, même dégommée)
1508100000	10	D	Exclus	- Huile brute d'arachide
1508901000	35	D	Exclus	-- Huile d'arachide et ses fractions (sauf huile brute), même raffinées, non chimiquement modifiées, CVD emballage immédiat de 5 l ou moins
1508909000	35	D	Exclus	-- Huile d'arachide et ses fractions (sauf huile brute), même raffinées, non chimiquement modifiées, autres que du n° 1508.90.10.00
1509101000	10	D	Exclus	-- Huile d'olive et ses fractions, vierges, CVD en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 litres
1509109000	10	D	Exclus	-- Huile d'olive et ses fractions, vierges, autres que celles conditionnées pour la vente au détail en emballages de 5 litres ou moins
1509901000	20	D	Exclus	-- Huile d'olive et ses fractions, aut. que vierges, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, CVD en emballages de 5 litres ou moins
1509909000	20	D	Exclus	-- Huile d'olive et ses fractions, autres que vierges, même raffinées, mais non ... modifiées, sauf les CVD en emballages de 5 l ou moins

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
1510001000	20	D	Exclus	-- Autres huiles d'olives et leurs fractions, et leurs mélanges avec celles du N° 15.09, CVD en emballages immédiats de 5 litres ou moins
1510009000	20	D	Exclus	-- Autres huiles d'olives et leurs fractions, mélanges avec celles du n°15.09, autres que CVD en emballages immédiats de 5 litres ou moins
1511100000	10	D	Exclus	- Huile brute de palme
1511901000	10	D	Exclus	-- Fractions d'huiles de palme non alimentaires, même désodorisées ou blanchies, mais non chimiquement modifiées
1511909100	35	D	Exclus	--- Huile de palme raffinée, fractions d'huile de palme même raffinées, mais non … modifiées, CVD en emballages immédiats de 5 l ou moins
1511909900	35	D	Exclus	--- Autres huile de palme raffinée, fractions d'huile de palme même raffinées, mais non chimiquement modifiées, du n° 15.11
1512110000	10	C	2029	-- Huiles brutes de tournesol ou de carthame
1512190000	20	C	2029	-- Huiles raffinées et fractions d'huile même raffinées, de tournesol ou de carthame, mais non chimiquement modifiées
1512210000	10	D	Exclus	-- Huile brute de coton, même dépourvue de gossypol
1512290000	35	D	Exclus	-- Huiles raffinées et fractions d'huile même raffinées, de coton, mais non chimiquement modifiées
1513110000	10	D	Exclus	-- Huile brute de coco (huile de coprah)
1513190000	35	D	Exclus	-- Huile raffinée et fractions d'huile même raffinées, de coco (huile de coprah), mais non chimiquement modifiées
1513210000	10	D	Exclus	-- Huiles brutes de palmiste ou de babassu
1513290000	20	D	Exclus	-- Huiles raffinées et fractions d'huile même raffinées, de palmiste ou de babassu, mais non chimiquement modifiées
1514110000	10	C	2026	-- Huiles brutes de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique
1514190000	20	C	2029	-- Huiles raffinées et fractions d'huile même raffinées, de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique, mais non ... modifiées
1514910000	10	D	Exclus	-- Huiles brutes de navette et de colza (sauf à faible teneur en acide érucique) ou de moutarde
1514990000	20	D	Exclus	-- Huiles raffinées et fractions d'huile même raffinées, de navette et de colza (sauf à faible teneur en acide érucique) ou de moutarde
1515110000	10	D	Exclus	-- Huile brute de lin
1515190000	20	D	Exclus	-- Huiles raffinées et fractions d'huile même raffinées de lin, fixes, mais non chimiquement modifiées
1515210000	10	D	Exclus	-- Huile brute de maïs

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
1515290000	20	D	Exclus	-- Huiles raffinées et fractions d'huile même raffinées de maïs, fixes, mais non chimiquement modifiées
1515300000	10	C	2029	- Huile de ricin et ses fractions, fixes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées
1515500000	10	C	2029	- Huile de sésame et ses fractions, fixes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées
1515901100	10	D	Exclus	--- Huile brute de karité
1515901900	20	D	Exclus	--- Huiles raffinées et fractions d'huile même raffinées de karité, fixes, mais non chimiquement modifiées
1515909000	10	D	Exclus	-- Autres graisses et huiles végétales (y cpris huile de jojoba) et leurs fractions, fixes, même raffinées, mais non...modifiées, du n°15.15
1516100000	20	D	Exclus	- Graisses et huiles animales et leurs fractions, hydrogénées...réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées
1516201000	10	D	Exclus	-- Graisses végétales hydrogénées, même raffinées, mais non autrement préparées
1516209000	10	D	Exclus	-- Graisses et huiles végétales et leurs fractions, hydrogénées (sauf graisse)... élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées
1517100000	20	D	Exclus	- Margarine, à l'exclusion de la margarine liquide
1517901000	20	B	2029	-- Autres préparations alimentaires de graisses végétales du n° 15.17
1517909000	20	B	2029	-- Autres mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales...du Chapitre 15, autres ceux du n°15.16
1518000000	20	D	Exclus	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions,sauf celles du n° 15.16; mélanges ou préparations non alimentaires … NDCA
1520000000	10	A	2021	Glycérol brut; eaux et lessives glycérineuses.
1521100000	5	A	2019	- Cires végétales (autres que les triglycérides), même raffinées ou colorées
1521901000	5	A	2021	-- Cires d'abeilles et d'autres insectes, même raffinées ou colorées
1521909000	5	A	2019	-- Spermaceti, même raffiné ou coloré
1522000000	10	A	2021	Dégras; résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales.
1601001000	35	A	2026	- Saucisses, saucissons et produits similaires de foies; préparations alimentaires à base de ces produits
1601009000	35	A	2026	- Saucisse, saucisson et pduit similaire de viande, d'abats(autre que de foies) ou de sang; préparations alimentaires à base de ces produits
1602100000	20	A	2026	- Préparations homogénéisées de viande, d'abats ou de sang
1602200000	35	A	2026	- Autres préparations et conserves de foies de tous animaux
1602310000	35	A	2026	-- Autres préparations et conserves de viande ou d'abats (autres que de foies), de dinde
1602320000	35	A	2026	-- Autres préparations et conserves de viande ou d'abats (autres que de foies), de coqs et de poules

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
1602390000	35	A	2026	-- Autres préparations et conserves de viande ou d'abats (aut. que de foies), de volailles du n°01.05 à l'exclus. des dindes, coqs ou poules
1602410000	35	A	2026	-- Jambons et leurs morceaux de l'espèce porcine
1602420000	35	A	2026	-- Autres préparations et conserves d'épaules et leurs morceaux, de l'espèce porcine
1602490000	35	A	2026	-- Autres préparations et conserves de viande ou d'abats, y compris les mélanges, de l'espèce porcine
1602501000	35	A	2026	-- Autres préparations et conserves de viande ou d'abats, de l'espèce bovine, conditionnées dans des emballages ... de type <<Corned beef>>
1602509000	35	A	2026	-- Autres préparations et conserves de viande ou d'abats de l'espèce bovine autres qu'en emballages métalliques ... de type <<Corned beef>>
1602900000	35	A	2026	- Autres préparations et conserves, y compris les préparations de sang de tous animaux, du n° 16.02
1603000000	20	A	2026	Extraits et jus de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques.
1604110000	20	A	2026	-- Préparations et conserves de saumons entiers ou en morceaux, à l'exclusion des saumons hachés
1604120000	20	A	2026	-- Préparations et conserves de harengs entiers ou en morceaux, à l'exclusion des harengs hachés
1604131000	20	A	2026	--- Sardines en conserves ordinaires en boîtes de 1/4 club de 30 mm de hauteur ou moins
1604139000	20	A	2026	--- Préparations et conserves de sardines (aut. que du n°1604.13.10), sardinelles et sprats ou esprots…à l'exclusion de ces poissons hachés
1604140000	20	A	2026	-- Préparations et conserves de thons, listaos et bonites (Sarda spp.), entiers ou en morceaux, à l'exclusion de ces poissons hachés
1604150000	20	A	2026	-- Préparations et conserves de maquereaux, entiers ou en morceaux, à l'exclusion des maquereaux hachés
1604160000	20	A	2026	-- Préparations et conserves d'anchois entiers ou en morceaux, à l'exclusion des anchois hachés
1604170000	20	A	2026	-- Préparations et conserves d'anguilles entières ou en morceaux, à l'exclusion des anguilles hachées
1604180000	20	A	2026	-- Préparations et conserves d'ailerons de requins, à l'exclusion des ailerons de requins hachés
1604190000	20	A	2026	-- Préparations et conserves d'autres poissons, entiers ou en morceaux, à l'exclusion des poissons hachés, du n° 16.04
1604200000	20	A	2026	- Autres préparations et conserves de poissons, du n° 16.04
1604310000	20	A	2026	-- Caviar
1604320000	20	A	2026	-- Succédanés de caviar préparés à partir d'œufs de poisson
1605100000	20	A	2026	- Crabes préparés ou conservés
1605210000	20	A	2026	-- Crevettes préparées ou conservées, non présentées dans un contenant hermétique
1605290000	20	A	2026	-- Crevettes préparées ou conservées, présentées dans un contenant hermétique

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
1605300000	20	A	2026	- Homards préparés ou conservés
1605400000	20	A	2026	- Crustacés (à l'exclusion des crabes, crevettes et homards) préparés ou conservés
1605510000	20	A	2026	-- Huîtres préparées ou conservées
1605520000	20	A	2026	-- Coquilles St Jacques ou peignes, pétoncles ou vanneaux, autres coquillages, préparées ou conservées
1605530000	20	A	2026	-- Moules préparées ou conservées
1605540000	20	A	2026	-- Seiches, sépioles, calmars et encornets, préparés ou conservés
1605550000	20	A	2026	-- Poulpes ou pieuvres, préparées ou conservées
1605560000	20	A	2026	-- Clams, coques et arches, préparés ou conservés
1605570000	20	A	2026	-- Ormeaux préparés ou conservés
1605580000	20	A	2026	-- Escargots, autres que de mer, préparés ou conservés
1605590000	20	A	2026	-- Autres mollusques préparés ou conservés, du n° 16.05
1605610000	20	A	2026	-- Bêches-de-mer préparées ou conservées
1605620000	20	A	2026	-- Oursins préparés ou conservés
1605630000	20	A	2026	-- Méduses préparées ou conservées
1605690000	20	A	2026	-- Invertébrés aquatiques autres que Bêches-de-mer, Oursins ou Méduses), préparés ou conservés
1701120000	20	D	Exclus	-- Sucres bruts de betterave sans addition d'aromatisants ou de colorants, à l'état solide
1701130000	10	D	Exclus	-- Sucre de canne mentionné dans la Note 2 de sous-positions du Chapitre 17, sans addition d'aromatisants ou de colorants
1701141000	10	D	Exclus	--- Autres sucres de canne, sans addition d'aromatisants ou de colorants, à l'état solide, destinés à l?'industrie de raffinerie du sucre
1701149000	20	D	Exclus	--- Autres sucres de canne, sans addition d'aromatisants ou de colorants, à l'état solide, autres que pr l?'industrie de raffinerie du sucre
1701911000	20	D	Exclus	--- Sucres de canne ou de betterave, additionnés d'aromatisants ou de colorants, en poudre, en granulés ou cristallisés
1701919000	20	D	Exclus	--- Sucres de canne ou de betterave, additionnés d'aromatisants ou de colorants, à l'état solide aut. qu'en poudre, granulés ou cristallisés
1701991000	20	D	Exclus	--- Saccharose chimiquement pur, en poudre, en granulés ou cristallisés
1701999000	20	D	Exclus	--- Saccharose chimiquement pur, à l'état solide autre qu'en poudre, en granulés ou cristallisés
1702110000	5	A	2019	-- Lactose à l'état solide et sirop de lactose, contenant en poids 99 % ou plus de lactose, ... en lactose anhydre calculé sur matière sèche
1702190000	5	A	2019	-- Lactose à l'état solide et sirop de lactose, autres que ceux du n° 1702.11

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
1702200000	5	A	2019	- Sucre à l'état solide et sirop sans addition d'aromatisants ou de colorants, d'érable
1702300000	5	A	2021	- Glucose à l'état solide et sirop de glucose..., ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état sec moins de 20 % de fructose
1702400000	5	A	2019	- Glucose et son sirop, contenant en poids à l'état sec de 20 % inclus à 50 % exclus de fructose, exception du sucre inverti (ou interverti)
1702500000	5	A	2019	- Fructose chimiquement pur, à l'état solide
1702600000	5	A	2019	- Autre fructose et son sirop, contenant en poids à l'état sec plus de 50 % de fructose, à l'exception du sucre inverti (ou interverti)
1702900000	5	A	2021	- Autres, y compris le sucre inverti (ou interverti) et les autres sucres et leurs sirops contenant en poids à l'état sec 50 % de fructose
1703100000	10	A	2021	- Mélasses résultant de l'extraction ou du raffinage du sucre de canne
1703900000	10	A	2021	- Mélasses résultant de l'extraction ou du raffinage du sucre autres que de canne
1704100000	35	C	2029	- Gommes à mâcher (chewing-gum), même enrobées de sucre
1704900000	35	D	Exclus	- Sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc), autres que les gommes à mâcher (chewing-gum)
1801001100	5	D	Exclus	-- Cacao brut en fèves, qualité supérieur
1801001200	5	D	Exclus	-- Cacao brut en fèves, qualité courant
1801001900	5	D	Exclus	-- Cacao brut en fèves autre que qualité supérieur ou courant
1801002000	5	D	Exclus	- Cacao en fèves et brisures de fèves, torréfiés
1801003000	5	D	Exclus	- Brisures de fèves de cacao, brutes
1802000000	10	D	Exclus	Coques, pellicules (pelures) et autres déchets de cacao.
1803100000	10	D	Exclus	- Pâte de cacao, non dégraissée
1803200000	10	D	Exclus	- Pâte de cacao, complètement ou partiellement dégraissée
1804001000	10	D	Exclus	- Graisse et huile de cacao.
1804002000	10	D	Exclus	- Beurre naturel de cacao.
1804009000	10	D	Exclus	- Beurre de cacao (à l'exclusion du beurre naturel) et cacao désodorisé.
1805001000	35	D	Exclus	- Poudre de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, présentée en emballages immédiats d'un contenu net de 2kg ou moins
1805009000	35	D	Exclus	- Poudre de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, non présentée en emballages immédiats d'un contenu net de 2kg ou moins
1806100000	35	D	Exclus	- Poudre de cacao, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
1806200000	35	D	Exclus	- Autres préparations en blocs ou en barres d'un poids excédant 2kg, ou à l'état liquide ou pâteux ..., d'un contenu excédant 2kg
1806310000	35	D	Exclus	-- Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés en tablettes, barres ou bâtons, fourrés
1806321000	35	D	Exclus	--- Chocolat non fourré
1806329000	35	D	Exclus	--- Autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentées en tablettes, barres ou bâtons, non fourrées
1806901000	35	D	Exclus	-- Autres confiseries contenant du cacao et du chocolat
1806909000	35	D	Exclus	-- Autres préparations alimentaires contenant du cacao et du chocolat du n° 18.06
1901100000	5	B	2026	- Préparations pour l'alimentation des enfants, conditionnées pour la vente au détail
1901200000	10	A	2024	- Mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du n° 19.05
1901901000	5	C	2029	-- Préparations à base de lait contenant des matières grasses végétales, en poudre ou en granulés, en emballages de 25 kg ou plus.
1901902000	5	C	2029	-- Préparations à base de lait contenant des matières grasses végétales, en poudre ou en granulés, en embal. compris entre 12,5 kg et 25 kg.
1901903000	5	C	2026	-- Extraits de malt
1901904000	10	C	2029	-- Préparations en poudre contenant des extraits de malt, pour la fabrication de boissons, en emballages de 25kg ou plus
1901909100	20	C	2029	--- Préparations alimentaires à base des produits de manioc du n° 11.06 (y compris le "Gari" et à l'exclusion des produits du n° 19.03)
1901909900	20	C	2029	--- Préparations alimentaires de farines,...dégraissées, NDCA; préparations alimentaires de produits des N° 04.01 à 04.04, ..., NDCA
1902110000	20	B	2029	-- Pâtes alimentaires non cuites ni farcies ni autrement préparées contenant des oe?ufs
1902190000	20	B	2029	-- Pâtes alimentaires non cuites ni farcies ni autrement préparées ne contenant pas d'oe?ufs
1902200000	20	B	2029	- Pâtes alimentaires farcies (même cuites ou autrement préparées)
1902300000	20	B	2029	- Autres pâtes alimentaires du n° 19.02
1902400000	20	B	2029	- Couscous, même préparé
1903000000	20	B	2029	Tapioca et ses succédanés préparés à partir de fécules, sous forme de flocons, grumeaux, grains perlés, criblures ou formes similaires.
1904100000	20	B	2029	- Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage («corn flakes», par exemple)

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
1904201000	20	B	2029	-- Flocons d?'avoine en emballages immédiats de 25kg ou plus
1904209000	20	B	2029	-- Autres préparations alimentaires de flocons de céréales (autres que le maïs), à l'exclusion de flocon d'avoine en embal. de 25 kg ou plus
1904300000	20	B	2029	- Bulgur de blé
1904900000	20	B	2029	- Autres céréales précuites ou autrement préparées, non dénommées ni comprises ailleurs
1905100000	20	B	2029	- Pain croustillant dit «knäckebrot»
1905200000	20	B	2029	- Pain d?épices
1905310000	35	B	2029	-- Biscuits additionnés d'?édulcorants
1905320000	35	B	2029	-- Gaufres et gaufrettes
1905400000	35	B	2029	- Biscottes, pain grillé et produits similaires grillés
1905900000	35	B	2029	- Autres produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du N° 19.05; hosties, cachets vides ... produits similaires
2001100000	20	B	2029	- Concombres et cornichons, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique
2001900000	20	B	2029	- Légumes (aut. que concombre et cornichon), fruits et aut. parties comestib. de plante, préparés ou conservés au vinaigre ou acide acétique
2002100000	35	A	2026	- Tomates, entières ou en morceaux, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique
2002901100	10	A	2026	--- Triples concentrés de tomates préparées ou conservées autr. qu'au vinaigre ou acide acétique, non conditionnés pour la vente au détail
2002901900	10	A	2026	--- Concentrés (sauf triples) de tomates, préparés ou conservés autr. qu'au vinaigre ou acide acétiq, non conditionnés pr la vente au détail
2002902000	35	D	Exclus	-- Concentrés de tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, conditionnés pour la vente au détail
2002909000	35	A	2026	-- Autres tomates préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, du n° 20.02
2003100000	20	A	2026	- Champignons du genre Agaricus, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique
2003900000	20	A	2026	- Champignons (autres que du genre Agaricus) et truffes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique
2004100000	35	A	2026	- Pommes de terre préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelés, autres que les produits du n° 20.06
2004900000	20	A	2026	- Autres légumes (sauf pom. de terre) et leurs mélanges, préparés...qu'au vinaigre ou acide acétiq, congelés, aut. que les pduits du n°20.06

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2005100000	20	A	2026	- Légumes homogénéisés préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou acide acétique, non congelés, autres que les produits du n° 20.06
2005200000	35	A	2026	- Pommes de terre préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelées, autres que les produits du n° 20.06
2005400000	20	A	2026	- Pois (Pisum sativum) préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés, aut. que les produits du n° 20.06
2005510000	20	A	2026	-- Haricots (...)en grains, préparés ou conservés autr. qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés, aut. que les produits du n°20.06
2005590000	20	A	2026	-- Haricots (...), aut. qu'en grains, préparés... autr. qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés, aut. que les produits du n°20.06
2005600000	20	A	2026	- Asperges préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés, autres que les produits du n° 20.06
2005700000	20	A	2026	- Olives préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelées, autres que les produits du n° 20.06
2005800000	20	A	2026	- Maïs doux (...) préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés, autres que les produits du n° 20.06
2005910000	20	A	2026	-- Jets de bambou préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés, autres que les produits du n° 20.06
2005990000	20	A	2026	-- Autres légumes et leurs mélanges préparés ou conservés autr. qu'au vinaigre ou acide acétiq, non congelés, aut. que les pduits du n°20.06
2006000000	20	A	2026	Légumes, fruits, écorces de fruits et autres parties de plantes, confits au sucre (égouttés, glacés ou cristallisés).
2007100000	20	A	2026	- Préparations homogénéisées de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants
2007910000	20	A	2026	-- Confiture, gelée, marmelade, purée et pâte d'agrumes non homogénéisées, obtenues par cuisson,...addition de sucre ou d'autres édulcorants
2007990000	20	A	2026	-- Confiture, gelée, marmelade, purée et pâte de fruits (sauf agrumes) non homogénéisées, obtenues par cuisson,..sucre ou d'aut. édulcorants
2008111000	20	A	2026	--- Beurre d'arachide avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool
2008119000	20	A	2026	--- Arachides (sauf beurre d'arachide) autr. préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2008190000	20	A	2026	-- Fruits à coques et graines (sauf arachide), y compris les mélanges, autr. préparés ou conservés,...d'autres édulcorants ou d'alcool, NDCA
2008200000	20	A	2026	- Ananas autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool
2008300000	20	A	2026	- Agrumes autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, NDCA
2008400000	20	A	2026	- Poires autrement préparées ou conservées, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool
2008500000	20	A	2026	- Abricots autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool
2008600000	20	A	2026	- Cerises autrement préparées ou conservées, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool
2008700000	20	A	2026	- Pêches, y compris les brugnons et nectarines, autrement préparés ou conservés,... addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool
2008800000	20	A	2026	- Fraises autrement préparées ou conservées, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool
2008910000	20	A	2026	-- Coe?urs de palmiers autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool
2008930000	20	A	2026	-- Airelles rouges (Vaccinium...) autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool
2008970000	20	A	2026	-- Mélanges (sauf ceux du n°2008.19) de fruits et autres parties comestibles de plantes autrement préparés ou conservés ...ou d'alcool, NDCA
2008990000	20	A	2026	-- Autres fruits et autres parties comestibles de plantes, autrement préparés ou conservés, ...d'autres édulcorants ou d'alcool, du n°20.08
2009111000	10	D	Exclus	--- Jus d'orange congelés, non fermentés, sans ...édulcorants, concentrés, présentés en emballages de 25 Kg ou plus, destinés à l'industrie
2009119000	20	D	Exclus	--- Jus d'orange congelés, non fermentés, sans ...édulcorants, autres que ceux du n° 2009.11.10
2009121000	10	D	Exclus	--- Jus d'orange non congelés, valeur Brix n'excédant pas 20, non fermentés,...concentrés, en embal. de 25Kg ou plus, destinés à l'industrie
2009129000	20	D	Exclus	--- Jus d'orange non congelés, valeur Brix n'excédant pas 20, non fermentés, sans addition d'alcool,... autres que ceux du n° 2009.12.10

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2009191000	10	D	Exclus	--- Jus d'orange non congelés, aut. que de valeur Brix n'excédant pas 20, non fermentés..concentrés...de 25Kg ou plus, destiné à l'industrie
2009199000	20	D	Exclus	--- Jus d'orange non congelés, autres que de valeur Brix n'excédant pas 20, non fermentés ... à l'exclusion de ceux du n° 2009.19.10
2009211000	10	D	Exclus	--- Jus de pamplemousse ou de pomelo, concentrés, valeur Brix n'excédant pas 20, non fermenté,..en embal. de 25 Kg ou plus pour l'industrie
2009219000	20	D	Exclus	--- Jus de pamplemousse ou de pomelo, valeur Brix n'excédant pas 20, non fermentés, sans addition d'alcool ...aut. que ceux du n° 2009.21.10
2009291000	10	D	Exclus	--- Jus de pamplemousse ou de pomelo, (aut. que de valeur Brix n'excédant pas 20), non fermentés..concentrés..de 25Kg ou plus pr l'industrie
2009299000	20	D	Exclus	--- Jus de pamplemousse ou de pomelo, (autre que de valeur Brix n'excèdant pas 20), non fermentés... autres que ceux du n° 2009.29.10
2009311000	10	D	Exclus	--- Jus de tout autre agrume, valeur Brix n'excédant pas 20, non fermentés, sans addition...concentrés,...de 25Kg ou plus pour l'industrie
2009319000	20	D	Exclus	--- Jus de tout autre agrume, valeur Brix n'excédant pas 20, non fermentés… autres que ceux du n° 2009.31.10
2009391000	10	D	Exclus	--- Jus de tout autre agrume, autres que valeur Brix n'excédant pas 20, non fermentés...concentrés,...de 25Kg ou plus pour l'industrie
2009399000	20	D	Exclus	--- Jus de tout autre agrume, autres que valeur Brix n'excédant pas 20, non fermentés ... à l'exclusion de ceux du n° 2009.39.10
2009411000	10	D	Exclus	--- Jus d'ananas, valeur Brix n'excédant pas 20, non fermentés,..concentrés, en emballages de 25 Kg ou plus destinés à l'industrie
2009419000	20	D	Exclus	--- Jus d'ananas, valeur Brix n'excédant pas 20, non fermentés, sans addition d'alcool,... autres que ceux du n° 2009.41.10
2009491000	10	D	Exclus	--- Jus d'ananas (autres que de valeur Brix n'excédant pas 20), non fermentés,..concentrés, en emballages de 25Kg ou plus pour l'industrie
2009499000	20	D	Exclus	--- Jus d'ananas (aut. que de valeur Brix n'excédant pas 20), non fermentés, sans addition d'alcool...,à l'exclusion de ceux du n°2009.49.10
2009501000	10	C	2029	--- Jus de tomate, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans ... concentrés, en emballages de 25 Kg ou plus destinés à l'industrie

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2009509000	20	C	2029	--- Jus de tomate non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'aut. édulcorants, aut. que ceux du n°2009.50.10
2009611000	10	D	Exclus	--- Jus de raisin (y cpris les moûts), valeur Brix n'excédant pas 30, non fermentés,..concentrés, en embal. de 25 Kg ou plus pr l'industrie
2009619000	20	D	Exclus	--- Jus de raisin (y cpris les moûts), valeur Brix n'excédant pas 30, non fermenté, sans addition d'alcool...aut. que ceux du n° 2009.61.10
2009691000	10	D	Exclus	--- Jus de raisin (...), autres que de valeur Brix n'excédant pas 30, non fermentés,..concentrés, en embal. de 25Kg ou plus pour l'industrie
2009699000	20	D	Exclus	--- Jus de raisin (y cpris les moûts), autres que de valeur Brix n'excèdant pas 30, non fermentés,...autres que ceux du n° 2009.69.10
2009711000	10	D	Exclus	--- Jus de pomme d'une valeur Brix n'excédant pas 20, non fermentés,..concentrés, en emballages de 25 Kg ou plus destinés à l'industrie
2009719000	20	D	Exclus	--- Jus de pomme d'une valeur Brix n'excédant pas 20, non fermentés, sans addition d'alcool...autres que ceux du n° 2009.71.10
2009791000	10	D	Exclus	--- Jus de pomme autres que d'une valeur Brix n'excéde pas 20, non fermentés,...concentrés, en embal. de 25Kg ou plus destinés à l'industrie
2009799000	20	D	Exclus	--- Jus de pomme autres que d'une val. Brix n'excédant pas 20, non fermentés, sans addition d'alcool…autres que ceux du n° 2009.79.10
2009811000	10	D	Exclus	--- Jus d'airelle rouge (Vaccinium macrocarpon,...), non fermentés,..concentrés, présentés en embal. de 25Kg ou plus destinés à l'industrie
2009819000	20	D	Exclus	--- Jus d'airelle rouge (Vaccinium macrocarpon,...), non fermentés, sans addition d'alcool…autres que ceux du n° 2009.81.10
2009891100	10	D	Exclus	---- Jus de goyaves, non fermentés, sans addition d'alcool...concentrés, présentés en emballages de 25Kg ou plus destinés à l'industrie
2009891900	20	D	Exclus	---- Jus de goyaves, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou... autres que ceux du n° 2009.89.11
2009892100	10	D	Exclus	---- Jus de tamarin, non fermentés, sans addition d'alcool...concentrés, présentés en emballages de 25Kg ou plus destinés à l'industrie
2009892900	20	D	Exclus	---- Jus de tamarin, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou … autres que ceux du n° 2009.89.21

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2009893100	10	D	Exclus	---- Jus de mangues, non fermentés, sans adddition d'alcool...concentrés, présentés en emballages de 25Kg ou plus destinés à l'industrie
2009893900	20	D	Exclus	---- Jus de mangues, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou…,autres que ceux du n° 2009.89.31
2009899100	10	D	Exclus	---- Jus de tout autre fruit ou légume du n°20.09, non fermentés,...concentrés, en emballages de 25 Kg ou plus destinés à l'industrie
2009899900	20	D	Exclus	---- Jus de tout autre fruit ou légume du n°20.09, non fermentés, sans addition d'alcool...autres que ceux du n° 2009.89.91
2009901000	10	D	Exclus	--- Mélanges de jus de fruits ou de légumes, non fermentés,... concentrés, présentés en emballages de 25 Kg ou plus destinés à l'industrie
2009909000	20	D	Exclus	--- Mélanges de jus de fruits ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool... autres que ceux du n° 2009.90.10
2101110000	10	D	Exclus	-- Extraits, essences et concentrés de café
2101120000	20	D	Exclus	-- Préparations à base d'extraits, essences ou concentrés ou à base de café
2101200000	10	D	Exclus	- Extraits, essences et concentrés de thé,de maté et préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de thé ou de maté
2101300000	20	D	Exclus	- Chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés
2102100000	5	A	2021	- Levures vivantes
2102200000	5	A	2021	- Levures mortes; autres micro-organismes monocellulaires morts (à l'exclusion des vaccins du n° 30.02)
2102300000	5	A	2019	- Poudres à lever préparées
2103100000	20	A	2026	- Sauce de soja
2103200000	35	A	2026	- «Tomato-ketchup» et autres sauces tomates
2103300000	20	A	2026	- Farine de moutarde et moutarde préparée
2103901000	20	A	2026	-- Sauce de poisson ??Nuoc-Mam??
2103909100	20	A	2026	--- Assaisonnements et condiments en poudre en emballages de 25kg ou plus
2103909900	20	A	2026	--- Autres préparations pour sauces et autres sauces préparées; autres condiments et assaisonnements, composés
2104101000	20	B	2029	-- Préparations pour soupes, potages ou bouillons, présentées sous formes de tablettes, de pains ou de cubes
2104109000	20	B	2029	-- Préparations pour soupes, potages ou bouillons autres que du n° 2104.10.10; soupes, potages ou bouillons préparés

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2104200000	20	B	2029	- Préparations alimentaires composites homogénéisées
2105000000	20	C	2029	Glaces de consommation, même contenant du cacao.
2106101000	5	A	2024	-- Concentrats de protéines
2106102000	10	A	2026	-- Substances protéiques texturées
2106901000	20	A	2026	-- Sirops aromatisés et/ou additionnés de colorants
2106909100	10	A	2026	--- Poudres utilisées dans la fabrication des bouillons (masses partielles)
2106909200	10	A	2026	--- Extraits, essences et autres produits aromatisants des types utilisés dans les industries des boissons
2106909300	5	A	2024	--- Améliorant pour panification non dénommés
2106909400	20	A	2026	--- Poudres pour la préparation instantanée des boissons
2106909500	20	A	2026	--- Préparations pour tisanes ou infusions, non dénommées
2106909600	20	A	2026	--- Compléments alimentaires
2106909900	20	A	2026	--- Autres préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs
2201101000	35	C	2029	-- Eaux minérales naturelles ou artificielles, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées
2201102000	35	C	2029	-- Eaux gazéifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées
2201900000	35	C	2029	- Eaux (à l'exclusion des eaux minérales ou gazéifiées), non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées; glaces et neiges
2202100000	20	C	2029	- Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées
2202910000	20	D	Exclus	-- Bière sans alcool
2202991000	20	D	Exclus	--- Boissons non alcooliques à forte dose de caféine de type "boissons énergisantes", à l'exclusion des jus de fruits ou légumes du N°20.09
2202999000	20	D	Exclus	--- Autres boissons non alcooliques du N°22.02
2203001000	20	D	Exclus	- Bières de malt présentées en récipients d'une contenance égale ou inférieure à 50 cl
2203009000	20	D	Exclus	- Bières de malt (autres que celles présentées en récipients d'une contenance égale ou inférieure à 50 cl)
2204100000	20	D	Exclus	- Vins mousseux
2204210000	20	D	Exclus	-- Vins (sauf mousseux), moûts de raisin dont la fermentation a été empêchée ou arrêtée par add. d'alcool, en recipient n'excédant pas 2 l
2204220000	20	D	Exclus	-- Vins (sauf mousseux) et moûts de raisin frais dont... d'alcool, en récipients d'une contenance excédant 2 l mais n'excédant pas 10 l
2204291000	20	D	Exclus	--- Autres vins de raisins, présentés en emballages de 200 litres ou plus, destinés à l'industrie

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2204299000	20	D	Exclus	--- Autres vins de raisins frais, y compris les vins enrichis en alcool, du n°22.04
2204300000	20	D	Exclus	- Autres moûts de raisin, du n° 22.04
2205100000	20	D	Exclus	- Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou substances aromatiques, en récipients n'excédant pas 2 l
2205900000	20	D	Exclus	- Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou substances aromatiq.,aut. que ceux du n° 2205.10
2206001000	20	D	Exclus	- Bières autres que de malt
2206009100	20	D	Exclus	--Vin de palme
2206009900	20	D	Exclus	-- Autres boissons fermentées(..); mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non alcooliques, NDCA.
2207101000	10	A	2021	-- Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80 % vol ou plus, à usages médicamenteux ou pharmaceutiques
2207109000	20	A	2026	-- Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80 % vol ou plus, autres qu'à usages médicamenteux ou pharmaceutiq.
2207200000	10	A	2024	- Alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres
2208201000	20	D	Exclus	-- Cognac
2208209000	20	D	Exclus	-- Eaux-de-vie de vin ou de marc de raisin, à l'exclusion du cognac
2208300000	20	D	Exclus	- Whiskies
2208400000	20	D	Exclus	- Rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation, après fermentation, de produits de cannes à sucre
2208500000	20	D	Exclus	- Gin et genièvre
2208600000	20	C	2029	- Vodka
2208700000	20	D	Exclus	- Liqueurs
2208900000	20	D	Exclus	- Autre alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80 % vol; autres boissons spiritueuses
2209001000	20	A	2026	- Vinaigre comestible d'alcool
2209009000	20	A	2026	- Vinaigres comestibles (à l'exclusion du vinaigre d'alcool) et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique
2301100000	10	A	2021	- Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes ou d'abats, impropres à l'alimentation humaine; cretons

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2301200000	10	A	2021	- Farines, poudres et agglomérés...de pellets, poissons ou crustacés,mollusq. ou d'aut. invertébrés aquatiq., impropres à l'aliment. humaine
2302100000	10	A	2021	- Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements de maïs
2302300000	10	A	2021	- Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements de froment
2302400000	10	A	2021	- Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés… du criblage, de la mouture ou d'aut. traitements de céréales (sauf maîs ou froment)
2302500000	10	A	2021	- Sons, remoulages et aut. résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'aut. traitements de légumineuses
2303100000	10	A	2021	- Résidus d'amidonnerie et résidus similaires, même agglomérés sous forme de pellets
2303200000	10	A	2021	- Pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie, même agglomérés sous forme de pellets
2303300000	10	A	2021	- Drêches et déchets de brasserie ou de distillerie, même agglomérés sous forme de pellets
2304000000	10	A	2024	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja.
2305000000	10	A	2021	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'arachide.
2306100000	10	A	2021	- Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme... ,de l'extraction de graisses ou huiles de graines de coton
2306200000	10	A	2021	- Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme... , de l'extraction de graisses ou huiles de graines de lin
2306300000	10	A	2021	- Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme...,de l'extraction de graisses ou huiles de graines de tournesol
2306410000	10	A	2021	-- Tourteaux et aut. résidus solides ...de l'extract. de graisse ou huile de graines de navette ou de colza à faible teneur en acide éruciq.
2306490000	10	A	2021	-- Tourteaux et autres résidus solides..., de l'extraction de graisses ou huiles de graines de navette ou de colza autres que du n° 2306.41
2306500000	10	A	2021	- Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou ...de l'extraction de graisses ou huiles de graines de noix de coco ou de coprah

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2306600000	10	A	2021	- Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés..., de l'extraction de graisses ou huiles de noix ou d'amandes de palmiste
2306900000	10	A	2021	- Autres tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou...de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales du n°23.06
2307000000	10	A	2021	Lies de vin; tartre brut.
2308000000	10	A	2021	Matières et déchets végétaux, résidus et sous-produits végétaux, même agglomérés...de pellets,... pour l'alimentation des animaux, NDCA
2309100000	20	B	2026	- Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail
2309901000	5	A	2024	-- Préparations contenant des vitamines des types utilisés pour l'alimentation des animaux (autres qu'aliments pour chiens ou chats, CVD)
2309909000	10	B	2029	-- Autres préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux, du n° 23.09
2401100000	5	D	Exclus	- Tabacs non écôtés
2401200000	5	D	Exclus	- Tabacs partiellement ou totalement écôtés
2401300000	5	D	Exclus	- Déchets de tabac
2402100000	20	C	2029	- Cigares (y compris ceux à bouts coupés) et cigarillos, contenant du tabac
2402200000	20	D	Exclus	- Cigarettes contenant du tabac
2402900000	20	D	Exclus	- Cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en succédanés de tabac
2403110000	20	D	Exclus	-- Tabac pour pipe à eau visé à la Note 1 de sous-positions du Chapitre 24
2403190000	20	D	Exclus	-- Tabac à fumer, autre que du n° 2403.11, même contenant des succédanés de tabac en toute proportion
2403910000	10	D	Exclus	-- Tabacs «homogénéisés» ou «reconstitués»
2403991000	10	D	Exclus	--- Tabacs écôtés expansés
2403999000	20	D	Exclus	--- Autres tabacs et succédanés de tabac, fabriqués, du n° 24.03; extraits et sauces de tabac
2501001000	5	A	2021	- Sel dénaturé
2501002000	10	A	2021	- Sel destiné à l'alimentation humaine
2501003000	5	A	2021	- Sel en blocs comprimé pour l'alimentation du bétail
2501009000	10	A	2021	- Autre sel du n°25.01 et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou ... ou d'agents assurant une bonne fluidité; eau de mer
2502000000	5	A	2019	Pyrites de fer non grillées.
2503000000	5	A	2019	Soufres de toute espèce, à l'exclusion du soufre sublimé, du soufre précipité et du soufre colloïdal.
2504100000	5	A	2019	- Graphite naturel, en poudre ou en paillettes

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2504900000	5	A	2019	- Graphite naturel, autre qu'en poudre ou en paillettes
2505100000	5	A	2021	- Sables siliceux et sables quartzeux
2505900000	5	A	2019	- Sables naturels de toute espèce (autres que siliceux et quartzeux), même colorés, à l'exclusion des sables métallifères du Chapitre 26
2506100000	5	A	2019	- Quartz (autres que les sables naturels)
2506200000	5	A	2019	- Quartzites, même dégrossies ou simplement débitées, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire
2507000000	5	A	2019	Kaolin et autres argiles kaoliniques, même calcinés.
2508100000	5	A	2019	- Bentonite
2508300000	5	A	2019	- Argiles réfractaires
2508400000	5	A	2019	- Autres argiles (à l'exclusion des argiles expansées du n° 68.06), autres que bentonite et argiles refractaires, même calcinées
2508500000	5	A	2019	- Andalousite, cyanite et sillimanite, même calcinées
2508600000	5	A	2019	- Mullite
2508700000	5	A	2019	- Terres de chamotte ou de dinas
2509000000	5	A	2019	Craie.
2510100000	5	A	2019	- Phosphates de calcium naturels, phosphates alumino-calciques naturels et craies phosphatées, non moulus
2510200000	5	A	2019	- Phosphates de calcium naturels, phosphates alumino-calciques naturels et craies phosphatées, moulus
2511100000	5	A	2019	- Sulfate de baryum naturel (barytine)
2511200000	5	A	2019	- Carbonate de baryum naturel (withérite), même calciné, à l'exclusion de l'oxyde de baryum du n° 28.16
2512000000	5	A	2019	Farines siliceuses fossiles (kieselguhr,..) et autres terres siliceuses analogues, d'une densité apparente n'excédant pas 1, même calcinées.
2513100000	5	A	2021	- Pierre ponce
2513200000	5	A	2021	- Emeri, corindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels, même traités thermiquement
2514000000	5	A	2019	Ardoise, même dégrossie ou simplement débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire.
2515110000	5	A	2021	-- Marbres et travertins, bruts ou dégrossis
2515120000	5	A	2021	-- Marbres et travertins, simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2515200000	5	A	2021	- Ecaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction d'une densité apparente égale ou supérieure à 2,5; albâtre
2516110000	5	A	2019	-- Granit brut ou dégrossi
2516120000	5	A	2021	-- Granit simplement débité, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire
2516200000	5	A	2019	- Grès même dégrossi ou simplement débité, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire
2516900000	5	A	2021	- Autres pierres de taille ou de construction, du n° 25.16
2517100000	5	A	2021	- Cailloux, graviers, pierres concassées, ... pour le bétonnage ou l'empierrement des routes, des voies ferrées ou…, traités thermiquement
2517200000	5	A	2019	- Macadam de laitier, de scories ou de déchets industriels similaires, même comprenant des matières citées dans le n° 2517.10
2517300000	5	A	2019	- Tarmacadam
2517410000	5	A	2021	-- Granules, éclats et poudres de marbre, même traités thermiquement
2517490000	5	A	2021	-- Granules, éclats et poudres de pierres des n°s 25.15 (autres que de marbre) ou 25.16, même traités thermiquement
2518100000	5	A	2021	- Dolomie non calcinée ni frittée, dite «crue»,y cpris la dégrossie ou simplement débitée en blocs ou plaq. de forme carrée ou rectangulaire
2518200000	5	A	2019	- Dolomie calcinée ou frittée, y compris la dégrossie ou simplement débitée en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire
2518300000	5	A	2019	- Pisé de dolomie
2519100000	5	A	2019	- Carbonate de magnésium naturel (magnésite)
2519900000	5	A	2021	- Magnésie électrofondue ou calcinée à mort (frittée), ...faibles quantités d'aut. oxydes ajoutés avant le frittage; aut. oxyde de magnésium
2520100000	5	A	2021	- Gypse; anhydrite
2520200000	10	A	2024	- Plâtres, même colorés ou additionnés de faibles quantités d'accélérateurs ou de retardateurs
2521000000	5	A	2024	Castines; pierres à chaux ou à ciment.
2522100000	10	A	2026	- Chaux vive, à l'exclusion de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium du n° 28.25
2522200000	20	A	2026	- Chaux éteinte, à l'exclusion de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium du n° 28.25
2522300000	20	A	2026	- Chaux hydraulique, à l'exclusion de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium du n° 28.25
2523100000	10	D	Exclus	- Ciments non pulvérisés dits «clinkers»

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2523210000	20	D	Exclus	-- Ciments blancs, même colorés artificiellement
2523290000	20	D	Exclus	-- Ciments Portland autres que ciments blancs
2523300000	20	D	Exclus	- Ciments alumineux
2523900000	20	D	Exclus	- Autres ciments hydrauliques même colorés, du n° 25.23
2524100000	10	A	2021	- Crocidolite
2524900000	5	A	2019	- Amiante (asbeste), à l'exclusion de la crocidolite
2525100000	5	A	2019	- Mica brut ou clivé en feuilles ou lamelles irrégulières («splittings»)
2525200000	5	A	2021	- Mica en poudre
2525300000	5	A	2019	- Déchets de mica
2526100000	5	A	2021	- Stéatite naturelle, même dégrossie ou débitée, en blocs ou plaques de forme carrée ou rectangulaire et talc, non broyés ni pulvérisés
2526200000	5	A	2021	- Stéatite naturelle, même dégrossie ou débitée, en blocs ou plaques de forme carrée ou rectangulaire et talc, broyés ou pulvérisés
2528000000	5	A	2019	Borates naturels et leurs concentrés(...), sauf ceux extraits des saumures naturelles; acide boriq. naturel titrant au plus 85 % de H3BO3 …
2529100000	5	A	2019	- Feldspath
2529210000	5	A	2019	-- Spath fluor contenant en poids 97 % ou moins de fluorure de calcium
2529220000	5	A	2019	-- Spath fluor contenant en poids plus de 97 % de fluorure de calcium
2529300000	5	A	2019	- Leucite; néphéline et néphéline syénite
2530100000	5	A	2021	- Vermiculite, perlite et chlorites, non expansées
2530200000	5	A	2021	- Kiésérite, epsomite (sulfates de magnésium naturels)
2530900000	5	A	2021	- Autres matières minérales non dénommées ni comprises ailleurs
2601111000	5	A	2019	--- Minerais de fer et leurs concentrés, non agglomérés, en morceaux, autres que les pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)
2601112000	5	A	2019	--- Minerais de fer fin et leurs concentrés, non agglomérés, autres que les pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)
2601113000	5	A	2019	--- Minerais de fer et leurs concentrés, non agglomérés, enrichis, autres que les pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)
2601119000	5	A	2019	--- Autres minerais de fer et leurs concentrés, non agglomérés, autres que les pyrites de fer grillées (cendres de pyrites), du n° 26.01

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2601120000	5	A	2019	-- Minerais de fer et leurs concentrés, agglomérés, autres que les pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)
2601200000	5	A	2019	- Pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)
2602000000	5	A	2019	Minerais de manganèse et leurs concentrés, y compris les ferrugineux et leurs concentrés, teneur en manganèse de 20% ou plus en poids...sec
2603000000	5	A	2019	Minerais de cuivre et leurs concentrés.
2604000000	5	A	2019	Minerais de nickel et leurs concentrés.
2605000000	5	A	2019	Minerais de cobalt et leurs concentrés.
2606000000	5	A	2019	Minerais d'aluminium et leurs concentrés.
2607000000	5	A	2019	Minerais de plomb et leurs concentrés.
2608000000	5	A	2019	Minerais de zinc et leurs concentrés.
2609000000	5	A	2019	Minerais d'étain et leurs concentrés.
2610000000	5	A	2019	Minerais de chrome et leurs concentrés.
2611000000	5	A	2019	Minerais de tungstène et leurs concentrés.
2612100000	5	A	2019	- Minerais d'uranium et leurs concentrés
2612200000	5	A	2019	- Minerais de thorium et leurs concentrés
2613100000	5	A	2019	- Minerais de molybdène et leurs concentrés, grillés
2613900000	5	A	2019	- Minerais de molybdène et leurs concentrés, autres que grillés
2614000000	5	A	2019	Minerais de titane et leurs concentrés.
2615100000	5	A	2019	- Minerais de zirconium et leurs concentrés
2615900000	5	A	2019	- Minerais de niobium, de tantale ou de vanadium, et leurs concentrés
2616100000	5	A	2019	- Minerais d'argent et leurs concentrés
2616901000	5	A	2019	-- Minerais d'or et leurs concentrés
2616909000	5	A	2019	-- Minerais de métaux précieux (autres qu'argent ou or) et leurs concentrés
2617100000	5	A	2019	- Minerais d'antimoine et leurs concentrés
2617900000	5	A	2019	- Autres minerais et leurs concentrés, du n° 26.17
2618000000	5	A	2021	Laitier granulé (sable-laitier) provenant de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier.
2619000000	5	A	2019	Scories, laitiers (autres que le laitier granulé), battitures et autres déchets de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier.
2620110000	5	A	2019	-- Mattes de galvanisation contenant principalement du zinc (autres que ceux provenant de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier)

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2620190000	5	A	2019	-- Scories, cendres et résidus (autres que ceux ... l'acier) contenant principalement du zinc, à l'exclusion des mattes de galvanisation
2620210000	5	A	2019	-- Boues d'essence au plomb et boues de composés antidétonants contenant du plomb (autres que ceux... de la fonte, du fer ou de l'acier)
2620290000	5	A	2019	-- Scories, cendres et résidus (autres que ceux ... l'acier) contenant principalement du plomb, à l'exclusion de ceux du n° 2620.21
2620300000	5	A	2019	- Scories, cendres et résidus (autres que ceux... de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier) contenant principalement du cuivre
2620400000	5	A	2019	- Scories, cendres et résidus (aut. que ceux... de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier) contenant principalement de l'aluminium
2620600000	5	A	2019	- Scories, cendres et résidus (autres que ceux...l'acier), contenant de l'arsenic, du mercure, du thallium ou leurs mélanges, ...chimiques
2620910000	5	A	2019	-- Scories, cendres et résidus (autres que ceux ... l'acier) contenant de l'antimoine, du béryllium, du cadmium, du chrome ou leurs mélanges
2620990000	5	A	2019	-- Autres scories, cendres et résidus (autres que ceux... l'acier), contenant des métaux, de l'arsenic ou leurs composés, du n° 26.20
2621100000	5	A	2019	- Cendres et résidus provenant de l'incinération des déchets municipaux
2621900000	5	A	2019	- Autres scories et cendres, y compris les cendres de varech
2701110000	5	A	2021	-- Anthracite, même pulvérisé, mais non aggloméré
2701120000	5	A	2019	-- Houille bitumineuse, même pulvérisée, mais non agglomérée
2701190000	5	A	2019	-- Autres houilles, même pulvérisées, mais non agglomérées, du n° 27.01
2701200000	5	A	2021	- Briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille
2702100000	5	A	2019	- Lignites, même pulvérisés, mais non agglomérés, à l'exclusion du jais
2702200000	5	A	2019	- Lignites agglomérés, à l'exclusion du jais
2703000000	5	A	2021	Tourbe (y compris la tourbe pour litière), même agglomérée.
2704000000	5	A	2019	Cokes et semi-cokes de houille, de lignite ou de tourbe, même agglomérés; charbon de cornue.
2705000000	5	A	2019	Gaz de houille, gaz à l'eau, gaz pauvre et gaz similaires, à l'exclusion des gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux.
2706000000	5	A	2019	Goudrons de houille, de lignite ou de tourbe et autres goudrons minéraux, même déshydratés ou étêtés, y compris les goudrons reconstitués.
2707100000	5	A	2019	- Benzol (benzène)

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2707200000	5	A	2019	- Toluol (toluène)
2707300000	5	A	2021	- Xylol (xylènes)
2707400000	5	A	2019	- Naphtalène
2707500000	5	A	2021	- Autres mélanges d'hydrocarbures aromatiq. distillant 65% ou plus de leur volume (y cpris les pertes) à 250 °C d'après la méthode ASTM D 86
2707910000	5	A	2019	-- Huiles de créosote
2707990000	5	A	2021	-- Autres huiles et autres produits, du n° 27.07
2708100000	5	A	2019	- Brai de goudron de houille ou d'autres goudrons minéraux
2708200000	5	A	2019	- Coke de brai de goudron de houille ou d'autres goudrons minéraux
2709000000	0	A	2019	Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux.
2710121000	0	D	Exclus	--- Pétroles partiellement raffinés y compris les huiles brutes ayant subi une distillation primaire (Topping)
2710122100	5	D	Exclus	---- White spirit
2710122900	10	D	Exclus	---- Autres essences spéciales
2710123000	10	D	Exclus	--- Essence d'aviation
2710124000	10	D	Exclus	--- Super carburant
2710125000	10	D	Exclus	--- Essence d'auto ordinaire
2710129000	10	D	Exclus	--- Autres huiles légères et préparations du n° 2710.12
2710191100	10	D	Exclus	---- Carburéacteur
2710191200	5	D	Exclus	---- Pétrole lampant
2710191900	10	D	Exclus	---- Autres huiles moyennes, du n° 2710.19
2710192100	10	D	Exclus	---- Gas-oil
2710192200	5	D	Exclus	---- Fuel-oil domestique
2710192300	5	D	Exclus	---- Fuel-oil léger
2710192400	5	D	Exclus	---- Fuel-oil lourd I
2710192500	5	D	Exclus	---- Fuel-oil lourd II
2710193100	10	D	Exclus	---- Huiles lubrifiantes destinées à être mélangées
2710193200	10	D	Exclus	---- Huiles lubrifiantes pour freins hydrauliques
2710193300	10	D	Exclus	---- Graisse d'huiles lubrifiantes
2710193910	10	D	Exclus	----- Huiles de moteur à 2 temps
2710193990	10	D	Exclus	----- Autres huiles lubrifiantes, du n° 2710.19

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2710200000	10	D	Exclus	- Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux(sauf huiles brutes) et préparations NDCA, contenant 70 % ou plus d?'huiles de pétrole...huiles
2710910000	10	D	Exclus	-- Déchets d'huiles contenant des diphényles poly chlorés (PCB), des terphényles polychlorés (PCT) ou des diphényles polybromés (PBB)
2710990000	10	D	Exclus	-- Autres déchets d'huiles, du n° 27.10
2711110000	5	D	Exclus	-- Gaz naturel liquéfiés
2711120000	5	D	Exclus	-- Propane liquéfié
2711130000	0	D	Exclus	-- Butanes liquéfiés
2711140000	5	D	Exclus	-- Ethylène, propylène, butylène et butadiène, liquéfiés
2711190000	5	D	Exclus	-- Autres gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, liquéfiés, du n° 27.11
2711210000	5	D	Exclus	-- Gaz naturel à l'état gazeux
2711290000	5	D	Exclus	-- Autres gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, à l'état gazeux, du n° 27.11
2712100000	5	A	2024	- Vaseline
2712200000	5	A	2021	- Paraffine contenant en poids moins de 0,75 % d'huile
2712900000	5	A	2021	- Autres produits obtenus par synthèse ou par d'autres procédés, même colorés, du n° 27.12
2713110000	5	A	2019	-- Coke de pétrole non calciné
2713120000	5	A	2019	-- Coke de pétrole calciné
2713200000	5	B	2024	- Bitume de pétrole
2713900000	5	B	2024	- Autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux du n°27.13
2714100000	5	B	2024	- Schistes et sables bitumineux
2714900000	5	B	2024	- Bitumes et asphaltes, naturels; asphaltites et roches asphaltiques
2715000000	5	B	2024	Mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturels, de bitume de pétrole, de goudron minéral ou de brai de goudron minéral (...)
2716000000	5	A	2019	Energie électrique. (position facultative)
2801100000	5	A	2019	- Chlore
2801200000	5	A	2019	- Iode
2801300000	5	A	2019	- Fluor; brome
2802000000	5	A	2019	Soufre sublimé ou précipité; soufre colloïdal.
2803000000	5	A	2019	Carbone (noirs de carbone et autres formes de carbone non dénommées ni comprises ailleurs).
2804100000	5	A	2019	- Hydrogène
2804210000	5	A	2019	-- Argon

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2804290000	5	A	2019	-- Autres gaz rares à l'exclusion d'argon
2804300000	5	A	2019	- Azote
2804400000	5	A	2019	- Oxygène
2804500000	5	A	2019	- Bore; tellure
2804610000	5	A	2019	-- Silicium contenant en poids au moins 99,99 % de silicium
2804690000	5	A	2019	-- Silicium autre que celui contenant en poids au moins 99,99 % de silicium
2804700000	5	A	2019	- Phosphore
2804800000	5	A	2019	- Arsenic
2804900000	5	A	2019	- Sélénium
2805110000	5	A	2019	-- Sodium
2805120000	5	A	2019	-- Calcium
2805190000	5	A	2019	-- Métaux alcalins ou alcalino-terreux autres que sodium ou calcium
2805300000	5	A	2019	- Métaux de terres rares, scandium et yttrium, même mélangés ou alliés entre eux
2805400000	5	A	2019	- Mercure
2806100000	5	A	2021	- Chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique)
2806200000	5	A	2019	- Acide chlorosulfurique
2807000000	5	A	2019	Acide sulfurique; oléum.
2808000000	5	A	2019	Acide nitrique; acides sulfonitriques.
2809100000	5	A	2019	- Pentaoxyde de diphosphore
2809200000	5	A	2019	- Acide phosphorique et acides polyphosphoriques, de constitution chimique définie ou non
2810000000	5	A	2019	Oxydes de bore; acides boriques.
2811110000	5	A	2019	-- Fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)
2811120000	5	A	2019	-- Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)
2811190000	5	A	2019	-- Autres acides inorganiques, à l'exclusion du fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique) et du cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)
2811210000	5	A	2021	-- Dioxyde de carbone
2811220000	5	A	2021	-- Dioxyde de silicium
2811290000	5	A	2019	-- Autres composés oxygénés inorganiques des éléments non métalliques autres que le dioxyde de carbone ou de silicium
2812110000	5	A	2019	-- Dichlorure de carbonyle (phosgène)
2812120000	5	A	2019	-- Oxychlorure de phosphore

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2812130000	5	A	2019	-- Trichlorure de phosphore
2812140000	5	A	2019	-- Pentachlorure de phosphore
2812150000	5	A	2019	-- Monochlorure de soufre
2812160000	5	A	2019	-- Dichlorure de soufre
2812170000	5	A	2019	-- Chlorure de thionyle
2812190000	5	A	2019	-- Autres chlorures et oxychlorures du N°28.12
2812900000	5	A	2019	- Halogénures et oxyhalogénures des éléments non métalliques autres que chlorures et oxychlorures
2813100000	5	A	2019	- Disulfure de carbone
2813900000	5	A	2019	- Sulfures des éléments non métalliques, autres que le disulfure de carbone; trisulfure de phosphore du commerce
2814100000	5	A	2019	- Ammoniac anhydre
2814200000	5	A	2019	- Ammoniac en solution aqueuse (ammoniaque)
2815110000	5	A	2021	-- Hydroxyde de sodium (soude caustique), solide
2815120000	5	A	2024	-- Hydroxyde de sodium (soude caustique), en solution aqueuse (lessive de soude caustique)
2815200000	5	A	2019	- Hydroxyde de potassium (potasse caustique)
2815300000	5	A	2019	- Peroxydes de sodium ou de potassium
2816100000	5	A	2019	- Hydroxyde et peroxyde de magnésium
2816400000	5	A	2019	- Oxydes, hydroxydes et peroxydes, de strontium ou de baryum
2817000000	5	A	2019	Oxyde de zinc; peroxyde de zinc.
2818100000	5	A	2019	- Corindon artificiel, chimiquement défini ou non
2818200000	5	A	2019	- Oxyde d'aluminium autre que le corindon artificiel
2818300000	5	A	2019	- Hydroxyde d'aluminium
2819100000	5	A	2019	- Trioxyde de chrome
2819900000	5	A	2019	- Oxydes et hydroxydes de chrome à l'exclusion du trioxyde
2820100000	5	A	2019	- Dioxyde de manganèse
2820900000	5	A	2019	- Oxydes de manganèse à l'exclusion du dioxyde
2821100000	5	A	2021	- Oxydes et hydroxydes de fer
2821200000	5	A	2019	- Terres colorantes contenant en poids 70 % ou plus de fer combiné évalué en Fe2O3.
2822000000	5	A	2019	Oxydes et hydroxydes de cobalt; oxydes de cobalt du commerce.
2823000000	5	A	2019	Oxydes de titane.
2824100000	5	A	2019	- Monoxyde de plomb (litharge, massicot)

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2824900000	5	A	2019	- Oxydes de plomb autre que monoxyde de plomb (litharge, massicot); minium et mine orange
2825100000	5	A	2019	- Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques
2825200000	5	A	2019	- Oxyde et hydroxyde de lithium
2825300000	5	A	2019	- Oxydes et hydroxydes de vanadium
2825400000	5	A	2019	- Oxydes et hydroxydes de nickel
2825500000	5	A	2019	- Oxydes et hydroxydes de cuivre
2825600000	5	A	2019	- Oxydes de germanium et dioxyde de zirconium
2825700000	5	A	2019	- Oxydes et hydroxydes de molybdène
2825800000	5	A	2019	- Oxydes d'antimoine
2825900000	5	A	2019	- Autres bases inorganiques; autres oxydes, hydroxydes et peroxydes de métaux, du n° 28.25
2826120000	5	A	2019	-- Fluorures d'aluminium
2826190000	5	A	2019	-- Fluorures autres que d'aluminium
2826300000	5	A	2019	- Hexafluoroaluminate de sodium (cryolithe synthétique)
2826900000	5	A	2019	- fluorosilicates, fluoroaluminates et autres sels complexes de fluor à l'exception de l'hexafluoroaluminate de sodium(cryolithe synthétiq.)
2827100000	5	A	2019	- Chlorure d'ammonium
2827200000	5	A	2021	- Chlorure de calcium
2827310000	5	A	2019	-- Chlorures de magnésium
2827320000	5	A	2019	-- Chlorures d'aluminium
2827350000	5	A	2019	-- Chlorures de nickel
2827390000	5	A	2019	-- Autres chlorures du n° 28.27
2827410000	5	A	2019	-- Oxychlorures et hydroxychlorures de cuivre
2827490000	5	A	2019	-- Oxychlorures et hydroxychlorures autres que de cuivre
2827510000	5	A	2019	-- Bromures de sodium ou de potassium
2827590000	5	A	2019	-- Bromures (autres que de sodium ou de potassium) et oxybromures
2827600000	5	A	2019	- Iodures et oxyiodures
2828100000	5	A	2019	- Hypochlorite de calcium du commerce et autres hypochlorites de calcium
2828901000	20	A	2026	-- Hypochlorite de sodium (eau de javel) même concentrée
2828909000	10	A	2024	-- Autres hypochlorites du n°28.28; chlorites; hypobromites
2829110000	5	A	2019	-- Chlorates de sodium
2829190000	5	A	2019	-- Chlorates autres que de sodium

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2829900000	5	A	2019	- Perchlorates; bromates et perbromates; iodates et periodates
2830100000	5	A	2019	- Sulfures de sodium
2830900000	5	A	2019	- Sulfures autres que de sodium; polysulfures, de constitution chimique définie ou non
2831100000	5	A	2019	- Dithionites et sulfoxylates de sodium
2831900000	5	A	2019	- Dithionites et sulfoxylates autres que de sodium
2832100000	5	A	2019	- Sulfites de sodium
2832200000	5	A	2019	- Autres sulfites à l'exclusion du sulfite de sodium
2832300000	5	A	2019	- Thiosulfates
2833110000	5	A	2019	-- Sulfate de disodium
2833190000	5	A	2019	-- Sulfates de sodium autres que de disodium
2833210000	5	A	2019	-- Sulfates de magnésium
2833220000	5	A	2024	-- Sulfates d'aluminium
2833240000	5	A	2019	-- Sulfates de nickel
2833250000	5	A	2019	-- Sulfates de cuivre
2833270000	5	A	2019	-- Sulfates de baryum
2833290000	5	A	2019	-- Autres sulfates du n° 28.33
2833300000	5	A	2019	- Aluns
2833400000	5	A	2019	- Peroxosulfates (persulfates)
2834100000	5	A	2019	- Nitrites
2834210000	5	A	2019	-- Nitrates de potassium
2834290000	5	A	2021	-- Nitrates autres que de potassium
2835100000	5	A	2019	- Phosphinates (hypophosphites) et phosphonates (phosphites)
2835220000	5	A	2019	-- Phosphates de mono- ou de disodium
2835240000	5	A	2019	-- Phosphates de potassium
2835250000	5	A	2019	-- Phosphates d'hydrogénoorthophosphate de calcium («phosphate dicalcique»)
2835260000	5	A	2019	-- Autres phosphates de calcium du n° 28.35
2835290000	5	A	2019	-- Autres phosphates du n° 28.35
2835310000	5	A	2024	-- Triphosphate de sodium (tripolyphosphate de sodium)
2835390000	5	A	2021	-- Autres polyphosphates, de constitution chimique définie ou non, du n° 28.35
2836200000	5	A	2021	- Carbonate de disodium
2836300000	5	A	2021	- Hydrogénocarbonate (bicarbonate) de sodium

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2836400000	5	A	2024	- Carbonates de potassium
2836500000	5	A	2021	- Carbonate de calcium
2836600000	5	A	2019	- Carbonate de baryum
2836910000	5	A	2019	-- Carbonates de lithium
2836920000	5	A	2019	-- Carbonate de strontium
2836990000	5	A	2021	-- Autres carbonates du n° 28.36; peroxocarbonates (percarbonates); carbonate d'ammonium du commerce contenant du carbamate d'ammonium
2837110000	5	A	2021	-- Cyanures et oxycyanures de sodium
2837190000	5	A	2019	-- Cyanures et oxycyanures autres que de sodium
2837200000	5	A	2019	- Cyanures complexes
2839110000	5	A	2019	-- Métasilicates de sodium
2839190000	5	A	2019	-- Silicates de sodium autres que le métasilicate de sodium
2839900000	5	A	2019	- Silicates et silicates des métaux alcalins du commerce, autres que de sodium
2840110000	5	A	2019	-- Anhydre
2840190000	5	A	2021	-- Tétraborate de disodium (borax raffiné) à l'exclusion de l'anhydre
2840200000	5	A	2019	- Borates autres que le tétraborate de disodium (borax raffiné)
2840300000	5	A	2019	- Peroxoborates (perborates)
2841300000	5	A	2019	- Dichromate de sodium
2841500000	5	A	2019	- Chromates et dichromates (autres que dichromate de sodium); peroxochromates
2841610000	5	A	2019	-- Permanganate de potassium
2841690000	5	A	2019	-- Manganites, manganates et permanganates (à l'exclusion du permanganate de potassium)
2841700000	5	A	2019	- Molybdates
2841800000	5	A	2019	- Tungstates (wolframates)
2841900000	5	A	2019	- Autres sels des acides oxométalliques ou peroxométalliques du n° 28.41
2842100000	5	A	2019	- Silicates doubles ou complexes, y compris les aluminosilicates de constitution chimique définie ou non, autres que les azotures
2842900000	5	A	2019	- Autres sels des acides ou peroxoacides inorganiques (y cpris les aluminosilicates de constitution...), autres que les azotures, du n°28.42
2843100000	5	A	2019	- Métaux précieux à l'état colloïdal
2843210000	5	A	2019	-- Nitrate d'argent
2843290000	5	A	2021	-- Composés d'argent autres que le nitrate d'argent

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2843300000	5	A	2019	- Composés d'or
2843900000	5	A	2019	- Composés de métaux précieux autres que d'argent ou d'or; amalgames de métaux précieux
2844100000	5	A	2019	- Uranium naturel et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques...ou des composés de l'uranium naturel
2844200000	5	A	2019	- Uranium enrichi en U 235 et ses composés; plutonium et ses composés; alliages, dispersions (y cpris les cermets), produits ...ces produits
2844300000	5	A	2019	- Uranium appauvri en U 235 et ses composés; thorium et ses composés; alliages, dispersions (y cpris les cermets)...composés de ces produits
2844400000	5	A	2019	- Eléments et isotopes et composés radioactifs autres que ceux des n°s 2844.10, 2844.20 ou 2844.30; alliages, ..résidus radioactifs
2844500000	5	A	2019	- Eléments combustibles (cartouches) usés (irradiés) de réacteurs nucléaires
2845100000	5	A	2019	- Eau lourde (oxyde de deutérium)
2845900000	5	A	2019	- Isotopes autres que ceux du n° 28.44, de l'eau lourde; leurs composés inorganiques ou organiques, de constitution chimique définie ou non
2846100000	5	A	2019	- Composés de cérium
2846900000	5	A	2019	- Composés, inorganiques ou organiques, des métaux des terres rares (sauf cerium), de l'yttrium ou du scandium ou des mélanges de ces métaux
2847000000	5	A	2021	Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée) même solidifié avec de l'urée.
2849100000	5	A	2019	- Carbures de calcium
2849200000	5	A	2019	- Carbures de silicium
2849900000	5	A	2019	- Autres carbures de constitution chimique définie ou non, du n° 28.49
2850000000	5	A	2019	Hydrures, nitrures, azotures, siliciures et borures, ..., autres que les composés qui constituent également des carbures du n° 28.49.
2852100000	5	A	2021	- Composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie, à l'exclusion des amalgames
2852900000	5	B	2026	- Composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique non définie, à l'exclusion des amalgames
2853100000	5	A	2019	- Chlorure de cyanogène (chlorcyan)
2853900000	5	A	2019	- Phosphures et autres produits du N°28.53 à l'exclusion du chlorure de cyanogène (chlorcyan)
2901100000	5	A	2021	- Hydrocarbures acycliques saturés
2901210000	5	A	2019	-- Ethylène

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2901220000	5	A	2019	-- Propène (propylène)
2901230000	5	A	2019	-- Butène (butylène) et ses isomères
2901240000	5	A	2019	-- Buta-1,3-diène et isoprène
2901290000	5	A	2019	-- Autres hydrocarbures acycliques non saturés du n° 29.01
2902110000	5	A	2019	-- Cyclohexane
2902190000	5	A	2019	-- Cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, à l'exclusion du cyclohexane
2902200000	5	A	2019	- Benzène
2902300000	5	A	2024	- Toluène
2902410000	5	A	2019	-- o-Xylène
2902420000	5	A	2019	-- m-Xylène
2902430000	5	A	2019	-- p-Xylène
2902440000	5	A	2019	-- Isomères du xylène en mélange
2902500000	5	A	2019	- Styrène
2902600000	5	A	2019	- Ethylbenzène
2902700000	5	A	2019	- Cumène
2902900000	5	A	2019	- Autres hydrocarbures cycliques du n°29.02
2903110000	5	A	2019	-- Chlorométhane (chlorure de méthyle) et chloroéthane (chlorure d'éthyle)
2903120000	5	A	2021	-- Dichlorométhane (chlorure de méthylène)
2903130000	5	A	2019	-- Chloroforme (trichlorométhane)
2903140000	5	A	2019	-- Tétrachlorure de carbone
2903150000	5	A	2019	-- Dichlorure d?éthylène (ISO) (1,2-dichloroéthane)
2903191000	5	A	2019	--- 1,1,1-Trichloroéthane (méthyle chloroforme)
2903199000	5	A	2019	--- Autres dérivés chlorés saturés des hydrocarbures acycliques du n°29.03
2903210000	5	A	2019	-- Chlorure de vinyle (chloroéthylène)
2903220000	5	A	2019	-- Trichloroéthylène
2903230000	5	A	2019	-- Tétrachloroéthylène (perchloroéthylène)
2903290000	5	A	2019	-- Autres dérivés chlorés non saturés des hydrocarbures acycliques du n°29.03
2903310000	5	A	2019	-- Dibromure d'éthylène (ISO) (1,2-dibromoéthane)
2903391000	5	A	2019	--- Bromométhane (bromure de méthyle)
2903399000	5	A	2019	--- Autres dérivés fluorés, dérivés bromés et dérivés iodés d'hydrocarbures acycliques, du n° 29.03
2903710000	5	A	2019	-- Chlorodifluorométhane

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2903720000	5	A	2019	-- Dichlorotrifluoroéthanes
2903730000	5	A	2019	-- Dichlorofluoroéthanes
2903740000	5	A	2019	-- Chlorodifluoroéthanes
2903750000	5	A	2019	-- Dichloropentafluoropropanes
2903760000	5	A	2019	-- Bromochlorodifluorométhane, bromotrifluorométhane et dibromotétrafluoroéthanes
2903770000	5	A	2019	-- Autres, perhalogénés uniquement avec du fluor et du chlore
2903780000	5	A	2019	-- Autres dérivés perhalogénés
2903791000	5	A	2019	--- Chlorotétrafluoroéthanes
2903792000	5	A	2019	--- Autres dérivés du méthane, de l?éthane ou du propane halogénés uniquement avec du fluor et du chlore
2903793000	5	A	2019	--- Dérivés du méthane, de l?éthane ou du propane halogénés uniquement avec du fluor et du brome
2903799000	5	A	2019	--- Autres dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes différents, du n°29.03
2903810000	5	A	2019	-- 1,2,3,4,5,6-Hexachlorocyclohexane (HCH (ISO)), y compris lindane (ISO, DCI)
2903820000	5	A	2019	-- Aldrine (ISO), chlordane (ISO) et heptachlore (ISO)
2903830000	5	A	2019	-- Mirex (ISO)
2903890000	5	A	2019	-- Autres dérivés halogénés des hydrocarbures cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, du n°29.03
2903910000	5	A	2019	-- Chlorobenzène, o-dichlorobenzène et p-dichlorobenzène
2903920000	5	A	2019	-- Hexachlorobenzène (ISO) et DDT (ISO) (clofénotane (DCI), 1,1,1-trichloro-2,2-bis(p-chlorophényl)éthane)
2903930000	5	A	2019	-- Pentachlorobenzène (ISO)
2903940000	5	A	2019	-- Hexabromobiphényles
2903990000	5	A	2019	-- Autres dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques, du n° 29.03
2904100000	5	A	2024	- Dérivés seulement sulfonés des hydrocarbures, leurs sels et leurs esters éthyliques
2904200000	5	A	2019	- Dérivés seulement nitrés ou seulement nitrosés des hydrocarbures
2904310000	5	A	2019	-- Acide perfluorooctane sulfonique
2904320000	5	A	2019	-- Sulfonate de perfluorooctane d'ammonium
2904330000	5	A	2019	-- Sulfonate de perfluorooctane de lithium
2904340000	5	A	2019	-- Sulfonate de perfluorooctane de potassium
2904350000	5	A	2019	-- Autres sels d'acide perfluorooctane sulfonique
2904360000	5	A	2019	-- Fluorure de perfluorooctane sulfonyle

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2904910000	5	A	2019	-- Trichloronitrométhane (chloropicrine)
2904990000	5	A	2019	-- Autres dérivés sulfonés, nitrés ou nitrosés des hydrocarbures, même halogénés, du N°29.04
2905110000	5	A	2019	-- Méthanol (alcool méthylique)
2905120000	5	A	2021	-- Propane-1-ol (alcool propylique) et propane-2-ol (alcool isopropylique)
2905130000	5	A	2019	-- Butane-1-ol (alcool n-butylique)
2905140000	5	A	2019	-- Autres butanols, du n° 29.05
2905160000	5	A	2019	-- Octanol (alcool octylique) et ses isomères
2905170000	5	A	2024	-- Dodécane-1-ol (alcool laurique), hexadécane-1-ol (alcool cétylique) et octadécane-1-ol (alcool stéarique)
2905190000	5	A	2019	-- Autres monoalcools saturés du n° 29.05
2905220000	5	A	2019	-- Alcools terpéniques acycliques
2905290000	5	A	2019	-- Autres monoalcools non saturés, du n° 29.05
2905310000	5	A	2019	-- Ethylène glycol (éthanediol)
2905320000	5	A	2024	-- Propylène glycol (propane-1,2-diol)
2905390000	5	A	2019	-- Autres diols du n° 29.05
2905410000	5	A	2019	-- 2-Ethyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol (triméthylolpropane)
2905420000	5	A	2019	-- Pentaérythritol (pentaérythrite)
2905430000	5	A	2019	-- Mannitol
2905440000	5	A	2019	-- D-glucitol (sorbitol)
2905450000	5	A	2021	-- Glycérol
2905490000	5	A	2019	-- Autres polyalcools du n° 29.05
2905510000	5	A	2019	-- Ethchlorvynol (DCI)
2905590000	5	A	2019	-- Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des alcools acycliques, à l'exclusion de l'ethchlorvynol (DCI)
2906110000	5	A	2021	-- Menthol
2906120000	5	A	2019	-- Cyclohexanol, méthylcyclohexanols et diméthylcyclohexanols
2906130000	5	A	2019	-- Stérols et inositols
2906190000	5	A	2019	-- Autres cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, du n° 29.06
2906210000	5	A	2019	-- Alcool benzylique
2906290000	5	A	2019	-- Aromatiques, autres qu'alcool benzylique
2907110000	5	A	2019	-- Phénol (hydroxybenzène) et ses sels

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2907120000	5	A	2019	-- Crésols et leurs sels
2907130000	5	A	2019	-- Octylphénol, nonylphénol et leurs isomères; sels de ces produits
2907150000	5	A	2019	-- Naphtols et leurs sels
2907190000	5	A	2019	-- Autres monophénols du n° 29.07
2907210000	5	A	2019	-- Résorcinol et ses sels
2907220000	5	A	2026	-- Hydroquinone et ses sels
2907230000	5	A	2019	-- 4,4'-Isopropylidènediphénol (bisphénol A, diphénylolpropane) et ses sels
2907290000	5	A	2021	-- Autres polyphénols et phénols-alcools, du n° 29.07
2908110000	5	A	2019	-- Pentachlorophénol (ISO)
2908190000	5	A	2019	-- Dérivés seulement halogénés et leurs sels , à l'exclusion du pentachlorophénol (ISO)
2908910000	5	A	2019	-- Dinosèbe (ISO) et ses sels
2908920000	5	A	2019	-- 4,6-Dinitro-o-crésol (DNOC (ISO)) et ses sels
2908990000	5	A	2019	-- Autres dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des phénols ou des phénols-alcools, du n° 29.08
2909110000	5	A	2019	-- Ether diéthylique (oxyde de diéthyle) et ses dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2909190000	5	A	2019	-- Ethers acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés autres que l'ether diéthylique (oxyde de diéthyle)
2909200000	5	A	2019	- Ethers cyclaniques, cycléniques, cycloterpéniques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2909300000	5	A	2019	- Ethers aromatiques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2909410000	5	A	2019	-- 2,2'-Oxydiéthanol (diéthylène glycol) et ses dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2909430000	5	A	2019	-- Ethers monobutyliques de l'éthylène glycol ou du diéthylène glycol et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2909440000	5	A	2019	-- Autres éthers monoalkyliques de l'éthylène glycol ou du diéthylène glycol et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2909490000	5	A	2019	-- Autres ethers-alcools et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés, du n° 29.09
2909500000	5	A	2019	- Ethers-phénols, éthers-alcools-phénols et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2909600000	5	A	2021	- Peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes de cétones, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2910100000	5	A	2019	- Oxiranne (oxyde d'éthylène) et ses dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2910200000	5	A	2019	- Méthyloxiranne (oxyde de propylène) et ses dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2910300000	5	A	2019	- 1-Chloro-2,3-époxypropane (épichlorhydrine) et ses dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2910400000	5	A	2019	- Dieldrine (ISO, DCI) et ses dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2910500000	5	A	2019	- Endrine (ISO)
2910900000	5	A	2019	- Autres époxydes, époxy-alcools, époxy-phénols et époxy-éthers, avec trois atomes dans le cycle, et leurs dérivés halogénés,..., du n°29.10
2911000000	5	A	2019	Acétals et hémi-acétals, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.
2912110000	5	A	2019	-- Méthanal (formaldéhyde)
2912120000	5	A	2019	-- Ethanal (acétaldéhyde)
2912190000	5	A	2019	-- Autres aldéhydes acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées, du n° 29.12
2912210000	5	A	2019	-- Benzaldéhyde (aldéhyde benzoïque)
2912290000	5	A	2019	-- Aldéhydes cycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées, à l'exclusion du benzaldéhyde (aldéhyde benzoïque)
2912410000	5	A	2019	-- Vanilline (aldéhyde méthylprotocatéchique)
2912420000	5	A	2019	-- Ethylvanilline (aldéhyde éthylprotocatéchique)
2912490000	5	A	2019	-- Autres aldéhydes-alcools, aldéhydes-éthers, aldéhydes-phénols et aldéhydes contenant d'autres fonctions oxygénées, du n° 29.12
2912500000	5	A	2019	- Polymères cycliques des aldéhydes
2912600000	5	A	2019	- Paraformaldéhyde
2913000000	5	A	2019	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des produits du n° 29.12.
2914110000	5	A	2021	-- Acétone
2914120000	5	A	2019	-- Butanone (méthyléthylcétone)
2914130000	5	A	2019	-- 4-Méthylpentane-2-one (méthylisobutylcétone)
2914190000	5	A	2019	-- Autres cétones acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées, du n° 29.13
2914220000	5	A	2021	-- Cyclohexanone et méthylcyclohexanones
2914230000	5	A	2019	-- Ionones et méthylionones
2914291000	5	A	2019	--- Camphre
2914299000	5	A	2019	--- Autres cétones cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées, du n° 29.14
2914310000	5	A	2019	-- Phénylacétone (phénylpropane-2-one)
2914390000	5	A	2019	-- Autres cétones aromatiques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées, à l'exclusion du phénylacétone (phénylpropane-2-one)

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2914400000	5	A	2019	- Cétones-alcools et cétones-aldéhydes
2914500000	5	A	2019	- Cétones-phénols et cétones contenant d'autres fonctions oxygénées
2914610000	5	A	2019	-- Anthraquinone
2914620000	5	A	2019	-- Coenzyme Q10 (ubidécarénone (DCI))
2914690000	5	A	2019	-- Quinones autres que l'anthraquinone et coenzyme Q10 (ubidécarénone (DCI)), même contenant d'autres fonctions oxygénées
2914710000	5	A	2019	-- Chlordécone (ISO)
2914790000	5	A	2019	-- Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des alcools acycliques, à l'exclusion du chlordécone
2915110000	5	A	2019	-- Acide formique
2915120000	5	A	2019	-- Sels de l'acide formique
2915130000	5	A	2019	-- Esters de l'acide formique
2915210000	5	A	2019	-- Acide acétique
2915240000	5	A	2019	-- Anhydride acétique
2915290000	5	A	2019	-- Sels de l'acide acétique
2915310000	5	A	2019	-- Acétate d'éthyle
2915320000	5	A	2019	-- Acétate de vinyle
2915330000	5	A	2019	-- Acétate de n-butyle
2915360000	5	A	2019	-- Acétate de dinosèbe (ISO)
2915390000	5	A	2021	-- Autres esters de l'acide acétique du n° 29.15
2915400000	5	A	2019	- Acides mono-, di- ou trichloroacétiques, leurs sels et leurs esters
2915500000	5	A	2019	- Acide propionique, ses sels et ses esters
2915600000	5	A	2019	- Acides butanoïques, acides pentanoïques, leurs sels et leurs esters
2915700000	5	A	2019	- Acide palmitique, acide stéarique, leurs sels et leurs esters
2915900000	5	A	2024	- Autres Acides monocarboxyliques acycliques saturés et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; dérivés…, du n° 29.15
2916110000	5	A	2019	-- Acide acrylique et ses sels
2916120000	5	A	2019	-- Esters de l'acide acrylique
2916130000	5	A	2019	-- Acide méthacrylique et ses sels
2916140000	5	A	2019	-- Esters de l'acide méthacrylique
2916150000	5	A	2019	-- Acides oléique, linoléique ou linolénique, leurs sels et leurs esters
2916160000	5	A	2019	-- Binapacryl (ISO)

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2916190000	5	A	2019	-- Autres acides monocarboxyliques acycliques non saturés; autres anhydrides, halogénures, peroxydes, ... et dérivés, du n° 29.16
2916200000	5	A	2019	- Acides monocarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, ... et leurs dérivés
2916310000	5	A	2019	-- Acide benzoïque, ses sels et ses esters
2916320000	5	A	2019	-- Peroxyde de benzoyle et chlorure de benzoyle
2916340000	5	A	2019	-- Acide phénylacétique et ses sels
2916390000	5	A	2019	-- Autres acides monocarboxyliques aromatiques; autres anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et dérivés, du n° 29.16
2917110000	5	A	2019	-- Acide oxalique, ses sels et ses esters
2917120000	5	A	2019	-- Acide adipique, ses sels et ses esters
2917130000	5	A	2019	-- Acide azélaïque, acide sébacique, leurs sels et leurs esters
2917140000	5	A	2019	-- Anhydride maléique
2917190000	5	A	2019	-- Autres acides polycarboxyliques acycliques; autres anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et dérivés, du n° 29.17
2917200000	5	A	2019	- Acides polycarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, ... et leurs dérivés
2917320000	5	A	2019	-- Orthophtalates de dioctyle
2917330000	5	A	2021	-- Orthophtalates de dinonyle ou de didécyle
2917340000	5	A	2024	-- Autres esters de l'acide orthophtalique
2917350000	5	A	2019	-- Anhydride phtalique
2917360000	5	A	2019	-- Acide téréphtalique et ses sels
2917370000	5	A	2019	-- Téréphtalate de diméthyle
2917390000	5	A	2019	-- Autres acides polycarboxyliques aromatiques; autres anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et dérivés, du n°29.17
2918110000	5	A	2019	-- Acide lactique, ses sels et ses esters
2918120000	5	A	2019	-- Acide tartrique
2918130000	5	A	2019	-- Sels et esters de l'acide tartrique
2918140000	5	A	2019	-- Acide citrique
2918150000	5	A	2019	-- Sels et esters de l'acide citrique
2918160000	5	A	2019	-- Acide gluconique, ses sels et ses esters

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2918170000	5	A	2019	-- Acide 2,2-diphényl-2-hydroxyacétique (acide benzilique)
2918180000	5	A	2019	-- Chlorobenzilate (ISO)
2918190000	5	A	2019	-- Autres acides carboxyliques à fonction alcool, sans aut. fonction oxygénée; autres anhydrides, halogénures,...et dérivés, du n° 29.18
2918210000	5	A	2019	-- Acide salicylique et ses sels
2918220000	5	A	2019	-- Acide o-acétylsalicylique, ses sels et ses esters
2918230000	5	A	2019	-- Autres esters de l'acide salicylique et leurs sels
2918290000	5	A	2019	-- Autres acides carboxyliques à fonction phénol, sans aut. fonction oxygénée; autres anhydrides, halogénures,...et dérivés, du n° 29.18
2918300000	5	A	2019	- Acides carboxyliques à fonction aldéhyde ou cétone, sans aut. fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes,...leurs dérivés
2918910000	5	A	2019	-- 2,4,5-T (ISO) (acide 2,4,5-trichlorophénoxyacétique), ses sels et ses esters
2918990000	5	A	2019	-- Autres acides carboxyliques contenant des fonctions oxygénées supplémentaires; autres anhydrides,…et dérivés halogénés,..du n° 29.18
2919100000	5	A	2019	- Phosphate de tris(2,3-dibromopropyle) et ses sels
2919900000	5	A	2019	- Autres esters phosphoriques et leurs sels, y cpris les lactophosphates; dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés, du n°29.19
2920110000	5	A	2019	-- Parathion (ISO) et parathion-méthyle (ISO) (méthyle parathion)
2920190000	5	A	2019	-- Autres esters thiophosphoriques (phosphorothioates); sels, dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés, du n°29.20
2920210000	5	A	2019	-- Phosphite de diméthyle
2920220000	5	A	2019	-- Phosphite de diéthyle
2920230000	5	A	2019	-- Phosphite de triméthyle
2920240000	5	A	2019	-- Phosphite de triéthyle
2920290000	5	A	2019	-- Autres esters de phosphites et leurs sels, dérivés, halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés du N°29.20
2920300000	5	A	2019	- Endosulfan (ISO)
2920900000	5	A	2019	- Autres esters des autres acides inorganiques des non-métaux (...) et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés..., du n°29.20
2921110000	5	A	2019	-- Mono-, di- ou triméthylamine et leurs sels
2921120000	5	A	2019	-- Chlorhydrate de 2-chloroéthyl (N,N-diméthylamine)
2921130000	5	A	2019	-- Chlorhydrate de 2-chloroéthyl (N,N-diéthylamine)

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2921140000	5	A	2019	-- Chlorhydrate de 2-chloroéthyl (N,N-diisopropylamine)
2921190000	5	A	2019	-- Autres monoamines acycliques; dérivés, et autres sels du n° 29.21
2921210000	5	A	2019	-- Ethylènediamine et ses sels
2921220000	5	A	2019	-- Hexaméthylènediamine et ses sels
2921290000	5	A	2019	-- Autres polyamines acycliques et leurs sels; dérivés du n° 29.21
2921300000	5	A	2019	- Monoamines et polyamines cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, et leurs dérivés; sels de ces produits
2921410000	5	A	2019	-- Aniline et ses sels
2921420000	5	A	2019	-- Dérivés de l'aniline et leurs sels
2921430000	5	A	2019	-- Toluidines et leurs dérivés; sels de ces produits
2921440000	5	A	2019	-- Diphénylamine et ses dérivés; sels de ces produits
2921450000	5	A	2019	-- 1-Naphtylamine (alpha-naphtylamine), 2-naphtylamine (bêta-naphtylamine) et leurs dérivés; sels de ces produits
2921460000	5	A	2019	-- Amfétamine, benzfétamine, dexamfétamine, étilamfétamine, fencamfamine, léfétamine, lévamfétamine, méfénorex et phentermine, (DCI); sels
2921490000	5	A	2019	-- Autres monoamines aromatiques et leurs dérivés du n° 29.21; sels de ces produits
2921510000	5	A	2019	-- o-, m-, p-Phénylènediamine, diaminotoluènes, et leurs dérivés; sels de ces produits
2921590000	5	A	2019	-- Autres polyamines aromatiques et leurs dérivés du n° 29.21; sels de ces produits
2922110000	5	A	2019	-- Monoéthanolamine et ses sels
2922120000	5	A	2019	-- Diéthanolamine et ses sels
2922140000	5	A	2019	-- Dextropropoxyphène (DCI) et ses sels
2922150000	5	A	2019	-- Triéthanolamine
2922160000	5	A	2019	-- Sulfonate de perfluorooctane de diéthanolammonium
2922170000	5	A	2019	-- Méthyldiéthanolamine et éthyldiéthanolamine
2922180000	5	A	2019	-- 2-(N,N-Diisopropylamino) éthanol
2922190000	5	A	2019	-- Autres amino-alcools du n° 29.22; éthers, esters et autres sels, du n° 29.22
2922210000	5	A	2019	-- Acides aminonaphtolsulfoniques et leurs sels
2922290000	5	A	2019	-- Autres amino-naphtols et amino-phénols du n° 29.22; éthers, esters et autres sels, du n°29.22
2922310000	5	A	2019	-- Amfépramone (DCI), méthadone (DCI) et norméthadone (DCI); sels de ces produits
2922390000	5	A	2019	-- Autres amino-aldéhydes, amino-cétones et amino-quinones, autres que ceux à fonctions oxygénées différentes, du n° 29.22; leurs sels

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2922410000	5	A	2019	-- Lysine et ses esters; sels de ces produits
2922421000	10	A	2019	--- Monosodium de glutamate chimiquement raffiné en poudre ou en granules conditionné pour la vente au detail (par exemple A-One)
2922429000	5	A	2021	--- Autre acide glutamique et ses sels du n° 29.22
2922430000	5	A	2019	-- Acide anthranilique et ses sels
2922440000	5	A	2019	-- Tilidine (DCI) et ses sels
2922490000	5	A	2019	-- Autres amino-acides, autres que ceux contenant plus d'une sorte de fonction oxygénée, et leurs esters, du n°29.22; leurs sels
2922500000	5	A	2019	- Amino-alcools-phénols, amino-acides-phénols et autres composés aminés à fonctions oxygénées
2923100000	5	A	2019	- Choline et ses sels
2923200000	5	A	2019	- Lécithines et autres phosphoaminolipides, de constitution chimique définie ou non
2923300000	5	A	2019	- Sulfonate de perfluorooctane de tétraéthylammonium
2923400000	5	A	2019	- Sulfonate de perfluorooctane de didécyldiméthylammonium
2923900000	5	A	2019	- Autres sels et hydroxydes d'ammonium quaternaires, du n° 29.23
2924110000	5	A	2019	-- Méprobamate (DCI)
2924120000	5	A	2019	-- Fluoroacétamide (ISO), monocrotophos (ISO) et phosphamidon (ISO)
2924190000	5	A	2019	-- Autres amides (y compris les carbamates) acycliques; dérivés et sels, du n° 29.24
2924210000	5	A	2019	-- Uréines et leurs dérivés; sels de ces produits
2924230000	5	A	2019	-- Acide 2-acétamidobenzoïque (acide N-acétylanthranilique) et ses sels
2924240000	5	A	2019	-- Ethinamate (DCI)
2924250000	5	A	2019	-- Alachlor (ISO)
2924290000	5	A	2019	-- Autres amides (y compris les carbamates) cycliques; autres dérivés et autres sels, du n° 29.24
2925110000	5	A	2019	-- Saccharine et ses sels
2925120000	5	A	2019	-- Glutéthimide (DCI)
2925190000	5	A	2019	-- Autres imides; dérivés des imides et autres sels, du n° 29.25
2925210000	5	A	2019	-- Chlordiméforme (ISO)
2925290000	5	A	2019	-- Autres imines et dérivés des imines; sels de ces produits
2926100000	5	A	2019	- Acrylonitrile
2926200000	5	A	2019	- 1-Cyanoguanidine (dicyandiamide)
2926300000	5	A	2019	- Fenproporex (DCI) et ses sels; méthadone (DCI) intermédiaire (4-cyano-2-diméthylamino-4,4-diphénylbutane)

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2926400000	5	A	2019	- alpha-Phenylacétoacétonitrile
2926900000	5	A	2019	- Autres composés à fonction nitrile, du n° 29.26
2927000000	5	A	2019	Composés diazoïques, azoïques ou azoxyques.
2928000000	5	A	2019	Dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine.
2929100000	5	A	2021	- Isocyanates
2929900000	5	A	2019	- Composés à autres fonctions azotées, à l'exclusion des isocyanates
2930200000	5	A	2019	- Thiocarbamates et dithiocarbamates
2930300000	5	A	2019	- Mono-, di- ou tétrasulfures de thiourame
2930400000	5	A	2021	- Méthionine
2930600000	5	A	2019	- 2-(N,N-Diéthylamino)éthanethiol
2930700000	5	A	2019	- Sulfure de bis(2-hydroxyéthyle) (thiodiglycol (DCI))
2930800000	5	A	2019	- Aldicarbe (ISO), captafol (ISO) et méthamidophos (ISO)
2930900000	5	A	2019	- Autres thiocomposés organiques du n° 29.30
2931100000	5	A	2019	- Plomb tétraméthyle et plomb tétraéthyle
2931200000	5	A	2019	- Composés du tributylétain
2931310000	5	A	2019	-- Méthylphosphonate de diméthyle
2931320000	5	A	2019	-- Propylphosphonate de diméthyle
2931330000	5	A	2019	-- Éthylphosphonate de diéthyle
2931340000	5	A	2019	-- Méthylphosphonate de sodium 3-(trihydroxysilyl)propyle
2931350000	5	A	2019	-- 2,4,6-Trioxide de 2,4,6-tripropyl-1,3,5,2,4,6-trioxatriphosphinane
2931360000	5	A	2019	-- Méthylphosphonate de (5-éthyl-2-méthyl-2-oxido- 1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl)méthyle et de méthyle
2931370000	5	A	2019	-- Méthylphosphonate de bis[(5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl)méthyle]
2931380000	5	A	2019	-- Sel d'acide méthylphosphonique et d'(aminoiminométhyl)urée (1 : 1)
2931390000	5	A	2019	-- Autres dérivés organo-phosphoriques du N°29.31
2931900000	5	A	2019	- Autres composés organo-inorganiques du n° 29.31
2932110000	5	A	2019	-- Tétrahydrofuranne
2932120000	5	A	2019	-- 2-Furaldéhyde (furfural)
2932130000	5	A	2019	-- Alcool furfurylique et alcool tétrahydrofurfurylique
2932140000	5	A	2019	-- Sucralose
2932190000	5	A	2019	-- Autres composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'oxygène exclusivement, la structure comporte un cycle furanne non condensé, du n°29.32

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2932200000	5	A	2019	- Lactones
2932910000	5	A	2019	-- Isosafrole
2932920000	5	A	2019	-- 1-(1,3-Benzodioxole-5-yl)propane-2-one
2932930000	5	A	2019	-- Pipéronal
2932940000	5	A	2019	-- Safrole
2932950000	5	A	2019	-- Tétrahydrocannabinols (tous les isomères)
2932990000	5	A	2021	-- Autres composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'oxygène exclusivement, du n° 29.32
2933110000	5	A	2019	-- Phénazone (antipyrine) et ses dérivés
2933190000	5	A	2019	-- Autres composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement...un cycle pyrazole non condensé, sauf phénazone et ses dérivés
2933210000	5	A	2019	-- Hydantoïne et ses dérivés
2933290000	5	A	2019	-- Autres composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement...un cycle imidazole non condensé, sauf hydantoïne et ses dérivés
2933310000	5	A	2019	-- Pyridine et ses sels
2933320000	5	A	2019	-- Pipéridine et ses sels
2933330000	5	A	2019	-- Alfentanil (DCI), aniléridine (DCI), bézitramide (DCI), bromazépam (DCI), cétobémidone, ... et trimépéridine (DCI); sels de ces produits
2933390000	5	A	2019	-- Autres composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement ... un cycle pyridine (hydrogéné ou non) non condensé, du n° 29.33
2933410000	5	A	2019	-- Lévorphanol (DCI) et ses sels
2933490000	5	A	2019	-- Autres composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement... à cycles quinoléine ou isoquinoléine sans autres condensations
2933520000	5	A	2019	-- Malonylurée (acide barbiturique) et ses sels
2933530000	5	A	2019	-- Allobarbital (DCI), amobarbital (DCI), barbital (DCI), butalbital (DCI), butobarbital,...et vinylbital (DCI); sels de ces produits
2933540000	5	A	2019	-- Autres dérivés de malonylurée (acide barbiturique); sels de ces produits
2933550000	5	A	2019	-- Loprazolam (DCI), mécloqualone (DCI), méthaqualone (DCI) et zipéprol (DCI); sels de ces produits
2933590000	5	A	2019	-- Autres composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement...un cycle pyrimidine (hydrogéné ou non) ou pipérazine, du n°29.33
2933610000	5	A	2019	-- Mélamine

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2933690000	5	A	2019	-- Autres composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement...un cycle triazine (...) non condensé, du n° 29.33
2933710000	5	A	2019	-- 6-Hexanelactame (epsilon-caprolactame)
2933720000	5	A	2019	-- Clobazam (DCI) et méthyprylone (DCI)
2933790000	5	A	2019	-- Autres lactames du n° 29.33
2933910000	5	A	2019	-- Alprazolam (DCI), camazépam (DCI), chlordiazépoxide (DCI), clonazépam (DCI), clorazépate, ... et triazolam (DCI); sels de ces produits
2933920000	5	A	2019	-- Azinphos-méthyl (ISO)
2933990000	5	A	2019	-- Autres composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement du n° 29.33
2934100000	5	A	2019	- Composés hétérocycliques dont la structure comporte un cycle thiazole (hydrogéné ou non) non condensé
2934200000	5	A	2019	- Composés hétérocycliques comportant une structure à cycles benzothiazole (hydrogénés ou non) sans autres condensations
2934300000	5	A	2019	- Composés hétérocycliques comportant une structure à cycles phénothiazine (hydrogénés ou non) sans autres condensations
2934910000	5	A	2019	-- Aminorex (DCI), brotizolam (DCI), clotiazépam (DCI), cloxazolam (DCI), dextromoramide (DCI), ...et sufentanil (DCI); sels de ces produits
2934990000	5	A	2019	-- Autres acides nucléiques et leurs sels, de constitution chimique définie ou non; autres composés hétérocycliques du n° 29.34
2935100000	5	A	2019	- N-Méthylperfluorooctane sulfonamide
2935200000	5	A	2019	- N-Ethylperfluorooctane sulfonamide
2935300000	5	A	2019	- N-Ethyl-N-(2-hydroxyéthyl) perfluorooctane sulfonamide
2935400000	5	A	2019	- N-(2-Hydroxyéthyl)-N-méthylperfluorooctane sulfonamide
2935500000	5	A	2019	- Autres perfluorooctane sulfonamides
2935900000	5	A	2019	- Autres sulfonamides du N°29.35
2936210000	5	A	2019	-- Vitamines A et leurs dérivés
2936220000	5	A	2019	-- Vitamine B1 et ses dérivés
2936230000	5	A	2019	-- Vitamine B2 et ses dérivés
2936240000	5	A	2019	-- Acide D- ou DL- pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés
2936250000	5	A	2019	-- Vitamine B6 et ses dérivés
2936260000	5	A	2019	-- Vitamine B12 et ses dérivés

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2936270000	5	A	2019	-- Vitamine C et ses dérivés
2936280000	5	A	2021	-- Vitamine E et ses dérivés
2936290000	5	A	2019	-- Autres vitamines et leurs dérivés, non mélangés, du n° 29.36
2936900000	5	A	2019	- Provitamines, vitamines mélangées, y compris les concentrats naturels, ainsi que leurs dérivés
2937110000	5	A	2019	-- Somatotropine, ses dérivés et analogues structurels
2937120000	5	A	2019	-- Insuline et ses sels
2937190000	5	A	2019	-- Autres hormones polypeptidiques, hormones protéiques et hormones glycoprotéiques, leurs dérivés et analogues structurels, du n° 29.37
2937210000	5	A	2019	-- Cortisone, hydrocortisone, prednisone (déhydrocortisone) et prednisolone (déhydrohydrocortisone)
2937220000	5	A	2019	-- Dérivés halogénés des hormones corticostéroïdes
2937230000	5	A	2019	-- Oestrogènes et progestogènes
2937290000	5	A	2019	-- Autres hormones stéroïdes, autres dérivés et analogues structurels d'hormones stéroïdes, du n° 29.37
2937500000	5	A	2019	- Prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, leurs dérivés et analogues structurels
2937900000	5	A	2019	- Autres hormones et leurs dérivés et analogues structurels, y compris les polypeptides à chaîne modifiée... comme hormones, du n° 29.37
2938100000	5	A	2019	- Rutoside (rutine) et ses dérivés
2938900000	5	A	2019	- Autres hétérosides, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, éthers, esters et autres dérivés, du n° 29.38
2939110000	5	A	2019	-- Concentrés de paille de pavot; buprénorphine (DCI), codéine, dihydrocodéine (DCI), éthylmorphine,...et thébaïne; sels de ces produits
2939190000	5	A	2019	-- Alcaloïdes de l'opium, leurs dérivés et sels, à l'exclusion de ceux du n° 2939.11
2939200000	5	A	2019	- Alcaloïdes du quinquina et leurs dérivés; sels de ces produits
2939300000	5	A	2019	- Caféine et ses sels
2939410000	5	A	2019	-- Ephédrine et ses sels
2939420000	5	A	2019	-- Pseudoéphédrine (DCI) et ses sels
2939430000	5	A	2019	-- Cathine (DCI) et ses sels
2939440000	5	A	2019	-- Norépédrine et ses sels
2939490000	5	A	2019	-- Autres éphédrines et leurs sels, du n° 29.39
2939510000	5	A	2019	-- Fénétylline (DCI) et ses sels
2939590000	5	A	2019	-- Théophylline et aminophylline (théophylline-...) et leurs dérivés (sauf fénétylline); sels de ces produits, autres que du n° 2939.51

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2939610000	5	A	2019	-- Ergométrine (DCI) et ses sels
2939620000	5	A	2019	-- Ergotamine (DCI) et ses sels
2939630000	5	A	2019	-- Acide lysergique et ses sels
2939690000	5	A	2019	-- Autres alcaloïdes de l'ergot de seigle et leurs sels; dérivés des alcaloïdes de l'ergot de seigle
2939710000	5	A	2019	-- Cocaïne, ecgonine, lévométamfétamine, métamfétamine (DCI), racémate de métamfétamine; sels, esters et autres dérivés de ces produits
2939790000	5	A	2019	-- Autres alcaloïdes d'origine végétale, leurs sels, ethers, esters et autres dérivés, du N°29.39
2939800000	5	A	2019	- Autres alcaloïdes, autre que d'origine végétale, leurs sels, ethers, esters et autres dérivés, du N°29.39
2940000000	5	A	2024	Sucres chimiquement purs, à l?'exception du saccharose,...et (levulose); éthers, ...autres que les produits des n°s 29.37, 29.38 et 29.39.
2941100000	5	A	2019	- Pénicillines et leurs dérivés, à structure d'acide pénicillanique; sels de ces produits
2941200000	5	A	2019	- Streptomycines et leurs dérivés; sels de ces produits
2941300000	5	A	2019	- Tétracyclines et leurs dérivés; sels de ces produits
2941400000	5	A	2019	- Chloramphénicol et ses dérivés; sels de ces produits
2941500000	5	A	2019	- Erythromycine et ses dérivés; sels de ces produits
2941900000	5	A	2019	- Autres antibiotiques du n° 29.41
2942000000	5	A	2019	Autres composés organiques.
3001200000	0	A	2019	- Extraits à usages opothérapiques de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions
3001900000	0	A	2019	- Glandes et autres organes à usages opothérapiques, desséché, même pulvérisés; héparine et ses sels; autres substances humaines...NDCA
3002110000	0	A	2021	-- Trousses de diagnostic du paludisme
3002120000	0	A	2021	-- Antisérums et autres fractions du sang
3002130000	0	A	2021	-- Produits immunologiques, non mélangés et ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail
3002140000	0	A	2021	-- Produits immunologiques, mélangés et non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail
3002150000	0	A	2021	-- Produits immunologiques, présentés sous forme de doses, ou conditionnés pour la vente au détail
3002190000	0	A	2021	-- Autres produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique du N°30.02
3002200000	0	A	2019	- Vaccins pour la médecine humaine
3002300000	0	A	2019	- Vaccins pour la médecine vétérinaire
3002901000	0	A	2019	-- Ferments

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
3002909000	0	A	2019	-- Sang humain; sang animal préparé pour usages thérapeutiques,...; toxines, aut. cultures de micro-organismes (...) et produits similaires
3003100000	0	A	2019	- Médicaments … ni conditionnés pour vente au détail, contenant des pénicillines ou leurs dérivés..., ou des streptomycines ou leurs dérivés
3003200000	0	A	2019	- Médicaments … ni conditionnés pour vente au détail, contenant d'autres antibiotiques
3003310000	0	A	2019	-- Médicaments … ni conditionnés pour vente au détail, contenant de l'insuline
3003390000	0	A	2019	-- Autres médicaments … ni conditionnés pour vente au détail, contenant des produits du n° 29.37 (sauf insuline), mais sans antibiotiques
3003410000	0	A	2019	-- Autres médicaments du N°30.03 … ni conditionnés pour vente au détail, contenant de l'éphédrine ou ses sels
3003420000	0	A	2019	-- Autres médicaments du N°30.03 … ni conditionnés pour vente au détail, contenant de la pseudoéphédrine (DCI) ou ses sels
3003430000	0	A	2019	-- Autres médicaments du N°30.03 … ni conditionnés pour vente au détail, contenant de la noréphédrine ou ses sels
3003490000	0	A	2019	-- Autres médicaments contenant les alcaloïdes ou leurs dérivés … ni conditionnés pour vente au détail, du N°30.03
3003600000	0	A	2019	- Autres médicaments, contenant des principes actifs contre le paludisme décrits dans la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre
3003900000	0	A	2019	- Autres médicaments non présentés sous formes de doses ni conditionnés pour la vente au détail, du n° 30.03
3004100000	0	A	2024	- Médicaments … conditionnés pour la vente au détail, contenant des pénicillines ou leurs dérivés..., ou des streptomycines ou leurs dérivés
3004200000	0	A	2021	- Médicaments … conditionnés pour la vente au détail, contenant d'autres antibiotiques
3004310000	0	A	2021	-- Médicaments … présentés sous formes de doses (…) ou conditionnés pour vente au détail, contenant de l'insuline
3004320000	0	A	2021	-- Médicaments … conditionnés pour la vente au détail, contenant des hormones corticostéroïdes, leurs dérivés ou analogues structurels
3004390000	0	A	2021	-- Autres médicaments ... pour la vente au détail, contenant d'autres produits du n° 29.37 mais ne contenant pas d'antibiotiques
3004410000	0	A	2021	-- Préparation pharmaceutique contenant de l'éphédrine ou ses sels, conditionnés pour la vente au détail

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
3004420000	0	A	2021	-- Préparation pharmaceutique contenant de la pseudoéphédrine (DCI) ou ses sels, conditionnés pour la vente au détail
3004430000	0	A	2021	-- Préparation pharmaceutique contenant de la noréphédrine ou ses sels, conditionnés pour la vente au détail
3004490000	0	A	2021	-- Autres médicaments contenant les alcaloîdes ou leurs dérivés … conditionnés pour vente au détail, du N°30.04
3004500000	0	A	2024	- Autres médicaments … conditionnés pour la vente au détail, contenant des vitamines ou d'autres produits du n° 29.36
3004600000	0	A	2024	- Autres médicaments, contenant des principes actifs contre le paludisme décrits dans la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre
3004902000	0	A	2024	-- Sel de réhydratation orale (ORASEL)
3004909000	0	A	2021	-- Autres médicaments … présentés sous formes de doses (…) ou conditionnés pour la vente au détail, du n° 30.04
3005100000	0	A	2024	- Pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive
3005900000	0	A	2024	- Autres articles imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou CVD à des fins médicales, chirugicales, dentaires…, du n° 30.05
3006100000	0	A	2021	- Catguts, ligatures similaires pour sutures chirurgicales(..) et adhésifs, stériles..les plaies; laminaires stériles; ...résorbables ou non
3006200000	0	A	2019	- Réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins
3006300000	0	A	2019	- Préparations opacifiantes pour examens radiographiques; réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur le patient
3006400000	0	A	2019	- Ciments et autres produits d'obturation dentaire; ciments pour la réfection osseuse
3006500000	0	A	2019	- Trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence
3006600000	0	A	2019	- Préparations chimiques contraceptives à base d?hormones, d?autres produits du n° 29.37 ou de spermicides
3006700000	0	A	2019	- Préparations présentées sous forme de gel conçues pour ..médecine humaine ou vétérinaire comme..entre le corps et les instruments médicaux
3006910000	0	C	2026	-- Appareillages identifiables de stomie
3006920000	0	A	2019	-- Déchets pharmaceutiques
3101000000	5	A	2019	Engrais d'origine animale ou végétale, même mélangés entre eux ou...; engrais résultant du mélange ou ... d'origine animale ou végétale.

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
3102100000	0	A	2019	- Urée, même en solution aqueuse
3102210000	0	A	2019	-- Sulfate d'ammonium
3102290000	0	A	2019	-- Sels doubles et mélanges de sulfate d'ammonium et de nitrate d'ammonium
3102300000	0	A	2019	- Nitrate d'ammonium, même en solution aqueuse
3102400000	5	A	2019	- Mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium ou d'autres matières inorganiques dépourvues de pouvoir fertilisant
3102500000	0	A	2019	- Nitrate de sodium
3102600000	0	A	2019	- Sels doubles et mélanges de nitrate de calcium et de nitrate d'ammonium
3102800000	5	A	2019	- Mélanges d'urée et de nitrate d'ammonium en solutions aqueuses ou ammoniacales
3102900000	0	A	2019	- Autres engrais minéraux ou chimiques azotés, y compris les mélanges non visés dans les sous-positions précédentes, du n° 31.02
3103110000	0	A	2019	-- Superphosphates contenant en poids 35% ou plus de pentaoxyde de diphosphore (P2O5)
3103190000	0	A	2019	-- Superphosphates autres que contenant en poids 35% ou plus de pentaoxyde de diphosphore (P2O5)
3103900000	0	A	2019	- Engrais minéraux ou chimiques phosphatés à l'exclusion des superphosphates
3104200000	0	A	2019	- Chlorure de potassium
3104300000	0	A	2019	- Sulfate de potassium
3104900000	0	A	2019	- Autres engrais minéraux ou chimiques potassiques, du n° 31.04
3105100000	0	A	2019	- Produits du Chapitre 31 présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut n'excédant pas 10 kg
3105200000	5	A	2021	- Engrais minéraux ou chimiques contenant les trois éléments fertilisants : azote, phosphore et potassium
3105300000	0	A	2019	- Hydrogénoorthophosphate de diammonium (phosphate diammonique)
3105400000	0	A	2019	- Dihydrogénoorthophosphate d'ammonium (phosphate monoammonique), même en mélange avec l'hydrogénoorthophosphate de diammonium (...)
3105510000	5	A	2021	-- Autres engrais minéraux ou chimiques contenant des nitrates et des phosphates
3105590000	5	A	2021	-- Autres engrais minéraux ou chimiques contenant de l'azote et du phosphore, du n° 31.05
3105600000	5	A	2021	- Engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants : phosphore et potassium
3105900000	5	A	2021	- Autres engrais du n° 31.05
3201100000	5	A	2019	- Extrait tannants de quebracho
3201200000	5	A	2019	- Extrait tannants de mimosa

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
3201900000	5	A	2021	- Autres extraits tannants d'origine végétale, du n° 32.01; tanins et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés
3202100000	5	A	2021	- Produits tannants organiques synthétiques
3202900000	10	A	2024	- Produits tannants inorganiques; préparations tannantes, même avec produits tannants naturels; préparations enzymatiques pour prétannage
3203001000	5	A	2021	- Indigo naturel
3203009000	5	A	2021	- Matières colorantes d'origine végétale (sauf indigo) ou animale ...définie; préparations de la Note 3 du Chap. 32...végétale ou animale
3204110000	5	A	2021	-- Colorants dispersés et préparations à base de ces colorants
3204120000	5	A	2021	-- Colorants acides, même métallisés, et préparations à base de ces colorants; colorants à mordants et préparations à base de ces colorants
3204130000	5	A	2021	-- Colorants basiques et préparations à base de ces colorants
3204140000	5	A	2021	-- Colorants directs et préparations à base de ces colorants
3204150000	5	A	2021	-- Colorants de cuve (y compris ceux utilisables en l'état comme colorants pigmentaires) et préparations à base de ces colorants
3204160000	10	A	2021	-- Colorants réactifs et préparations à base de ces colorants
3204170000	10	A	2026	-- Colorants pigmentaires et préparations à base de ces colorants
3204190000	5	A	2021	-- Autres matières colorantes et leurs préparations, y compris les mélanges de matières colorantes d'au moins deux des n°s 3204.11 à 3204.19
3204200000	5	A	2021	- Produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents
3204900000	5	A	2021	- Produits organiques synthétiques des types utilisés comme luminophores, même de constitution chimique définie
3205000000	10	A	2024	Laques colorantes; préparations visées à la Note 3 du Chapitre 32, à base de laques colorantes.
3206110000	5	A	2021	-- Pigments et préparations à base de dioxyde de titane, contenant en poids 80 % ou plus de dioxyde de titane, calculé sur matière sèche
3206190000	5	A	2021	-- Autres pigments et préparations à base de dioxyde de titane, du n° 32.06
3206200000	5	A	2021	- Pigments et préparations à base de composés du chrome
3206410000	5	A	2021	-- Outremer et ses préparations
3206420000	5	A	2019	-- Lithopone, autres pigments et préparations à base de sulfure de zinc
3206491000	5	A	2024	--- Pigments et préparations à base de composés du cadmium
3206492000	5	A	2021	--- Pigments et préparations à base d'hexacyanoferrates (ferrocyanures ou ferricyanures)

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
3206499000	10	A	2026	--- Autres matières colorantes et autres préparations, du n° 32.06
3206500000	5	A	2019	- Produits inorganiques des types utilisés comme luminophores, même de constitution chimique définie
3207100000	5	A	2021	- Pigments, opacifiants et couleurs préparés et préparations similaires, des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie
3207200000	5	A	2019	- Compositions vitrifiables, engobes et préparations similaires, des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie
3207300000	5	A	2019	- Lustres liquides et préparations similaires, des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie
3207400000	5	A	2019	- Frittes et autres verres, sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de flocons
3208100000	20	A	2026	- Peintures et vernis à base de polyesters, modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux
3208201000	20	A	2026	-- Vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques, modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux
3208202000	20	A	2026	-- Peintures à base de polymères acryliques ou vinyliques, modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux
3208209000	20	A	2026	-- Solutions définies à la note 4 du Chapitre 32 à base de polymères acryliques ou vinyliques, modifiés... dissous dans un milieu non aqueux
3208901000	20	A	2026	-- Autres vernis à base de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux, du n° 32.08
3208902100	20	A	2026	--- Peintures sèches en poudre, à base de polymères, autres que de polyesters, de polymères acryliques ou vinyliques … un milieu non aqueux
3208902900	20	A	2026	--- Autres peintures à base de polymères modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux, du n° 32.08
3208909000	20	A	2026	-- Solutions définies à la note 4 du Chap.32 à base de polymères, aut. que de polyesters, de polymères acryliques ou vinyliques…non aqueux
3209101000	20	A	2026	-- Vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux
3209102000	20	A	2026	-- Peintures à base de polymères acryliques ou vinyliques modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux
3209901000	20	A	2026	-- Autres vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux, du n° 32.09

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
3209902000	20	A	2026	-- Autres peintures à base de polymères synthétiques ou naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux, du n° 32.09
3210001000	20	A	2026	- Vernis autres qu'à base de polymères
3210002000	20	A	2026	- Peintures autres qu'à base de polymères
3210009000	20	A	2026	- Pigments à l'eau préparés des types utilisés pour le finissage des cuirs
3211000000	10	A	2024	Siccatifs préparés.
3212100000	10	A	2024	- Feuilles pour le marquage au fer
3212900000	10	A	2024	- Pigments (...) dispersés dans des milieux non aqueux, sous forme de liquide ou pâte,...de peintures; teintures et autres...vente au détail
3213100000	10	A	2024	- Couleurs en assortiments pour la peinture artistique, l'enseignement, ... tubes, pots, flacons, godets ou conditionnements similaires
3213900000	10	A	2024	- Couleurs (autres qu' en assortiments) pour la peinture artistique, l'enseignement, ...pots, flacons, godets ou conditionnements similaires
3214101000	10	A	2024	-- Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics
3214102000	10	A	2024	-- Enduits utilisés en peinture
3214900000	10	A	2024	- Enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie
3215110000	10	A	2024	-- Encres d'imprimerie noires, même concentrées ou sous formes solides
3215190000	10	A	2024	-- Encres d'imprimerie autres que noires, même concentrées ou sous formes solides
3215901000	10	A	2024	-- Encres à écrire, même concentrées ou sous formes solides
3215909000	20	A	2024	-- Encres à dessiner et autres encres, même concentrées ou sous formes solides, du n° 32.15
3301120000	10	A	2021	-- Huiles essentielles d'orange
3301130000	10	A	2021	-- Huiles essentielles de citron
3301190000	10	A	2021	-- Huiles essentielles d'agrumes autres que d'orange ou de citron
3301240000	10	A	2021	-- Huiles essentielles de menthe poivrée (Mentha piperita)
3301250000	10	A	2021	-- Huiles essentielles de menthes (autres que de menthes poivrées (Mentha piperita))
3301291000	10	A	2021	--- Huiles essentielles de citronnelle
3301299000	10	A	2021	--- Autres huiles essentielles (déterpénées ou non), y compris celles dites «concrètes» ou «absolues», du n° 33.01
3301300000	10	A	2021	- Résinoïdes
3301900000	10	A	2021	- Oléorésines d'extraction; solutions concentrées d'huiles essentielles ...; sous-produits ...; eaux distillées aromatiques... essentielles

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
3302100000	10	A	2026	- Mélanges de substances odoriférantes ou à base de ces substances, des types utilisés pour les industries alimentaires ou des boissons
3302901000	10	B	2029	-- Mélanges de substances odoriférantes ou à base de ces substances, des types utilisés dans la parfumerie
3302909000	10	B	2029	-- Mélanges de substances odoriférantes ou à base de ces substances, des types utilisés dans d'autres industries, du ° 33.02
3303001000	20	B	2029	- Parfums liquides contenant de l'alcool
3303002000	20	B	2029	- Parfums liquides ne contenant pas d'alcool
3303009000	20	B	2029	- Parfums (autres que liquides); eaux de toillette
3304100000	20	B	2029	- Produits de maquillage pour les lèvres
3304200000	20	B	2029	- Produits de maquillage pour les yeux
3304300000	20	B	2029	- Préparations pour manucures ou pédicures
3304910000	20	B	2029	-- Poudres, y compris les poudres compactes pour l'entretien ou les soins de la peau, autres que les médicaments…
3304990000	20	D	Exclus	-- Autres produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour entretien ou soins de peau, aut. que les médicaments,...bronzer
3305100000	20	B	2029	- Shampooings
3305200000	20	B	2029	- Préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanent
3305300000	20	B	2029	- Laques pour cheveux
3305900000	20	B	2029	- Autres préparations capillaires du n° 33.05
3306100000	20	B	2029	- Dentifrices
3306200000	20	B	2029	- Fils utilisés pour nettoyer les espaces interdentaires (fils dentaires), en emballages individuels de détail
3306900000	20	B	2029	- Autres préparations pour hygiène buccale ou dentaire, y compris les poudres et crèmes pour faciliter l'adhérence des dentiers, du n° 33.06
3307100000	20	B	2029	- Préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après- rasage
3307200000	20	B	2029	- Désodorisants corporels et antisudoraux
3307300000	20	B	2029	- Sels parfumés et autres préparations pour bains
3307410000	20	B	2029	-- «Agarbatti» et autres préparations odoriférantes agissant par combustion
3307490000	20	B	2029	-- Autres préparations pour parfumer ou désodoriser les locaux, y cpris les préparations odoriférantes pr cérémonies religieuses, du n°33.07

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
3307900000	20	B	2029	- Autres produits de parfumerie ou de toilette préparés et autres préparations cosmétiques, non dénommés ni compris ailleurs
3401111000	10	B	2029	--- Savons, produits et préparations organiques tensio-actifs en barres,...frappés, et papier,... détergents, de toilette à usages médicaux
3401119000	35	B	2029	--- Savons, produits et préparations organiques tensio-actifs,...frappés, et papier,...détergents, de toilette autres qu'à usages médicaux
3401191000	35	B	2029	--- Savons de ménage
3401192000	35	B	2029	--- Produits et préparations organiques tensio-actifs en barres,...frappés, autres que savons de ménage et de toilette
3401199000	35	B	2029	--- Papier, ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents autres que de toilette
3401200000	35	B	2029	- Savons sous autres formes, du n° 34.01
3401300000	35	B	2029	- Produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, ... pour la vente au détail, même contenant du savon
3402111000	35	B	2029	--- Agents de surface organiques anioniques, conditionnés pour la vente au détail
3402119000	20	B	2026	--- Agents de surface organiques anioniques, autres que conditionnés pour la vente au détail
3402121000	35	B	2026	--- Agents de surface organiques cationiques, conditionnés pour la vente au détail
3402129000	20	B	2026	--- Agents de surface organiques cationiques, autres que ceux conditionnés pour la vente au détail
3402131000	35	B	2029	--- Agents de surface organiques non-ioniques, conditionnés pour la vente au détail
3402139000	20	B	2026	--- Agents de surface organiques non-ioniques, autres que ceux conditionnés pour la vente au détail
3402191000	35	B	2029	--- Autres agents de surface organiques conditionnés pour la vente au détail, du n° 34.02
3402199000	20	B	2026	--- Autres agents de surface organiques autres que conditionnés pour la vente au détail, du n° 34.02
3402200000	35	B	2029	- Préparations tensio-actives, ou pour lessives (...) et de nettoyage, (autres que celles du n°34.01), conditionnées pour la vente au détail
3402900000	20	B	2029	- Préparations tensio-actives, ou pour lessives (...) et de nettoyage, (aut. que celles du n°34.01), non conditionnées pour vente au détail
3403110000	10	B	2026	-- Préparations contenant moins de 70% d'huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, pr le traitement des matières textiles,...d'aut. matières
3403190000	10	B	2026	-- Autres préparations contenant moins de 70% d'huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, du n° 34.03
3403910000	10	B	2026	-- Préparations sans huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, pour le traitement des matières textiles, … ou d'autres matières

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
3403990000	10	B	2026	-- Autres préparations lubrifiantes, du n° 34.03
3404200000	10	A	2021	- Cires artificielles et cires préparées, de poly(oxyéthylène) (polyéthylène glycol)
3404900000	10	A	2024	- Cires artificielles et cires préparées, autres que de poly(oxyéthylène) (polyéthylène glycol)
3405100000	20	A	2024	- Cirages, crèmes et préparations similaires pour chaussures ou pour cuir
3405200000	20	A	2024	- Encaustiques et préparations similaires pour l'entretien des meubles en bois, des parquets ou d'autres boiseries
3405300000	20	A	2024	- Brillants et préparations similaires pour carrosseries, autres que les brillants pour métaux
3405400000	20	A	2024	- Pâtes, poudres et autres préparations à récurer
3405900000	20	A	2024	- Autres préparations du n° 34.05
3406000000	20	B	2029	Bougies, chandelles, cierges et articles similaires.
3407000000	20	A	2024	Pâtes à modeler (..); compositions dites «cires pour l'art dentaire» (...); autres compositions pour l'art dentaire, à base de plâtre.
3501100000	5	A	2019	- Caséines
3501900000	10	A	2021	- Caséinates et autres dérivés des caséines; colles de caséine
3502110000	10	A	2021	-- Ovalbumine séchée
3502190000	10	A	2021	-- Ovalbumine autre que séchée
3502200000	10	A	2021	- Lactalbumine, y compris les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum
3502900000	10	A	2021	- Autres albumines, albuminates et autres dérivés des albumines, du n° 35.02
3503000000	10	A	2021	Gélatines (...) et leurs dérivés; ichtyocolle; autres colles d'origine animale, à l'exclusion des colles de caséine du n° 35.01.
3504000000	10	A	2021	Peptones et leurs dérivés; autres matières protéiques et leurs dérivés, NDCA; poudre de peau, traitée ou non au chrome.
3505100000	5	A	2021	- Dextrine et autres amidons et fécules modifiés (les amidons et fécules prégélatinisés ou estérifiés, par exemple)
3505200000	10	A	2021	- Colles à base d'amidons ou de fécules, de dextrine ou d'autres amidons ou fécules modifiés
3506100000	20	A	2026	- Produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs,... pour vente au détail comme colles ou adhésifs, poids net n'excédant pas 1 kg
3506910000	10	A	2024	-- Adhésifs à base de polymères des n°s 39.01 à 39.13 ou de caoutchouc
3506990000	10	A	2024	-- Colles et autres adhésifs préparés, non dénommés ni compris ailleurs
3507100000	10	A	2021	- Présure et ses concentrats
3507900000	10	A	2024	- Autres enzymes, non dénommées ni comprises ailleurs

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
3601000000	5	C	2026	Poudres propulsives.
3602001000	5	C	2026	- Dynamite
3602009000	5	C	2026	- Explosifs préparés, autres que les poudres propulsives ou la dynamite
3603000000	5	C	2026	Mèches de sûreté; cordeaux détonants; amorces et capsules fulminantes; allumeurs; détonateurs électriques.
3604100000	20	C	2029	- Articles pour feux d'artifice
3604900000	20	C	2029	- Fusées de signalisation ou paragrêles et similaires, pétards et autres articles de pyrotechnie.
3605000000	20	C	2029	Allumettes, autres que les articles de pyrotechnie du n° 36.04.
3606100000	20	C	2029	- Combustibles liquides et gaz combustibles liquéfiés en récipients...les briquets ou les allumeurs et d'une capacité n'excédant pas 300 cm^3
3606900000	20	C	2029	- Ferrocérium et autres alliages pyrophoriques...; autres articles en matières inflammables cités à la Note 2 du Chapitre 36
3701100000	5	A	2019	- Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, en autres matières que papier, carton ou textiles, pour rayons X
3701200000	5	A	2021	- Films photographiques plans à développement et tirage instantanés, sensibilisés, non impressionnés, même en chargeurs
3701300000	20	A	2021	- Autres plaques et films plans, photographiques..., en autres matières que le papier... textiles, dimension d'au moins un côté excède 255mm
3701910000	20	A	2021	-- Plaques et films plans, photographiques, ... en autres matières que le papier...textiles, pour la photographie en couleurs (polychrome)
3701990000	20	A	2021	-- Autres plaques et films plans, photographiques, sensibilisés ... en autres matières que le papier, le carton ou les textiles, du n° 37.01
3702100000	5	A	2019	- Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, en rouleaux, en aut. matières que papier, carton ou textiles, pour rayons X
3702310000	20	A	2021	-- Pellicules photographiques, non perforées, d'une largeur n'excédant pas 105 mm, pour la photographie en couleurs (polychrome)
3702320000	20	A	2021	-- Pellicules photographiques, non perforées, d'une largeur n'excédant pas 105 mm, comportant une émulsion aux halogénures d'argent
3702391000	5	A	2019	--- Pellicules photographiques à développement et tirage instantanés, en rouleaux,...non impressionnées, d'une largeur n'excédant pas 105 mm
3702399000	20	A	2021	--- Autres pellicules photographiques, non perforées d'une largeur n'excédant pas 105 mm, du n° 37.02

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
3702410000	20	A	2021	-- Pellicules photographiques, non perforées, largeur excédant 610 mm et longueur excédant 200 m, pour la photographie en couleurs (...)
3702420000	20	A	2021	-- Pellicules photographiques, non perforées, largeur excédant 610 mm et longueur excédant 200 m, autres que pour photographie en couleurs
3702430000	10	A	2021	-- Pellicules photographiques, non perforées, d'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur n'excédant pas 200 m
3702440000	20	A	2021	-- Pellicules photographiques, non perforées, d'une largeur excédant 105 mm mais n'excédant pas 610 mm
3702520000	20	A	2021	-- Pellicules photographiques, d'une largeur n'excédant pas 16 mm, pour la photographie en couleurs (polychrome)
3702530000	20	A	2021	-- Pellicules, pour photo couleurs, d'une larg. excéd. 16mm mais n'excéd. pas 35mm et d'une long. n'excéd. pas 30m, pour diapositives
3702540000	20	A	2021	-- Pellicules, pour photo couleurs, larg. excéd.16mm mais n'excéd. pas 35mm et long. n'excéd. pas 30m, aut. que pour diapositives
3702550000	20	A	2021	-- Pellicules photograpiques, d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur excédant 30 m, pour photo couleurs
3702560000	20	A	2021	-- Pellicules photographiques, d'une largeur excédant 35 mm, pour photographie en couleurs (polychrome)
3702960000	20	A	2021	-- Autres pellicules photographiques, d'?une largeur n'?excédant pas 35 mm et d?'une longueur n?'excédant pas 30 m, du n° 37.02
3702970000	20	A	2021	-- Autres pellicules photographiques, d'une largeur n?'excédant pas 35 mm et d?'une longueur excédant 30 m, du n° 37.02
3702980000	20	A	2021	-- Autres pellicules photographiques, d'une largeur excédant 35 mm, du n° 37.02
3703100000	20	A	2021	- Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, en rouleaux, d'une largeur excédant 610 mm
3703200000	20	A	2021	- Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés pour la photographie en couleurs (polychrome)
3703900000	20	A	2021	- Autres papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, du n° 37.03
3704000000	20	A	2021	Plaques, pellicules, films, papiers, cartons et textiles, photographiques, impressionnés mais non développés.

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
3705000000	20	A	2021	Plaques et pellicules, photographiques, impressionnées et développées, autres que les films cinématographiques.
3706101000	20	A	2021	-- Films cinématographiques, impressionnés et développés ..., d'une largeur de 35 mm ou plus, destinés aux salles de spectacles
3706109000	20	A	2021	-- Films cinématographiques, impressionnés et développés ..., d'une largeur de 35 mm ou plus, autres que destinés aux salles de spectacles
3706901000	20	A	2021	-- Films cinématographiques, impressionnés et développés...,autres que ceux d'une largeur de 35mm ou plus, destinés aux salles de spectacles
3706909000	20	A	2021	-- Films cinématographiques, impressionnés et développés...,aut. que ceux d'une largeur de 35mm ou plus ou destinés aux salles de spectacles
3707100000	20	A	2021	- Emulsions pour la sensibilisation des surfaces pour usages photographiques
3707900000	20	A	2021	- Autres préparations chimiques et produits non mélangés, pour usages photographiques, du n° 37.07
3801100000	10	A	2021	- Graphite artificiel
3801200000	10	A	2021	- Graphite colloïdal ou semi-colloïdal
3801300000	10	A	2021	- Pâtes carbonées pour électrodes et pâtes similaires pour le revêtement intérieur des fours
3801900000	10	A	2021	- Autres préparations à base de graphite ou d'autre carbone, sous forme de pâtes, blocs, plaquettes ou d'autres demi-produits, du n° 38.01
3802100000	10	A	2021	- Charbons activés
3802900000	10	A	2021	- Matières minérales naturelles activées; noirs d'origine animale, y compris le noir animal épuisé
3803000000	10	A	2021	Tall oil, même raffiné.
3804000000	10	A	2021	Lessives résiduaires de la fabrication des pâtes de cellulose,..., y cpris les lignosulfonates, mais à l'exclusion du tall oil du n°38.03.
3805100000	10	A	2021	- Essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfate
3805900000	10	A	2021	- Autres essences terpéniques ...; dipentène brut; ...; huile de pin contenant l'alpha-terpinéol comme constituant principal
3806100000	10	A	2021	- Colophanes et acides résiniques
3806200000	10	A	2021	- Sels de colophanes, d'acides résiniques ou de dérivés de colophanes ou d'acides résiniques, autres que les sels des adducts de colophanes
3806300000	10	A	2021	- Gommes esters
3806900000	10	A	2021	- Dérivés de colophanes ou d'acides résiniques; essence et huiles de colophane; gommes fondues autres qu'esters

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
3807000000	10	A	2021	Goudrons de bois; huiles de goudron de bois; créosote de bois; méthylène; poix végétales, de brasserie et préparations...de poix végétales
3808520000	5	A	2024	-- DDT (ISO) (clofenotane (DCI), conditionné dans des emballages d'un contenu en poids net n'excédant pas 300 g
3808591100	5	B	2026	---- Marchandises mentionnées dans la note1 de sous-position du présent chap., autres que celles du N°3808.52 CVD, destinées à l'agriculture
3808591900	20	B	2026	---- Autres marchandises mentionnées dans la note1 de sous-position du chap.38, sauf celles du N°3808.52 CVD, non destinées à l'agriculture
3808599000	5	B	2029	--- Marchandises mentionnées dans la note1 de sous-position du présent chap., autres que celles du N°3808.52 non CVD
3808610000	5	B	2026	-- Marchandises de la note2 de sous-position du chap.38, conditionnées dans des emballages, contenu en poids net n'excéde pas 300 g
3808620000	5	B	2026	-- Marchandises de la note2 de sous-position du présent chap., conditionnées dans des emballages, contenu en poids net entre 300 g et 7,5 kg
3808690000	5	B	2026	-- Marchandises de la note2 de sous-position du chap.38, autr que conditionnées dans emballages, contenu en poids net n'excéde pas 7,5 kg
3808911110	5	B	2026	----- Insecticides conditionnés pour la vente au détail, destinés à l'agriculture, contenant du bromométhane ou du bromochlorométhane
3808911190	5	B	2026	----- Insecticides conditionnés pour la vente au détail, destinés à l'agriculture, ne contenant pas du bromométhane ni du bromochlorométhane
3808911910	20	B	2026	----- Serpentin anti moustique de type « mosquito », conditionnés pour la vente au détail
3808911920	20	B	2026	----- Insecticides conditionnés pour la vente au détail, non destinés à l'agriculture, contenant du bromométhane ou du bromochlorométhane
3808911990	20	B	2026	----- Insecticides conditionnés pour vente au détail, non destinés à l'agriculture, ne contenant pas du bromométhane ni bromochlorométhane
3808919000	5	B	2026	--- Autres incerticides non conditionnés pour la vente au détail, du n° 38.08
3808921000	5	B	2024	--- Fongicides contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane
3808929000	5	B	2024	--- Fongicides, autres que ceux contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane, du n° 38.08
3808931000	5	B	2024	--- Herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, contenant du bromométhane ou du bromochlorométhane

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
3808939000	5	B	2024	--- Herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, ne contenant ni bromométhane ni bromochlorométhane
3808941000	20	B	2026	--- Désinfectants contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane
3808949000	20	B	2026	--- Désinfectants ne contenant pas de bromométhane ni de bromochlorométhane du n° 38.08
3808991000	20	B	2026	--- Autres produits du n° 38.08 contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane
3808999000	20	B	2026	--- Autres produits du n° 38.08, CVD ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles tels que rubans, mèches ... et papier tue-mouches
3809100000	5	B	2024	- Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et aut... à base de mat. amylacées, NDCA
3809910000	5	B	2024	-- Agents d'apprêt ou de finissage,... utilisés en industries textile ou similaires, autres qu'à base de matières amylacées, NDCA
3809920000	5	B	2024	-- Agents d'apprêt ou de finissage,... utilisés en industries papier ou similaires, autres qu'à base de matières amylacées, NDCA
3809930000	5	B	2024	-- Agents d'apprêt ou de finissage,... utilisés en industries du cuir ou similaires, autres qu'à base de matières amylacées, NDCA
3810100000	10	A	2021	- Préparations pour le décapage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits
3810900000	10	A	2021	- Flux à souder ou à braser et autres préparations auxiliaires pour soudage ou brasage de métaux; préparations pour enrobage ou ... soudage
3811110000	10	A	2021	-- Préparations antidétonantes, à base de composés du plomb
3811190000	10	A	2021	-- Préparations antidétonantes, autres qu'à base de composés du plomb
3811210000	10	A	2024	-- Additifs pour huiles lubrifiantes, contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux
3811290000	10	A	2021	-- Additifs pour huiles lubrifiantes, autres que ceux contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux
3811900000	10	A	2021	- Inhibiteurs d'oxydation, améliorants de viscosité, autres additifs du n° 38.11
3812100000	5	A	2024	- Préparations dites «accélérateurs de vulcanisation»
3812200000	5	A	2024	- Plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs
3812310000	5	A	2024	-- Mélanges d'oligomères de 2,2,4-trimethyl-1,2-dihydroquinoline (TMQ)
3812390000	5	A	2024	-- Préparations antioxydantes et autres stabilisateurs com-posites, autres que les mélanges d'ollgomères du N°3812.31

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
3813001000	10	A	2021	- Compositions et charges pour appareils extincteurs, et grenades et bombes extinctrices, contenant du bromochlorodifluorométhane, …
3813002000	10	A	2021	- Compositions et charges pour appareils extincteurs, et grenades et bombes extinctrices, contenant hydrobromofluorocarbures du méthane, …
3813003000	10	A	2021	- Compositions et charges pour appareils extincteurs, et grenades et bombes extinctrices, contenant hydrochlorofluorocarbures du méthane, …
3813004000	10	A	2021	- Compositions et charges pour appareils extincteurs, et grenades et bombes extinctrices, contenant du bromochlorométhane
3813009000	10	A	2021	- Autres compositions et charges pour appareils extincteurs, et grenades et bombes extinctrices, du n° 38.13
3814001000	10	A	2024	- Solvants et diluants ...NDCA, et préparations pour enlever les peintures ou les vernis, contenant des chlorofluorocarbures du méthane,...
3814002000	10	A	2021	- Solvants et diluants...,NDCA, et préparations pour enlever les peintures ou les vernis, contenant… du propane (HCFC), mais pas de (CFC)
3814003000	10	A	2021	- Solvants et diluants ...NDCA, et préparations pour enlever les peintures ou vernis, contenant du tétrachlorure de carbone… trichloroéthane
3814009000	10	A	2024	- Autres solvants et diluants organiques composites, NDCA, et préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis, du n° 38.14
3815110000	10	A	2021	-- Catalyseurs supportés, ayant comme substance active le nickel ou un composé de nickel
3815120000	10	A	2021	-- Catalyseurs supportés, ayant comme substance active un métal précieux ou un composé de métal précieux
3815190000	10	A	2021	-- Autres catalyseurs supportés du n° 38.15
3815900000	10	A	2021	- Initiateurs de réaction, accélérateurs de réaction et préparations catalytiques, non dénommés ni compris ailleurs
3816000000	10	A	2021	Ciments, mortiers, bétons et compositions similaires réfractaires, autres que les produits du n° 38.01.
3817000000	10	A	2021	Alkylbenzènes en mélanges et alkylnaphtalènes en mélanges, autres que ceux des n°s 27.07 ou 29.02.
3818000000	10	A	2021	Eléments chimiques dopés pour usages en électronique, sous forme de disques, ...; composés chimiques dopés pour usages en électronique.
3819000000	10	A	2021	Liquides pour freins hydrauliques et autres ...,ne contenant pas d'huiles de pétrole ni...bitumineux ou en contenant moins de 70 % en poids.
3820000000	10	A	2021	Préparations antigel et liquides préparés pour dégivrage.

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
3821000000	0	A	2021	Milieux de culture préparés pour le développement et l'entretien des micro-organismes (...) ou des cellules végétales, humaines ou animales.
3822000000	0	A	2019	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire … sur un support, autres que ceux des n°s 30.02 ou 30.06; matériaux de référence certifiés.
3823110000	5	A	2024	-- Acide stéarique
3823120000	5	A	2024	-- Acide oléique
3823130000	5	A	2021	-- Tall acides gras
3823190000	10	A	2021	-- Autres acides gras monocarboxyliques industriels et huiles acides de raffinage, du n° 38.23
3823700000	5	A	2024	- Alcools gras industriels
3824100000	10	A	2021	- Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie
3824300000	10	A	2021	- Carbures métalliques non agglomérés mélangés entre eux ou avec des liants métalliques
3824400000	10	A	2021	- Additifs préparés pour ciments, mortiers ou bétons
3824500000	10	A	2021	- Mortiers et bétons, non réfractaires
3824600000	10	A	2021	- Sorbitol autre que celui du n° 2905.44
3824710000	10	A	2024	-- Mélanges contenant des chlorofluorocarbures (CFC), même contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC), des ... (PFC) ou des ... (HFC)
3824720000	10	A	2021	-- Mélanges contenant du bromochlorodifluorométhane, du bromotrifluorométhane ou des dibromotétrafluoroéthanes
3824730000	10	A	2021	-- Mélanges contenant des hydrobromofluorocarbures (HBFC)
3824740000	10	A	2021	-- Mélanges contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC), même contenant des ... (PFC) ou des ... (HFC), mais ne contenant pas de ...(CFC)
3824750000	10	B	2026	-- Mélanges contenant du tétrachlorure de carbone
3824760000	10	A	2021	-- Mélanges contenant du 1,1,1-trichloroéthane (méthylchloroforme)
3824770000	10	A	2021	-- Mélanges contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane
3824780000	10	B	2026	-- Mélanges contenant des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC), mais ne contenant pas de ... (CFC) ou … (HCFC)
3824790000	10	B	2026	-- Autres mélanges contenant des dérivés halogénés du méthane, de l'éthane ou du propane, du n° 38.24
3824810000	10	A	2024	-- Mélanges et préparations contenant de l'oxiranne (oxyde d'éthylène)
3824820000	10	A	2021	-- Mélanges et préparations contenant des polybromobiphényles (PBB), des polychloroterphényles (PCT) ou des polychlorobiphényles (PCB)
3824830000	10	A	2021	-- Mélanges et préparations contenant du phosphate de tris(2,3-dibromopropyle)

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
3824840000	10	B	2026	-- Marchandises mentionnées dans la Note 3 de sous-positions du présent Chapitre, contenant de l'aldrine (ISO), ... ou du mirex (ISO)
3824850000	10	B	2026	-- Marchandises de la Note 3 de sous-positions du présent Chapitre, contenant du 1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane (HCH (ISO)) ... lindane
3824860000	10	B	2026	-- Marchandises de la Note 3 de sous-positions du présent Chapitre, contenant du pentachlorobenzène (ISO) ou du hexachlorobenzène (ISO)
3824870000	10	B	2026	-- Marchandises de la Note 3 de sous-positions du présent Chapitre, contenant de l'acide perfluorooctane sulfonique, ses sels, … sulfonyle
3824880000	10	B	2026	-- Marchandises de la Note 3 de sous-positions du présent Chapitre, contenant des éthers tétra-, penta-, hexa- ...ou octabromodiphényliques
3824910000	10	B	2026	-- Mélanges et préparations constitués essentiellement de méthylphosphanate de (5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl)méthyle…
3824991000	10	B	2026	--- Echangeurs d'ions
3824992000	10	B	2026	--- Encrivores
3824993000	10	B	2026	--- Correcteurs, liquides et non-liquides
3824999100	10	B	2026	---- Autres produits du N°38.24, contenant du tétrachlorure de carbone, du bromochlo-rométhane ou du 1,1,1-trichloroéthane (méthyle ...)
3824999200	10	B	2026	---- Autres produits du N°38.24, contenant du bromométhane (bromure de méthyle)
3824999300	10	B	2026	---- Autres produits du N°38.24, contenant des hydrobromofluorocarbures du méthane, de l'éthane ou du propane (HBFC)
3824999400	10	B	2026	---- Autres produits du N°38.24, contenant des hydrochlorofluorocarbures du méthane, de l'éthane ou du propane (HCFC)
3824999900	10	B	2026	---- Autres produits chimiques et préparations des industries chimiques ou connexes du N°38.24, non dénommés ni compris ailleurs
3825100000	10	D	Exclus	- Déchets municipaux
3825200000	10	D	Exclus	- Boues d?épuration
3825300000	10	D	Exclus	- Déchets cliniques
3825410000	10	D	Exclus	-- Déchets de solvants organiques hallogénés
3825490000	10	D	Exclus	-- Autres déchets de solvants organiques du n° 38.25
3825500000	10	D	Exclus	- Déchets de solutions (liqueurs) décapantes pour métaux, de liquides hydrauliques, de liquides pour freins et de liquides antigel

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
3825610000	10	D	Exclus	-- Autres déchets des industries chimiques ou des industries connexes, contenant principalement des constituants organiques
3825690000	10	D	Exclus	-- Autres déchets mentionnés dans la Note 6 du Chapitre 38
3825900000	10	D	Exclus	- Produits résiduaires des industries chimiques ou des industries connexes, non dénommés ni compris ailleurs
3826000000	10	B	2026	Biodiesel et ses mélanges, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70 % en poids.
3901100000	5	A	2024	- Polyéthylène d'une densité inférieure à 0,94
3901200000	5	A	2024	- Polyéthylène d'une densité égale ou supérieure à 0,94
3901300000	5	A	2024	- Copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle
3901400000	5	A	2021	- Copolymères d'éthylène et d'alpha-oléfine d'une densité inférieure à 0,94
3901900000	5	A	2024	- Autres polymères de l'éthylène, sous formes primaires, du n° 39.01
3902100000	5	B	2024	- Polypropylène
3902200000	5	A	2021	- Polyisobutylène
3902300000	5	A	2024	- Copolymères de propylène
3902900000	5	A	2024	- Autres polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires, du n° 39.02
3903110000	5	A	2024	-- Polystyrène expansible
3903190000	5	A	2026	-- Polystyrène autre qu'expansible
3903200000	5	A	2024	- Copolymères de styrène-acrylonitrile (SAN)
3903300000	5	A	2021	- Copolymères d'acrylonitrile-butadiène-styrène (ABS)
3903900000	5	A	2026	- Autres polymères du styrène, sous formes primaires, du n° 39.03
3904100000	5	A	2024	- Poly(chlorure de vinyle), non mélangé à d'autres substances
3904210000	10	C	2029	-- Poly(chlorure de vinyle) non plastifié
3904220000	10	C	2026	-- Poly(chlorure de vinyle) plastifié
3904300000	5	A	2024	- Copolymères du chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle
3904400000	5	A	2024	- Autres copolymères du chlorure de vinyle
3904500000	5	A	2021	- Polymères du chlorure de vinylidène
3904610000	5	A	2024	-- Polytétrafluoroéthylène
3904690000	5	A	2024	-- Polymères fluorés autres que polytétrafluoroéthylène
3904900000	5	A	2024	- Autres polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires, du n° 39.04

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
3905120000	5	A	2026	-- Poly(acétate de vinyle) en dispersion aqueuse
3905190000	5	A	2026	-- Poly(acétate de vinyle) autre qu'en dispersion aqueuse
3905210000	5	A	2026	-- Copolymères d'acétate de vinyle en dispersion aqueuse
3905290000	5	A	2026	-- Copolymères d'acétate de vinyle autre qu'en dispersion aqueuse
3905300000	5	A	2021	- Poly(alcool vinylique), même contenant des groupes acétate non hydrolysés
3905910000	5	A	2026	-- Autres copolymères du n° 39.05
3905990000	5	A	2026	-- Autres polymères d'acétate de vinyle ou d'autres esters de vinyle, et autres polymères de vinyle, sous formes primaires, du n° 39.05
3906100000	5	A	2026	- Poly(méthacrylate de méthyle)
3906900000	5	A	2026	- Polymères acryliques sous formes primaires autres que poly(méthacrylate de méthyle)
3907100000	5	A	2024	- Polyacétals sous formes primaires
3907200000	5	A	2026	- Autres polyéthers sous formes primaires
3907300000	5	A	2024	- Résines époxydes sous formes primaires
3907400000	5	A	2021	- Polycarbonates sous formes primaires
3907500000	5	A	2026	- Résines alkydes sous formes primaires
3907610000	5	A	2024	-- Poly(éthylène téréphtalate), d'un indice de viscosité de 78 ml/g ou plus
3907690000	5	A	2024	-- Poly(éthylène téréphtalate), autres que d'un indice de viscosité de 78 ml/g ou plus
3907700000	5	A	2021	- Poly(acide lactique) sous formes primaires
3907910000	5	A	2026	-- Autres polyesters, sous formes primaires, non saturés du n° 39.07
3907990000	5	A	2026	-- Autres polyesters, sous formes primaires, du ° 39.07
3908100000	5	A	2024	- Polyamide-6, -11, -12, -6,6, -6,9, -6,10 ou -6,12
3908900000	5	A	2024	- Polyamides sous formes primaires, autres que polyamide-6, -11, -12, -6,6, -6,9, -6,10 ou -6,12
3909100000	5	A	2024	- Résines uréiques; résines de thiourée, sous formes primaires
3909200000	5	A	2024	- Résines mélaminiques, sous formes primaires
3909310000	5	A	2026	-- Poly(méthylène phényl isocyanate) (MDI brut, MDI polymérique)
3909390000	5	A	2026	-- Résines aminiques du N°39.09, autres que ceux des sous-positions N°3909.10 à 3909.39, sous formes primaires
3909400000	5	A	2024	- Résines phénoliques, sous formes primaires
3909500000	5	A	2024	- Polyuréthannes, sous formes primaires
3910000000	5	A	2024	Silicones sous formes primaires.

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
3911100000	5	A	2024	- Résines de pétrole, résines de coumarone, résines d'indène, résines de coumarone-indène et polyterpènes, sous formes primaires
3911900000	5	A	2024	- Polysulfures, polysulfones et autres produits mentionnés dans la Note 3 du Chapitre 39, sous formes primaires, NDCA
3912110000	5	A	2024	-- Acétates de cellulose non plastifiés, sous formes primaires
3912120000	5	A	2024	-- Acétates de cellulose plastifiés, sous formes primaires
3912200000	5	A	2024	- Nitrates de cellulose (y compris les collodions), sous formes primaires
3912310000	5	A	2024	-- Carboxyméthylcellulose et ses sels, sous formes primaires
3912390000	5	A	2024	-- Ethers de cellulose autres que carboxyméthylcellulose et ses sels, sous formes primaires
3912900000	5	A	2024	- Autres cellulose et ses dérivés chimiques, non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires du n° 39.12
3913100000	5	A	2024	- Acide alginique, ses sels et ses esters, sous formes primaires
3913900000	5	A	2024	- Autres polymères naturels (...) et polymères naturels modifiés (protéines durcies, dérivés..., par exemple), NDCA, sous formes primaires
3914000000	5	A	2024	Echangeurs d'ions à base de polymères des n°s 39.01 à 39.13, sous formes primaires.
3915100000	5	A	2021	- Déchets, rognures et débris de polymères de l'éthylène
3915200000	5	A	2021	- Déchets, rognures et débris de polymères du styrène
3915300000	5	A	2021	- Déchets, rognures et débris de polymères du chlorure de vinyle
3915900000	5	A	2021	- Déchets, rognures et débris d'autres matières plastiques, du n° 39.15
3916100000	5	A	2024	- Monofilaments dont plus grande dimension de coupe transversale excède 1mm (...), joncs, bâtons et profilés,..., en polymères d'éthylène
3916200000	5	A	2024	- Monofilaments dont plus grande dimension de coupe transversale excède 1mm (...), joncs, bâtons ..., en polymères du chlorure de vinyle
3916900000	5	A	2021	- Monofilaments dont plus grande dimension de coupe transversale excède 1mm, joncs, bâtons ..., en autres matières plastiques, du n°39.16
3917100000	10	A	2021	- Boyaux artificiels en protéines durcies ou en matières plastiques cellulosiques
3917211000	20	B	2029	--- Tubes et tuyaux rigides, en polymères de l'éthylène pour canalisation d'eau
3917219000	20	B	2029	--- Tubes et tuyaux rigides, en polymères de l'éthylène autres que pour canalisation d'eau
3917221000	20	B	2029	--- Tubes et tuyaux rigides, en polymères du propylène pour canalisation d'eau
3917229000	20	B	2029	--- Tubes et tuyaux rigides, en polymères du propylène autres que pour canalisation d'eau
3917231000	20	B	2029	--- Tubes et tuyaux rigides, en polymères du chlorure de vinyle pour canalisation d'eau

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
3917239000	20	B	2029	--- Tubes et tuyaux rigides, en polymères du chlorure de vinyle autres que pour canalisation d'eau
3917291000	20	B	2029	--- Tubes et tuyaux rigides, en autres matières plastiques pour canalisation d'eau
3917299000	20	B	2029	--- Tubes et tuyaux rigides, en autres matières plastiques autres que pour canalisation d'eau
3917310000	20	B	2029	-- Tubes et tuyaux souples pouvant supporter au minimum une pression de 27,6 MPa
3917320000	20	B	2029	-- Autres tubes et tuyaux, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoires
3917330000	20	B	2029	-- Autres tubes et tuyaux, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, avec accessoires
3917391000	10	B	2029	--- Boyaux en autres matières plastiques, autres que protéines durcies ou matières plastiques cellulosiques
3917399000	20	B	2029	--- Autres tubes et tuyaux en matières plastiques, du n° 39.17
3917401000	20	B	2029	-- Accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple) de tubes et tuyaux en matières plastiques, pour canalisation d'eau
3917409000	20	B	2029	-- Accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple) de tubes et tuyaux en matières plastiques, autres que pour canalisation d'eau
3918100000	20	A	2026	- Revêtements de sols (...), de murs ou plafonds, en polymères du chlorure de vinyle
3918900000	20	A	2024	- Revêtements de sols (...), de murs ou plafonds, en matières plastiques, autres que polymères du chlorure de vinyle
3919100000	10	A	2024	- Plaques, feuilles, bandes,... autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 20 cm
3919900000	10	A	2024	- Autres plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, du n° 39.19
3920101000	10	A	2024	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères de l'éthylène, non alvéolaires, non renforcées,..., non imprimées
3920102000	20	A	2026	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères de l'éthylène, non alvéolaires, non renforcées,..., imprimées
3920201000	10	A	2024	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du propylène, non alvéolaires, non renforcées,..., non imprimées
3920202000	20	A	2026	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du propylène, non alvéolaires, non renforcées,..., imprimées

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
3920301000	10	A	2024	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du styrène, non alvéolaires, non renforcées,..., non imprimées
3920302000	20	A	2024	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du styrène, non alvéolaires, non renforcées,..., imprimées
3920430000	10	A	2024	-- Autres plaques, feuilles,..., en polymères du chlorure de vinyle, non alvéolaires,..., contenant en poids au moins 6% de plastifiants
3920490000	10	A	2024	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle, non alvéolaires,..., sauf celles du n° 3920.43
3920510000	10	A	2024	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly(méthacrylate de méthyle), non alvéolaires, ...d'autres matières
3920590000	10	A	2024	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes ..., en polymères acryliques, non alvéolaires ..., aut. qu'en poly(méthacrylate de méthyle)
3920610000	10	A	2024	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polycarbonates non alvéolaires, non renforcées, ni stratifiées, ni munies ...
3920620000	10	A	2024	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly(éthylène téréphtalate) non alvéolaires, non renforcées, ...matières
3920630000	10	A	2024	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyesters non saturés non alvéolaires, non renforcées, ...d'autres matières
3920690000	10	A	2024	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en autres polyesters non alvéolaires, non renforcées, ni stratifiées, …
3920710000	10	A	2024	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en cellulose régénérée non alvéolaires, non renforcées, ni stratifiées, …
3920730000	10	A	2021	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en acétate de cellulose non alvéolaires, non renforcées, ni stratifiées, …
3920790000	10	A	2024	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en autres dérivés de la cellulose non alvéolaires, non renforcées, …
3920910000	10	A	2024	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly(butyral de vinyle) non alvéolaires, non renforcées, ...matières
3920920000	10	A	2024	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyamides non alvéolaires, non renforcées, ...matières

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
3920930000	10	A	2021	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines aminiques non alvéolaires, non renforcées, ...matières
3920940000	10	A	2021	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines phénoliques non alvéolaires, non renforcées, ...matières
3920990000	10	A	2024	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en autres matières plastiques non alvéolaires, non renforcées, ...matières
3921110000	10	A	2024	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du styrène, alvéolaires
3921120000	10	A	2021	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle, alvéolaires
3921130000	10	A	2021	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyuréthannes, alvéolaires
3921140000	10	A	2021	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en cellulose régénérée, alvéolaires
3921190000	10	A	2021	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en autres matières plastiques, alvéolaires
3921901000	10	A	2024	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques, autres qu'alvéolaires, non imprimés
3921902000	20	A	2024	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques, autres qu'alvéolaires, imprimés
3922100000	20	A	2024	- Baignoires, douches, éviers et lavabos, en matières plastiques
3922200000	20	A	2024	- Sièges et couvercles de cuvettes d'aisance, en matières plastiques
3922900000	20	A	2024	- Bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse et articles similaires pour usages sanitaires ou hygiéniques, en matières plastiques
3923100000	20	D	Exclus	- Boîtes, caisses, casiers et articles similaires, en matières plastiques
3923210000	20	D	Exclus	-- Sacs, sachets, pochettes et cornets, en polymères de l'éthylène
3923290000	20	D	Exclus	-- Sacs, sachets, pochettes et cornets en matières plastiques, autres que polymères de l'éthylène
3923301000	20	D	Exclus	-- Ebauches ou préformes de bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires, en matières plastiques
3923309000	20	D	Exclus	-- Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires, à l'exclusion de leurs ébauches et préformes, en matières plastiques
3923401000	10	D	Exclus	-- Cassettes sans bandes magnétiques, en matières plastiques
3923409000	20	D	Exclus	-- Bobines, fusettes, canettes et supports similaires, à l'exclusion des cassettes sans bandes magnétiques, en matières plastiques
3923500000	20	D	Exclus	- Bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques
3923900000	20	D	Exclus	- Autres articles de transport ou d'emballages, en matières plastiques, du n° 39.23
3924100000	20	A	2026	- Vaisselle et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine, en matières plastiques

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
3924901000	20	A	2026	-- Cuvettes et seaux, en matières plastiques
3924902000	20	A	2026	-- Biberons en matières plastiques
3924909000	20	A	2026	-- Autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toillette, en matières plastiques, du n° 39.24
3925100000	20	A	2026	- Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, d'une contenance excédant 300 l, en matières plastiques
3925200000	20	A	2026	- Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en matières plastiques
3925300000	20	A	2026	- Volets, stores (y compris les stores vénitiens) et articles similaires, et leurs parties, en matières plastiques
3925900000	20	A	2026	- Autres articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs
3926100000	20	A	2024	- Articles de bureau et articles scolaires en matières plastiques et en autres matières des n°s 39.01 à 39.14
3926200000	10	A	2024	- Vêtements et accessoires du vêtement (y cpris gants, mitaines et moufles), en matières plastiq. et en aut. matières des n°s 39.01 à 39.14
3926300000	20	A	2026	- Garnitures pour meubles, carrosseries ou similaires, en matières plastiques et en autres matières des n°s 39.01 à 39.14
3926400000	20	A	2026	- Statuettes et autres objets d'ornementation, en matières plastiques et en autres matières des n°s 39.01 à 39.14
3926901000	5	A	2024	-- Matériels de pêche, en matières plastiques et en autres matières des n°s 39.01 à 39.14
3926909100	20	A	2026	--- Cure-dents, en matières plastiques et en autres matières des n°s 39.01 à 39.14
3926909900	20	A	2026	--- Autres ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n°s 39.01 à 39.14, NDCA
4001100000	5	A	2024	- Latex de caoutchouc naturel, même prévulcanisé
4001210000	5	A	2024	-- Feuilles fumées de caoutchouc naturel
4001220000	5	A	2024	-- Caoutchoucs naturels techniquement spécifiés (TSNR)
4001290000	5	A	2024	-- Caoutchouc naturel sous d'autres dormes, du n° 40.01
4001300000	5	A	2021	- Balata, gutta-percha, guayule, chicle et gommes naturelles analogues, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes
4002110000	5	A	2024	-- Latex de caoutchouc styrène-butadiène (SBR) ou de caoutchouc styrène-butadiène carboxylé (XSBR)
4002190000	5	A	2024	-- Caoutchouc styrène-butadiène (SBR) et caoutchouc styrène-butadiène carboxylé (XSBR), à l'exclusion du latex

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
4002200000	5	A	2021	- Caoutchouc butadiène (BR)
4002310000	5	A	2021	-- Caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) (IIR)
4002390000	5	A	2024	-- Caoutchouc isobutène-isoprène halogéné (CIIR ou BIIR)
4002410000	5	A	2021	-- Latex de caoutchouc chloroprène (chlorobutadiène) (CR)
4002490000	5	A	2024	-- Caoutchouc chloroprène (chlorobutadiène) (CR), à l'exclusion du latex
4002510000	5	A	2024	-- Latex de caoutchouc acrylonitrile-butadiène (NBR)
4002590000	5	A	2021	-- Caoutchouc acrylonitrile-butadiène (NBR), à l'exclusion du latex
4002600000	5	A	2021	- Caoutchouc isoprène (IR)
4002700000	5	A	2024	- Caoutchouc éthylène-propylène-diène non conjugué (EPDM)
4002800000	5	A	2024	- Mélanges des produits du n° 40.01 avec des produits de la position n° 40.02, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes
4002910000	5	A	2021	-- Latex d'autre caoutchouc synthétique du n° 40.02
4002990000	5	A	2024	-- Autres caoutchouc synthétique et factice pour caoutchouc dérivé d'huiles, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes
4003000000	5	A	2021	Caoutchouc régénéré sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes.
4004000000	5	A	2021	Déchets, débris et rognures de caoutchouc non durci, même réduits en poudre ou en granulés.
4005100000	5	A	2024	- Caoutchouc additionné de noir de carbone ou de silice, non vulcanisé, sous formes primaires
4005200000	5	A	2024	- Solutions; dispersions autres que celles du n° 4005.10
4005910000	5	A	2024	-- Plaques, feuilles et bandes de caoutchouc mélangé, non vulcanisé
4005990000	5	A	2024	-- Autres caoutchouc mélangé, non vulcanisé, sous formes primaires du n° 40.05
4006100000	5	A	2021	- Profilés pour le rechapage en caoutchouc, non vulcanisé
4006900000	5	A	2021	- Autres formes (à l'exclusion des profilés pour le rechapage) et articles (disques, rondelles, par ex.) en caoutchouc, non vulcanisé
4007000000	5	A	2021	Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé.
4008111000	10	A	2021	--- Plaques, feuilles et bandes, en caoutchouc alvéolaire, des types utilisées pour les semelles
4008119000	10	A	2021	--- Plaques, feuilles et bandes, en caoutchouc alvéolaire, autres que des types utilisées pour les semelles
4008190000	10	A	2021	-- Baguettes et profilés, en caoutchouc alvéolaire
4008211000	10	A	2021	--- Plaques, feuilles et bandes, en caoutchouc non alvéolaire, des types utilisées pour les semelles
4008219000	10	A	2021	--- Plaques, feuilles et bandes, en caoutchouc non alvéolaire, autres que des types utilisées pour les semelles
4008290000	10	A	2021	-- Baguettes et profilés, en caoutchouc non alvéolaire

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
4009110000	20	A	2021	-- Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, non renforcés ni associés avec d'autres matières, sans accessoires
4009120000	20	A	2021	-- Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, non renforcés ni associés avec d'autres matières, avec accessoires
4009210000	20	A	2021	-- Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés ou associés seulement avec du métal, sans accessoires
4009220000	20	A	2024	-- Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés ou associés seulement avec du métal, avec accessoires
4009310000	20	A	2021	-- Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés ou associés seulement avec des matières textiles, sans accessoires
4009320000	20	A	2021	-- Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés ou associés seulement avec des matières textiles, avec accessoires
4009410000	20	A	2021	-- Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés ou associés seulement à d'autres matières, sans accessoires
4009420000	20	A	2024	-- Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés ou associés seulement à d'autres matières, avec accessoires
4010110000	10	A	2021	-- Courroies transporteuses , en caoutchouc vulcanisé, renforcées seulement de métal
4010120000	10	A	2021	-- Courroies transporteuses , en caoutchouc vulcanisé, renforcées seulement de matières textiles
4010190000	10	A	2021	-- Autres courroies transporteuses, en caoutchouc vulcanisé, du n° 40.10
4010310000	10	A	2021	-- Courroies de transmission sans fin, en caoutchouc vulcanisé, de section trapézoïdale, striées, ... excédant 60cm, n'excédant pas 180cm
4010320000	10	A	2021	-- Courroies de transmission sans fin, en catchouc vulcanisé, section trapézoïdale non striées, ... excédant 60cm, n'excédant pas 180cm
4010330000	10	A	2021	-- Courroies de transmission sans fin, en caoutchouc vulcanisé, de section trapézoïdale, striées, ... excédant 180cm, n'excédant pas 240cm
4010340000	10	A	2021	-- Courroies de transmission sans fin, en caoutchouc vulcanisé, section trapézoïdale, non striées, ... excédant 180cm, n'excédant pas 240cm
4010350000	10	A	2021	-- Courroies de transmission sans fin, en caoutchouc vulcanisé, crantées (synchrones), ... excédant 60 cm, mais n'excédant pas 150 cm
4010360000	10	A	2021	-- Courroies de transmission sans fin, en caoutchouc vulcanisé, crantées (synchrones), ... excédant 150 cm, mais n'excédant pas 198 cm

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
4010390000	10	A	2021	-- Autres courroies de transmission, en caoutchouc vulcanisé du n° 40.10
4011100000	10	A	2024	- Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type «break» ou de course)
4011200000	10	B	2029	- Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour autobus ou camions
4011300000	10	A	2021	- Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour véhicules aériens
4011400000	20	D	Exclus	- Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour motocycles
4011500000	20	D	Exclus	- Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour bicyclettes
4011700000	10	A	2021	- Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers
4011800000	10	A	2024	- Pneumatiques neufs, en caoutchouc, utilisés pour les véhicules et engins de génie civil, de travaux miniers et de manutention industrielle
4011900000	10	A	2021	- Pneumatiques neufs, en caoutchouc, autres que ceux des sous-positions 4011.10 à 4011.80
4012110000	20	D	Exclus	-- Pneumatiques rechapés en caoutchouc, pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type «break» et les voitures de course)
4012120000	20	D	Exclus	-- Pneumatiques rechapés en caoutchouc, des types utilisés pour autobus ou camions
4012130000	20	D	Exclus	-- Pneumatiques rechapés en caoutchouc, des types utilisés pour véhicules aériens
4012190000	20	D	Exclus	-- Autres pneumatiques rechapés en caoutchouc, du n° 40.12
4012201000	20	D	Exclus	-- Pneumatiques usagés en caoutchouc, pour l'industrie de rechapage
4012209000	20	D	Exclus	-- Pneumatiques usagés en caoutchouc, autres que pour l'industrie de rechapage
4012900000	20	D	Exclus	- Bandages, bandes de roulement pour pneumatiques et «flaps» en caoutchouc
4013100000	10	A	2021	- Chambres à air, en caoutchouc, pour les voitures de tourisme (y c. les voitures du type «break» ou de course), les autobus ou les camions
4013200000	20	A	2021	- Chambres à air, en caoutchouc, des types utilisés pour bicyclettes
4013901000	20	A	2021	-- Chambres à air, en caoutchouc, des types utilisés pour cyclomoteurs (engin d?'une cylindrée n?'excédant pas 50 cm3)
4013909000	20	A	2021	-- Autres chambres à air, en caoutchouc, du n° 40.13
4014100000	0	A	2019	- Préservatifs en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci
4014901000	5	A	2019	-- Tétines et articles similaires, en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci
4014902000	5	A	2019	-- Poires à injections ou compte-gouttes et articles similaires, en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
4014909000	5	A	2019	-- Autres articles d'hygiène ou de pharmacie, en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci, du n° 40.14
4015110000	0	A	2019	-- Gants, mitaines et moufles en caoutchouc vulcanisé non durci, pour chirurgie
4015190000	20	A	2021	-- Gants, mitaines et moufles en caoutchouc vulcanisé non durci, autres que pour chirurgie
4015900000	20	A	2019	- Autres vêtements et accessoires du vêtement en caoutchouc vulcanisé non durci, pour tous usages, du n° 40.15
4016100000	20	A	2021	- Autres ouvrages en caoutchouc alvéolaire
4016910000	20	A	2021	-- Revêtements de sol et tapis de pied, en caoutchouc vulcanisé non durci, autre qu'alvéolaire
4016920000	10	A	2021	-- Gommes à effacer, en caoutchouc vulcanisé non durci, autre qu'alvéolaire
4016930000	10	A	2024	-- Joints, en caoutchouc vulcanisé non durci, autre qu'alvéolaire
4016940000	20	A	2021	-- Pare-chocs, même gonflables, pour accostage des bateaux, en caoutchouc vulcanisé non durci, autre qu'alvéolaire
4016951000	20	A	2021	--- Autres articles gonflables, en caoutchouc vulcanisé non durci, des types utlisés dans l'?industrie pneumatique, autre qu'alvéolaire
4016959000	20	A	2021	--- Autres articles gonflables, en caoutchouc vulcanisé non durci, autre qu'alvéolaire, du n° 40.16
4016990000	10	A	2021	-- Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci, du n° 40.16
4017000000	20	A	2021	Caoutchouc durci (ébonite, par exemple) sous toutes formes, y compris les déchets et débris; ouvrages en caoutchouc durci
4101200000	5	A	2019	- Cuirs et peaux bruts entiers, de bovins ou d'équidés non refendus, poids n'excédant pas 8kg,secs, 10kg, salés secs et 16kg, frais, ...
4101500000	5	A	2019	- Cuirs et peaux bruts entiers, de bovins ou d'équidés d'?un poids unitaire excédant 16 kg
4101900000	5	A	2021	- Autres cuirs et peaux bruts, y compris les croupons, demi-croupons et flancs,de bovins ou d'équidés, même épilés ou refendus, du n° 41.01
4102100000	5	A	2019	- Peaux brutes d'ovins (...), lainées, autres que celles exclues par la Note 1 c), du Chapitre 41
4102210000	5	A	2019	-- Peaux brutes d'ovins (...), picklées, même épilées ou sans laine, autres que celles exclues par la Note 1 c), du Chapitre 41
4102290000	5	A	2019	-- Autres peaux brutes d'ovins (...), épilées ou sans laine, du n° 41.02
4103200000	5	A	2019	- Cuirs et peaux bruts (...), de reptiles, même refendus, autres que ceux exclus par les Notes 1 b) ou 1 c) du Chapitre 41
4103300000	5	A	2019	- Autres cuirs et peaux bruts (...), de porcins, même épilés ou refendus, autres que ceux exclus par les Notes 1 b) ou 1 c) du Chapitre 41

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
4103900000	5	A	2019	- Autres cuirs et peaux bruts (...) , même épilés ou refendus, autres que ceux exclus par les Notes 1 b) ou 1 c) du Chapitre 41, du n° 41.03
4104110000	10	A	2021	-- Pleine fleur, non refendue et côtés fleur, de bovins ou d'équidés, à l'état humide (y compris wet-blue)
4104190000	10	A	2021	-- Cuirs et peaux tannés ou en croûte, de bovins ou d'équidés, autres que pleine fleur non renfendue et côtés fleur, à l'état humide (...)
4104410000	10	A	2021	-- Pleine fleur, non refendue et côtés fleur, de bovins ou d'équidés, à l'état sec (en croûte)
4104490000	10	A	2021	-- Cuirs et peaux tannés ou en croûte, de bovins ou d'équidés, aut. que pleine fleur non renfendue et côtés fleur, à l'état sec (en croûte)
4105100000	10	A	2021	- Peaux tannées d'ovins, épilées, même refendues, mais non autrement préparées, à l'état humide (y compris wet-blue)
4105300000	10	A	2021	- Peaux d'ovins, épilées, même refendues, mais non autrement préparées, à l'état sec (en croûte)
4106210000	10	A	2021	-- Cuirs et peaux épilés de caprins, tannés, même refendus, mais non autrement préparés, à l?'état humide (y compris wet-blue)
4106220000	10	A	2021	-- Cuirs et peaux épilés de caprins, même refendus, mais non autrement préparés, à l'état sec (en croûte)
4106310000	10	A	2021	-- Cuirs et peaux épilés de porcins, tannés, même refendus, mais non autrement préparés, à l'état humide (y compris wet-blue)
4106320000	10	A	2021	-- Cuirs et peaux épilés de porcins, même refendus, mais non autrement préparés, à l'état sec (en croûte)
4106400000	10	A	2021	- Peaux tannées ou en croûte de reptiles, même refendues, mais non autrement préparées
4106910000	10	A	2021	-- Cuirs et peaux épilés d'autres animaux et peaux d'animaux dépourvus de poils, tannés, ..., à l'état humide (y c. wet-blue)
4106920000	10	A	2021	-- Cuirs et peaux épilés d'autres animaux et peaux d'animaux dépourvus de poils, même refendus, mais non ..., à l'état sec (en croûte)
4107110000	10	A	2021	-- Pleine fleur entière préparée après tannage ou dessèchement ou parcheminée, de bovins ou d'équidés, non refendue, sauf peaux du n°41.14
4107120000	10	A	2021	-- Côtés fleur entiers préparés après tannage ou dessèchement ou parcheminés, de bovins ou d'équidés, non refendus, sauf peaux du n°41.14
4107190000	10	A	2021	-- Autres cuirs et peaux entiers de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés, mêmes refendus, autres que ceux du n° 41.14
4107910000	10	A	2021	-- Pleine fleur non entière, y c. les bandes, préparée après tannage ou (...), de bovins ou d'équidés, non refendue, sauf peaux du n°41.14

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
4107920000	10	A	2021	-- Côtés fleur non entiers, y c. les bandes, préparés après tannage ou (...), de bovins ou d'équidés, non refendus, sauf peaux du n°41.14
4107990000	10	A	2021	-- Autres cuirs préparés et cuirs et peaux parcheminés de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés, épilés, même refendus, du n° 41.07
4112000000	10	A	2021	Cuirs préparés après tannage ou dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d?ovins, épilés, même refendus, autres que ceux du n° 41.14.
4113100000	10	A	2021	- Cuirs préparés après tannage ou dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, de caprins, épilés, même refendus, autres que ceux du n° 41.14
4113200000	10	A	2021	- Cuirs préparés après tannage ou dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, de porcins, épilés, même refendus, autres que ceux du n° 41.14
4113300000	10	A	2021	- Cuirs et peaux parcheminés, de reptiles, même refendus, autres que ceux du n° 41.14
4113900000	10	A	2024	- Autres cuirs et peaux d'autres animaux, même refendus, du n° 41.13, autres que ceux du n° 41.14
4114100000	10	A	2024	- Cuirs et peaux chamoisés (y compris le chamois combiné)
4114200000	10	A	2021	- Cuirs et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés
4115100000	10	A	2024	- Cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes même enroulées
4115200000	10	A	2024	- Rognures et autres déchets de cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitué, non utilisables (...); sciure, poudre et farine de cuir
4201000000	20	A	2026	Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux (y compris les traits, laisses ... et articles similaires), en toutes matières.
4202111000	10	B	2026	--- Malles, valises et mallettes ... serviettes, cartables...,à surface extérieure en cuir naturel ou reconstitué… pour industrie du montage
4202119000	20	B	2029	--- Malles, valises et mallettes ... cartables...,à surface extérieure en cuir naturel ou reconstitué… autres que pour industrie du montage
4202121000	10	B	2026	--- Malles, valises et mallettes ... cartables...,à surface extérieure en matières plastiques ou textiles ... pour industrie du montage
4202129000	20	B	2029	--- Malles, valises et mallettes ... cartables...,à surface extérieure en plastiques ou textiles … autres que pour industrie du montage
4202191100	10	B	2026	---- Malles, valises et mallettes, … serviettes, cartables et contenants similaires, en carton… pour l'industrie du montage
4202191900	20	B	2029	---- Malles, valises et mallettes, … serviettes, cartables et contenants similaires, en carton… autres que pour l'industrie du montage

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
4202192100	10	B	2026	---- Malles, valises et mallettes, … serviettes, cartables et contenants similaires, en métaux communs, ... pour l'industrie du montage
4202192900	20	B	2029	---- Malles, valises et mallettes, … cartables et contenants similaires, en métaux communs, ... autres que pour l'industrie du montage
4202199100	10	B	2026	---- Malles, valises et mallettes, … serviettes, cartables ..., en autres matières, … pour l'industrie du montage
4202199900	20	B	2029	---- Malles, valises et mallettes, … serviettes, cartables ..., en autres matières, … autres que pour l'industrie du montage
4202211000	10	B	2026	--- Sacs à main, même à bandoulière…, à surface extérieure en cuir naturel ou reconstitué ... pour l?'industrie du montage
4202219000	20	B	2029	--- Sacs à main, même à bandoulière…, à surface extérieure en cuir naturel ou reconstitué … autres que pour l?'industrie du montage
4202221000	10	B	2026	--- Sacs à main, même à bandoulière…, à surface extérieure en matières plastiques ou textiles ... pour l?'industrie du montage
4202229000	20	B	2029	--- Sacs à main, même à bandoulière…, à surface extérieure en matières plastiques ou textiles … autres que pour l?'industrie du montage
4202291000	10	B	2026	--- Autres sacs à main, même à bandoulière, entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage, du n° 42.02
4202299000	20	B	2029	--- Autres sacs à main, même à bandoulière, entièrement à l'état démonté ou non monté importés aut. que pr industrie du montage, du n°42.02
4202310000	20	B	2029	-- Articles de poche ou de sac à main, à surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué
4202320000	20	B	2029	-- Articles de poche ou de sac à main, à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles
4202390000	20	B	2029	-- Autres articles de poche ou de sac à main, du n° 42.02
4202911000	20	B	2026	--- Autres articles de voyage, sacs et contenants ..., à surface extérieure, en cuir naturel ou reconstitué ... pour l?'industrie du montage
4202919000	20	B	2029	--- Autres articles de voyage, sacs et ..., à surface extérieure, en cuir naturel ou reconstitué … autres que pour l?'industrie du montage
4202921000	20	B	2026	--- Autres articles de voyage, sacs et contenants …,à surface extérieure en feuilles plastiques ou textiles … pour l?'industrie du montage

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
4202929000	20	B	2029	--- Autres articles de voyage, sacs et …,à surface extérieure en feuilles plastiques ou textiles … autres que pour l?'industrie du montage
4202991000	20	B	2026	--- Autres contenants en cuir naturel ou reconstitué ... entièrement à l?'état démonté ou non monté ... pr ?industrie du montage, du n°42.02
4202999000	20	B	2029	--- Autres contenants en cuir naturel ou reconstitué, à l'?état démonté ou non monté … autres que pour l'?industrie du montage, du n°42.02
4203100000	20	B	2029	- Vêtements en cuir naturel ou reconstitué
4203210000	20	B	2029	-- Gants, mitaines et moufles, en cuir naturel ou reconstitué, spécialement conçus pour la pratique de sports
4203290000	20	B	2029	-- Gants, mitaines et moufles, en cuir naturel ou reconstitué, autres que pour la pratique de sports
4203300000	20	B	2029	- Ceintures, ceinturons et baudriers, en cuir naturel ou reconstitué
4203400000	20	B	2029	- Autres accessoires du vêtement en cuir naturel ou reconstitué, du n° 42.03
4205000000	20	B	2029	Autres ouvrages en cuir naturel ou reconstitué.
4206000000	10	B	2026	Ouvrages en boyaux, en baudruches, en vessies ou en tendons.
4301100000	5	A	2019	- Pelleteries brutes de visons, entières, même sans les têtes, queues ou pattes, autres que les peaux des n° s 41.01, 41.02 ou 41.03
4301300000	5	A	2019	- Pelleteries brutes d'agneaux dits astrakan, ..., d'agneaux des Indes, Chine, Mongolie ou du Tibet, entières, même sans les têtes... pattes
4301600000	5	A	2019	- Pelleteries brutes de renards, entières, même sans les têtes, queues ou pattes, autres que les peaux des n° s 41.01, 41.02 ou 41.03
4301800000	5	A	2019	- Pelleteries brutes d'autres animaux, entières, même sans les têtes, queues ou pattes, autres que les peaux des n° s 41.01, 41.02 ou 41.03
4301900000	5	A	2019	- Têtes, queues, pattes et autres morceaux utilisables en pelleterie
4302110000	10	A	2021	-- Pelleteries tannées ou apprêtées de visons, entières, même sans les têtes, queues ou pattes, non assemblées
4302190000	10	A	2024	-- Pelleteries tannées ou apprêtées autres que de visons, entières, même sans les têtes, queues ou pattes, non assemblées
4302200000	10	A	2021	- Têtes, queues, pattes et autres morceaux, déchets et chutes, non assemblés
4302300000	10	A	2021	- Pelleteries entières et leurs morceaux et chutes, assemblés
4303100000	20	A	2026	- Vêtements et accessoires du vêtement en pelleteries
4303900000	10	A	2024	- Autres articles en pelleteries du n° 43.03

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
4304000000	20	A	2026	Pelleteries factices et articles en pelleteries factices.
4401110000	5	A	2021	-- Bois de conifères en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires
4401120000	5	A	2021	Bois de chauffage (autres que de conifères) en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires
4401210000	5	A	2021	-- Bois en plaquettes ou en particules de conifères
4401220000	5	A	2019	-- Bois en plaquettes ou en particules autres que de conifères
4401310000	5	A	2019	-- Granulés de bois
4401390000	5	A	2021	-- Sciures, déchets et débris de bois, agglomérés sous forme de bûches, briquettes, ou formes similaires à l'exclusion des granulés de bois
4401400000	5	A	2019	- Sciures, déchets et débris de bois, non agglomérés
4402100000	5	A	2021	- Charbon de bambou, même aggloméré
4402900000	5	A	2021	- Charbon de bois (y compris le charbon de coques ou de noix), autres que de bambou, même aggloméré
4403110000	5	A	2019	-- Bois bruts de conifères,..., désaubiérés ou équarris, traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation
4403120000	5	A	2019	-- Bois bruts (autres que de conifères) ..., désaubiérés ou équarris, traités avec peinture, créosote ou autres agents de conservation
4403210000	5	A	2019	-- Bois bruts de pin (...), autr. que du N° 4403,1 … ou equarris, plus grande dimension de coupe transversale égale ou supérieure à 15 cm
4403220000	5	A	2019	-- Bois bruts de pin (Pinnus spp.), , autr. que du N° 4403,1 ... même ecorcés, désaubiérés ou equarris, à l'exclusion de ceux du N°4403.21
4403230000	5	A	2019	-- Bois bruts de sapin et d'épicéa, autr. que du N°4403.1 … équarris, plus grande dimension de coupe transversale égale ou supérieure à 15cm
4403240000	5	A	2019	-- Bois bruts de sapin (Abies spp.) et d'épicéa (Picea spp.), autres que du N°4403.1 , ... ou equarris, à l'exclusion de ceux du N°4403.23
4403250000	5	A	2019	-- Bois bruts de conifères (sauf pin et sapin), autr. que N°4403.1 ... equarris, plus grande dimension de coupe transversale d'au moins 15cm
4403260000	5	A	2019	-- Bois bruts de conifères (sauf pin et sapin), autr. que N°4403.1 ... désaubiérés ou équarris, à l'exclusion de ceux du N°4403.25
4403410000	5	A	2019	-- Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau, bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris, autres que ceux du n° 4403.10

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
4403490000	5	A	2019	-- Bois tropicaux bruts, autres que du N°4403.1, même écorcés, désaubiérés ou équarris, à l'exclusion de ceux du n°4403.41
4403910000	5	A	2019	-- Bois de chêne (Quercus spp.), bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris, autres que ceux du n°4403.10
4403930000	5	A	2019	-- Bois bruts de hêtre (Fagus spp.), autres que du N°4403.1 ... ou équarris, plus grande dimension de coupe transversale d'au moins 15 cm
4403940000	5	A	2019	-- Bois bruts de hêtre (Fagus spp.), autres que du N°4403.1 ... ou équarris, à l'exclusion de ceux du N° 4403.93
4403950000	5	A	2021	-- Bois bruts de bouleau (Betula ...), autres que du N°4403.1 ... ou équarris, plus grande dimension de coupe transversale d'au moins 15cm
4403960000	5	A	2021	-- Bois bruts de bouleau (Betula spp.), autres que du N°4403.1 ... ou équarris, à l'exclusion de ceux du N° 4403.94
4403970000	5	A	2021	-- Bois bruts de peuplier (Populus spp.), même écorcés, désaubiérés ou équarris, autres que traités avec une peinture, de la créosote …
4403980000	5	A	2021	-- Bois bruts d'eucalyptus (Eucalypts spp.), même écorcés, désaubiérés ou équarris, autres que traités avec une peinture, de la créosote …
4403990000	5	A	2019	-- Autres bois bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris, du n° 44.03
4404100000	5	A	2021	- Bois feuillards, échalas fendus, ... en bois, ...; bois simplement dégrossis ou ..., pour cannes, ...; bois en éclisses, ..., de conifères
4404200000	5	A	2019	- Bois feuillards, échalas ... en bois, ...; bois simplement dégrossis ou ..., pour cannes, ...; bois en éclisses, ...,aut. que de conifères
4405000000	5	A	2019	Laine (paille) de bois; farine de bois.
4406110000	10	A	2021	-- Traverses de conifères non imprégnées, pour voies ferrées ou similaires
4406120000	10	A	2021	-- Traverses de bois (autres que de conifères) non imprégnées, pour voies ferrées ou similaires
4406910000	10	A	2021	-- Traverses de conifères, autres que non imprégnées, pour voies ferrées ou similaires
4406920000	10	A	2021	-- Traverses de bois (autres que de conifères), autres que non imprégnées, pour voies ferrées ou similaires
4407110000	10	A	2024	-- Bois de pin (Pinus spp.), sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés (..), d'une épaisseur excédant 6 mm
4407120000	10	A	2024	-- Bois de sapin (...) et d'épicéa (…), sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés (..), d'une épaisseur excédant 6 mm

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
4407190000	10	A	2024	-- Bois de conifères autres que pin, sapin ou épicéa, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, (..), épaisseur excéde 6mm
4407210000	10	A	2021	-- Mahogany (Swietenia spp.), sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, ..., d'une épaisseur excédant 6 mm
4407220000	10	A	2021	-- Virola, Imbuia et Balsa, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, ..., d'une épaisseur excédant 6 mm
4407250000	10	A	2021	-- Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou ..., d'une épaisseur excédant 6 mm
4407260000	10	A	2021	-- White Lauan, White Meranti, White Seraya, Yellow Meranti et Alan, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ...,épaisseur excède 6 mm
4407270000	10	A	2021	-- Sapelli, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, ..., d'une épaisseur excédant 6 mm
4407280000	10	A	2021	-- Iroko, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, ..., d'une épaisseur excédant 6 mm
4407290000	10	A	2021	-- Autres bois tropicaux du N° 44.07, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ...,épaisseur excède 6 mm
4407910000	10	A	2021	-- Bois de chêne (...), sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, ... collés par assemblage en bout, épaisseur excède 6 mm
4407920000	10	A	2021	-- Bois de hêtre (...), sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, ... collés par assemblage en bout, épaisseur excède 6 mm
4407930000	10	A	2021	-- Bois d'érable (...), sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, ... collés par assemblage en bout, épaisseur excède 6 mm
4407940000	10	A	2021	-- Bois de cerisier(...), sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, ... collés par assemblage en bout, épaisseur excède 6mm
4407950000	10	A	2021	-- Bois de frêne (...), sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, ... collés par assemblage en bout, épaisseur excède 6 mm
4407960000	10	A	2021	-- Bois de bouleau (Betula spp.), sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés (…), d'une épaisseur excédant 6 mm
4407970000	10	A	2021	-- Bois de peuplier (Populus spp.), sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés(…), d'une épaisseur excédant 6mm

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
4407990000	10	A	2024	-- Autres bois, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou ... collés par assemblage en bout, épaisseur excède 6 mm, du n° 44.07
4408100000	10	A	2021	- Feuilles de conifères pour placage ..., contre-plaqués ou bois stratifiés similaires et aut. bois, sciés ..., épaisseur n'excède pas 6 mm
4408310000	10	A	2021	-- Feuilles de Dark Red Meranti, Light Red et Bakau pour placage ...,contre-plaqués ou ... aut. bois, sciés ..., épaisseur n'excède pas 6 mm
4408390000	10	A	2021	-- Feuilles de bois tropicaux , pour placage ...,contre-plaqués ou ..., sciés ..., épaisseur n'excède pas 6mm sauf celles du N° 4408.31
4408900000	10	A	2021	- Autres feuilles pour placage(...), contre-plaqués ou ...sciés longitudinalement, tranchés ... bout, épaisseur n'excède pas 6mm, du n°44.08
4409100000	10	A	2021	- Bois de conifères (...) profilés (...) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, ... ou collés par assemblage en bout
4409210000	10	A	2021	-- Bois de bambou (...) profilés (...) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, ... ou collés par assemblage en bout
4409220000	10	A	2021	-- Bois tropicaux (sauf bambou), profilés (...) tout au long d'une ou plusieurs rives, faces ou bouts, ... ou collés par assemblage en bout
4409290000	10	A	2021	-- Autres bois (...) profilés (...) , … faces ou bouts, … poncés ou collés par assemblage en bout, du n° 44.09
4410110000	10	A	2021	-- Panneaux de particules en bois
4410120000	10	A	2021	-- Panneaux dits «oriented strand board» (OSB), en bois
4410190000	10	A	2021	-- Panneaux similaires à ceux des n° s 4410.11 et 4410.12 (...), en bois
4410900000	10	A	2021	- Panneaux de particules, ... (OSB) et similaires(...), en matières ligneuses, aut. que bois, même agglomérées avec résines ou ...organiques
4411120000	10	A	2021	-- Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses, ... , de densité moyenne (dits «MDF»), d'une épaisseur n'excédant pas 5 mm
4411130000	10	A	2021	-- Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses, ... , de densité moyenne (dits «MDF»), épaisseur excédant 5 mm mais pas 9 mm
4411140000	10	A	2021	-- Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses, ... , de densité moyenne (dits «MDF»), d'une épaisseur excédant 9 mm
4411920000	10	A	2021	-- Panneaux de fibres de bois ou aut. matières ligneuses, ... ,aut. que de densité moyenne (dits «MDF»), masse volumique excédant 0,8 g/cm³

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
4411930000	10	A	2021	-- Panneaux de fibres de bois ou aut. mat. ligneuses, ... ,aut. que de densité moyenne (...), masse vol. excédant 0,5g/cm³ mais pas 0,8g/cm³
4411940000	10	A	2021	-- Panneaux de fibres de bois ou aut. matières ligneuses, ... ,aut. que de densité moyenne (...), masse volumique n'excédant pas 0,5 g/cm³
4412100000	20	A	2021	- Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires, en bambou
4412310000	20	A	2021	-- Bois contre-plaqués faits de feuilles de bois (sauf bambou), … épaisseur n'excéde pas 6 mm, ... un pli extérieur en bois tropicaux …
4412330000	20	A	2021	-- Bois contre-plaqués en feuille de bois (sauf bambou), … épaisseur n'excéde pas 6 mm, ... un pli extérieur en bois autr. que conifère ...
4412340000	20	A	2021	-- Bois contre-plaqués en feuille de bois (sauf bambou), … n'excéde pas 6 mm, ... un pli extérieur en bois autr. que conifère sauf N°4412.33
4412390000	20	A	2021	-- Bois contre-plaqués en feuille de bois (sauf bambou), … épaisseur n'excéde pas 6 mm, ... 2 plis extérieurs en bois de conifère
4412940000	20	A	2021	-- Bois contre-plaqués, bois plaqués ou bois stratifiés similaires, à âme panneautée, lattée ou lamellée
4412990000	20	A	2021	-- Autres bois contre-plaqués, bois plaqués ou bois stratifiés similaires, du n° 44.12
4413000000	10	A	2021	Bois dits «densifiés», en blocs, planches, lames ou profilés.
4414000000	10	A	2021	Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires.
4415100000	10	A	2021	- Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires en bois; tambours (tourets) pour câbles, en bois
4415200000	10	A	2021	- Palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement en bois; rehausses de palettes, en bois
4416000000	10	A	2021	Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties, en bois, y compris les merrains.
4417000000	20	A	2026	Outils, montures et manches d'outils,... de brosses, ... de balais ou ...,en bois; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois.
4418100000	20	A	2024	- Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles, en bois
4418200000	20	A	2026	- Portes et leurs cadres, chambranles et seuils, en bois
4418400000	20	A	2024	- Coffrages pour le bétonnage, en bois
4418500000	20	A	2021	- Bardeaux («shingles» et «shakes»), en bois
4418600000	20	A	2024	- Poteaux et poutres, en bois

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
4418730000	20	A	2024	-- Panneaux assemblés pour revêtement de sol, en bambou ou ayant au moins la couche supérieure en bambou
4418740000	20	A	2024	-- Panneaux assemblés pour sols mosaîques, autres qu'en bambou ou qu'ayant au moins la couche supérieure en bambou
4418750000	20	A	2024	-- Panneaux assemblés pour revêtement de sols, multicouches, autres qu'en bambou ou qu'ayant au moins la couche supérieure en bambou
4418790000	20	A	2024	-- Panneaux assemblés pour revêtement de sol, en bois (autres que bambou), à l'exclusion des multicouches ou panneaux pour sols mosaîques
4418910000	20	A	2024	-- Autres ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, du N°44.18, en bambou
4418990000	20	A	2024	-- Autres ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, du N°44.18, en bois (autres que bambous)
4419110000	20	A	2024	-- Planches à pain, planches à hacher et articles similaires, en bambou
4419120000	20	A	2024	-- Baguettes en bambou pour la table ou la cuisine
4419190000	20	A	2024	-- Articles en bambou pour la tabale ou la cuisine, autres que planches à pain, planches à hacher et articles similaires, ou baguettes
4419900000	20	A	2024	- Articles en bois (autres que bambou) pour la table ou la cuisine)
4420100000	20	A	2024	- Statuettes et autres objets d'ornement, en bois
4420900000	20	A	2024	- Bois marquetés ou incrustés; coffrets,... bijouterie ou orfèvrerie, et ouvrages similaires, en bois; articles d'ameublement en bois ...
4421100000	20	A	2024	- Cintres pour vêtements, en bois
4421911000	10	A	2021	--- Bois de bambou préparés pour allumettes
4421912000	20	A	2021	--- Cure dents en bambou
4421919000	20	A	2021	--- Autres ouvrages en bambou du N°44.21
4421991000	10	A	2021	--- Bois (autres que bambou) préparés pour allumettes
4421992000	20	A	2021	--- Cure dents autres qu'en bambou
4421999000	20	A	2021	--- Autres ouvrages en bois (autres que bambou) du N°44.21
4501100000	5	A	2019	- Liège naturel brut ou simplement préparé
4501900000	5	A	2019	- Déchets de liège; liège concassé, granulé ou pulvérisé
4502000000	5	A	2019	Liège naturel, écroûté ou simplement équarri, ou en cubes, plaques, feuilles ou bandes de forme carrée ou rectangulaire (…)
4503100000	10	A	2019	- Bouchons en liège naturel

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
4503901000	5	A	2019	-- Flotteurs pour filets de pêche, en liège naturel
4503909000	20	A	2021	-- Ouvrages en liège naturel, autres que bouchons et flotteurs pour filets de pêche
4504100000	10	A	2021	- Cubes, briques, plaques, feuilles et bandes; carreaux de toute forme; cylindres pleins, y compris les disques, en liège aggloméré
4504900000	20	A	2021	- Liège aggloméré (avec ou sans liant) et ouvrages en liège aggloméré, autres que ceux du n° 4504.10
4601210000	20	A	2021	-- Nattes, paillassons et claies, en bambou
4601220000	20	A	2021	-- Nattes, paillassons et claies, en rotin
4601290000	20	A	2021	-- Nattes, paillassons et claies en matières végétales, autres que ceux en bambou ou en rotin
4601920000	20	A	2021	-- Tresses et articles similaires en bambou, ... bandes; aut. matières à tresser, ... en bambou, tissés … sauf nattes ... matières végétales
4601930000	20	A	2021	-- Tresses et articles similaires en rotin, ... bandes; aut. matières à tresser, ... en rotin, tissés … sauf nattes ... matières végétales
4601940000	20	A	2021	-- Tresses et articles similaires en matières à tresser, ... bandes; aut. … à tresser, ... tissés … sauf bambou, rotin, nattes ... végétales
4601991000	20	A	2021	--- Nattes, paillassons et claies, en matières à tresser (autres qu'en matières végétales)
4601999000	20	A	2021	---Autres tresses et articles similaires en matières à tresser (aut. qu'en mat. végétales), sauf nattes, paillassons et claies, du n°46.01
4602110000	20	A	2021	-- Ouvrage en bambou
4602120000	20	A	2021	-- Ouuvrage en rotin
4602190000	20	A	2021	-- Ouvrage en matières végétales, autres que bambou et rotin
4602900000	20	A	2021	- Ouvrages de vanneries confectionnés à l'aide des articles du n° 46.01; ouvrages en luffa
4701000000	5	A	2019	Pâtes mécaniques de bois.
4702000000	5	A	2019	Pâtes chimiques de bois, à dissoudre.
4703110000	5	A	2019	-- Pâtes chimiques de conifères, à la soude ou au sulfate, autres que les pâtes à dissoudre, écrues
4703190000	5	A	2019	-- Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfate, autres que les pâtes à dissoudre, écrues, autres que de conifères
4703210000	5	A	2019	-- Pâtes chimiques de conifères, à la soude ou au sulfate, autres que les pâtes à dissoudre, mi-blanchies ou blanchies
4703290000	5	A	2019	-- Pâtes chimiques de bois (autres que de conifères), à la soude ou au sulfate, autres que les pâtes à dissoudre, mi-blanchies ou blanchies
4704110000	5	A	2019	-- Pâtes chimiques de conifères, au bisulfite, autres que les pâtes à dissoudre, écrues

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
4704190000	5	A	2019	-- Pâtes chimiques de bois (autres que de conifères), au bisulfite, autres que les pâtes à dissoudre, écrues
4704210000	5	A	2019	-- Pâtes chimiques de conifères, au bisulfite ou au sulfate, autres que les pâtes à dissoudre, mi-blanchies ou blanchies
4704290000	5	A	2019	-- Pâtes chimiques de bois (autres que de conifères), au bisulfite, autres que les pâtes à dissoudre, mi-blanchies ou blanchies
4705000000	5	A	2021	Pâtes de bois obtenues par la combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique.
4706100000	5	A	2019	- Pâtes de linters de coton
4706200000	5	A	2019	- Pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés (déchets et rebuts)
4706300000	5	A	2019	- Pâtes de fibres de bambou
4706910000	5	A	2019	-- Pâtes de fibres mécaniques de matières fibreuses cellulosiques
4706920000	5	A	2019	-- Pâtes de fibres chimiques de matières fibreuses cellulosiques
4706930000	5	A	2019	-- Pâtes de fibres d'autres matières fibreuses cellulosiques obtenues par combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique
4707100000	5	A	2019	- Papiers ou cartons Kraft écrus ou papiers ou cartons ondulés
4707200000	5	A	2019	- Autres papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte chimique blanchie, non colorés dans la masse
4707300000	5	A	2019	- Papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte mécanique (journaux, périodiques et imprimés similaires, par exemple)
4707900000	5	A	2019	- Autres papiers ou cartons à recycler (déchets et rebuts), y compris les déchets et rebuts non triés
4801000000	0	A	2019	Papier journal, en rouleaux ou en feuilles.
4802100000	5	A	2021	- Papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers et cartons à la main)
4802200000	5	A	2021	- Papiers et cartons supports pour papiers ou cartons photosensibles, sensibles à la chaleur ou électrosensibles
4802400000	5	A	2021	- Papiers supports pour papiers peints
4802540000	5	A	2019	-- Autres papiers et cartons, sans fibres ... mécanique ou ... 10% au plus en poids de composition fibreuse ... ,poids m² inférieur à 40 g
4802551000	5	A	2021	--- Autres papiers et cartons, sans fibres ...10% au plus… ,poids m² 40g ou plus, n'excède pas 150g, en rouleaux, largeur n'excède pas 150mm
4802559000	5	A	2021	--- Autres papiers et cartons, sans fibres ... 10% au plus … ,poids m² 40g ou plus, n'excède pas 150g, en rouleaux, largeur excède 150mm

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
4802561000	5	A	2021	--- Papiers supports pour carbone, sans fibres … 10% au plus … , poids m² de 40g ou plus, n'excède pas 150g, en feuilles ... l'état non plié
4802569000	20	A	2024	--- Autres papiers et cartons, sans fibres, poids m² de 40g ou plus, n'excède pas 150g, en feuilles ... non plié, sauf papiers ... carbone
4802570000	5	A	2021	-- Autres papiers et cartons, sans fibres, poids m² de 40g ou plus, n'excède pas 150g, sauf en feuilles ... non plié ou papiers ... carbone
4802580000	5	A	2021	-- Autres papiers et cartons, sans fibres ... mécanique ou ... 10% au plus en poids de composition fibreuse ... , poids au m² excédant 150g
4802611000	5	A	2019	--- Autres papiers et cartons, dont plus de 10 % en poids de ... des fibres obtenues par procédé … ,en rouleaux, largeur n'excède pas 150mm
4802619000	5	A	2021	--- Autres papiers et cartons, dont plus de 10% en poids ... des fibres obtenues par procédé … ,en rouleaux, sauf larg. n'excède pas 150mm
4802621000	5	A	2019	--- Papiers supports pour carbone, dont plus de 10% en poids de ... fibres obtenues par procédé … , en feuilles, ... 435mm et ... non plié
4802629000	20	A	2021	--- Autres papiers et carton, dont plus de 10% en poids ... fibres obtenues … ,en feuilles, ... 435mm ... non plié, sauf papiers ... carbone
4802691000	5	A	2019	--- Autres papiers supports pour carbone dont plus de 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constituées par ... du n° 48.02
4802699000	20	A	2021	--- Autres papiers et cartons, dont plus de 10 % en poids ... des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique … du n°48.02
4803000000	10	A	2021	Papiers utilisés pour toilette, ..., serviettes ou similaires à usages domestiques, ..., même crêpés, plissés,... ,en rouleaux ou feuilles
4804110000	5	A	2021	-- Papiers et cartons pour couverture, dits «Kraftliner», non couchés ..., en rouleaux ou feuilles, sauf ceux des n°s 48.02 ou 48.03, écrus
4804190000	5	A	2021	-- Papiers et cartons pr couverture, dits «Kraftliner», non couchés ...,en rouleaux ou feuilles, sauf ceux des n°s 48.02 ou 48.03, non écrus
4804210000	5	A	2021	-- Papiers Kraft pour sacs de grande contenance, non couchés ..., en rouleaux ou feuilles, sauf ceux des n°s 48.02 ou 48.03, écrus
4804290000	5	A	2021	-- Papiers Kraft pour sacs de grande contenance, non couchés ..., en rouleaux ou feuilles, sauf ceux des n°s 48.02 ou 48.03, autres qu'écrus

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
4804310000	5	A	2021	-- Autres papiers et cartons Kraft, ...n'excède pas 150g, non couchés ..., en rouleaux ou feuilles, sauf ceux des n°s 48.02 ou 48.03, écrus
4804390000	5	A	2021	-- Autres papiers et cartons Kraft, ...n'excède pas 150g, non couchés ..., rouleaux ou feuilles, sauf ceux des n°s 48.02 ou 48.03, non écrus
4804410000	5	A	2019	-- Autres papiers et cartons Kraft, ... entre 150g exclus et 225g exclus, non couchés ...,en rouleaux..., sauf n°s 48.02 ou 48.03, écrus
4804420000	5	A	2019	-- Autres papiers et cartons Kraft,... entre 150g exclus et 225g exclus,...,sauf n°s 48.02 ou 48.03, blanchis ... plus de 95 % en poids ...
4804490000	5	A	2019	-- Autres papiers et cartons Kraft d'un poids au m² compris entre 150 g exclus et 225 g exclus, du n° 48.04
4804510000	5	A	2019	-- Autres papiers et cartons Kraft, poids au m² égal ou supérieur à 225g,..., en rouleaux ou ..., sauf ceux des n°s 48.02 ou 48.03, écrus
4804520000	5	A	2019	-- Autres papiers et cartons Kraft, poids au m² égal ou supérieur à 225 g,...,sauf n°s 48.02 ou 48.03, blanchis ... plus de 95 % en poids …
4804590000	5	A	2021	-- Autres papiers et cartons Kraft, d'un poids au m² égal ou supérieur à 225 g, du n° 48.04
4805110000	5	A	2021	-- Papier mi-chimique pour cannelure, non couchés ..., en rouleaux ... ou de traitements aut. que ceux stipulés dans la Note 3 du Chap.48
4805120000	5	A	2019	-- Papier paille pour cannelure, non couchés ..., en rouleaux ... ou de traitements aut. que ceux stipulés dans la Note 3 du Chap.48
4805190000	5	A	2021	-- Papiers pour cannelure, à l'exclusion des n°s 4805.11 et 4805.12
4805240000	5	A	2021	-- Testliner (fibres récupérées), d'un poids au m² n'excédant pas 150 g, non couchés ..., autres que ceux stipulés dans la Note 3 du Chap.48
4805250000	5	A	2021	-- Testliner (fibres récupérées), d'un poids au m² excédant 150 g, non couchés ..., autres que ceux stipulés dans la Note 3 du Chap.48
4805300000	5	A	2021	- Papier sulfite d'emballage, non couchés ..., en rouleaux ... ou de traitements aut. que ceux stipulés dans la Note 3 du Chap.48
4805400000	5	A	2021	- Papier et carton filtre, non couchés ..., en rouleaux ... ou de traitements aut. que ceux stipulés dans la Note 3 du Chap.48
4805500000	5	A	2021	- Papier et carton feutre, papier et carton laineux, non couchés ... ou de traitements aut. que ceux stipulés dans la Note 3 du Chap.48
4805910000	5	A	2021	-- Autres papiers et cartons, ... traitements autres que ceux stipulés dans la Note 3 du Chap.48, poids au m² n'excède pas 150g, du n°48.05

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
4805920000	5	A	2021	-- Autres papiers et cartons, ... autres que ceux stipulés dans la Note3 du Chap.48, poids au m² excède 150g et inférieur à 225g, du n°48.05
4805930000	5	A	2021	-- Autres papiers et cartons, ... autres que ceux stipulés dans la Note 3 du Chap.48, d'un poids au m² égal ou supérieur à 225 g, du n°48.05
4806100000	10	A	2021	- Papiers et cartons sulfurisés (parchemin végétal), en rouleaux ou en feuilles
4806200000	10	A	2021	- Papiers ingraissables (greaseproof), en rouleaux ou en feuilles
4806300000	10	A	2021	- Papiers-calques, en rouleaux ou en feuilles
4806400000	10	A	2021	- Papier dit «cristal» et autres papiers calandrés transparents ou translucides, en rouleaux ou en feuilles
4807000000	10	D	Exclus	Papiers et cartons assemblés à plat par collage, non couchés ni enduits à la surface ni imprégnés, ..., en rouleaux ou en feuilles
4808100000	10	D	Exclus	- Papiers et cartons ondulés, même perforés, en rouleaux ou en feuilles, autres que les papiers des types décrits dans le libellé du n°48.03
4808400000	10	D	Exclus	- Papiers Kraft, crêpés ou plissés, même gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux ou en feuilles, autres que ceux du n°48.03
4808900000	10	D	Exclus	- Autres papiers et cartons ondulés, à l'exclusion des n°s 4808.10 et 4808.40, en rouleaux ou en feuilles, autres que ceux du n°48.03
4809200000	10	A	2021	- Papiers dits «autocopiants», même imprimés, en rouleaux ou en feuilles
4809900000	10	A	2021	- Papiers carbone et autres papiers pour duplication ou reports (...), même imprimés, en rouleaux ou en feuilles
4810131000	10	A	2021	--- Papiers et cartons pour l'écriture, l'impression ...,sans fibres obtenues par procédé mécaniq. ou ...10% au plus … en rouleaux, imprimés
4810139000	10	A	2021	--- Autres papiers et cartons pour l'écriture, l'impression ..., sans fibres obtenues par ...,10% au plus …en rouleaux, aut. qu'imprimés
4810140000	20	A	2024	-- Papiers et cartons pour écriture, impression ...10% au plus, en feuilles, ...un côté n'excède pas 435mm et l'autre 297mm, état non plié
4810190000	20	B	2026	-- Papiers et cartons pour écriture...,10% au plus en feuilles, un côté n'excède pas 435mm et l'autre 297mm, non plié, sauf n°4810.14
4810221000	10	A	2021	--- Papier couché léger, dit «L.W.C»… plus de 10%,en rouleau, larg. n'excède pas 150mm ou ... côté n?'excède pas 435mm ...297mm, non plié
4810229000	10	A	2021	--- Papier couché léger, dit «L.W.C», … plus de 10%, autre que celui du n° 4810.22, non plié

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
4810291000	10	A	2021	--- Autres papiers et cartons pr écriture, ...plus de 10%,en rouleau, larg. n'excède pas 150mm ou ... pas 435mm ...,non plié, sauf n°4810.22
4810299000	10	A	2021	--- Autres papiers et cartons pr écriture, … plus de 10%, en rouleau, larg. n'excède pas 150mm ou ... non plié, sauf n°s 4810.22 et 4810.29
4810311000	10	A	2021	--- Papiers et cartons Kraft aut. que pr écriture, blanchis ...pas 150g,en rouleau, larg. n'excède pas 150mm ou feuilles ...non plié
4810319000	10	A	2021	--- Papiers et cartons Kraft aut. que pr écriture, blanchis ... pds n'excède pas 150g, en rouleau, ...non plié, sauf ceux du n°481031.10
4810321000	10	A	2021	--- Papiers et cartons Kraft aut. que pr écriture, blanchis ...pds excède 150g,en rouleau, larg. n'excède pas 150mm ou feuilles ...non plié
4810329000	10	A	2021	--- Papiers et cartons Kraft aut. que pr écriture, blanchis ... pds excède 150g, en rouleau, ...non plié, sauf ceux du n°481032.10
4810391000	10	A	2021	--- Papiers et cartons Kraft autres que pour écriture,..., non blanchis, en rouleau, larg. n'excède pas 150mm ou feuilles …, non plié
4810399000	10	A	2021	--- Papiers et cartons Kraft autres que pour écriture,..., non blanchis, en rouleau, ... ou feuilles …, non plié, sauf n°481039.10
4810921000	10	B	2026	--- Papiers et cartons, multicouches, en rouleau, largeur n'excède pas 150mm ou feuilles...pas 435 mm et ... pas 297 mm, non plié
4810929000	10	B	2029	--- Autres papiers et cartons, multicouches, en rouleau, ... ou feuilles...pas 435mm et ... pas 297 mm, non plié, sauf ceux du n° 481092.10
4810991000	10	A	2021	--- Autres papiers et cartons, sauf multicouches, en rouleau, largeur n'excède pas 150mm ou feuilles...pas 435mm et ... pas 297mm, non plié
4810999000	10	A	2021	--- Autres papiers et cartons, couchés au kaolin ou … en rouleaux ou en feuilles, forme carrée ou rectangulaire, de tout format, du n°48.10
4811101000	10	A	2021	-- Couvre-parquets à support de papier ou de carton goudronné, bitumé ou asphalté, même découpés
4811109000	10	A	2021	-- Papiers et cartons goudronnés, bitumés ou asphaltés, autres que ceux du n° 481110.10
4811411000	10	A	2024	--- Papiers et cartons auto-adhésifs, en rouleau, largeur n'excède pas 150mm ou feuilles... pas 435 mm et ... pas 297 mm, non plié
4811419000	10	A	2026	--- Papiers auto-adhésifs, autres que ceux du n°481141.10
4811491000	10	A	2024	--- Papiers et cartons gommés ou adhésifs (sauf auto-adhésifs), en rouleau, largeur n'excède pas 150mm ou feuilles... , non plié

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
4811499000	10	A	2024	--- Papiers et cartons gommés ou adhésifs (sauf auto-adhésifs), en rouleau, ... ou feuilles... sauf ceux du n°481149.10
4811511000	10	A	2021	--- Autres papiers et cartons ... plastique (sauf adhésifs), blanchis, ... en rouleau ... ou en feuilles ... non plié
4811512000	20	A	2021	--- Couvre-parquets à support de papier ou carton, blanchis, d'un poids au m² excédant 150 g, enduits, ... matière plastique (sauf adhésifs)
4811519000	10	A	2021	--- Autres papiers et cartons ... plastique (sauf adhésifs), blanchis, d'un poids au m² excédant 150 g, du n° 48.11
4811591000	10	A	2021	--- Autres papiers et cartons ... plastique (sauf adhésifs), non blanchis, ... en rouleau ... ou en feuilles ... non plié
4811592000	20	A	2024	--- Couvre-parquets à support de papier ou carton, non blanchis, poids au m² excédant 150 g, enduits, ... matière plastique (sauf adhésifs)
4811599000	10	A	2024	--- Autres papiers et cartons ... plastique (sauf adhésifs), non blanchis, du n° 48.11
4811601000	10	A	2021	-- Papiers et cartons enduits … de cire, paraffine, stéarine, huile ... en rouleau, largeur n'excède pas 150 mm... à l'état non plié
4811602000	20	A	2024	-- Couvre-parquets à support de papier ou de carton, enduits, imprégnés ou recouverts de cire, paraffine, stéarine, huile ou glycérol
4811609000	10	A	2021	-- Autres papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de cire, de paraffine, de stéarine, d'huile ou de glycérol, du n°48.11
4811901000	10	A	2021	-- Autres papiers, cartons,ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, en rouleau, larg. n'excède pas 150mm... non plié, du n°48.11
4811902000	20	A	2021	-- Autres couvre-parquets à support de papier ou de carton, même découpés, du n° 48.11
4811909000	10	A	2021	-- Autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, du n° 48.11
4812000000	10	A	2021	Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier.
4813100000	10	A	2021	- Papier à cigarettes découpé, en cahiers ou en tubes
4813200000	5	A	2021	- Papier à cigarettes découpé, en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 5 cm
4813900000	10	A	2021	- Autre papier à cigarettes, même découpé à format, du n° 48.13
4814200000	20	A	2024	- Papiers peints et revêtements muraux similaires, constitués par du papier enduit ou recouvert, ... couche de matière plastique ... décorée
4814900000	20	A	2024	- Autres papiers peints et revêtements muraux similaires; vitrauphanies
4816200000	10	A	2021	- Papiers dits «autocopiants»

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
4816900000	10	A	2021	- Papiers carbone et autres papiers pour duplication ou reports (sauf du n° 48.09), stencils complets et plaques offset, ... en boîtes
4817100000	20	B	2029	- Enveloppes en papier ou carton
4817200000	20	B	2029	- Cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou carton
4817300000	20	B	2029	- Boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance
4818100000	20	B	2029	- Papier hygiénique
4818200000	20	B	2029	- Mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-mains, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose
4818300000	20	B	2029	- Nappes et serviettes de table, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose
4818500000	20	B	2029	- Vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose
4818900000	20	D	Exclus	- Autres articles en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, du n° 48.18
4819100000	20	D	Exclus	- Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé
4819201000	10	B	2026	-- Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou carton non ondulé, doublés de film en polypropylène
4819209000	20	B	2029	-- Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou carton non ondulé, autres que ceux doublés de film en polypropylène
4819300000	20	B	2029	- Sacs d'une largeur à la base de 40 cm ou plus, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose
4819400000	20	B	2029	- Autres sacs; sachets, pochettes (sauf pour disques) et cornets, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose
4819500000	20	B	2029	- Autres emballages, y compris les pochettes pour disques, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose
4819600000	20	B	2029	- Cartonnages de bureau, de magasin ou similaires
4820100000	20	B	2029	- Registres, livres comptables, carnets (...), blocs-mémorandums, blocs ... à lettres, agendas et ouvrages similaires, en papier ou carton
4820200000	20	A	2026	- Cahiers en papier ou carton
4820300000	20	A	2026	- Classeurs, reliures (autres que les couvertures pour livres), chemises et couvertures à dossiers, en papier ou carton
4820400000	20	A	2024	- Liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone, en papier ou carton

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
4820500000	20	A	2024	- Albums pour échantillonnages ou pour collections, en papier ou carton
4820901000	20	A	2024	-- Autres articles scolaires, en papier ou carton
4820909000	20	A	2024	-- Agendas, sous-main, articles de bureau ou de papeterie et couvertures pour livres, en papier ou carton
4821100000	10	A	2021	- Etiquettes de tous genres, en papier ou carton, imprimées
4821900000	10	A	2021	- Etiquettes de tous genres, en papier ou carton, non imprimées
4822100000	10	A	2021	- Tambours, bobines, fusettes, canettes et supports similaires, en pâte à papier, papier ou carton, ... pour l'enroulement des fils textiles
4822900000	10	A	2021	- Tambours, bobines, fusettes, canettes et ... similaires, en pâte à papier, papier ou carton, …, sauf pour l'enroulement des fils textiles
4823200000	10	A	2026	- Papier et carton-filtre
4823400000	20	A	2026	- Papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, en bobines, en feuilles ou en disques
4823610000	20	A	2026	-- Plateaux, plats, assiettes, tasses, gobelets et articles similaires, en bambou
4823690000	20	A	2026	-- Plateaux, plats, assiettes, tasses, gobelets et articles similaires, en papier ou carton, autres qu'en bambou
4823700000	20	B	2029	- Articles moulés ou pressés en pâte à papier
4823900000	20	B	2029	- Autres articles du n° 48.23
4901100000	0	A	2019	- Livres, brochures et imprimés similaires en feuillets isolés, même pliés
4901910000	0	A	2019	-- Dictionnaires et encyclopédies, même en fascicules
4901991000	0	A	2019	--- Livres, brochures et imprimés similaires scolaires ou scientifiques
4901999000	0	A	2019	--- Autres livres, brochures et imprimés similaires, du n° 49.01
4902100000	0	A	2019	- Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés ou contenant de la publicité paraissant au moins quatre fois par semaine
4902900000	0	A	2019	- Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés ou contenant de la publicité, autres que ceux du n° 4902.10
4903000000	0	A	2019	Albums ou livres d'images et albums à dessiner ou à colorier, pour enfants.
4904000000	0	A	2019	Musique manuscrite ou imprimée, illustrée ou non, même reliée.
4905100000	0	A	2019	- Globes, imprimés
4905910000	0	A	2019	-- Ouvrages cartographiques de tous genres, sous forme de livres ou de brochures, imprimés
4905990000	0	A	2019	-- Ouvrages cartographiques de tous genres (à l'exclusion des globes), autres que sous forme de livres ou de brochures, imprimés

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
4906000000	0	A	2019	Plans et dessins d'architectes, d'ingénieurs ... original à la main; textes écrits à la main; reproductions photographiques ... ci-dessus.
4907000000	0	A	2019	Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues, non oblitérés, ayant cours ...; papier timbré; billets de banque; chèques; titres d'actions ...
4908100000	10	A	2019	- Décalcomanies vitrifiables
4908900000	10	A	2019	- Décalcomanies de tous genres, autres que vitrifiables
4909000000	20	A	2024	Cartes postales imprimées ou illustrées; cartes imprimées comportant des vo?eux ou messages personnels, ... garnitures ou applications.
4910000000	20	A	2024	Calendriers de tous genres, imprimés, y compris les blocs de calendriers à effeuiller.
4911100000	20	A	2024	- Imprimés publicitaires, catalogues commerciaux et similaires
4911910000	20	A	2024	-- Images, gravures et photographies
4911991000	20	A	2026	--- Imprimés à caractère administratif
4911999100	20	A	2026	---- Cartes de recharge téléphoniques
4911999900	20	A	2026	---- Autres imprimés du n° 49.11
5001000000	5	A	2019	Cocons de vers à soie propres au dévidage.
5002000000	5	A	2019	Soie grège (non moulinée).
5003000000	5	A	2019	Déchets de soie (y compris les cocons non dévidables, les déchets de fils et les effilochés).
5004000000	10	A	2019	Fils de soie (autres que les fils de déchets de soie) non conditionnés pour la vente au détail.
5005000000	10	A	2021	Fils de déchets de soie, non conditionnés pour la vente au détail.
5006000000	20	A	2021	Fils de soie ou de déchets de soie, conditionnés pour la vente au détail; poil de Messine (crin de Florence).
5007100000	20	A	2021	- Tissus de bourrette
5007200000	20	A	2021	- Autres tissus de soie ou de déchets de soie, contenant au moins 85 % en poids de soie ou de déchets de soie autres que la bourrette
5007900000	20	A	2021	- Tissus de soie ou de déchets de soie, autres que la bourette ou les tissus contenant au moins 85% en poids de soie ou de déchets de soie
5101110000	5	A	2019	-- Laines de tonte, en suint, y compris les laines lavées à dos, non cardées ni peignées
5101190000	5	A	2019	-- Laines (autres que de tonte), en suint, y compris les laines lavées à dos, non cardées ni peignées
5101210000	5	A	2019	-- Laines de tonte, dégraissées, non carbonisées, non cardées ni peignées
5101290000	5	A	2019	-- Laines (autres que de tonte), dégraissées, non carbonisées, non cardées ni peignées
5101300000	5	A	2019	- Laines carbonisées, non cardées ni peignées

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
5102110000	5	A	2019	-- Poils fins de chèvre de Cachemire, non cardés ni peignés
5102190000	5	A	2019	-- Poils fins (autres que de chèvre de Cachemire), non cardés ni peignés
5102200000	5	A	2019	- Poils grossiers, non cardés ni peignés
5103100000	5	A	2019	- Blousses de laine ou de poils fins
5103200000	5	A	2019	- Autres déchets de laine ou de poils fins, y compris les déchets de fils, exclusion des effilochés et blousses de laines ou de poils fins
5103300000	5	A	2019	- Déchets de poils grossiers, y compris les déchets de fils mais à l'exclusion des effilochés
5104000000	5	A	2019	Effilochés de laine ou de poils fins ou grossiers
5105100000	5	A	2019	- Laine cardée
5105210000	5	A	2019	-- «Laine peignée en vrac»
5105290000	5	A	2019	-- Laine peignée, à l'exclusion de «Laine peignée en vrac»
5105310000	5	A	2019	-- Poils fins, cardés ou peignés, de chèvre de Cachemire
5105390000	5	A	2019	-- Poils fins, cardés ou peignés, autres que de chèvre de Cachemire
5105400000	5	A	2019	- Poils grossiers, cardés ou peignés
5106100000	10	A	2019	- Fils de laine cardée, contenant au moins 85 % en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail
5106200000	10	A	2019	- Fils de laine cardée, contenant moins de 85 % en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail
5107100000	10	A	2019	- Fils de laine peignée, contenant au moins 85 % en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail
5107200000	10	A	2019	- Fils de laine peignée, contenant moins de 85 % en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail
5108100000	10	A	2019	- Fils de poils fins, cardés, non conditionnés pour la vente au détail
5108200000	10	A	2021	- Fils de poils fins, peignés, non conditionnés pour la vente au détail
5109100000	20	A	2021	- Fils de laine ou de poils fins, contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins, conditionnés pour la vente au détail
5109900000	20	A	2019	- Fils de laine ou de poils fins, autres que ceux contenant au moins 85 % en poids de ces matières, conditionnés pour la vente au détail
5110000000	10	A	2019	Fils de poils grossiers ou de crin (y compris les fils de crin guipés), même conditionnés pour la vente au détail

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
5111110000	20	A	2021	-- Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins, poids n'excédant pas 300 g/m²
5111190000	20	A	2021	-- Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, contenant au moins 85% en poids de ces matières, autres que poids n'excédant pas 300g/m²
5111200000	20	A	2021	- Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels
5111300000	20	A	2021	- Tissus de laine ou de poils fins, cardés, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues
5111900000	20	A	2021	- Autres tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, du n° 51.11
5112110000	20	A	2021	-- Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, contenant au moins 85 % en poids de ces matières, d'un poids n'excédant pas 200 g/m²
5112190000	20	A	2021	-- Tissus de laine ou de poils fins, peignés, contenant au moins 85% en poids de ces matières, aut. que ceux de poids n'excédant pas 200g/m²
5112200000	20	A	2021	- Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels
5112300000	20	A	2021	- Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, mélangés ... ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues
5112900000	20	A	2021	- Autres tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, du n° 51.12
5113000000	20	A	2021	Tissus de poils grossiers ou de crin.
5201001000	5	D	Exclus	- Coton, non cardé ni peigné, non égrené
5201009000	5	D	Exclus	- Coton, non cardé ni peigné, autre que non égrené
5202100000	5	D	Exclus	- Déchets de fils de coton
5202910000	5	D	Exclus	-- Effilochés de coton
5202990000	5	D	Exclus	-- Déchets de coton, à l'exclusion des déchets de fils et des effilochés
5203001000	5	D	Exclus	- Coton cardé
5203002000	5	D	Exclus	- Coton peigné
5204110000	10	D	Exclus	-- Fils à coudre de coton, non conditionnés pour la vente au détail, contenant au moins 85 % en poids de coton
5204190000	10	D	Exclus	-- Fils à coudre de coton, non conditionnés pour la vente au détail, à l'exclusion de ceux contenant au moins 85 % en poids de coton
5204200000	10	D	Exclus	- Fils à coudre de coton, conditionnés pour la vente au détail

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
5205110000	10	D	Exclus	-- Fils simples de coton (pas à coudre), en fibres non peignées … au moins 85% de coton, titrant 714,29 décitex ou plus ... NCVD
5205120000	10	D	Exclus	-- Fils simples de coton (pas à coudre),en fibres non peignées … au moins 85% ...,titrant moins de 714,29, et pas moins de 232,56 décitex …
5205130000	10	D	Exclus	-- Fils simples de coton (pas à coudre), en fibres non peignées … au moins 85% …,titrant moins de 232,56, et pas moins de 192,31 décitex …
5205140000	10	D	Exclus	-- Fils simples de coton (pas à coudre), en fibres non peignées … au moins 85% …, titrant moins de 192,31 et pas moins de 125 décitex …NCVD
5205150000	10	D	Exclus	-- Fils simples de coton (pas à coudre), en fibres non peignées … au moins 85% … , titrant moins de 125 décitex … NCVD
5205210000	10	D	Exclus	-- Fils simples de coton (pas à coudre), en fibres peignées, … au moins 85% … titrant 714,29 décitex ou plus … NCVD
5205220000	10	D	Exclus	-- Fils simples de coton (pas à coudre), en fibres peignées… au moins 85% … , titrant moins de 714,29, et pas moins de 232,56 décitex … NCVD
5205230000	10	D	Exclus	-- Fils simples de coton (pas à coudre), en fibres peignées… au moins 85% …, titrant moins de 232,56 et pas moins de 192,31 décitex … NCVD
5205240000	10	D	Exclus	-- Fils simples de coton (pas à coudre) , en fibres peignées… au moins 85% …, titrant moins de 192,31 et pas moins de 125 décitex … NCVD
5205260000	10	D	Exclus	-- Fils simples de coton (pas à coudre),en fibres peignées... au moins 85% …titrant moins de 125 et pas moins de 106,38 décitex …NCVD
5205270000	10	D	Exclus	-- Fils simples de coton (pas à coudre), en fibres peignées … au moins 85% …, titrant moins de 106,38 et pas moins de 83,33 décitex … NCVD
5205280000	10	D	Exclus	-- Fils simples de coton (pas à coudre), en fibres peignées … au moins 85% … , titrant moins de 83,33 décitex … NCVD
5205310000	10	D	Exclus	-- Fils retors ou câblés de coton (pas à coudre), en fibres non peignées … au moins 85% … 714,29 décitex ou plus … NCVD
5205320000	10	D	Exclus	-- Fils retors ou câblés de coton (pas à coudre), en fibres non peignées …au moins 85% …moins de 714,29 et pas moins de 232,56 décitex …NCVD
5205330000	10	D	Exclus	-- Fils retors ou câblés de coton (pas à coudre), en fibres non peignées …au moins 85% …moins de 232,56 et pas moins de 192,31 décitex …NCVD

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
5205340000	10	D	Exclus	-- Fils retors ou câblés de coton (pas à coudre), en fibres non peignées … au moins 85% …moins de 192,31 et pas moins de 125 décitex … NCVD
5205350000	10	D	Exclus	-- Fils retors ou câblés de coton (pas à coudre), en fibres non peignées … au moins 85% …titrant en fil simples moins de 125 décitex … NCVD
5205410000	10	D	Exclus	-- Fils retors ou câblés de coton (pas à coudre), en fibres peignées … au moins 85% … titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus … NCVD
5205420000	10	D	Exclus	-- Fils retors ou câblés de coton (pas à coudre), en fibres peignées … au moins 85% … moins de 714,29, pas moins de 232,56 décitex …NCVD
5205430000	10	D	Exclus	-- Fils retors ou câblés de coton (pas à coudre), en fibres peignées … au moins 85% … moins de 232,56, pas moins de 192,31 décitex …NCVD
5205440000	10	D	Exclus	-- Fils retors ou câblés de coton (pas à coudre), en fibres peignées … au moins 85% … moins de 192,31 et pas moins de 125 décitex …NCVD
5205460000	10	D	Exclus	-- Fils retors ou câblés de coton (pas à coudre), en fibres peignées … au moins 85% … moins de 125 et pas moins de 106,38 décitex …NCVD
5205470000	10	D	Exclus	-- Fils retors ou câblés de coton (pas à coudre), en fibres peignées … au moins 85% … moins de 106,38 mais pas moins de 83,33 décitex …NCVD
5205480000	10	D	Exclus	-- Fils retors ou câblés de coton (pas à coudre), en fibres peignées … au moins 85% … titrant en fils simples moins de 83,33 décitex … NCVD
5206110000	10	D	Exclus	-- Fils simples de coton (pas à coudre), en fibres non peignées … moins de 85% .., titrant 714,29 décitex ou plus … NCVD
5206120000	10	D	Exclus	-- Fils simples de coton (pas à coudre), en fibres non peignées … moins de 85% ... moins de 714,29, et pas moins de 232,56 décitex …NCVD
5206130000	10	D	Exclus	-- Fils simples de coton (pas à coudre), en fibres non peignées … moins de 85%…,titrant moins de 232,56, et pas moins de 192,31 décitex…NCVD
5206140000	10	D	Exclus	-- Fils simples de coton (pas à coudre), en fibres non peignées … moins de 85% …, titrant moins de 192,31, et pas moins de 125 décitex …NCVD
5206150000	10	D	Exclus	-- Fils simples de coton (pas à coudre), en fibres non peignées … moins de 85% …, moins de 125 décitex (excède 80 numéros métriques) …NCVD
5206210000	10	D	Exclus	-- Fils simples de coton (pas à coudre), en fibres peignées … moins de 85% en poids de coton …, titrant 714,29 décitex ou plus … NCVD

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
5206220000	10	D	Exclus	-- Fils simples de coton (pas à coudre), en fibres peignées … moins de 85% … ,titrant moins de 714,29, et pas moins de 232,56 décitex … NCVD
5206230000	10	D	Exclus	-- Fils simples de coton (pas à coudre), en fibres peignées … moins de 85% … ,titrant moins de 232,56 et pas moins de 192,31 décitex … NCVD
5206240000	10	D	Exclus	-- Fils simples de coton (pas à coudre), en fibres peignées … moins de 85% … ,titrant moins de 192,31 et pas moins de 106,38 décitex …NCVD
5206250000	10	D	Exclus	-- Fils simples de coton (pas à coudre), en fibres peignées … moins de 85% … ,titrant moins de 125 décitex … NCVD
5206310000	10	D	Exclus	-- Fils retors ou câblés de coton (pas à coudre), en fibres non peignées … moins de 85% … 714,29 décitex ou plus … NCVD
5206320000	10	D	Exclus	-- Fils retors ou câblés de coton (pas à coudre), en fibres non peignées …moins de 85% …moins de 714,29 et pas moins de 232,56 décitex …NCVD
5206330000	10	D	Exclus	-- Fils retors ou câblés de coton (pas à coudre), en fibres non peignées …moins de 85% …moins de 232,56 et pas moins de 192,31 décitex …NCVD
5206340000	10	D	Exclus	-- Fils retors ou câblés de coton (pas à coudre), en fibres non peignées … moins de 85% … moins de 192,31 et pas moins de 125 décitex … NCVD
5206350000	10	D	Exclus	-- Fils retors ou câblés de coton (pas à coudre), en fibres non peignées … moins de 85% … titrant en fils simples moins de 125 décitex …NCVD
5206410000	10	D	Exclus	-- Fils retors ou câblés de coton (pas à coudre), en fibres peignées … moins de 85% … 714,29 décitex ou plus … NCVD
5206420000	10	D	Exclus	-- Fils retors ou câblés de coton (pas à coudre), en fibres peignées … moins de 85% … moins de 714,29, pas moins de 232,56 décitex … NCVD
5206430000	10	D	Exclus	-- Fils retors ou câblés de coton (pas à coudre), en fibres peignées … moins de 85% … moins de 232,56, pas moins de 192,31 décitex … NCVD
5206440000	10	D	Exclus	-- Fils retors ou câblés de coton (pas à coudre), en fibres peignées … moins de 85% … moins de 192,31 et pas moins de 125 décitex …NCVD
5206450000	10	D	Exclus	-- Fils retors ou câblés de coton (pas à coudre), en fibres peignées … moins de 85% … titrant en fils simples moins de 125 décitex … NCVD
5207100000	10	D	Exclus	- Fils de coton (pas à coudre), contenant au moins 85 % en poids de coton, conditionnés pour la vente au détail

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
5207901000	5	D	Exclus	-- Fils de coton (pas à coudre) pour la pêche conditionnés pour la vente au détail, sauf ceux contenant au moins 85% en poids de coton
5207909000	10	D	Exclus	-- Fils de coton (pas à coudre), conditionnés pour la vente au détail, contenant moins de 85% de coton, à l'exclusion de ceux pour la pêche
5208110000	10	D	Exclus	-- Tissus de coton, au moins 85% de coton, écrus, à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m²
5208120000	10	D	Exclus	-- Tissus de coton, au moins 85% de coton, écrus, à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m² mais pas 200 g/m²
5208130000	10	D	Exclus	-- Tissus de coton, au moins 85% de coton, poids n'excédant pas 200g/m², écrus, à armure sergé, ... dont le rapport d'armure n'excède pas 4
5208190000	10	D	Exclus	-- Autres tissus de coton écrus, contenant au moins 85% en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m²
5208210000	20	D	Exclus	-- Tissus de coton, au moins 85% de coton, blanchis, à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m²
5208220000	20	D	Exclus	-- Tissus de coton, au moins 85% de coton, blanchis, à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m² mais pas 200 g/m²
5208230000	20	D	Exclus	-- Tissus de coton, au moins 85% de coton, poids n'excéde pas 200g/m², blanchis, à armure sergé, ... dont le rapport d'armure n'excède pas 4
5208291000	20	D	Exclus	--- Basins, damassés et similaires, contenant au moins 85% de coton, blanchis, d'un poids n'excédant pas 200 g/m²
5208299000	20	D	Exclus	--- Autres tissus de coton blanchis contenant au moins 85% de coton, blanchis, d'un poids n'excédant pas 200 g/m², du n° 52.08
5208310000	20	D	Exclus	-- Tissus de coton, contenant au moins 85% en poids de coton, teints, à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m²
5208320000	20	D	Exclus	-- Tissus de coton, contenant au moins 85% en poids de coton, teints, à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m² mais pas 200 g/m²
5208330000	20	D	Exclus	-- Tissus de coton, au moins 85% de coton, , poids n'excéde pas 200g/m², teints, à armure sergé, ... dont le rapport d'armure n'excède pas 4
5208391000	20	D	Exclus	--- Basins, damassés et similaires, contenant au moins 85% en poids de coton, teints, d'un poids n'excédant pas 200 g/m²
5208399000	20	D	Exclus	--- Autres tissus de coton, contenant au moins 85% de coton, teints, d'un poids n'excédant pas 200 g/m², du n° 52.08

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
5208410000	20	D	Exclus	-- Tissus de coton, au moins 85% en poids de coton, en fils de diverses couleurs, à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m²
5208420000	20	D	Exclus	-- Tissus de coton, au moins 85% en poids de coton, en fils de diverses couleurs, à armure toile, poids excédant 100 g/m² mais pas 200 g/m²
5208430000	20	D	Exclus	-- Tissus de coton, au moins 85% de coton, poids n'excéde pas 200g/m², en fils de diverses couleurs, à armure sergé, ... n'excède pas 4
5208490000	20	D	Exclus	-- Autres tissus de coton, au moins 85% de coton, en fils de diverses couleurs, poids n'excédant pas 200g/m², du n° 52.08
5208511000	35	A	2026	--- Tissus de coton imprimés, au moins 85% de coton,à armure toile, poids n'excède pas 100g/m²,... procédé d'impression à base de cire (WAX)
5208519000	35	D	Exclus	--- Tissus de coton imprimés, au moins 85% de coton,à armure toile, poids n'excède pas 100g/m², ... autre procédé d'impression, sauf de cire
5208521000	35	A	2026	--- Tissus de coton imprimés, au moins 85% de coton,armure toile, poids excède 100g/m² mais pas 200g/m², ... impression à base de cire (WAX)
5208529000	35	D	Exclus	--- Tissus de coton imprimés, au moins 85% de coton, poids excède 100g/m² mais pas 200 g/m²,armure toile, impression autre qu'à base de cire
5208590000	35	D	Exclus	-- Autres tissus, contenant au moins 85% de coton, poids n'excédant pas 200 g/m², imprimés, à armure toile, du n° 52.08
5209110000	10	D	Exclus	-- Tissus de coton, au moins 85% de coton, d'un poids excédant 200 g/m², écrus, à armure toile
5209120000	10	D	Exclus	-- Tissus de coton, au moins 85% de coton, poids excédant 200g/m², écrus, à armure sergé, ... dont le rapport d'armure n'excède pas 4
5209190000	10	D	Exclus	-- Autres tissus de coton, contenant au moins 85% en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m², écrus, du n° 52.09
5209210000	20	D	Exclus	-- T²issus de coton, au moins 85% de coton, d'un poids excédant 200 g/m², blanchis, à armure toile
5209220000	20	D	Exclus	-- Tissus de coton, au moins 85% de coton, poids excédant 200g/m², blanchis, à armure sergé, ... dont le rapport d'armure n'excède pas 4
5209291000	20	D	Exclus	--- Basins, damassés et similaires, contenant au moins 85% en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m², blanchis
5209299000	20	D	Exclus	--- Autres tissus de coton, blanchis, contenant au moins 85% en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m², du n° 52.09

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
5209310000	20	D	Exclus	-- Tissus de coton, contenant au moins 85% de coton, d'un poids excédant 200 g/m², teints, à armure toile
5209320000	20	D	Exclus	-- Tissus de coton, au moins 85% de coton, poids excédant 200g/m², teints, à armure sergé, ... dont le rapport d'armure n'excède pas 4
5209391000	20	D	Exclus	--- Basins, damassés et similaires, contenant au moins 85% en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m², teints
5209399000	20	D	Exclus	--- Autres tissus de coton, contenant au moins 85% en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m², teints, du n° 52.09
5209410000	20	D	Exclus	-- Tissus de coton, contenant au moins 85% de coton, d'un poids excédant 200 g/m², en fils de diverses couleurs, à armure toile
5209420000	20	D	Exclus	-- Tissus dits «Denim», contenant au moins 85% de coton, d'un poids excédant 200 g/m², en fils de diverses couleurs
5209430000	20	D	Exclus	-- Tissus de coton, au moins 85% de coton, poids excédant 200g/m², en fils de diverses couleurs, à armure sergé, ... n'excède pas 4
5209490000	20	D	Exclus	-- Autres tissus de coton, contenant au moins 85% en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m², en fils de diverses couleurs, du n°52.09
5209511000	35	A	2026	--- Tissus de coton, au moins 85% de coton, poids excédant 200g/m², imprimés, à armure toile, … impression à base de cire (WAX)
5209519000	35	D	Exclus	--- Tissus de coton, au moins 85% de coton, poids excédant 200g/m², imprimés, à armure toile, … impression autrement qu'à base de cire
5209520000	35	D	Exclus	-- Tissus de coton, au moins 85% de coton, poids excédant 200g/m², imprimés, à armure sergé, ... dont le rapport d'armure n'excède pas 4
5209590000	35	D	Exclus	-- Autres tissus de coton, contenant au moins 85% en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m², imprimés, du n°52.09
5210110000	10	D	Exclus	-- Tissus de coton, moins de 85% de coton, mélangés avec fibres synthétiq. ou … , poids n'excéde pas 200g/m², écrus, à armure toile
5210190000	10	D	Exclus	-- Tissus de coton, moins de 85% de coton, mélangés avec fibres synthétiq. ou ..., poids n'excéde pas 200g/m², écrus, armure aut. que toile
5210210000	20	D	Exclus	-- Tissus de coton, moins de 85% de coton, mélangés avec fibres synthétiq. ou … , poids n'excéde pas 200g/m², blanchis, à armure toile

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
5210290000	20	D	Exclus	-- Tissus de coton, moins de 85% de coton, mélangés avec fibres synthétiq. ou … ,poids n'excéde pas 200g/m², blanchis, armure aut. que toile
5210310000	20	D	Exclus	-- Tissus de coton, moins de 85% de coton, mélangés avec fibres synthétiq. ou … , poids n'excéde pas 200g/m², teints, à armure toile
5210320000	20	D	Exclus	-- Tissus de coton, moins de 85% de coton, avec fibres synthétiq. … , pds n'excéde pas 200g/m², teints, à armure sergé, ... n'excède pas 4
5210390000	20	D	Exclus	-- Autres tissus de coton, moins de 85% de coton, mélangés avec fibres synthétiq. … , poids n'excéde pas 200g/m², teints, du n° 52.09
5210410000	20	D	Exclus	-- Tissus de coton, moins de 85% de coton, avec fibres synthétiq. … ,pds n'excéde pas 200g/m², en fils de diverses couleurs, à armure toile
5210490000	20	D	Exclus	-- Tissus de coton, moins de 85% de coton, avec fibre synt. … ,pds n'excéde pas 200g/m², en fils de diverses couleurs, armure aut. que toile
5210511000	35	A	2026	--- Tissus de coton imprimés, moins de 85% de coton, avec fibres synthéti. … ,pds n'excéde pas 200g/m², armure toile, ...à base de cire(WAX)
5210519000	35	D	Exclus	--- Tissus de coton, moins de 85% de coton, avec fibres synthéti. … ,pds n'excéde pas 200g/m², armure toile, imprimés autrement qu'à la cire
5210590000	35	D	Exclus	-- Tissus de coton, moins de 85% de coton, avec fibre synthétique. … ,poids n'excéde pas 200g/m², imprimés, armure autre que toile
5211110000	10	D	Exclus	-- Tissu de coton, moins de 85% de coton, mélangés avec fibres synthétiques ou artificielles, poids excède 200g/m², écrus, à armure toile
5211120000	10	D	Exclus	-- Tissu de coton, moins de 85% de coton, avec fibres synthétiques ... poids excède 200g/m², écrus, à armure sergé,... n'excède pas 4
5211190000	10	D	Exclus	-- Autres tissus de coton, moins de 85% de coton, avec fibres synthétiques ou artificielles, poids excède 200g/m², écrus, du n° 52.11
5211200000	20	D	Exclus	- Tissu de coton, moins de 85% de coton, mélangés avec fibres synthétiques ou artificielles, poids excède 200g/m², blanchis
5211310000	20	D	Exclus	-- Tissu de coton, moins de 85% de coton, mélangés avec fibres synthétiques ou artificielles, poids excède 200g/m², teints, à armure toile
5211320000	20	D	Exclus	-- Tissu de coton, moins de 85% de coton, avec fibres synthétiques … , poids excède 200g/m², teints, à armure sergé ... n'excède pas 4

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
5211390000	20	D	Exclus	-- Autres tissus de coton, moins de 85% de coton, avec fibres synthétiques … , poids excède 200g/m², teints, du n° 52.11
5211410000	20	D	Exclus	-- Tissu de coton, moins de 85% de coton, avec fibres synthétiques ... , poids excède 200g/m², en fils de diverses couleurs, à armure toile
5211420000	20	D	Exclus	-- Tissus dits «Denim», moins de 85% de coton, avec fibres synthétiques ... , poids excède 200g/m², en fils de diverses couleurs
5211430000	20	D	Exclus	-- Tissu de coton, moins de 85% de coton, avec fibres synthét. … , poids excède 200g/m², en fils de diverses couleurs, à armure sergé ... 4
5211490000	20	D	Exclus	-- Autres tissus de coton, moins de 85% de coton, avec fibres synthét. ... , poids excède 200g/m², en fils de diverses couleurs, du n° 52.11
5211511000	35	A	2026	--- Tissu de coton, moins de 85% de coton, avec fibres synthét. … , poids excède 200g/m², à armure toile, imprimés à base de cire (WAX)
5211519000	35	D	Exclus	--- Tissu de coton, moins de 85% de coton, avec fibres synthét. … ,poids excède 200g/m², armure toile, imprimés autrement qu'à base de cire
5211520000	35	D	Exclus	-- Tissu de coton, moins de 85% de coton, avec fibres synthét. … , poids excède 200g/m², imprimés, à armure sergé ... n'excède pas 4
5211590000	35	D	Exclus	-- Autres tissus de coton, moins de 85% de coton, avec fibres synthétiques ... , poids excède 200g/m², imprimés, du n° 52.11
5212110000	10	D	Exclus	-- Autres tissus de coton, d'un poids n'excédant pas 200g/m², écrus
5212120000	20	D	Exclus	-- Autres tissus de coton, d'un poids n'excédant pas 200g/m², blanchis
5212130000	20	D	Exclus	-- Autres tissus de coton, d'un poids n'excédant pas 200g/m², teints
5212140000	20	D	Exclus	-- Autres tissus de coton, d'un poids n'excédant pas 200g/m², en fils de diverses couleurs
5212150000	20	D	Exclus	-- Autres tissus de coton, d'un poids n'excédant pas 200g/m², imprimés
5212210000	10	D	Exclus	-- Autres tissus de coton, d'un poids excédant 200g/m², écrus
5212220000	20	D	Exclus	-- Autres tissus de coton, d'un poids excédant 200g/m², blanchis
5212230000	20	D	Exclus	-- Autres tissus de coton, d'un poids excédant 200g/m², teints
5212240000	20	D	Exclus	-- Autres tissus de coton, d'un poids excédant 200g/m², en fils de diverses couleurs
5212250000	35	D	Exclus	-- Autres tissus de coton, d'un poids excédant 200g/m², imprimés
5301100000	5	A	2019	- Lin brut ou roui
5301210000	5	A	2019	-- Lin brisé ou teillé mais non filé
5301290000	5	A	2019	-- Lin peigné ou autrement travaillé mais non filé

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
5301300000	5	A	2019	- Etoupes et déchets de lin (y compris les déchets du fil et les effilochés)
5302100000	5	A	2019	- Chanvre brut ou roui
5302900000	5	A	2019	- Chanvre travaillé mais non filé autre que roui; étoupes et déchets de chanvre (y compris les déchets de fils et les effilochés)
5303100000	5	A	2019	- Jute et autres fibres textiles libériennes (à l'exclusion du lin, du chanvre et de la ramie), bruts ou rouis
5303900000	5	A	2019	- Jute et autres fibres textiles libériennes (sauf lin, chanvre et ramie) travaillé mais non filé; etoupes et déchets de fibres textiles (…)
5305000000	5	A	2019	Coco, abaca (...), ramie et autres fibres textiles végétales NDCA, bruts ou travaillés mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres(...)
5306100000	10	A	2021	- Fils de lin simples
5306200000	10	A	2024	- Fils de lin retors ou câblés
5307100000	10	A	2021	- Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03, simples
5307200000	10	A	2021	- Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03, retors ou câblés
5308100000	10	A	2021	- Fils de coco
5308200000	10	A	2024	- Fils de chanvre
5308901000	10	A	2021	-- Fils de sisal ou d'autres fibres végétales du genre agaves
5308909000	10	A	2021	-- Fils d'autres fibres textiles végétales du n° 53.08; fils de papier
5309110000	10	A	2021	-- Tissus de lin contenant au moins 85% en poids de lin écrus ou blanchis
5309190000	20	A	2021	-- Tissus de lin contenant au moins 85% en poids de lin autres qu'écrus ou blanchis
5309210000	10	A	2021	-- Tissus de lin contenant moins de 85% en poids de lin écrus ou blanchis
5309290000	20	A	2021	-- Tissus de lin contenant moins de 85% en poids de lin autres qu'écrus ou blanchis
5310100000	10	D	Exclus	- Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03 écrus
5310900000	20	D	Exclus	- Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03 autres qu'écrus
5311000000	20	D	Exclus	- Tissus d'autres fibres textiles végétales; tissus de fils de papier.
5401100000	10	D	Exclus	- Fils à coudre de filaments synthétiques, même conditionnés pour la vente au détail
5401201000	10	D	Exclus	-- Fils à coudre de filaments artificiels conditionnés pour la vente au détail
5401209000	10	D	Exclus	-- Fils à coudre de filaments artificiels autres que conditionnés pour la vente au détail
5402110000	10	A	2021	-- Fils d'aramides (autres que fils à coudre), non cond. pr la vente au dét., y cpris les monofilaments de moins de 67 dtx, à hte tenacité …
5402191000	10	A	2024	--- Fils de nylon (autres que fils à coudre), non cond. pr la vente au dét., y cpris les monofilaments de moins de 67 dtx, à hte tenacité …

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
5402199000	10	A	2024	--- Fils de polyamides NCVD (sauf fils à coudre), aut. que de nylon et d'aramides, y cpris les monofila. de moins de 67 dtx, à hte tenacité…
5402200000	10	A	2024	- Fils à haute ténacité de polyesters NCVD (sauf fils à coudre), y compris les monofilaments de moins de 67 décitex
5402310000	10	A	2021	-- Fils texturés de nylon ou d'aut. polyamides NCVD (sauf fils à coudre), titrant en fils simples 50 tex ou moins y compris …
5402320000	10	A	2021	-- Fils texturés de nylon ou d'autres polyamides NCVD (autres que les fils à coudre), titrant en fils simples plus de 50 tex y compris …
5402330000	10	A	2021	-- Fils texturés de polyesters NCVD (autres que fils à coudre) y compris les monofilaments de moins de 67 décitex
5402340000	10	A	2021	-- Fils texturés de polypropylène NCVD (autres que fils à coudre) y compris les monofilaments de moins de 67 décitex
5402390000	10	A	2024	-- Fils texturés du n° 54.02 NCVD (autres que les fils à coudre) y compris les monofilaments de moins de 67 décitex
5402440000	10	A	2024	-- Fils d'élastomères simples NCVD (sauf fils à coudre), sans torsion ou d'une torsion n'excédant pas 50 tours par mètre y compris …
5402450000	10	A	2021	-- Fils de nylon ou d'autres polyamides simples NCVD (sauf fils à coudre), sans torsion ou de torsion n'excédant pas 50 tours/m, y cpris …
5402460000	10	A	2021	-- Fils de polyesters partiellement orientés simples NCVD (sauf fils à coudre), sans torsion ou de torsion n'excéd. pas 50 tours/m, y cpris…
5402470000	10	A	2021	-- Autres fils de polyesters simples NCVD (sauf fils à coudre), sans torsion ou de torsion n'excédant pas 50 tours par mètre, y compris ...
5402480000	10	A	2021	-- Fils de polypropylène simples NCVD (sauf fils à coudre), sans torsion ou de torsion n'excédant pas 50 tours par mètre, y compris …
5402490000	10	A	2024	-- Autres fils, simples NCVD (sauf fils à coudre), sans torsion ou de torsion n'excédant pas 50 tours par mètre du n° 54.02, y compris …
5402510000	10	A	2021	-- Fils de nylon ou d'autres polyamides simples NCVD (sauf fils à coudre), d'une torsion excédant 50 tours par mètre, y compris …
5402520000	10	A	2021	-- Fils de polyesters simples NCVD (sauf fils à coudre), d'une torsion excédant 50 tours par mètre, y compris …
5402530000	10	A	2021	-- Fils de polypropylène, simples NCVD (sauf fils à coudre),d'une torsion excédant 50 tours par mètre

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
5402590000	10	A	2021	-- Autres fils, simples NCVD (sauf fils à coudre), d'une torsion excédant 50 tours par mètre, y compris …
5402610000	10	A	2019	-- Fils de nylon ou d'autres polyamides NCVD (sauf fils à coudre), retors ou câblés, y compris …
5402620000	10	A	2019	-- Fils de polyesters NCVD (sauf fils à coudre), retors ou câblés, y compris …
5402630000	10	A	2019	-- Fils de polypropylène NCVD (sauf fils à coudre), retors ou câblés, y compris …
5402690000	10	A	2019	-- Autres fils NCVD (sauf fils à coudre), retors ou câblés du n° 54.02, y compris …
5403100000	10	D	Exclus	- Fils à haute ténacité en rayonne viscose (sauf fils à coudre), NCVD, y compris les monofilaments artificiels de moins de 67 décitex
5403310000	10	D	Exclus	-- Fils de rayonne viscose simples NCVD (sauf fils à coudre), sans torsion ou d'une torsion n'excédant pas 120 tours par mètre, y compris …
5403320000	10	D	Exclus	-- Fils de rayonne viscose simples NCVD (sauf fils à coudre), sans torsion ou d'une torsion excédant 120 tours par mètre, y compris …
5403330000	10	D	Exclus	-- Fils d'acétate de cellulose simples NCVD (sauf fils à coudre), y compris les monofilaments artificiels de moins de 67 décitex
5403390000	10	D	Exclus	-- Autres fils simples du n° 54.03 NCVD (sauf fils à coudre), y compris les monofilaments artificiels de moins de 67 décitex
5403410000	10	D	Exclus	-- Fils de rayonne viscose, retors ou câblés NCVD (sauf fils à coudre), y compris les monofilaments artificiels de moins de 67 décitex
5403420000	5	D	Exclus	-- Fils d'acétate de cellulose, retors ou câblés NCVD (sauf fils à coudre), y compris les monofilaments artificiels de moins de 67 décitex
5403490000	10	D	Exclus	-- Autres fils de filaments artificiels du n° 54.03 (sauf fils à coudre), retors ou câblés, NCVD, y compris ...
5404110000	10	D	Exclus	-- Monofilaments d'élastomères de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1 mm
5404120000	10	D	Exclus	-- Monofilaments de polypropylène de 67 décitex ou plus dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1 mm
5404190000	10	D	Exclus	-- Autres monofilaments synthétiques du n°54.04 de 67 dtx ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1mm
5404900000	10	D	Exclus	- Lames et formes similaires (paille artificielle, par ex.) en matières textiles synthétiques, dont la largeur apparente n'excède pas 5 mm
5405000000	10	D	Exclus	Monofilaments artificiels de 67 dtx ou plus, dont... n'excède pas 1mm; lames et formes simil. (...) en mat. textiles artif., larg... max 5mm

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
5406000000	10	D	Exclus	Fils de filaments synthétiques ou artificiels (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail.
5407100000	20	D	Exclus	- Tissus obtenus à partir de fils de filaments synthétiques à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters
5407201000	20	D	Exclus	-- Tissus obtenus à partir de lames ou formes similaires en polypropylène utilisés comme support de tapis
5407209000	20	D	Exclus	-- Tissus obtenus à partir de lames ou formes similaires autres qu'en polypropylène utilisés comme support de tapis
5407300000	20	D	Exclus	- «Tissus» de fils de filaments synthétiques visés à la Note 9 de la Section XI
5407410000	10	D	Exclus	-- Autres tissus de fils de filaments synthétiq., cont. au moins 85% en poids de filaments de nylon ou d'aut. polyamides, écrus ou blanchis
5407420000	20	D	Exclus	-- Autres tissus de fils de filaments synthétiques, contenant au moins 85% en poids de filaments de nylon ou d'autres polyamides, teints
5407430000	20	D	Exclus	-- Autres tissus de fils de filaments synthétiques, cont. au moins 85% en poids de filaments de nylon ou ..., en fils de diverses couleurs
5407440000	20	D	Exclus	-- Autres tissus de fils de filaments synthétiques, contenant au moins 85% en poids de filaments de nylon ou d'autres polyamides, imprimés
5407510000	10	D	Exclus	-- Autres tissus de fils de filaments synthétiques, contenant au moins 85% en poids de filaments de polyester texturés, écrus ou blanchis
5407520000	20	D	Exclus	-- Autres tissus de fils de filaments synthétiques, contenant au moins 85% en poids de filaments de polyester texturés, teints
5407530000	20	D	Exclus	-- Autres tissus de fils de filaments synthétiq., cont. au moins 85% en poids de filaments de polyester texturés, en fils de diver. couleurs
5407540000	20	D	Exclus	-- Autres tissus de fils de filaments synthétiq., cont. au moins 85% en poids de filaments de polyester texturés, imprimés
5407610000	20	D	Exclus	-- Autres tissus de fils de filaments synthétiques, contenant au moins 85% en poids de filaments de polyesters non texturés
5407690000	20	D	Exclus	-- Autres tissus de fils de filaments synthétiques, contenant au moins 85% en poids de filaments de polyesters du n° 54.07
5407710000	10	D	Exclus	-- Autres tissus de fils de filaments synthétique, contenant au moins 85% en poids de filaments synthétiques écrus ou blanchis

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
5407720000	20	D	Exclus	-- Autres tissus de fils de filaments synthétique, contenant au moins 85% en poids de filaments synthétiques, teints
5407730000	20	D	Exclus	-- Autres tissus de fils de filaments synthétique, contenant au moins 85% en poids de filaments synthétiques, en fils de diverses couleurs
5407740000	20	D	Exclus	-- Autres tissus de fils de filaments synthétique, contenant au moins 85% en poids de filaments synthétiques, imprimés
5407810000	10	D	Exclus	-- Autres tissus, contenant moins de 85% en poids de filaments synthétiques et mélangés principalement avec du coton, écrus ou blanchis
5407820000	20	D	Exclus	-- Autres tissus, contenant moins de 85% en poids de filaments synthétiques et mélangés principalement avec du coton, teints
5407830000	20	D	Exclus	-- Autres tissus, cont. moins de 85% en poids de filaments synthétiq. et mélangés principalement avec du coton en fils de diverses couleurs
5407840000	20	D	Exclus	-- Autres tissus, contenant moins de 85% en poids de filaments synthétiques et mélangés principalement avec du coton, imprimés
5407910000	10	B	2026	-- Autres tissus de fils de filaments synthétiques, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 54.04, écrus ou blanchis
5407920000	20	B	2026	-- Autres tissus de fils de filaments synthétiques, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 54.04, teints
5407930000	20	B	2026	-- Autres tissus de fils de filaments synthétiq., y cpris les tissus obtenus à partir des produits du n° 54.04, en fils de diverses couleurs
5407940000	20	B	2029	-- Autres tissus de fils de filaments synthétiques, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 54.04, imprimés
5408100000	20	B	2026	- Tissus de fils de filaments artificiels obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose
5408210000	10	B	2026	-- Autres tissus, contenant au moins 85% en poids de filaments ou de lames ou formes similaires, artificiels, écrus ou blanchis
5408220000	20	B	2026	-- Autres tissus, contenant au moins 85% en poids de filaments ou de lames ou formes similaires, artificiels, teints
5408230000	20	B	2026	-- Autres tissus, contenant au moins 85% en poids de filaments ou de lames ou formes similaires, artificiels, en fils de diverses couleurs
5408240000	20	B	2026	-- Autres tissus, contenant au moins 85% en poids de filaments ou de lames ou formes similaires, artificiels, imprimés

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
5408310000	10	B	2026	-- Autres tissus de fils de filaments artificiels, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 54.05, écrus ou blanchis
5408320000	20	B	2026	-- Autres tissus de fils de filaments artificiels, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 54.05, teints
5408330000	20	B	2026	-- Autres tissus de fils de filaments artificiels, y cpris les tissus obtenus à partir des produits du n°54.05, en fils de diverses couleurs
5408340000	20	B	2026	-- Autres tissus de fils de filaments artificiels, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 54.05, imprimés
5501100000	10	B	2026	- Câbles de filaments synthétiques de nylon ou d'autres polyamides
5501200000	10	B	2026	- Câbles de filaments synthétiques de polyesters
5501300000	10	B	2026	- Câbles de filaments synthétiques acryliques ou modacryliques
5501400000	10	B	2024	- Câbles de filaments synthétiques de polypropylène
5501900000	10	B	2024	- Autres câbles de filaments synthétiques du n° 55.01
5502100000	5	B	2026	- Câbles de filaments d'acétate de cellulose
5502900000	5	B	2026	- Câbles de filaments artificiels, autres que d'acétate de cellulose
5503110000	10	B	2026	-- Fibres synthétiques d'aramides discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature
5503190000	10	B	2026	-- Fibres synth. de nylon ou d'aut. polyamides (sauf aramides), discontinues, non cardées ni peignées ni autr. transformées pour la filature
5503200000	10	B	2026	- Fibres synthétiques de polyesters discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature
5503300000	10	B	2026	- Fibres synthétiques acryliques ou modacryliques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature
5503400000	10	B	2026	- Fibres synthétiques de polypropylène discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature
5503900000	10	B	2026	- Autres fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature, du n° 55.03
5504100000	10	B	2026	- Fibres artificielles de rayonne viscose discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature
5504900000	10	B	2026	- Fibres artificielles discontinues autres que de rayonne viscose, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
5505100000	10	B	2026	- Déchets de fibres synthétiques (y compris les blouses, les déchets de fils et les effilochés)
5505200000	10	B	2026	- Déchets de fibres artificielles (y compris les blouses, les déchets de fils et les effilochés)
5506100000	10	B	2026	- Fibres synthétiques discontinues de nylon ou d'autres polyamides, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature
5506200000	10	B	2026	- Fibres synthétiques discontinues de polyester, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature
5506300000	10	B	2026	- Fibres synthétiques discontinues acryliques ou modacryliques cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature
5506400000	10	B	2026	- Fibres synthétiques discontinues de polypropylène, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature
5506900000	10	B	2026	- Autres fibres synthétiques discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature, du n° 55.06
5507000000	10	B	2026	Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature.
5508100000	10	B	2026	- Fils à coudre de fibres synthétiques discontinues, même conditionnés pour la vente au détail
5508200000	10	B	2026	- Fils à coudre de fibres artificielles discontinues, même conditionnés pour la vente au détail
5509110000	10	B	2026	-- Fils de fibres synth. discontinues (sauf fils à coudre), d'au moins 85% en poids de fib. de nylon ou d'aut. polyamides, simples, NCVD
5509120000	10	B	2026	-- Fils à coudre de fibres synth. (sauf fils à coudre), d'au moins 85% en poids de fib. de nylon ou d'aut. polyamides retors ou cablés, NCVD
5509210000	10	B	2026	-- Fils de fibres synthétiques discontinues (sauf fils à coudre), contenant au moins 85% en poids de fibres de polyester, simples, NCVD
5509220000	10	B	2026	-- Fils de fibres synthétiques discontinues (sauf fils à coudre), contenant au moins 85% en poids de fibres retors ou cablés, NCVD
5509310000	10	B	2026	Fils de fibres synthétiques discontinues (sauf fils à coudre), d'au moins 85% en poids de fibres acryliques ou modacryliques, simples, NCVD
5509320000	10	B	2026	-- Fils de fibres synth. discontinues (sauf fils à coudre), d'au moins 85% en poids de fib. acryliques ou modacryliq. retors ou cablés, NCVD
5509410000	10	B	2026	-- Autres fils de fibres synth. discontinues (sauf fils à coudre), d'au moins 85% en poids de fib. synth. disc., simples, NCVD, du n° 55.09
5509420000	10	B	2026	-- Autres fils de fibres synthétiques discontinues (sauf fils à coudre), d'au moins 85% en poids de fib. retors ou câblés, NCVD, du n° 55.09

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
5509510000	10	B	2026	-- Autres fils de fibres discontinues de polyester (sauf fils à coudre), mélangées pcplt ou uniqment avec des fib. artificielles disc., NCVD
5509520000	10	B	2026	-- Autres fils de fibres discontinues de ployester (sauf fils à coudre) mélangées pcplt ou uniqment avec de la laine ou des poils fins, NCVD
5509530000	10	B	2026	-- Autres fils de fibres discontinues de polyester (sauf fils à coudre), mélangées principalement ou uniquement avec du coton, NCVD
5509590000	10	B	2026	-- Autres fils de fibres discontinues de polyester (sauf fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail,du n° 55.09
5509610000	10	B	2026	-- Autres fils de fibres disc. acryliq. ou modacryliq.(sauf fils à coudre) mélangées pcplt ou uniqt avec de la laine ou des poils fins, NCVD
5509620000	10	B	2026	-- Autres fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques (sauf fils à coudre), mélangées pcpalt ou uniquement avec du coton, NCVD
5509690000	10	B	2026	- Autres fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques (sauf fils à coudre), non conditionés pour la vente au détail, du n° 55.09
5509910000	10	B	2026	-- Autres fils de fibres synthétiques discontinues (sauf fils à coudre) mélangés pcplt ou uniqment avec de la laine ou des poils fins, NCVD
5509920000	10	B	2026	-- Autres fils de fibres synthétiques discontinues (sauf fils à coudre) mélangés principalement ou uniquement avec du coton, NCVD
5509990000	10	B	2026	-- Autres fibres synthétiques discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, du n° 55.09
5510110000	10	B	2026	-- Fils de fibres artificielles (sauf fils à coudre) contenant au moins 85% en poids de fibres artificielles discontinues, simples, NCVD
5510120000	10	B	2026	-- Fils de fibres artificielles (sauf fils à coudre) cont. au moins 85% en poids de fib. artificielles discontinues, retors ou câblés, NCVD
5510200000	10	B	2026	- Autres fils de fibres artifficielles discontinues (sauf fils à coudre) mélangés pcplt ou uniqment avec de la laine ou des poils fins, NCVD
5510300000	10	B	2026	- Autres fils de fibres artifficielles discontinues (sauf fils à coudre), mélangés principalement ou uniquement avec du coton, NCVD
5510900000	10	B	2026	- Autres fils de fibres artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, du n° 55.10

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
5511100000	10	B	2026	- Fils de fibres synthétiques discontinues (sauf fils à coudre), contenant au moins 85% en poids de ces fibres, CVD
5511200000	10	B	2026	- Fils de fibres synthétiques discontinues (sauf fils à coudre), contenant moins de 85% en poids de ces fibres, CVD
5511300000	10	B	2026	- Fils de fibres artificielles discontinues (sauf fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail
5512110000	10	B	2026	-- Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85% en poids de fibres discontinues de polyester, écrus ou blanchis
5512191000	20	B	2029	---Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85% en poids de fibres discontinues de polyester, imprimés
5512199000	20	B	2029	--- Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85% en poids de fib. de polyester, autres qu'imprimés, ecrus ou blanchis
5512210000	10	B	2026	-- Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85% en poids de fibres acryliques ou modacryliques, écrus ou blanchis
5512291000	20	B	2026	--- Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85% en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, imprimés
5512299000	20	B	2029	--- Tissus de fibres synthétiq. discontinues cont. au moins 85% en poids de fib. Acryliq. ou modacryliq, aut. qu'imprimés, ecrus ou blanchis
5512910000	10	B	2026	-- Autres tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85% en poids de fibres discontinues, écrus ou blanchis
5512991000	20	B	2026	--- Autres tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85% en poids de fibres discontinues, imprimés
5512999000	20	B	2029	--- Autres tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85% en poids de fibres discontinues, du n° 55.12
5513110000	10	B	2029	-- Tissus de fib. synt. disc. de polyester,à...toile,moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,..n'excd. pas 170g/m², ecrus ou blanc.
5513120000	10	B	2026	-- Tissus de fib. synt. disc. de polyester,à...sergé...moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,..n'excd. pas 170g/m², ecrus ou blanc.
5513130000	10	B	2026	-- Autres tissus de fib. synt. disc. de polyester...moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,..n'excd. pas 170g/m², ecrus ou blanc.
5513190000	10	B	2026	-- Tissus de fibres synt. disc. aut. que polyester...moins de 85% en poids...mélangés..avec du coton,..n'excd. pas 170g/m², ecrus ou blanc.

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
5513210000	20	B	2026	-- Tissus de fib. synt. disc. de polyester, à armure toile, moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,..n'excd. pas 170g/m², teints
5513230000	20	B	2026	-- Autres tissus de fib. synt. disc. de polyester contenant moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,..n'excd. pas 170g/m², teints
5513290000	20	B	2026	-- Tissus de fibres synt. disc. aut. que polyester contenant moins de 85% en poids...mélangés..avec du coton,..n'excd. pas 170g/m², teints
5513310000	20	B	2026	--Tissus de fib. synt. disc. de polyester,à...toile,moins de 85% en poids...mél...du coton...n'excd. pas 170g/m², en fils diverses couleurs
5513390000	20	B	2026	-- Autres tissus de fib. synt. disc. contenant moins de 85% en poids...mél...du coton,..n'excd. pas 170g/m², en fils de diverses couleurs
5513410000	20	B	2026	-- Tissus de fibres synthétiques discontinues de polyester,à...toile,moins de 85% en poids...mél...du coton...n'excd. pas 170g/m², imprimés
5513490000	20	B	2029	-- Tissus de fib. synt. disc. autres que de polyester,à armure toile, moins de 85% en poids...mél...du coton...n'excd. pas 170g/m², imprimés
5514110000	10	B	2026	-- Tissus de fib. synt. disc. de polyester,à...toile,moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,...excédant 170g/m², ecrus ou blanc.
5514120000	10	B	2026	-- Tissus de fib. synt. disc. de polyester,à…sergé...moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,...excédant 170g/m², ecrus ou blanc.
5514190000	10	B	2026	-- Autres tissus de fibres synt. disc. cont. moins de 85% en poids...mélangés..avec du coton,...excédant pas 170g/m², écrus ou blanchis
5514210000	20	B	2026	-- Tissus de fib. synt. disc. de polyester, à armure toile, moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,...excédant 170g/m², teints
5514220000	20	B	2026	-- Tissus de fib. synt. disc. de polyester, à armure sergé...moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,...excédant 170g/m², teints
5514230000	20	B	2026	-- Autres tissus de fibres synthétiques discont. de polyester, moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,...excédant 170g/m², teints
5514290000	20	B	2029	-- Tissus de fibres synthétiques disc. aut. que de polyester, moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,...excédant 170g/m², teints
5514300000	20	B	2026	- Tissus de fibres synt. disc., cont. moins de 85 % en poids... mélangés...avec du coton...excédant 170g/m², en fils de diverses couleurs

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
5514410000	20	B	2026	-- Tissus de fib. synt. disc. de polyester, à armure toile, moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,...excédant 170g/m², imprimés
5514420000	20	B	2026	-- Tissus de fib. synt. disc. de polyester, à armure sergé...moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,...excédant 170g/m², imprimés
5514430000	20	B	2026	-- Autres tissus de fibres synthétiques discont. de polyester, moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,...excédant 170g/m²,imprimés
5514490000	20	B	2026	-- Tissus de fibres synthétiques disc. aut. que de polyester, moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,...excédant 170g/m², imprimés
5515110000	20	B	2026	-- Tissus de fibres discontinues de polyester mélangées principalement ou uniquement avec des fibres discontinues de rayonne viscose
5515120000	20	B	2026	-- Tissus de fibres discontinues de polyester mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels
5515130000	20	B	2026	-- Tissus de fibres discontinues de polyester mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins
5515190000	20	B	2029	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester du n° 55.15
5515210000	20	B	2026	--Tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques mélangées pcplt ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels
5515220000	20	B	2026	-- Tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins
5515290000	20	B	2026	-- Autres tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques du n° 55.15
5515910000	20	B	2026	-- Autres tissus de fibres synthétiques discontinues mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels
5515990000	20	B	2029	-- Autres tissus de fibres synthétiques discontinues du n° 55.15
5516110000	10	B	2026	--Tissus de fibres artificielles discontinues contenant au moins 85% en poids de fibres artificielles discontinues, écrus ou blanchis
5516120000	20	B	2026	-- Tissus de fibres artificielles discontinues contenant au moins 85% en poids de fibres artificielles discontinues, teints
5516130000	20	B	2026	-- Tissus de fibres artificielles discontinues cont. au moins 85% en poids de fib. artificielles discontinues, en fils de diverses couleurs
5516140000	20	B	2026	-- Tissus de fibres artificielles discontinues contenant au moins 85% en poids de fibres artificielles discontinues, imprimés

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
5516210000	10	B	2026	-- Tissus de fibres artif. disc. moins de 85% en poids de ces fib. mél. pcplt ou uniqt avec des filaments synt. ou artif., écrus ou blanchis
5516220000	20	B	2026	-- Tissus de fibres artificielles discont. moins de 85% en poids de ces fib. mél. pcplt ou uniqt avec des filaments synt. ou artif., teints
5516230000	20	B	2026	-- Tissus de fibres artif. disc. moins de 85% en poids de ces fib. mél. pcplt ou...avec des filam. synt. ou artif. en fils diverses couleurs
5516240000	20	B	2026	-- Tissus de fibres artificielles disc. moins de 85% en poids de ces fib. mél. pcplt ou uniqt avec des filaments synt. ou artif., imprimés
5516310000	10	B	2026	-- Tissus de fibres artif. disc. moins de 85% en poids de ces fib. mél. pcplt ou uniqt avec de la laine ou des poils fins, écrus ou blanchis
5516320000	20	B	2026	--Tissus de fibres artificielles discont. moins de 85% en poids de ces fibres mél. pcplt ou uniqt avec de la laine ou des poils fins, teints
5516330000	20	B	2026	-- Tissus de fibres artif. disc. moins de 85% en poids de ces fib. mél. pcplt..avec de la laine ou des poils fins,en fils diverses couleurs
5516340000	20	B	2026	-- Tissus de fibres artificielles disc. moins de 85% en poids de ces fib. mél. pcplt ou uniqt avec de la laine ou des poils fins, imprimés
5516410000	10	B	2026	-- Tissus de fibres artificielles discontinues moins de 85% en poids de ces fibres mél. pcplt ou uniqt avec du coton, écrus ou blanchis
5516420000	20	B	2026	-- Tissus de fibres artificielles discontinues moins de 85% en poids de ces fibres mélangées pcplt ou uniquement avec du coton, teints
5516430000	20	B	2026	-- Tissus de fibres artificielles discontinues moins de 85% en poids de ces fib. mél. pcplt ou uniqt avec du coton,en fils diverses couleurs
5516440000	20	B	2026	-- Tissus de fibres artificielles discontinues moins de 85% en poids de ces fibres mélangées pcplt ou uniquement avec du coton, imprimés
5516910000	20	B	2026	-- Autres tissus de fibres artificielles discontinues, écrus ou blanchis, du n° 55.16
5516920000	20	B	2026	-- Autres tissus de fibres artificielles discontinues, teints, du n° 55.16
5516930000	20	B	2026	-- Autres tissus de fibres artificielles discontinues, en fils de diverses couleurs,du n° 55.16
5516940000	20	B	2026	-- Autres tissus de fibres artificielles discontinues, imprimés, du n° 55.16
5601210000	20	B	2029	-- Ouates de coton et article en ouates de coton
5601220000	20	B	2029	-- Ouates de fibres synthétiques ou artificielles et articles en ces matiéres
5601290000	20	B	2029	-- Autres ouates de matières textiles et articles en ces ouates, du n° 56.01

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
5601300000	20	B	2026	- Tontisses, n?oeuds et noppes (boutons) de matières textiles
5602100000	20	B	2029	- Feutres aiguilletés et produits cousus-tricotés, même imprégnés, enduits, couverts ou stratifiés
5602210000	20	B	2029	-- Feutres de laine ou de poils fins, non imprégnés ni enduits ni recouverts ni stratifiés
5602290000	20	B	2029	-- Feutres d'autres matières textiles, non imprégnés ni enduits ni recouverts ni stratifiés
5602900000	20	B	2029	- Autres feutres, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, du n° 56.02
5603110000	20	B	2029	-- Nontissés de filaments synthétiques ou artificiels, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, d'un poids n'excédant pas 25 g/m²
5603120000	20	B	2029	-- Nontissés de filaments synthétiq. ou artificiels, même imprégnés, enduits, recouverts ou ..., poids sup. à 25g/m² mais n'excd. pas 70g/m²
5603130000	20	B	2029	-- Nontissés de filaments synthétiq. ou artificiels, même imprégnés, enduits, recouverts ou..., poids sup. à 70g/m² mais n'excd. pas 150g/m²
5603140000	20	B	2029	-- Nontissés de filaments synthétiques ou artificiels, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, d'un poids supérieur à 150 g/m²
5603910000	20	B	2026	-- Autres nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, d'un poids n'excédant pas 25 g/m²
5603920000	20	B	2026	-- Autres nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, d'un poids supérieur à 25 g/m² mais n'excédant pas 70 g/m²
5603930000	20	B	2029	-- Autres nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, d'un poids supérieur à 70 g/m² mais n'excédant pas 150 g/m²
5603940000	20	B	2026	-- Autres nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, d'un poids supérieur à 150 g/m²
5604100000	10	B	2026	- Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles
5604900000	10	B	2026	- Fils textiles, lames et formes similaires des n°s 54.04 ou 54.05, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de mat. plast.
5605000000	10	B	2026	Filés métalliques et fils métallisés, même guipés, consti. par des fils textiles, des lames ou formes simil. des n°54.04 ou 54.05...de métal
5606000000	10	B	2026	Fils, lames et formes simil. des n°54.04 ou 54.05, guipés aut. que ...n°56.05 et ...crin guipés; fils de chenille; fils dits «de chaînette».
5607210000	10	D	Exclus	-- Ficelles lieuses ou botteleuses de sisal ou d'autres fibres textiles du genre Agave, même imprégnées...de caoutchouc ou de mat. plastique
5607290000	10	D	Exclus	-- Autres ficelles, cordes et cordages de sisal ou d'autres fibres textiles du genre Agave, même imprégnés...de caoutchouc ou de mat. plast.

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
5607410000	10	B	2026	-- Ficelles lieuses ou botteleuses de polyéthylène ou de polypropylène, même imprégnées, ...ou gainées de caoutchouc ou de matière plastique
5607490000	10	B	2026	-- Autres ficelles, cordes et cordages de polyéthylène ou de polypropylène, même imprégnés ...de caoutchouc ou de matières plastiques
5607500000	10	B	2026	- Ficelles, cordes et cordages d'autres fibres synthétiques, même imprégnés, enduits, ...ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique
5607900000	10	D	Exclus	- Autres ficelles, cordes et cordages, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique du n° 56.07
5608110000	5	C	2026	-- Filets confectionnés pour la pêche en matières textiles synthétiques ou artificielles
5608190000	20	C	2029	-- Filets confectionnés en matières textiles synthétiques ou artificielles, autres que pour la pêche
5608901000	5	C	2029	-- Filets confectionnés pour la pêche autres qu'en matières textiles synthétiques ou artificielles
5608909000	20	C	2029	-- Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages; autres filets en matières textiles
5609000000	20	B	2029	Articles en fils, lames ou formes similaires des n°s 54.04 ou 54.05, ficelles, cordes ou cordages, non dénommés ni compris ailleurs.
5701100000	20	B	2029	- Tapis en matières de laine ou de poils fins, à point noués ou enroulés, même confectionnés
5701900000	20	B	2029	- Tapis en matières textiles, autres que de laine ou de poils fins, à point noués ou enroulés, même confectionnés
5702100000	20	B	2029	- Tapis dits «Kelim» ou «Kilim», «Schumacks» ou «Soumak», «Karamanie» et tapis similaires tissés à la main
5702200000	20	B	2029	- Revêtements de sol en coco
5702310000	20	B	2026	-- Tapis et autres revêtements de sol, de laine ou de poils fins, à velours, non confectionnés, non touffetés ni floqués
5702320000	20	B	2029	-- Tapis et autres revêtements de sol, de mat. textiles synthétiq. ou artificielles, à velours, non confectionnés, non touffetés ni floqués
5702390000	20	B	2029	-- Tapis et autres revêtements de sol, d'autres matières textiles, à velours, non confectionnés, non touffetés ni floqués
5702410000	20	B	2029	-- Tapis et autres revêtements de sol, de laine ou de poils fins, à velours, confectionnés, non touffetés ni floqués
5702420000	20	B	2029	-- Tapis et autres revêtements de sol, de mat. textiles synthétiq. ou artificielles, à velours, confectionnés, non touffetés ni floqués

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
5702490000	20	B	2029	-- Tapis et autres revêtements de sol, d'autres matières textiles, à velours, confectionnés, non touffetés ni floqués
5702500000	20	B	2029	- Autres tapis et revêtements de sol, en matières textiles, sans velours, tissés, non touffetés ni floqués, non confectionnés
5702910000	20	B	2029	-- Autres tapis et revêtements de sol, de laine ou de poils fins, sans velours, confectionnés, tissés, non touffetés ni floqués
5702920000	20	B	2029	-- Autres tapis et revêtements de sol, de mat. textil. synthétiq. ou artificiel,sans velours, tissés,non touffetés ni floqués, confectionnés
5702990000	20	B	2029	-- Autres tapis et revêtements de sol, d'autres matières textiles, sans velours, tissés, non touffetés ni floqués, confectionnés
5703100000	20	B	2029	- Tapis et autres revêtements de sol, de laine ou de poils fins, touffetés, même confectionnés
5703200000	20	B	2029	- Tapis et autres revêtements de sol , de nylon ou d'autres polyamides, touffetés, même confectionnés
5703300000	20	B	2029	- Tapis et autres revêtements de sol, d'autres matières textiles synthétiques ou artificielles, touffetés, même confectionnés
5703900000	20	B	2029	- Tapis et autres revêtements de sol, d'autres matières textiles, touffetés, même confectionnés du N° 57.03
5704100000	20	B	2029	- Carreaux en feutre non touffetés ni floqués, même confectionnés, dont la superficie n'excède pas 0,3 m²
5704200000	20	B	2026	- Carreaux en feutre, non touffetés ni floqués même confectionnés dont la surface excède 0,3 m² mais n'excède pas 1 m²
5704900000	20	B	2029	- Autres tapis et revêtements de sol, en feutre, non touffetés ni floqués, même confectionnés, du N° 57.04
5705000000	20	B	2029	Autres tapis et revêtements de sol en matières textiles, même confectionnés.
5801100000	20	B	2026	- Velours et peluche tissés et tissus de chenille, de laine ou de poils fins, autres que les articles des n°s 58.02 ou 58.06
5801210000	20	D	Exclus	-- Velours et peluches par la trame, de coton, non coupés, autres que les articles des n°s 58.02 ou 58.06
5801220000	20	D	Exclus	-- Velours et peluches par la trame, de coton, coupés, côtelés, autres que les articles des n°s 58.02 ou 58.06
5801230000	20	D	Exclus	-- Autres velours et peluches par la trame, de coton, autres que les articles des n°s 58.02 ou 58.06
5801260000	20	D	Exclus	-- Tissus de chenille, de coton, autres que les articles des n°58.02 ou 58.06
5801270000	20	D	Exclus	-- Velours et peluches par la chaîne, de coton, autres que les articles des n°s 58.02 ou 58.06

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
5801310000	20	B	2026	-- Velours et peluches par la trame, de fibres synthétiques ou artificielles, non coupés, autres que les articles des n°s 58.02 ou 58.06
5801320000	20	B	2026	-- Velours et peluches par la trame, de fibres synthétiq. ou artificielles, coupés, côtelés, autres que les articles des n°s 58.02 ou 58.06
5801330000	20	B	2029	-- Autres velours et peluches par la trame, de fibres synthétiques ou artificielles, autres que les articles des n°s 58.02 ou 58.06
5801360000	20	B	2026	-- Tissus de chenille, de fibres synthétiques ou artificielles, autres que les articles des n°s 58.02 ou 58.06
5801370000	20	B	2026	-- Velours et peluches par la chaîne, de fibres synthétiques ou artificielles, autres que les articles des n°s 58.02 ou 58.06
5801900000	20	B	2026	- Velours et peluches tissés et tissus de chenille, d'autres matières textiles, autres que les articles des n°s 58.02 ou 58.06
5802110000	20	B	2026	-- Tissus bouclés du genre éponge, en coton, écrus, autres que les articles du n°58.06
5802190000	20	B	2026	-- Tissus bouclés du genre éponge, en coton, non écrus, autres que les articles du n°58.06
5802200000	20	B	2026	- Tissus bouclés du genre éponge, en autres matières textiles, autres que les articles du n°58.06
5802300000	20	B	2026	- Surfaces textiles touffetées, autres que les produits du n° 57.03
5803001000	20	D	Exclus	--Tissus à point de gaze, en polypropylène utilisés comme support de tapis, autres que les articles du n° 58.06
5803009000	20	D	Exclus	-- Tissus à point de gaze, autres que les tissus en polypropylène utilisés comme support de tapis et les articles du n° 58.06
5804100000	20	B	2026	- Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées
5804210000	20	B	2026	-- Dentelles à la mécanique, de fibres synthétiq. ou artificielles, en pièces, bande ou motifs,autres que les produits des n°s 60.02 à 60.06
5804290000	20	B	2026	-- Dentelles à la mécanique d'autres matières textiles, en pièces, bande ou motifs,autres que les produits des n°s 60.02 à 60.06
5804300000	20	B	2026	- Dentelles à la main, en pièces, en bande ou en motifs, autres que les produits des n°s 60.02 à 60.06
5805000000	20	B	2026	Tapisseries tissées à la main (genre Gobelins, ... et similaires) et tapisseries à l'aiguille (au petit point ...), même confectionnées.
5806100000	20	B	2026	- Rubanerie de velours, de peluches, de tissus de chenille ou de tissus bouclés du genre éponge, autres que les articles du n° 58.07
5806200000	20	B	2029	- Autre rubanerie, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, autres que les articles du n° 58.07

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
5806310000	20	B	2026	- Rubanerie de coton, autres que les articles du n° 58.07
5806320000	20	B	2029	-- Rubanerie de fibres synthétiques ou artificielles, autres que les articles du n° 58.07
5806390000	20	B	2029	- Autres rubanerie d'autres matières textiles, autres que les articles du n° 58.07
5806400000	20	B	2029	- Rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs)
5807100000	20	B	2029	- Etiquettes, écussons et articles similaires en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, non brodés, tissés
5807900000	20	B	2029	- Etiquettes, écussons et articles similaires en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, non brodés, autres que tissés
5808100000	20	B	2029	- Tresses en pièces
5808900000	20	B	2029	-Articles de passementerie et ornementaux analogues, en pièces, sans broderie, autres que ceux en bonneterie; glands, floches … similaires
5809000000	20	B	2026	Tissus de fils de métal et tissus de filés métalliques ou de fils textiles métallisés du n°56.05, pour l'habillement, l'ameublement ...NDCA.
5810100000	20	B	2026	- Broderies chimiques ou aériennes et broderies à fond découpé, en pièces, en bandes ou en motifs
5810910000	20	B	2029	-- Broderies de coton, en pièces, en bandes ou en motifs
5810920000	20	B	2029	-- Broderies de fibres synthétiques ou artificielles, en pièces, en bandes ou en motifs
5810990000	20	B	2029	-- Broderies d'autres matières textiles, en pièces, en bandes ou en motifs, du n° 58.10
5811000000	20	B	2029	Produits textiles matelassés en pièces, constitués d'une ou plusieurs couches de matières textiles … , autres que les broderies du n° 58.10.
5901100000	20	B	2029	- Tissus enduits de colle ou de matières amylacées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages similaires
5901900000	20	B	2026	- Toiles à calquer ou transparentes pour dessin; toiles préparées pour la peinture; bougran et tissus similaires raidis pour la chapellerie
5902100000	10	B	2026	- Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides
5902200000	10	B	2026	- Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de polyesters
5902900000	10	B	2026	- Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose
5903100000	20	B	2029	- Tissus imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou stratifiés avec du polychlorure de vinyle
5903200000	20	B	2029	- Tissus imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou stratifiés avec du polyuréthanne

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
5903900000	20	B	2029	- Autres tissus imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou stratifiés avec de la matière plastique, du n° 59.03
5904100000	20	B	2026	- Linoléums, même découpés
5904900000	20	B	2026	- Revêtements de sol consistant en un enduit ou un recouvrement appliqué sur un support textile, même découpés
5905000000	20	B	2029	Revêtements muraux en matières textiles.
5906100000	20	B	2029	- Rubans adhésifs d'une largeur n'excédant pas 20 cm
5906910000	20	B	2029	-- Tissus caoutchoutés de bonneterie, autres que ceux du n° 59.02
5906990000	20	B	2029	-- Autres tissus caoutchoutés, du n° 59.06
5907000000	20	B	2029	Autres tissus imprégnés, enduits ou recouverts; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'atelier ou usages analogues.
5908000000	20	B	2029	Mèches tissées, tressées ou tricotées,en mat. textiles, pour lampes ... similaires; manchons à incandescence et étoffes ... même imprégnés.
5909000000	20	A	2024	Tuyaux pour pompes et tuyaux similaires, en matières textiles, même avec armatures ou accessoires en autres matières.
5910000000	10	A	2019	Courroies transporteuses ou de transmission en mat. textiles, même imprégnées ... avec de la mat. plastiques ou renforcées de métal ou ...
5911100000	10	A	2024	- Tissus, feutres et tissus doublés de feutre, combinés avec une ou plusieurs couches de caoutchouc ... pour d'autres usages techniques ...
5911200000	10	A	2019	- Gazes et toiles à bluter, même confectionnées
5911310000	10	A	2019	-- Tissus et feutres sans fin ou munis de moyens de jonction, utilisés sur les machines à papier ou similaires (...), de moins de 650 g/m²
5911320000	10	A	2019	-- Tissus et feutres sans fin ou munis de moyens de jonction, utilisés sur les machines à papier ou similaires (...), d'au moins 650 g/m²
5911400000	10	A	2019	- Etreindelles et tissus épais utilisés sur des presses d'huilerie ou pour des usages techniques analogues, y compris ceux en cheveux
5911900000	10	A	2021	- Autres produits et articles textiles pour usages techniques, visés à la note 7 du présent Chapitre
6001100000	20	A	2021	- Etoffes dites «à longs poils», en bonneterie
6001210000	20	B	2026	-- Etoffes à boucles de coton, en bonneterie
6001220000	20	B	2026	-- Etoffes à boucles de fibres synthétiques artificielles, en bonneterie
6001290000	20	B	2026	-- Etoffes à boucles d'autres matières textiles, en bonneterie

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
6001910000	20	B	2026	-- Velours et peluches, de coton, en bonneterie
6001920000	20	B	2029	-- Velours et peluches, de fibres synthétiques ou artificielles, en bonneterie
6001990000	20	B	2029	-- Velours et peluches, d'autres matières textiles, du n° 60.01
6002400000	20	B	2026	- Etoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères sans fils de caoutchouc
6002900000	20	B	2026	- Autres étoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de caoutchouc
6003100000	20	B	2026	- Etoffes de bonneterie de laine ou de poils fins d'une largeur n'excédant pas 30 cm, autres que celles des n°s 60.01 et 60.02
6003200000	20	B	2026	- Etoffes de bonneterie de coton d'une largeur n'excédant pas 30 cm, autres que celles des n°s 60.01 et 60.02
6003300000	20	B	2026	- Etoffes de bonneterie de fibres synthétiques d'une largeur n'excédant pas 30 cm, autres que celles des n°s 60.01 et 60.02
6003400000	20	B	2026	- Etoffes de bonneterie de fibres artificielles d'une largeur n'excédant pas 30 cm, autres que celles des n°s 60.01 et 60.02
6003900000	20	B	2026	- Autres étoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, autres que celles des n°s 60.01 et 60.02
6004100000	20	B	2026	- Etoffes de bonneterie d'une largeur excédant 30cm, contenant en poids 5 % ou plus de fils d?'élastomères sans fils de caoutchouc
6004900000	20	B	2026	- Autres étoffes de bonneterie d'une largeur excédant 30 cm, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de caoutchouc
6005210000	20	D	Exclus	-- Etoffes de bonneterie-chaîne de coton, écrues ou blanchies, autres que celles des n°s 60.01 à 60.04
6005220000	20	D	Exclus	-- Etoffes de bonneterie-chaîne de coton, teintes, autres que celles des n°s 60.01 à 60.04
6005230000	20	D	Exclus	-- Etoffes de bonneterie-chaîne de coton, en fils de diverses couleurs, autres que celles des n°s 60.01 à 60.04
6005240000	20	D	Exclus	-- Etoffes de bonneterie-chaîne de coton, imprimées, autres que celles des n°s 60.01 à 60.04
6005350000	20	D	Exclus	-- Etoffes de fibres synthétiques mentionnées dans la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre
6005360000	20	D	Exclus	-- Etoffes de fibres synthétiques, autres que celles de la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre, écrues ou blanchies
6005370000	20	B	2026	-- Etoffes de fibres synthétiques, autres que celles de la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre, teintes

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
6005380000	20	B	2026	-- Etoffes de fibres synthétiques, autres que celles de la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre, en fils de diverses couleurs
6005390000	20	B	2026	-- Etoffes de fibres synthétiques, autres que celles de la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre, imprimées
6005410000	20	B	2026	-- Etoffes de bonneterie-chaîne de fibres artificielles, écrues ou blanchies, autres que celles des n°s 60.01 à 60.04
6005420000	20	B	2026	-- Etoffes de bonneterie-chaîne de fibres artificielles, teintes, autres que celles des n°s 60.01 à 60.04
6005430000	20	B	2026	-- Etoffes de bonneterie-chaîne de fibres artificielles, en fils de diverses couleurs, autres que celles des n°s 60.01 à 60.04
6005440000	20	B	2026	-- Etoffes de bonneterie-chaîne de fibres artificielles, imprimées, autres que celles des n°s 60.01 à 60.04
6005900000	20	B	2026	- Autres étoffes de bonneterie-chaîne, autres que celles des n°s 60.01 à 60.04
6006100000	20	D	Exclus	- Autres étoffes de bonneterie de laine ou de poids fins
6006210000	20	D	Exclus	-- Autres étoffes de bonneterie de coton, écrues ou blanchies
6006220000	20	D	Exclus	-- Autres étoffes de bonneterie de coton, teintes
6006230000	20	D	Exclus	-- Autres étoffes de bonneterie de coton, en fils de diverses couleurs
6006240000	20	D	Exclus	-- Autres étoffes de bonneterie de coton, imprimées
6006310000	20	B	2029	-- Autres étoffes de bonneterie de fibres synthétiques, écrues ou blanchies
6006320000	20	B	2026	-- Autres étoffes de bonneterie de fibres synthétiques, teintes
6006330000	20	B	2029	-- Autres étoffes de bonneterie de fibres synthétiques, en fils de diverses couleurs
6006340000	20	B	2029	-- Autres étoffes de bonneterie de fibres synthétiques, en fils de diverses couleurs, imprimées
6006410000	20	B	2026	-- Autres étoffes de bonneterie de fibres artificielles, écrues ou blanchies
6006420000	20	B	2026	-- Autres étoffes de bonneterie de fibres artificielles, teintes
6006430000	20	B	2026	-- Autres étoffes de bonneterie de fibres artificielles, en fils de diverses couleurs
6006440000	20	B	2026	-- Autres étoffes de bonneterie de fibres artificielles, imprimées
6006900000	20	B	2029	- Autres étoffes de bonneterie, du n° 60.06
6101200000	20	C	2029	- Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et similaires, en bonneterie de coton, pour hommes ou garçonnets, sauf articles du n° 61.03
6101300000	20	C	2029	- Manteaux, cabans, capes...et similaires, en bonneterie de fib. synthétiq. ou artificielles pour hommes ou garçonnets, sauf art. du n°61.03
6101900000	20	C	2029	- Manteaux, cabans, capes, anoraks...et similaires, en bonneterie d'autres mat. textiles, pour hommes ou garçonnets, sauf art. du n°61.03

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
6102100000	20	C	2029	- Manteaux, cabans, capes, anoraks... et similaires, en bonneterie de laine ou de poils fins pour femmes ou fillettes, sauf art. du n°61.04
6102200000	20	C	2029	- Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et similaires, en bonneterie de coton, pour femmes ou fillettes, sauf articles du n° 61.04
6102300000	20	C	2029	- Manteaux, cabans, capes…et similaires, en bonneterie de fibres synthétiq. ou artificielle, pour femmes ou fillettes, sauf art. du n°61.04
6102900000	20	C	2029	- Manteaux, cabans, capes, anoraks... et similaires, en bonneterie d'autres mat. textiles pour femmes ou fillettes, sauf art. du n°61.04
6103100000	20	D	Exclus	- Costumes ou complets en bonneterie pour hommes ou garçonnets
6103220000	20	D	Exclus	-- Ensembles de coton, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets
6103230000	20	D	Exclus	-- Ensembles de fibres synthétiques, en bonneterie pour hommes ou garçonnets
6103290000	20	D	Exclus	-- Ensembles d'autres matières textiles, en bonneterie pour hommes ou garçonnets
6103310000	20	D	Exclus	-- Vestons de laine ou de poils fins, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets
6103320000	20	D	Exclus	-- Vestons de coton, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets
6103330000	20	D	Exclus	-- Vestons de fibres synthétiques, en bonneterie pour hommes ou garçonnets
6103390000	20	D	Exclus	-- Vestons d'autres matières textiles, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets
6103410000	20	D	Exclus	-- Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (sauf pour bain), de laine ou poils fins, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets
6103420000	20	D	Exclus	-- Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts de coton, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets
6103430000	20	B	2029	-- Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (sauf pour bain), de fibres synthétiques, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets
6103490000	20	B	2029	-- Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (sauf pour bain), d'autres mat. textiles, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets
6104130000	20	B	2029	-- Costumes tailleurs de fibres synthétiques, en bonneterie, pour femmes ou fillette
6104190000	20	B	2029	-- Costumes tailleurs d'autres matières textiles, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6104220000	20	D	Exclus	-- Ensembles de coton, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6104230000	20	B	2029	-- Ensembles de fibres synthétiques, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6104290000	20	B	2029	-- Ensembles d'autres matières textiles, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6104310000	20	B	2026	-- Vestes de laine ou de poils fins, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6104320000	20	D	Exclus	-- Vestes de coton, en bonneterie, pour femmes ou fillettes

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
6104330000	20	B	2026	-- Vestes de fibres synthétiques, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6104390000	20	B	2029	-- Vestes d'autres matières textiles, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6104410000	20	B	2026	-- Robes de laine ou de poils fins, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6104420000	20	B	2029	-- Robes de coton, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6104430000	20	B	2029	-- Robes de fibres synthétiques, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6104440000	20	B	2029	-- Robes de fibres artificielles, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6104490000	20	B	2029	-- Robes d'autres matières textiles, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6104510000	20	B	2026	-- Jupes et jupes-culottes de laine ou de poils fins, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6104520000	20	B	2029	-- Jupes et jupes-culottes de coton, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6104530000	20	B	2029	-- Jupes et jupes-culottes de fibres synthétiques, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6104590000	20	B	2029	-- Jupes et jupes-culottes d'autres matières textiles, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6104610000	20	B	2026	-- Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (sauf pour bain), de laine ou poils fins, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6104620000	20	B	2029	-- Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (sauf pour bain), de coton , en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6104630000	20	B	2029	-- Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (sauf pour bain), de fibres synthétiques, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6104690000	20	B	2029	-- Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (sauf pour bain), d'autres mat. textiles, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6105100000	20	B	2029	- Chemises et chemisettes de coton, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets
6105200000	20	B	2029	- Chemises et chemisettes de fibres synthétiques ou artificielles, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets
6105900000	20	B	2029	- Chemises et chemisettes d'autres matières textiles, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets
6106100000	20	B	2029	- Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes de coton, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6106200000	20	B	2029	- Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes de fibres synthétiques ou artificielles, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6106900000	20	B	2029	- Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes d'autres matières textiles, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6107110000	20	B	2029	-- Slips et caleçons de coton, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets
6107120000	20	B	2029	-- Slips et caleçons de fibres synthétiques ou artificielles, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
6107190000	20	B	2029	-- Slips et caleçons d'autres matières textiles, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets
6107210000	20	B	2029	-- Chemises de nuit et pyjamas de coton, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets
6107220000	20	B	2026	-- Chemises de nuit et pyjamas de fibres synthétiques ou artificielles, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets
6107290000	20	B	2029	-- Chemises de nuit et pyjamas d'autres matières textiles, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets
6107910000	20	B	2029	-- Peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires de coton, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets
6107990000	20	B	2026	-- Peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires d'autres matières textiles, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets
6108110000	20	B	2026	-- Combinaisons ou fonds de robes et jupons de fibres synthétiques ou artificielles, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6108190000	20	B	2026	-- Combinaisons ou fonds de robes et jupons d'autres matières textiles, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6108210000	20	B	2029	-- Slips et culottes de coton, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6108220000	20	B	2029	-- Slips et culottes de fibres synthétiques ou artificielles, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6108290000	20	B	2029	-- Slips et culottes d'autres matières textiles, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6108310000	20	B	2029	-- Chemises de nuit et pyjamas de coton, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6108320000	20	B	2029	-- Chemises de nuit et pyjamas de fibres synthétiques ou artificielles, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6108390000	20	B	2029	-- Chemises de nuit et pyjamas d'autres matières textiles, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6108910000	20	B	2029	-- Déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires de coton, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6108920000	20	B	2029	-- Déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et similaires de fib. synthétiq. ou artificiel., en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6108990000	20	B	2026	-- Déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires d'autres mat. textiles, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6109100000	20	B	2029	- T- shirts et maillots de corps de coton, en bonneterie
6109900000	20	B	2029	-T- shirts et maillots de corps d'autres matières textiles, en bonneterie
6110110000	20	B	2026	-- Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires y compris les sous-pulls, de laine, en bonneterie

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
6110120000	20	B	2026	-- Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires y compris les sous-pulls, de chèvre de Cachemire, en bonneterie
6110190000	20	B	2026	-- Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires y compris les sous-pulls, d'autres poils fins, en bonneterie
6110200000	20	B	2029	- Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires y compris les sous-pulls, de coton, en bonneterie
6110300000	20	B	2029	- Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et similaires y compris les sous-pulls, de fibres synthétiques ou artificielles, en bonneterie
6110900000	20	B	2029	- Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires y compris les sous-pulls, d'autres matières textiles, en bonneterie
6111200000	20	B	2029	- Vêtements et accessoires de vêtements, de coton, en bonneterie, pour bébé
6111300000	20	B	2029	- Vêtements et accessoires de vêtements, de fibres synthétiques, en bonneterie, pour bébé
6111900000	20	B	2029	- Vêtements et accessoires de vêtements, d'autres matières textiles, en bonneterie, pour bébé
6112110000	20	B	2029	-- Survêtements de sport (trainings) de coton, en bonneterie
6112120000	20	B	2029	-- Survêtements de sport (trainings) de fibres synthétiques, en bonneterie
6112190000	20	B	2029	-- Survêtements de sport (trainings) d'autres matières textiles, en bonneterie
6112200000	20	B	2026	- Combinaisons et ensembles de ski, en bonneterie
6112310000	20	B	2029	-- Maillots, culottes et slips de bain, de fibres synthétiques, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets
6112390000	20	B	2029	-- Maillots, culottes et slips de bain, d'autres matières textiles, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets
6112410000	20	B	2029	-- Maillots, culottes et slips de bain, de fibres synthétiques, en bonneterie, pour femmes et fillettes
6112490000	20	B	2029	-- Maillots, culottes et slips de bain, d'autres matières textiles, en bonneterie, pour femmes et fillettes
6113000000	20	B	2029	Vêtements confectionnés en étoffes de bonneterie des n°s 59.03, 59.06 ou 59.07.
6114200000	20	B	2029	- Autres vêtements de coton, en bonneterie
6114300000	20	B	2029	- Autres vêtements de fibres synthétiques ou artificielles, en bonneterie
6114900000	20	B	2029	- Autres vêtements d'autres matières textiles, en bonneterie
6115100000	20	B	2029	- Collants (bas-culottes), bas et mi-bas à compression dégressive (les bas à varices, par exemple), en bonneterie
6115210000	20	B	2029	-- Autres collants (bas-culottes) de fibres synthétiques, titrant en fils simples moins de 67 décitex, en bonneterie

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
6115220000	20	B	2026	-- Autres collants (bas-culottes) de fibres synthétiques, titrant en fils simples 67 décitex ou plus, en bonneterie
6115290000	20	B	2029	-- Autres collants (bas-culottes) d'autres matières textiles, en bonneterie
6115300000	20	B	2026	- Autres bas et mi-bas de femmes titrant en fils simples moins de 67 décitex, en bonneterie
6115940000	20	B	2026	-- Autres chausettes et articles chaussants, de laine ou de poils fins, en bonneterie
6115950000	20	B	2029	-- Autres chaussettes et articles chaussants, de coton, en bonneterie
6115960000	20	B	2029	-- Autres chaussettes et articles chaussants, de fibres syntétiques, en bonneterie
6115990000	20	B	2029	-- Autres chaussettes et articles chaussants, d'autres matières textiles, en bonneterie
6116100000	20	B	2029	- Gants, mitaines et moufles, imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques ou de caoutchouc, en bonneterie
6116910000	20	B	2026	-- Gants, mitaines et moufles, de laine ou de poils fins, en bonneterie
6116920000	20	B	2026	-- Gants, mitaines et moufles de coton, en bonneterie
6116930000	20	B	2029	-- Gants, mitaines et moufles de fibres synthétiques, en bonneterie
6116990000	20	B	2029	-- Gants, mitaines et moufles d'autres matières textiles, en bonneterie
6117100000	20	B	2029	- Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles, voilettes et articles similaires, en bonneterie
6117800000	20	B	2029	- Autres accessoires confectionnés du vêtement, en bonneterie
6117900000	20	B	2026	- Parties de vêtements ou accessoires de vêtements, en bonneterie
6201110000	20	B	2029	-- Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires, de laine ou de poils fins, pour hommes ou garçonnets, sauf art. du n° 62.03
6201120000	20	B	2029	-- Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires de coton, pour hommes ou garçonnets, sauf art. du n° 62.03
6201130000	20	B	2029	-- Manteaux, imperméables, cabans, capes et similaires de fibres synthétiq. ou artificiel., pour hommes ou garçonnets, sauf art. du n° 62.03
6201190000	20	B	2029	-- Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires d'autres matières textiles, pour hommes ou garçonnets, sauf art. du n° 62.03
6201910000	20	B	2026	-- Anoraks, blousons et articles similaires, de laine ou de poils fins, pour hommes ou garçonnets, sauf articles du n° 62.03
6201920000	20	B	2029	-- Anoraks, blousons et articles similaires, de coton, pour hommes ou garçonnets, sauf articles du n° 62.03

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
6201930000	20	B	2029	-- Anoraks, blousons et articles similaires, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets, sauf articles du n° 62.03
6201990000	20	B	2029	-- Anoraks, blousons et articles similaires, d'autres matières textiles, pour hommes ou garçonnets, sauf articles du n° 62.03
6202110000	20	B	2026	-- Manteaux, imperméables, cabans,capes et articles similaires de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes, sauf articles du n°62.04
6202120000	20	B	2026	-- Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires de coton, pour femmes ou fillettes, sauf articles du n° 62.04
6202130000	20	B	2029	-- Manteaux, imperméables, cabans, capes et similaires de fibres synthétiques ou artificiel., pour femmes ou fillettes, sauf art. du n°62.04
6202190000	20	B	2029	-- Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires d'autres matières textiles, pour femmes ou fillettes, sauf art. du n° 62.04
6202910000	20	B	2026	-- Anoraks, blousons et articles similaires de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes, sauf articles du n° 62.04
6202920000	20	B	2029	-- Anoraks, blousons et articles similaires de coton, pour femmes ou fillettes, à l'exclusion des articles du n° 62.04
6202930000	20	B	2029	-- Anoraks, blousons et articles similaires de fibres syntétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes, sauf articles du n° 62.04
6202990000	20	B	2029	-- Anoraks, blousons et articles similaires d'autres matières textiles, pour femmes ou fillettes, à l'exclusion des articles du n° 62.04
6203110000	20	B	2029	-- Costumes ou complets de laine ou de poils fins, pour hommes ou garçonnets
6203120000	20	B	2029	-- Costumes ou complets de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets
6203190000	20	B	2029	-- Costumes ou complets d'autres matières textiles, pour hommes ou garçonnets
6203220000	20	B	2029	-- Ensembles de coton pour hommes ou garçonnets
6203230000	20	B	2029	-- Ensembles de fibres synthétiques pour hommes ou garçonnets
6203290000	20	B	2029	-- Ensembles d'autres matières textiles pour hommes ou garçonnets
6203310000	20	B	2029	-- Vestons de laine ou de poils fins pour hommes ou garçonnets
6203320000	20	B	2029	-- Vestons de coton pour hommes ou garçonnets
6203330000	20	B	2029	-- Vestons de fibres synthétiques pour hommes ou garçonnets
6203390000	20	B	2029	-- Vestons d'autres matières textiles pour hommes ou garçonnets

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
6203410000	20	B	2029	-- Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), de laine ou de poils fins, pour hommes ou garçonnets
6203420000	20	B	2029	-- Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), de coton, pour hommes ou garçonnets
6203430000	20	B	2029	-- Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets
6203490000	20	B	2029	-- Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), d'autres matières textiles, pour hommes ou garçonnets
6204110000	20	B	2026	-- Costumes tailleurs de laine ou de poils fins pour femmes ou fillettes
6204120000	20	B	2029	-- Costumes tailleurs de coton pour femmes ou fillettes
6204130000	20	B	2026	-- Costumes tailleurs de fibres synthétiques pour femmes ou fillettes
6204190000	20	B	2029	-- Costumes tailleurs d'autres matières textiles pour femmes ou fillettes
6204210000	20	B	2026	-- Ensembles de laine ou de poils fins pour femmes ou fillettes
6204220000	20	B	2029	-- Ensembles de coton pour femmes ou fillettes
6204230000	20	B	2029	-- Ensembles de fibres synthétiques pour femmes ou fillettes
6204290000	20	B	2029	-- Ensembles d'autres matières textiles pour femmes ou fillettes
6204310000	20	B	2029	-- Vestes de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes
6204320000	20	B	2029	-- Vestes de coton, pour femmes ou fillettes
6204330000	20	B	2029	-- Vestes de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes
6204390000	20	B	2029	-- Vestes d'autres matières textiles, pour femmes ou fillettes
6204410000	20	B	2026	-- Robes de laine ou de poils fins pour femmes ou fillettes
6204420000	20	B	2029	-- Robes de coton pour femmes ou fillettes
6204430000	20	B	2029	-- Robes de fibres synthétiques pour femmes ou fillettes
6204440000	20	B	2029	-- Robes de fibres artificielles pour femmes ou fillettes
6204490000	20	B	2029	-- Robes d'autres matières textiles pour femmes ou fillettes
6204510000	20	B	2026	-- Jupes et jupes-culottes de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes
6204520000	20	B	2029	-- Jupes et jupes-culottes de coton, pour femmes ou fillettes
6204530000	20	B	2029	-- Jupes et jupes-culottes de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes
6204590000	20	B	2029	-- Jupes et jupes-culottes d'autres matières textiles, pour femmes ou fillettes
6204610000	20	B	2026	-- Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
6204620000	20	B	2029	-- Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), de coton, pour femmes ou fillettes
6204630000	20	B	2029	-- Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes
6204690000	20	B	2029	-- Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), d'autres matières textiles, pour femmes ou fillettes
6205200000	20	B	2029	- Chemises et chemisettes de coton, pour hommes ou garçonnets
6205300000	20	B	2029	- Chemises et chemisettes de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets
6205900000	20	B	2029	- Chemises et chemisettes d'autres matières textiles, pour hommes ou garçonnets
6206100000	20	B	2029	- Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes de soie ou de déchets de soie, pour femmes ou fillettes
6206200000	20	B	2026	-Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes
6206300000	20	B	2029	- Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes de coton, pour femmes ou fillettes
6206400000	20	B	2029	- Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes
6206900000	20	B	2029	- Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes d'autres matières textiles, pour femmes ou fillettes
6207110000	20	B	2029	-- Slips, caleçons et articles similaires, de coton, pour hommes ou garçonnets
6207190000	20	B	2029	-- Slips, caleçons et articles similaires, d'autres matières textiles, pour hommes ou garçonnets
6207210000	20	B	2029	-- Chemises de nuits, pyjamas et articles similaires, de coton, pour hommes ou garçonnets
6207220000	20	B	2026	-- Chemises de nuits, pyjamas et articles similaires, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets
6207290000	20	B	2029	-- Chemises de nuits, pyjamas et articles similaires, d'autres matières textiles, pour hommes ou garçonnets
6207910000	20	B	2029	-- Gilets de corps, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, de coton, pour hommes ou garçonnets
6207990000	20	B	2029	-- Gilets de corps, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, d'autres matières textiles, pour hommes ou garçonnets
6208110000	20	B	2026	-- Combinaison ou fonds de robes, jupons et articles similaires, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
6208190000	20	B	2029	-- Combinaison ou fonds de robes, jupons et articles similaires, d'autres matières textiles, pour femmes ou fillettes
6208210000	20	B	2029	-- Chemises de nuits, pyjamas et articles similaires, de coton, pour femmes ou fillettes
6208220000	20	B	2029	-- Chemises de nuits, pyjamas et articles similaires, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes
6208290000	20	B	2026	-- Chemises de nuits, pyjamas et articles similaires, d'autres matières textiles, pour femmes ou fillettes
6208910000	20	B	2029	-- Gilets de corps et chemises de jour, slips, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et simil.,de coton, pour femmes ou fillettes
6208920000	20	B	2029	-- Gilets de corps et chemises de jour, slips, déshabillés… et articles similaires,de fibres synth. ou artificiel., pour femmes ou fillettes
6208990000	20	B	2029	-- Gilets de corps et chemises de jour, slips, déshabillés... et articles similaires, d'autres matières textiles, pour femmes ou fillettes
6209200000	20	B	2029	- Vêtements et accessoirs du vêtement de coton pour bébé
6209300000	20	B	2029	- Vêtements et accessoirs du vêtement de fibres synthétiques pour bébé
6209900000	20	B	2029	- Vêtements et accessoirs du vêtement d'autres matières textiles pour bébé
6210100000	20	B	2029	- Vêtements confectionnés en produits des n°s 56.02 ou 56.03
6210200000	20	B	2029	- Autres vêtements, des types visés dans les n°s 6201.11 à 6201.19, confectionnés en produits des n° 59.03, 59.06 ou 59.07
6210300000	20	B	2029	- Autres vêtements, des types visés dans les n°s 6202.11 à 6202.19, confectionnés en produits des n° 59.03, 59.06 ou 59.07
6210400000	20	B	2029	- Autres vêtements pour hommes ou garçonnets, confectionnés en produits des n° 59.03, 59.06 ou 59.07
6210500000	20	B	2029	- Autres vêtements pour femmes ou fillettes, confectionnés en produits des n° 59.03, 59.06 ou 59.07
6211110000	20	B	2029	-- Maillots, culottes et slips de bain pour hommes ou garçonnets
6211120000	20	B	2029	-- Maillots, culottes et slips de bain pour femmes ou fillettes
6211200000	20	B	2029	- Combinaisons et ensembles de ski
6211320000	20	B	2029	-- Autres vêtements de coton pour hommes ou garçonnets
6211330000	20	B	2029	-- Autres vêtements de fibres synthétiques ou artificielles pour hommes ou garçonnets
6211390000	20	B	2029	-- Autres vêtements d'autres matières textiles pour hommes ou garçonnets
6211420000	20	B	2029	-- Autres vêtements de coton pour femmes ou fillettes
6211430000	20	B	2029	-- Autres vêtements de fibres synthétiques ou artificielles pour femmes ou fillettes
6211490000	20	B	2029	-- Autres vêtements d'autres matières textiles pour femmes ou fillettes

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
6212100000	20	B	2029	- Soutiens-gorge, bustiers et articles similaires et leurs parties, même en bonneterie
6212200000	20	B	2029	- Gaines, gaines-culottes et articles similaires et leurs parties, même en bonneterie
6212300000	20	B	2029	- Combinés et articles similaires et leurs parties, même en bonneterie
6212900000	20	B	2029	- Corsets, bretelles, jarretelles, jarretières et articles similaires et leurs parties, même en bonneterie
6213200000	20	B	2026	- Mouchoirs et pochettes de coton
6213900000	20	B	2029	- Mouchoirs et pochettes d'autres matières textiles, à l'exclusion du coton
6214100000	20	B	2029	- Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-sol, mantilles, voiles et voilettes et articles similaires, de soie ou de déchets de soie
6214200000	20	B	2026	-Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-sol, mantilles, voiles et voilettes et articles similaires, de laine ou de poils fins
6214300000	20	B	2029	- Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-sol, mantilles, voiles et voilettes et articles similaires, de fibres synthétiques
6214400000	20	B	2029	-Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-sol, mantilles, voiles et voilettes et articles similaires, de fibres artificielles
6214900000	20	B	2029	- Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-sol, mantilles, voiles et voilettes et articles similaires, d'autres matières textiles
6215100000	20	B	2029	- Cravates, nœuds papillons et foulards cravates de soie ou de déchets de soie
6215200000	20	B	2029	- Cravates, nœuds papillons et foulards cravates de fibres synthétiques ou artificielles
6215900000	20	B	2029	- Cravates, nœuds papillons et foulards cravates d'autres matières textiles
6216000000	20	B	2029	Gants, mitaines et moufles.
6217100000	20	B	2029	- Autres accessoires confectionnés du vêtement
6217900000	20	B	2026	- Parties de vêtements ou d'accessoirs de vêtements autres que celles du n° 62.12
6301100000	20	B	2026	- Couvertures chauffantes électriques
6301200000	20	B	2029	- Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de laine ou de poils fins
6301300000	20	B	2029	- Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de coton
6301400000	20	B	2029	- Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de fibres synthétiques
6301900000	20	B	2029	- Autres couvertures du n° 63.01
6302100000	20	B	2029	- Linge de lit en bonneterie
6302210000	20	B	2029	-- Linge de lit, de coton, imprimé
6302220000	20	B	2029	-- Linge de lit, de fibres synthétiques ou artificielles, imprimé
6302290000	20	B	2029	-- Linge de lit, d'autres matières textiles, imprimé

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
6302310000	20	B	2029	-- Autre linge de lit, de coton, autres qu'en bonneterie ou imprimé
6302320000	20	B	2029	-- Autre linge de lit, de fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie ou imprimé
6302390000	20	B	2029	-- Autre linge de lit, d'autres matières textiles, autres qu'en bonneterie ou imprimé
6302400000	20	B	2029	- Linge de table en bonneterie
6302510000	20	B	2029	-- Linge de table de coton, autre qu'en bonneterie
6302530000	20	B	2029	-- Linge de table de fibres synthétiques ou artificielles, autre qu'en bonneterie
6302590000	20	B	2029	-- Linge de table d'autres matières textiles, autre qu'en bonneterie
6302600000	20	B	2029	- Linge de toilette ou de cuisine, bouclé du genre éponge, de coton
6302910000	20	B	2029	-- Linge de toilette ou de cuisine de coton, autre que le bouclé du genre éponge
6302930000	20	B	2029	-- Linge de toilette ou de cuisine de fibres synthétiques ou artificielles
6302990000	20	B	2029	-- Linge de toilette ou de cuisine d'autres matières textiles
6303120000	20	B	2029	-- Vitrages, rideaux et stores d'intérieur, cantonnières et tours de lits, de fibres synthétiques, en bonneterie
6303190000	20	B	2029	-- Vitrages, rideaux et stores d'intérieur, cantonnières et tours de lits, d'autres matières textiles, en bonneterie
6303910000	20	B	2029	-- Vitrages, rideaux et stores d'intérieur, cantonnières et tours de lits, de coton, autres qu'en bonneterie
6303920000	20	B	2029	-- Vitrages, rideaux et stores d'intérieur, cantonnières et tours de lits, de fibres synthétiques, autres qu'en bonneterie
6303990000	20	B	2029	-- Vitrages, rideaux et stores d'intérieur, cantonnières et tours de lits, d'autres matières textiles, autres qu'en bonneterie
6304110000	20	B	2026	-- Couvre-lits en bonneterie
6304190000	20	B	2029	-- Couvre-lits autres qu'en bonneterie
6304200000	0	A	2021	- Moustiquaires pour lits mentionnées dans la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre
6304910000	20	B	2026	-- Autres articles d'ameublement, à l'exclusion de ceux du n° 94.04, en bonneterie, du N°63.04
6304920000	20	B	2029	-- Autres articles d'ameublement, à l'exclusion de ceux du n° 94.04, autres qu'en bonneterie, de coton
6304930000	20	B	2029	-- Autres articles d'ameublement, à l'exclusion de ceux du n° 94.04, autres qu'en bonneterie, de fibres synthétiques
6304990000	20	B	2029	-- Autres articles d'ameublement, à l'exclusion de ceux du n° 94.04, autres qu'en bonneterie, d'autres matières textiles
6305100000	20	D	Exclus	- Sacs et sachets d'emballage de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03
6305200000	20	D	Exclus	- Sacs et sachets d'emballage de coton

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
6305320000	20	D	Exclus	-- Contenants souples pour matières en vrac, de matières textiles synthétiques ou artificielles
6305330000	20	D	Exclus	-- Autres sacs et sachets d'emballage obtenues à partir de lames ou formes similaires de polyéthylène ou de polypropylène
6305390000	20	D	Exclus	-- Autres sacs et sachet d'emballage de matières textiles synthétiques ou artificielles
6305900000	20	D	Exclus	- Sacs et sachets d'emballage d'autres matières textiles
6306120000	20	B	2029	-- Bâches et stores d'extérieur de fibres synthétiques
6306190000	20	B	2029	-- Bâches et stores d'extérieur d'autres matières textiles
6306220000	20	B	2029	-- Tentes de fibres synthétiques
6306290000	20	B	2029	-- Tentes d'autres matières textiles
6306300000	20	B	2026	- Voiles
6306400000	20	B	2029	- Matelas pneumatiques
6306900000	20	B	2029	- Planches à voile ou chars à voile; articles de campement autres que les matelas pneumatiques
6307100000	20	B	2029	- Serpillières ou wassingues, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien similaires
6307200000	5	B	2024	- Ceintures et gilets de sauvetage
6307900000	20	B	2029	- Autres articles confectionnés, y compris les patrons de vêtements, du n° 63.07
6308000000	20	B	2029	Assortiments composés de pièces de tissus et de fils, même avec accessoires, pour la confection de tapis … pour la vente au détail.
6309000000	20	D	Exclus	Articles de friperie.
6310101000	20	B	2029	-- Chiffons triés, en matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage
6310109000	20	B	2029	-- Ficelles, cordes et cordages, triés, en matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage
6310901000	20	B	2029	-- Chiffons, autres que triés, en matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage
6310909000	20	B	2029	-- Ficelles, cordes et cordages, autres que triés, en matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage
6401101000	10	B	2026	-- Chaussures comportant, à l'avant une coquille de protection en métal…à l?'état démonté ou non monté importées pour l'industrie du montage
6401109000	20	B	2029	-- Chaussures comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal importées autres que pour l'industrie du montage
6401921000	10	B	2026	--- Chaussures couvrant la cheville mais ne couvrant pas le genou…à l'état démonté ou non monté, importées pour l'industrie du montage

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
6401929000	20	B	2029	--- Chaussures couvrant la cheville mais ne couvrant pas le genou, importées autres que pour l'industrie du montage
6401991000	10	B	2026	--- Chaussures autres que celles couvrant la cheville mais pas le genou…à l'état démonté ou non monté importées pour l?'industrie du montage
6401999000	20	B	2029	--- Chaussures autres que celles couvrant la cheville mais ne couvrant pas le genou importées autres que pour l?'industrie du montage
6402121000	20	B	2026	--- Chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges, … à l?'état démonté ou non monté importées pour l'?industrie du montage
6402129000	20	B	2026	--- Chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges, importées autres que pour l'?industrie du montage
6402191000	10	B	2026	--- Chaussures de sport autres que celles de ski et pour le surf des neiges...démonté ou non monté importées pour l?'industrie du montage
6402199000	20	B	2029	--- Chaussures de sport autres que celles de ski et pour le surf des neiges importées autres que pour l?'industrie du montage
6402201000	10	B	2026	--- Chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons...démonté ou non monté importées pr l?'indus. du montage
6402209000	20	B	2029	--- Chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons importées autres que pour l?'industrie du montage
6402911000	10	B	2026	--- Chaussures couvrant la cheville, présentées entièrement à l?'état démonté ou non monté importées pour l?'industrie du montage
6402919000	20	B	2029	--- Chaussures couvrant la cheville, importées autres que pour l?'industrie du montage
6402991000	10	B	2026	--- Chaussures autres que celles couvrant la cheville ... entièrement à l?'état démonté ou non monté importées pour l?'industrie du montage
6402992000	20	B	2029	--- Sandales (tong)
6402999000	20	B	2029	--- Autres chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, du n° 64.02
6403121000	20	B	2026	--- Chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges … à l?'état démonté ou non monté importées pour l?'industrie du montage
6403129000	20	B	2029	--- Chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges importées autres que pour l?'industrie du montage

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
6403191000	10	B	2026	--- Chaussures de sport autres que de ski ou pour le surf des neiges, …à l'état démonté ou non monté, importées pour l?'industrie du montage
6403199000	20	B	2029	--- Chaussures de sport à l'exclusion des chaussures de ski ou pour le surf des neiges, importées autres que pour l?'industrie du montage
6403201000	10	B	2026	-- Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel et... le gros orteil...à l'état démonté ou non monté importés pr l'industrie du montage
6403209000	20	B	2029	-- Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel et dessus constitués... le gros orteil importés autres que pour l'industrie du montage
6403401000	10	B	2026	-- Autre chaussures comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal...démonté ou non monté, importées pour l'industrie du montage
6403409000	20	B	2029	-- Autre chaussures comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal, importées autres que pour l'industrie du montage
6403511000	10	B	2026	--- Autres chaussures à semelles extérieures en cuir naturel couvrant la cheville...démonté ou non monté,importées pr l'industrie du montage
6403519000	20	B	2029	--- Autres chaussures à semelles extérieures en cuir naturel couvrant la cheville, importées autres que pour l'industrie du montage
6403591000	10	B	2026	--- Autres chaussures à semelles ext. en cuir naturel,ne couvrant pas la cheville...démonté ou non monté,importées pr l'industrie du montage
6403599000	20	B	2029	--- Autres chaussures à semelles extérieures en cuir naturel, ne couvrant pas la cheville, importées autres que pour l'industrie du montage
6403911000	10	B	2026	--- Autres chaussures couvrant la cheville, ... à l?'état démonté ou non monté importées pour l?'industrie du montage, du n° 64.03
6403919000	20	B	2029	--- Autres chaussures couvrant la cheville, importées autres que pour l?'industrie du montage, du n° 64.03
6403991000	10	B	2026	--- Autres chaussures ne couvrant pas la cheville, ... à l?'état démonté ou non monté importées pour l?'industrie du montage, du n° 64.03
6403999000	20	B	2029	--- Autres chaussures ne couvrant pas la cheville, importées autres que pour l?'industrie du montage, du n° 64.03
6404111000	10	B	2026	--- Chaussures de sport...similaires, à semelles ext. en caout. ou en mat. plast...démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
6404119000	20	B	2029	--- Chaussures de sport...similaires, à semelles ext. en caout. ou en matières plastiques, importés autres que pour l'industrie du montage
6404191000	10	B	2026	--- Autres chaussures à semelles ext. en caout. ou en mat. plast... démonté ou non monté importées pour l?'industrie du montage, du n°64.04
6404199000	20	B	2029	--- Autres chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en mat. plastiques importées autres que pr l?'industrie du montage, du n°64.04
6404201000	10	B	2026	-- Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué ...à l?'état démonté ou non monté importées pr l?'industrie du montage
6404209000	20	B	2029	-- Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué importées, autres que pour l?'industrie du montage
6405101000	10	B	2026	-- Autres chaussures à dessus en cuir naturel ou reconstitué, … à l?'état démonté ou non monté importées pour l?'industrie du montage
6405109000	20	B	2029	-- Autres chaussures à dessus en cuir naturel ou reconstitué, importées, autres que pour l?'industrie du montage
6405201000	10	B	2026	-- Autres chaussures à dessus en matières textiles ... à l?'état démonté ou non monté importées pour l?'industrie du montage
6405209000	20	B	2029	-- Autres chaussures à dessus en matières textiles, importées autres que pour l?'industrie du montage
6405901000	10	B	2026	-- Autres chaussures, présentées entièrement à l?'état démonté ou non monté importées pour l?'industrie du montage du n° 64.05
6405909000	20	B	2029	-- Autres chaussures importées, du n° 64.05, autres que pour l?'industrie du montage
6406100000	10	B	2026	- Dessus de chaussures et leurs parties, à l'exclusion des contreforts et bouts durs
6406200000	10	B	2026	- Semelles extérieures et talons, en caoutchouc ou en matière plastique
6406901000	10	B	2026	-- Jambières, guêtres et articles similaires et leurs parties
6406902000	10	B	2026	-- Assemblages formés de dessus de chaussures fixés aux semelles premières en toutes matières autres que le métal
6406909000	10	B	2026	-- Semelles intérieures amovibles, talonnettes et articles similaires amovibles
6501000000	10	B	2026	Cloches non dressées (...) ni tournurées (...), plateaux (...), manchons (...) même fendus ... sens de la hauteur, en feutre, pour chapeaux.
6502000000	10	B	2026	Cloches ou formes pour chapeaux, tressées ou fabriquées par l'assemblage de bandes...non dressées (...) ni tournurées (...) ni garnies.

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
6504000000	20	B	2029	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes en toutes matières, même garnis.
6505001000	20	B	2029	- Résilles et filets à cheveux en toutes matières, même garnis
6505009000	20	B	2029	- Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, feutre ou aut. prod. text. en pièces (...), même garnis
6506100000	10	B	2026	- Coiffures de sécurité, même garnies
6506910000	20	B	2029	-- Autres chapeaux et coiffures à l'exclusion des coiffures de sécurité, en caoutchouc ou en matière plastique, même garnis
6506990000	20	B	2029	-- Autres chapeaux et coiffures à l'exclusion des coiffures de sécurité, en d'autres matières, même garnis
6507000000	10	B	2026	Bandes pour garniture intérieure, coiffes, couvre-coiffures, carcasses, visières et jugulaires pour la chapellerie.
6601100000	20	B	2029	- Parasols de jardin et articles similaires
6601910000	20	B	2029	-- Parapluies, ombrelles et parasols (y compris les parapluies-cannes et articles similaires) à mât ou manche télescopique
6601990000	20	B	2029	-- Parapluies, ombrelles et parasols (y compris les parapluies-cannes et articles similaires) autres qu'à mât ou manche télescopique
6602000000	20	B	2029	Cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires.
6603200000	10	B	2026	- Montures assemblées, même avec mâts ou manches, pour parapluies, ombrelles ou parasols
6603900000	10	B	2026	- Autres parties, garnitures et accessoires pour articles des n°s 66.01 ou 66.02
6701000000	20	A	2021	Peaux et autres parties d'oiseaux … art. en ces matières, autres que les produits du n° 05.05 et les tuyaux et tiges de plumes, travaillés.
6702100000	20	A	2021	- Fleurs, feuillages et fruits et leurs parties, articles confectionnés en fleurs,feuillages ou de fruits artificiels en matières plastiques
6702900000	20	A	2021	- Fleurs, feuillages et fruits et leurs parties, art. confectionnés en fleurs,feuillages ou de fruits artificiels autres qu'en mat. plastiq.
6703000000	20	A	2021	Cheveux remis... ou autrement préparés; laine, poils et autres mat. textiles, préparés pour la fabrication de perruques ou d'art. similaires
6704110000	20	A	2021	-- Perruques complètes en matières textiles synthétiques
6704190000	20	A	2021	-- Barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues, en matières textiles synthétiques
6704200000	20	A	2021	- Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux; ouvrages en cheveux non dénommés ni compris ailleurs

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
6704900000	20	A	2021	- Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues, en poils ou autres matières textiles
6801000000	10	A	2019	Pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage, en pierres naturelles (autres que l'ardoise).
6802100000	20	A	2024	- Carreaux, cubes, dés et similaires …dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm; granulés, éclats et poudres, colorés artificiellement
6802210000	20	A	2024	-- Marbre, travertin, albâtre et ouvrages simplement taillés ou sciés et à surface plane ou unie
6802230000	20	A	2021	-- Granit et ouvragessimplement taillés ou sciés et à surface plane ou unie
6802290000	20	A	2021	-- Pierre de taille ou de construction et ouvrages, sauf marbre, travertin, albâtre et granit, ... taillée ou sciée, à surface plane ou unie
6802910000	20	A	2024	-- Marbre, travertin et albâtre et ouvrages, autres que ceux simplement taillés ou sciés et à surface plane ou unie
6802920000	20	A	2021	-- Pierres calcaires et ouvrages, aut. que ... taillés ou sciés et à surface plane ou unie, à l'exclusion des marbre, travertin et albâtre
6802930000	20	A	2021	-- Granit et ouvrages, autres que simplement taillés ou sciés et à surface plane ou unie
6802991000	20	A	2021	--- Stéatite naturelle et ouvrages, autres que simplement taillés ou sciés et à surface plane ou unie
6802999000	20	A	2021	--- Autres pierres de taille ou de construction et ouvrages en ces pierres du n° 68.02
6803000000	20	A	2021	Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine).
6804100000	10	A	2019	- Meules à moudre ou à défibrer, sans bâtis, et parties, en pierres naturelles ... ou en céramique, même avec parties en autres matières
6804210000	10	A	2024	-- Meules et art. simil., sans bâtis, et parties, à broyer... en diamant naturel ou synthétiq., aggloméré, même avec parties en autres mat.
6804220000	10	A	2024	-- Meules et art. simil., sans bâtis, et parties, à broyer...en autres abrasifs agglomérés ou en céramique, même avec parties en autres mat.
6804230000	10	A	2024	-- Meules et articles similaires, sans bâtis, et parties, à broyer, aiguiser... en pierres naturelles, même avec parties en autres matières
6804300000	10	A	2019	- Pierres à aiguiser ou à polir à la main, et leurs parties, en pierres naturelles, en abrasifs naturels..., même avec parties en aut. mat.
6805100000	10	A	2019	- Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur tissus en matière textile, même découpés, cousus ou autr. assemblés
6805200000	10	A	2024	- Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur papier ou carton seulement, même découpés, cousus ou aut. assemblés

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
6805300000	10	A	2024	- Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur des matières aut. que textile, papier, carton, même… aut. assemblés
6806100000	10	A	2021	- Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires, même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux
6806200000	10	A	2021	- Vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés, même mélangés entre eux
6806900000	20	A	2021	- Mélanges et ouvrages en matières minérales à usages d'isolant thermiq... pour l'absorb. du son, à l'exclu. des n° 68.11, 68.12 ou Chap. 69
6807100000	20	A	2024	- Ouvrages en asphalte ou en produits similaires (poix de pétrole, brais, par exemple), en rouleaux
6807900000	20	A	2024	- Ouvrages en asphalte ou en produits similaires (poix de pétrole, brais, par exemple), autres qu'en rouleaux
6808000000	20	A	2021	Panneaux, planches, carreaux, blocs et articles simil., en fibre végétale...ou aut. déchets de bois, agglo. avec du ciment… liants minéraux.
6809110000	20	A	2024	-- Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles simil., non ornementés, en plâtre ou..., revêtus ou renforcés de papier ou de carton …
6809190000	20	A	2021	-- Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles similaires, non ornementés, en plâtre ou..., autres que ceux du n° 6809.11
6809900000	20	A	2021	- Autres ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre aut. que planche, plaque, panneau, carreau et article simil., non ornementés
6810110000	20	A	2021	-- Blocs et briques en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés, pour la construction
6810190000	20	A	2021	-- Tuiles, carreaux, dalles,articles similaires, en ciment, béton ou pierre artificielle, même armés, sauf blocs et briques pr construction
6810910000	20	A	2024	-- Eléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés.
6810990000	20	A	2021	-- Autres ouvrages en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés du n° 68.10
6811401000	5	A	2024	-- Tuyaux, gaines et accessoires de tuyauterie en amiante-ciment pour canalisation d'eau, contenant de l'amiante
6811409000	20	A	2026	-- Ouvrages contenant de l'amiante à l'exclusion des tuyaux, gaines et accessoires de tuyauterie pour canalisation d'eau
6811810000	20	A	2021	-- Plaques ondulées ne contenant pas d'amiante

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
6811820000	20	A	2026	-- Plaques autres qu'ondulées, panneaux, carreaux, tuiles et articles similaires, ne contenant pas d'amiante
6811891000	5	A	2021	--- Tuyaux, gaines et accessoires de tuyauterie en cellulose-ciment ou similaires, pour canalisation d'eau, ne contenant pas d'amiante
6811899000	20	A	2021	--- Autres ouvrages ne contenant pas d'amiante, du n° 68.11
6812800000	20	A	2021	- Ouvrages en crocidolite (fils, tissus, vêtements, coiffures, chaussures, joints par ex.), même armés, aut. que ceux des n°s 68.11 ou 68.13
6812910000	20	A	2021	-- Vêtements et accessoires, chaussures et coiffures en amiante ... autres qu'en crocidolite, même armés, sauf ceux des n°s 68.11 ou 68.13
6812920000	20	A	2021	-- Papiers, cartons et feutres en amiante ou en mélange à base d'amiante, aut. qu'en crocidolite, même armés,sauf ceux des n°s68.11 ou 68.13
6812930000	20	A	2021	-- Feuilles en amiante et élastomère comprimé, pour joints, même en rouleaux ou armés, aut. qu'en crocidolite et ceux des n°s 68.11 ou 68.13
6812990000	20	A	2019	-- Amiante travaillé, en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium; autres ouvrages du n°68.12
6813200000	10	A	2024	- Garnitures de friction (...), non montées, pour organes de frottement, contenant de l'amiante … même combinés avec d'autres matières
6813810000	10	A	2024	-- Garnitures de freins ne contenant pas d'amiante, non montées, pour organes de frottement,… même combinés avec d'autres matières
6813890000	10	A	2019	-- Autres garnitures de friction pour organes de frottement ne contenant pas d'amiante, du n° 68.13
6814100000	20	A	2021	- Plaques, feuilles et bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support
6814900000	20	A	2021	- Mica travaillé, y compris le mica aggloméré ou constitué, et autres ouvrages en mica, même sur support en autres matières
6815100000	20	A	2021	- Ouvrages en graphite ou en autre carbone, pour usages autres qu'électriques
6815200000	20	A	2021	- Ouvrages en tourbe
6815910000	20	A	2021	-- Ouvrages en pierres ou en autres matières minérales contenant de la magnésite, de la dolomie ou de la chromite
6815990000	20	A	2021	-- Autres ouvrages en pierre ou en autres matières minérales non dénommés ni compris ailleurs
6901000000	20	A	2021	Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques en farines siliceuses fossiles (kieselguhr,...) ou en terres siliceuses analogues.

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
6902100000	20	A	2021	- Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques..., réfractaires, aut. que ceux du n°69.01,contenant en poids plus de 50 % en Mg, Ca ou Cr…
6902200000	20	A	2021	- Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques.., réfractaires, aut. que ceux du n°69.01, contenant en poids plus de 50% d'alumine,silice…
6902900000	20	A	2021	- Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction...réfractaires, autres que ceux des n°s 69.01, 6902.10 et 6902.20
6903100000	20	A	2021	- Articles céramiques réfractaires (cornues...), aut. que ceux des n°s 69.01, 69.02 ...contenant en poids plus de 50% de graphite, carbone,…
6903200000	20	A	2021	- Articles céramiques réfractaires (cornues…) aut. que des n°s 69.01, 69.02...contenant en poids plus de 50% d'alumine(...) ou...silice(...)
6903900000	20	A	2021	- Articles céramiques réfractaires aut. que des n°s 69.01, 69.02 ou ceux contenant plus de 50% de graphite, ... carbone, d'alumine de silice
6904100000	20	A	2021	- Briques de construction en céramique autres que celles des n°69.01 et 69.02
6904900000	20	A	2021	- Hourdis, cache-poutrelles et articles similaires, en céramique
6905100000	20	A	2021	- Tuiles en céramique
6905900000	20	A	2021	- Eléments de cheminée, conduits de fumée, ornements architectoniques, en céramique, et autres poteries de bâtiment
6906000000	20	A	2021	Tuyaux, gouttières et accessoires de tuyauterie, en céramique.
6907210000	20	D	Exclus	-- Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, sauf ceux des N°s 6907.30 et 6907.40, d'un coefficient ... ou égal à 0,5%, en céramique
6907220000	20	D	Exclus	-- Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, sauf ceux des N°s 6907.30 et 6907.40, d'un coefficient ... ou égal à 10%, en céramique
6907230000	20	D	Exclus	-- Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, sauf ceux des N°s 6907.30 et 6907.40, d'un coefficient ... superieur à 10%, en céramique
6907300000	20	D	Exclus	- Cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, autres que ceux du n° 6907.40, en céramique, même sur un support
6907400000	20	D	Exclus	- Pièces de finition en céramique
6909110000	5	A	2019	-- Appareils et articles pour usages chimiques ou autres usages techniques, en porcelaine
6909120000	5	A	2019	-- Art. pr usages chimiq. ou aut. usages techniq., dureté équivalente à 9 ou plus sur l'échelle de Mohs, en céramiq. aut. que porcelaine

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
6909190000	5	A	2019	-- Appareils et articles pour usages chimiques ou autres usages techniques, en céramique, autres que ceux des n°s 6909.11 et 6909.12
6909900000	5	A	2019	- Auges, bacs et récipients similaires pour l'économie rurale, cruchons et récipients similaires de transport ou d'emballage, en céramique
6910100000	20	A	2021	- Eviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoir et appareils ...,en porcelaine
6910900000	20	B	2029	- Eviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs ...similaires, en céramiq., aut. qu'en porcelaine
6911100000	20	B	2029	- Articles pour le service de la table ou de la cuisine, en porcelaine
6911900000	20	B	2029	- Autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en porcelaine
6912001000	20	A	2021	- Articles pour le service de la table ou de la cuisine, en céramique, autres qu'en porcelaine
6912009000	20	A	2021	- Autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en céramique, autres qu'en porcelaine
6913100000	20	A	2021	- Statuettes et autres objets d'ornementation, en porcelaine
6913900000	20	A	2021	- Statuettes et autres objets d'ornementation, en céramique, autres qu'en porcelaine
6914100000	20	A	2021	- Autres ouvrages en porcelaine
6914900000	20	A	2021	- Autres ouvrages en céramique, autres qu'en porcelaine
7001000000	10	A	2019	Calcin et autres déchets et débris de verre; verre en masse.
7002100000	10	A	2019	- Verre en billes (autres que les microsphères du n° 70.18), non travaillé
7002200000	10	A	2019	- Verre en barres ou baguettes, non travaillé
7002310000	20	A	2021	-- Verre en tubes non travaillé, en quartz ou en autre silice fondus
7002320000	20	A	2021	-- Verre en tubes non travaillé (sauf ceux du n° 7002.31), coeff. de dilatation linéaire n'excéd. pas 5 x 10-6 par Kelvin entre 0°C et 300°C
7002390000	20	A	2021	-- Verre en tubes non travaillé autre qu'en quartz ou autre silice fondus ou verre d'un coeff. dilatation n'excéd. pas 5x10-6 par Kelvin…
7003120000	20	A	2021	-- Verre dit «coulé» en plaques et feuilles, non armées colorées dans la masse, opacifiées... ou à couche absorbante...non autr. travaillé
7003190000	20	A	2021	-- Verre dit «coulé» en plaques et feuilles non armées, mais non autrement travaillé, à l'exclusion du n° 7003.12
7003200000	20	A	2021	- Verre dit «coulé» en plaques et feuilles, armées, même à couche absorbante, réfléchissante ou non, mais non autrement travaillé

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7003300000	20	A	2021	- Verre dit «coulé» en profilés, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé
7004200000	20	A	2021	- Verre étiré ou soufflé en feuilles, coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante ...mais non autrement travaillé
7004900000	20	A	2021	- Verre étiré ou soufflé en feuilles, mais non autrement travaillé, à l'exclusion du n° 7004.20
7005100000	20	A	2021	- Glace non armée en plaques ou en feuilles, à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillée
7005210000	20	A	2021	-- Autre glace non armée, en plaques ou en feuilles, colorée dans la masse...ou simplement doucie, mais non autrement travaillée
7005290000	20	A	2021	-- Autre glace non armée, en plaques ou en feuilles, mais non autrement travaillée, du n° 70.05
7005300000	20	A	2021	- Glace (…) armée en plaques ou en feuilles, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillée
7006000000	20	A	2021	Verre des n°s 70.03 à 70.05, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières
7007110000	20	A	2021	-- Verres trempés de dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules
7007190000	20	A	2021	-- Verres trempés autres que ceux de dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres
7007210000	20	A	2021	-- Verres formés de feuilles contre-collées de dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux
7007290000	20	A	2021	-- Verres formés de feuilles contre-collées autres que ceux de dimensions...permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens…
7008000000	20	A	2021	Vitrages isolants à parois multiples.
7009101000	10	A	2024	-- Miroirs rétroviseurs pour motocycles et cycles
7009109000	10	A	2024	-- Miroirs rétroviseurs pour véhicules autres que motocycles et cycles
7009910000	20	A	2024	-- Miroirs en verre non encadrés
7009920000	20	A	2024	-- Miroirs en verre encadrés
7010100000	10	A	2019	- Ampoules en verre
7010200000	10	A	2019	- Bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture en verre
7010901100	10	A	2026	--- Bouteilles, bonbonnes et flacons, en verre, d'une contenance excédant 1 l

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7010901200	10	A	2026	--- Bocaux, pots et autres récipients similaires y compris les bocaux à conserves, en verre, d'une contenance excédant 1 l
7010901900	10	A	2026	--- Emballages tubulaires et autres récipients de transport ou d'emballage, en verre, d'une contenance excédant 1 l
7010902100	10	A	2026	--- Bouteilles, bonbonnes et flacons, en verre, d'une contenance excédant 0,33 l mais n'excédant pas 1 l
7010902200	10	A	2026	--- Bocaux, pots et autres récipients simil. y compris les bocaux à conserves, en verre, d'une contenance excéd. 0,33 l mais n'excéd. pas 1l
7010902900	10	A	2026	--- Emballages tubulaires et autres récipients de transport ou d'emballage, en verre, d'une contenance excédant 0,33l mais n'excédant pas 1l
7010903100	10	A	2026	--- Bouteilles, bonbonnes et flacons, en verre, d'une contenance excédant 0,15 l mais n'excédant pas 0,33 l
7010903200	10	A	2026	--- Bocaux, pots et autres récipients simil. y cpris les bocaux à conserves, en verre, d'une contenance excéd. 0,15l mais n'excéd. pas 0,33l
7010903900	10	A	2026	--- Emballages tubulaires et autres récipients de transport ou d'emballage, en verre, d'une contenance excéd. 0,15l mais n'excéd. pas 0,33l
7010904100	10	A	2026	--- Bouteilles, bonbonnes et flacons, en verre, d'une contenance n'excédant pas 0,15 l
7010904200	10	A	2026	--- Bocaux, pots et autres récipients similaires y compris les bocaux à conserves, en verre, d'une contenance n'excédant pas 0,15 l
7010904900	10	A	2026	--- Emballages tubulaires et autres récipients de transport ou d'emballage, en verre, d'une contenance n'excédant pas 0,15 l
7011100000	20	A	2021	- Ampoules et enveloppes tubulaires, ouvertes, et leurs parties, en verre, sans garnitures, pour l'éclairage électrique
7011200000	20	A	2021	- Ampoules et enveloppes tubulaires, ouvertes, et leurs parties, en verre, sans garnitures, pour tubes cathodiques
7011900000	20	A	2021	- Ampoules et enveloppes tubulaires, ouvertes, et leurs parties, en verre, sans garnitures, aut. que pr l'éclairage élect. et tubes cathodi.
7013100000	20	A	2021	- Objets en vitrocérame pour le service de la table, la cuisine, la toilette, le bureau, l'ornementation...(sauf n°70.10 ou n°70.18)
7013220000	20	A	2021	-- Verres à boire à pied, en cristal au plomb
7013280000	20	A	2021	-- Verres à boire à pied, autres qu'en vitrocérame et cristal au plomb
7013330000	20	A	2021	-- Verres à boire, autres qu'à pied, en cristal au plomb

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7013370000	20	A	2024	-- Verres à boire (à l'exclusion des verres à pied), autres qu'en vitrocérame et cristal au plomb
7013410000	20	A	2021	-- Objets pour le service de la table (autres que les verres à boire) ou pour la cuisine, en cristal au plomb
7013420000	20	A	2021	-- Objets pour le service de la table, la cuisine (sauf les verres à boire), en verre, coeff. de dilatation linéaire n'excédant pas 5x10-6…
7013490000	20	A	2024	-- Autres objets en verre pour le service de la table (autres que les verres à boire) ou pour la cuisine, aut. qu'en vitrocérame, du n°70.13
7013910000	20	A	2021	-- Autres objets en cristal au plomb, pour la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires, du n° 70.13
7013990000	20	A	2021	-- Autres objets en verre, pour la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires, du n° 70.13
7014000000	20	A	2021	Verrerie de signalisation et éléments d'optique en verre (autres que ceux du n° 70.15), non travaillés optiquement.
7015100000	5	A	2019	- Verres de lunetterie médicale, bombés, cintrés, creusés ou similaires, non travaillés optiquement
7015900000	20	A	2021	- Verres d'horlogerie et analogues, de lunetterie commune, bombés...; sphères (...) creuses et segments, en verre, pr fabric. de ces verres
7016100000	20	A	2021	- Cubes, dés et autre verrerie, même sur support, pour mosaïques ou décorations similaires
7016900000	20	A	2021	- Pavés, dalles, briques, carreaux, tuiles...en verre pressé...pr la construction; verres assemblés en vitraux; verre dit "multicellulaire"…
7017100000	5	A	2019	- Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée, en quartz ou en autre silice fondus
7017200000	5	A	2019	- Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée,jaugée, en verre d'un coeff. de dilatation linéaire n'excéd. pas 5 x10-6…
7017900000	10	A	2019	- Autre verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée, du n° 70.17
7018100000	20	A	2024	- Perles de verre, imitations de perles fines ou de culture, de pierres gemmes et articles similaires de verroterie
7018200000	20	A	2021	- Microsphères de verre d'un diamètre n'excédant pas 1 mm
7018900000	20	A	2024	- Yeux en verre autres que de prothèse; ouvrages des articles de verroterie, objets d'ornementation... autres que la bijouterie de fantaisie
7019110000	10	A	2019	-- Fils coupés (chopped strands), d'une longueur n'excédant pas 50 mm, en fibres de verre (y compris la laine de verre)
7019120000	10	A	2019	-- Stratifils (rovings) en fibres de verre (y compris la laine de verre)

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7019190000	10	A	2021	-- Mèches et fils coupés (à l'exclusion des fils d'une longueur n'excèdant pas 50mm) ou non en fibres de verre (y compris la laine de verre)
7019310000	20	A	2021	-- Mats en fibres de verre (y compris la laine de verre)
7019320000	20	A	2021	-- Voiles en fibres de verre (y compris la laine de verre)
7019390000	20	A	2021	-- Nappes, matelas, panneaux et produits similaires non tissés, en fibres de verre (y compris la laine de verre)
7019400000	20	A	2021	- Tissus de stratifils (rovings) en fibre de verre (y compris la laine de verre)
7019510000	20	A	2021	-- Tissus en fibres de verre (y compris la laine de verre), autres que de stratifils (rovings), d'une largeur n'excédant pas 30 cm
7019520000	20	A	2021	-- Tissus en fibres de verre (y compris la laine de verre), aut. que de stratifils, largeur excédant 30cm, à armure toile, poids inférieur…
7019590000	20	A	2021	-- Autres tissus en fibre de verre (y compris la laine de verre), du n° 70.19
7019900000	20	A	2021	- Fibres de verre (y compris la laine de verre) et autres ouvrages en ces matières
7020001000	5	A	2019	- Flotteurs pour filets de pêche en verre
7020009000	20	A	2026	- Autres ouvrages en verre à l'exclusion des flotteurs pour filets de pêche
7101100000	5	D	Exclus	- Perles fines, même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées ni serties; perles fines enfilées temporairement pour …transport
7101210000	5	D	Exclus	-- Perles brutes de culture, non enfilées, ni montées ni serties; perles brutes de culture, enfilées temporairement pour ...du transport
7101220000	10	D	Exclus	-- Perles de culture travaillées, même assorties mais non enfilées, ni montées ni..; perles de culture travaillées, enfilées temporairement…
7102100000	5	D	Exclus	- Diamants non triés, non montés ni sertis
7102210000	5	A	2019	-- Diamants industriels, bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés, mais non montés ni sertis
7102290000	10	A	2019	-- Diamants industriels, travaillés, autres que simplement sciés, clivés ou débrutés, mais non montés ni sertis
7102310000	5	D	Exclus	-- Diamants non industriels, bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés, mais non montés ni sertis
7102390000	10	D	Exclus	-- Diamants non industriels, travaillés, autres que simplement sciés, clivés ou débrutés, mais non montés ni sertis
7103100000	5	D	Exclus	- Pierres gemmes aut. que les diamants, brutes ou simplement sciées ou dégrossies, assorties mais non enfilées...non assorties mais enfilées

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7103910000	10	D	Exclus	-- Rubis, saphirs et émeraudes travaillés autres que simplement sciés ou dégrossis, assortis mais non enfilés...non assortis mais enfilés
7103990000	10	D	Exclus	-- Autres pierres gemmes (precieuses ou fines) autres que les diamants, autrement travaillées, du n° 71.03
7104100000	5	D	Exclus	- Quartz piézo-électrique, même travaillé, assorti mais non enfilé, ni monté, ni serti ou non assorti mais enfilé temporairement …transport
7104200000	5	D	Exclus	- Pierres synthétiques ou reconstituées (sauf quartz piézo-électrique),brutes ou simplement sciées ou dégrossies, assorties, non enfilées...
7104900000	5	D	Exclus	- Autres pierres synthétiques ou reconstituées, autrement travaillées, du n° 71.04
7105100000	5	D	Exclus	- Egrisés et poudres de diamants
7105900000	5	D	Exclus	- Egrisés et poudres de pierres gemmes ou de pierres synthétiques autres que de diamants
7106100000	5	D	Exclus	- Argent (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné), en poudre
7106910000	5	D	Exclus	-- Argent (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné), sous formes brutes
7106920000	10	D	Exclus	-- Argent (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné), sous formes mi-ouvrées
7107000000	10	D	Exclus	Plaqués ou doublés d'argent sur métaux communs, sous formes brutes ou mi-ouvrées.
7108110000	5	D	Exclus	-- Or (y compris l'or platiné) en poudre, à usages non monétaires
7108120000	5	D	Exclus	-- Or (y compris l'or platiné) sous formes brutes, à usages non monétaires
7108131000	10	D	Exclus	--- Or (y compris l'or platiné) sous formes de lingots d?or, à usages non monétaires
7108139000	10	D	Exclus	--- Or (y compris l'or platiné) sous formes mi-ouvrées autres que de lingots d'or, à usages non monétaires
7108200000	10	D	Exclus	- Or (y compris l'or platiné) sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre, à usage monétaire
7109000000	10	D	Exclus	Plaqués ou doublés d'or sur métaux communs ou sur argent, sous formes brutes ou mi-ouvrées.
7110110000	5	D	Exclus	-- Platine sous formes brutes ou en poudre
7110190000	10	D	Exclus	-- Platine sous formes mi-ouvrées
7110210000	5	D	Exclus	-- Palladium sous formes brutes ou en poudre
7110290000	10	D	Exclus	-- Palladium sous formes mi-ouvrées
7110310000	5	D	Exclus	-- Rhodium sous formes brutes ou en poudre
7110390000	10	D	Exclus	-- Rhodium sous formes mi-ouvrées
7110410000	5	D	Exclus	-- Iridium, osmium et ruthénium sous formes brutes ou en poudre
7110490000	10	D	Exclus	-- Iridium, osmium et ruthénium sous formes mi-ouvrées

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7111000000	10	D	Exclus	Plaqués ou doublés de platine sur métaux communs, sur argent ou sur or, sous formes brutes ou mi-ouvrées.
7112300000	10	D	Exclus	- Cendres contenant des métaux précieux ou des composés de métaux précieux, à l?'exclusion des cendres d?orfèvre
7112910000	10	D	Exclus	-- Déchets et débris d'or, même de plaqué ou doublé d'or, à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux
7112920000	10	D	Exclus	-- Déchets et débris de platine, même de plaqué ou doublé de platine, à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux
7112990000	10	D	Exclus	-- Autres déchets et débris de métaux précieux ou de plaqué ou de doublé de métaux précieux, autres déchets et débris contenant…, du n°71.12
7113110000	20	D	Exclus	-- Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux
7113190000	20	D	Exclus	-- Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux
7113200000	20	D	Exclus	- Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs
7114110000	20	D	Exclus	-- Articles d'orfèvrerie et leurs parties en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux
7114190000	20	D	Exclus	-- Articles d'orfèvrerie et leurs parties en métaux précieux (autre qu'en argent), même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux
7114200000	20	D	Exclus	- Articles d'orfèvrerie et leurs parties en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs
7115100000	20	D	Exclus	- Catalyseurs sous forme de toiles ou de treillis en platine
7115900000	20	D	Exclus	- Autres ouvrages en métaux précieux (autres que ceux du n° 7115.10) ou en plaqués ou doublés de métaux précieux
7116100000	20	D	Exclus	- Ouvrages en perles fines ou de culture
7116200000	20	D	Exclus	- Ouvrages en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées
7117110000	20	D	Exclus	-- Boutons de manchettes et boutons similaires en métaux communs, même argentés, dorés ou platinés
7117190000	20	D	Exclus	-- Bijouterie de fantaisie en métaux communs, même argentés, dorés ou platinés, à l'exclusion des boutons de manchettes et similaires
7117900000	20	D	Exclus	- Bijouterie de fantaisie autre qu'en métaux communs, argentés, dorés ou platinés
7118100000	20	D	Exclus	- Monnaies n'ayant pas cours légal, autres que les pièces d'or

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7118900000	0	A	2019	- Monnaies ayant cours légal, autres que les pièces d'or
7201100000	5	A	2019	- Fontes brutes non alliées contenant en poids 0,5 % ou moins de phosphore en gueuses, saumons ou autres formes primaires
7201200000	5	A	2019	- Fontes brutes non alliées contenant en poids plus de 0,5 % de phosphore en gueuses, saumons ou autres formes primaires
7201500000	5	A	2019	- Fontes brutes alliées et fontes spiegel, en gueuses, saumons ou autres formes primaires
7202110000	5	A	2019	-- Ferromanganèse contenant en poids plus de 2 % de carbone
7202190000	5	A	2019	-- Ferromanganèse contenant en poids au plus 2 % de carbone
7202210000	5	A	2019	-- Ferrosilicium contenant en poids plus de 55 % de silicium
7202290000	5	A	2019	-- Ferrosilicium contenant en poids au plus 55 % de silicium
7202300000	5	A	2019	- Ferro-silico-manganèse
7202410000	5	A	2019	-- Ferrochrome contenant en poids plus de 4 % de carbone
7202490000	5	A	2019	-- Ferrochrome contenant en poids au plus 4 % de carbone
7202500000	5	A	2019	- Ferro-silico-chrome
7202600000	5	A	2019	- Ferronickel
7202700000	5	A	2019	- Ferromolybdène
7202800000	5	A	2019	- Ferrotungstène et ferro-silico-tungstène
7202910000	5	A	2019	-- Ferrotitane et ferro-silico-titane
7202920000	5	A	2019	-- Ferrovanadium
7202930000	5	A	2019	-- Ferroniobium
7202990000	5	A	2019	-- Autres ferro-alliages, du n° 72.02
7203100000	5	A	2019	- Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer, en morceaux, boullettes ou formes similaires
7203900000	5	A	2019	- Autres produits ferreux spongieux et fer d'une pureté minimale en poids de 99,94 %, en morceaux, boulettes ou formes similaires
7204100000	5	A	2019	- Déchets et débris de fonte
7204210000	5	A	2019	-- Déchets et débris d'aciers inoxydables
7204290000	5	A	2019	-- Déchets et débris d'aciers alliés autres que inoxydables
7204300000	5	A	2019	- Déchets et débris de fer ou d'acier étamés
7204410000	5	A	2019	-- Tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage, même en paquets, d'autres fer et acier

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7204490000	5	A	2019	-- Autres déchets et débris, du n° 72.04
7204500000	5	A	2019	- Déchets lingotés en fer ou en acier
7205100000	5	A	2019	- Grenailles de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acier
7205210000	5	A	2019	-- Poudres d'aciers alliés
7205290000	5	A	2019	-- Poudres de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acier autres que d'aciers d'alliés
7206100000	5	A	2021	- Fer et aciers non alliés en lingots, à l'exclusion du fer du n° 72.03
7206900000	5	A	2024	- Fer et aciers non alliés sous formes primaires autres que de lingots, à l'exclusion du fer du n° 72.03
7207110000	5	C	2026	-- Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids moins de 0,25 % de carbone, de section transversale carrée ou rectangul…
7207120000	5	C	2026	-- Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids moins de 0,25% de carbone, de section transversale rectangul. aut. que…
7207190000	5	C	2026	-- Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids moins de 0,25% de carborne, du n° 72.07
7207200000	5	C	2026	- Demi-produits en fer ou en aciers non alliés contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone
7208100000	5	A	2024	- Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, largeur 600mm ou plus, enroulés, simplement laminés à chaud, avec motifs en relief
7208250000	5	A	2021	-- Produit laminé plat, en fer ou acier non allié, larg. 600mm ou plus, enroulé, simplement laminé à chaud, décapé, épaisseur 4,75mm ou plus
7208260000	5	A	2021	-- Produit laminé plat en fer ou acier non allié, larg.600mm ou plus, enroulé, simpl. laminé à chaud, décapé, épais.de 3mm à moins de 4,75mm
7208270000	5	A	2021	-- Produit laminé plat, en fer ou acier non allié, larg. 600mm ou plus, enroulé, simplement laminé à chaud, décapé, épais. inférieure à 3mm
7208360000	5	A	2024	-- Produit laminé plat, en fer ou acier non allié, largeur 600mm ou plus, enroulé, simplement laminé à chaud, d'une épaisseur excédant 10mm
7208370000	5	A	2024	-- Produit laminé plat, en fer ou acier non allié, largeur 600mm ou plus, enroulé, simplement laminé à chaud, d'épaisseur 4,75mm à 10mm
7208380000	5	A	2024	-- Produit laminé plat, en fer ou acier non allié, larg. 600mm ou plus, enroulé, simplement laminé à chaud, épais. de 3mm à moins de 4,75mm
7208390000	5	A	2024	-- Produit laminé plat, en fer ou acier non allié, largeur 600mm ou plus, enroulé, simplement laminé à chaud, d'épaisseur inférieure à 3mm

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7208400000	5	A	2024	- Produit laminé plat, en fer ou en acier non alliés, largeur 600mm ou plus, non enroulé, simplement laminé à chaud, avec motifs en relief
7208510000	5	A	2024	-- Produit laminé plat, en fer ou acier non allié, largeur 600mm ou plus, non enroulé, simplement laminé à chaud, d'une épais. excédant 10mm
7208520000	5	A	2024	-- Produit laminé plat, en fer ou acier non allié, largeur 600mm ou plus, non enroulé, simplement laminé à chaud, épaisseur de 4,75mm à 10mm
7208530000	10	A	2024	-- Produit laminé plat, en fer ou acier non allié, larg. 600mm ou plus, non enroulé, simpl. laminé à chaud, épais. de 10mm à moins de 4,75mm
7208540000	10	A	2019	-- Produit laminé plat, en fer ou acier non allié, largeur 600mm ou plus, non enroulé, simplement laminé à chaud, épaisseur inférieure à 3mm
7208900000	10	A	2019	- Autres produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, largeur 600mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, du n°72.08
7209150000	5	A	2021	-- Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, larg. 600mm ou plus, enroulés, simplement laminés à froid, épais. de 3mm ou plus
7209160000	5	A	2021	-- Produit laminé plat, en fer ou en acier non allié, larg. 600mm ou plus, enroulé, simpl. laminé à froid, épais. excéd. 1mm et moins de 3mm
7209170000	5	A	2021	-- Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, larg. 600mm ou plus, enroulés, simplement laminés à froid, épaiss. de 0,5mm à 1mm
7209180000	5	A	2021	-- Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, larg. 600mm ou plus, enroulés, simpl. laminés à froid, épais. inférieure à 0,5mm
7209250000	10	A	2019	-- Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, larg. 600mm ou plus, non enroulés, simplement laminés à froid, épais. 3mm ou plus
7209260000	10	A	2019	-- Produit laminé plat, en fer ou acier non allié, larg. 600mm ou plus,non enroulé, simpl. laminé à froid, épais. excéd. 1mm et moins de 3mm
7209270000	10	A	2019	-- Produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés, larg. 600mm ou plus, non enroulés, simplement laminés à froid, épais. de 0,5mm à 1mm
7209280000	10	A	2019	-- Produit laminé plat, en fer ou acier non alliés, larg. 600mm ou plus, non enroulé, simplement laminé à froid, épais. inférieure à 0,5mm
7209900000	10	A	2019	- Autres produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés, largeur de 600mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus, du n°72.09

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7210110000	5	A	2021	-- Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, étamés, d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus
7210120000	5	A	2024	-- Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, étamés, d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm
7210200000	5	A	2021	- Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plombés, y compris le fer terne
7210300000	5	A	2021	- Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, zingués électrolytiquement
7210410000	20	D	Exclus	-- Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, autrement zingués, ondulés
7210491000	5	D	Exclus	--- Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, autrement zingués, enroulés
7210499000	20	D	Exclus	--- Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, autrement zingués, du n° 72.10
7210500000	5	A	2021	- Produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés, larg. de 600mm ou plus, revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome
7210611000	5	A	2026	--- Produits laminés plats, en fer ou en acier non allié, d'une largeur de 600mm ou plus, revêtus d'alliage d'aluminium et de zinc, enroulés
7210619000	20	A	2026	--- Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, de largeur de 600mm ou plus, revêtus d'alliage d'aluminium et zinc, non enroulés
7210691000	5	A	2026	--- Produits laminés plats, en fer ou acier non allié, d'une largeur de 600 mm ou plus, revêtus d'aluminium autre que du n°7210.61, enroulés
7210699000	20	A	2026	--- Produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés, largeur de 600 mm ou plus, revêtus d'aluminium autre que du n°7210.61, non enroulés
7210701000	5	A	2026	--- Produits laminés plats, en fer ou acier non allié, largeur de 600 mm ou plus, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques, enroulés
7210709000	20	A	2026	--- Produits laminés plats, en fer ou acier non allié, largeur 600mm ou plus, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques, non enroulés
7210901000	20	B	2026	-- Tôles ondulées, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, revêtues d?'autres matières

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7210909000	20	B	2029	-- Autres produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus, du n° 72.10
7211130000	5	B	2024	-- Produit laminé plat, en fer ou en acier non allié, larg. excéd. 150mm, épais. 4mm ou plus, simpl. laminé à chaud ... non enroulé et ne…
7211140000	5	B	2024	-- Produit laminé plat, en fer ou acier non allié, largeur inférieure à 600mm, simpl. laminé à chaud, épais. 4,75 mm ou plus, sauf n°7211.13
7211190000	5	B	2024	-- Autres produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, simplement laminés à chaud, du n° 72.11
7211230000	5	B	2024	-- Produit laminé plat, en fer ou acier non allié, largeur inférieure à 600mm, simpl. laminé à froid, contenant moins de 0,25% de carbone
7211290000	5	B	2024	-- Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, largeur inférieure à 600 mm, simplement laminés à chaud, autres que du n°7211.23
7211900000	5	B	2024	- Autres produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, non plaqués ni revêtus, du n° 72.11
7212100000	5	A	2024	- Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, étamés
7212200000	5	B	2024	- Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, zingués électrolytiquement
7212300000	5	D	Exclus	- Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, zingués autrement qu'électrolytiquement
7212400000	5	D	Exclus	- Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600mm, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques
7212500000	5	D	Exclus	- Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600mm, autrement revêtus, du n° 72.12
7212600000	5	D	Exclus	- Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, plaqués
7213100000	5	A	2019	- Fil machine en fer ou en aciers non alliés comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage
7213201000	5	A	2021	-- Fil machine en aciers de décolletage de section circulaire d?un diamètre n?'excédant pas 5,5 mm
7213209000	5	A	2021	-- Fil machine en aciers de décolletage, autre que de section circulaire d?'un diamètre ?n'excédant pas 5,5 mm
7213911000	5	A	2019	--- Fil machine en fer ou en aciers non alliés d'?un diamètre n?'excédant pas 5,5mm, autre que des n°s 7213.10 et 7213.20

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7213919000	5	A	2021	--- Fil machine en fer ou en aciers non alliés d'?un diamètre excédant 5,5 mm mais inférieur 14 mm, autre que des n°s 7213.10 et 7213.20
7213990000	5	A	2021	-- Autre fil machine en fer ou en aciers non alliés, du n° 72.13
7214100000	20	D	Exclus	- Barres en fer ou en aciers non alliés, forgées
7214200000	20	D	Exclus	- Barres en fer ou en aciers non alliés, laminées à chaud comportant des indentations, bourrelets…ou ayant subi une torsion après laminage
7214300000	20	D	Exclus	- Barres en aciers de décolletage, simplement laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage.
7214910000	20	D	Exclus	-- Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement laminées à chaud, de section transversale rectangulaire
7214990000	20	D	Exclus	-- Autres barres en fer ou en aciers non alliés, simplement laminées ou filées à chaud, du n° 72.14
7215100000	20	D	Exclus	- Barres en aciers de décolletage, simplement obtenues ou parachevées à froid
7215500000	20	D	Exclus	- Barres en fer ou en aciers non alliés (autres qu'en aciers de decolletage), simplement obtenues ou parachevées à froid
7215900000	20	D	Exclus	- Barres en fer ou en aciers non alliés autres que simplement obtenues ou parachevées à froid, du n° 72.15
7216100000	20	C	2029	- Profilés en fer ou en aciers non alliés, en U, en I ou en H, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm
7216210000	20	C	2029	-- Profilés en fer ou en aciers non alliés, en L, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm
7216220000	20	C	2029	-- Profilés en fer ou en aciers non alliés, en T, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm
7216310000	20	C	2029	-- Profilés en fer ou en aciers non alliés, en U, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm ou plus
7216320000	20	D	Exclus	-- Profilés en fer ou en aciers non alliés, en I, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm ou plus
7216330000	20	C	2029	-- Profilés en fer ou en aciers non alliés, en H, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm ou plus
7216400000	20	C	2029	- Profilés en fer ou en aciers non alliés, en L ou en T, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm ou plus
7216500000	20	C	2029	- Autres profilés en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, du n° 72.16

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7216610000	20	C	2029	-- Profilés en fer ou en aciers non alliés, obtenus à froid à partir de produits laminés plats
7216690000	20	C	2029	-- Profilés en fer ou en aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid, à l'exclusion de ceux du n° 7216.61
7216910000	20	C	2029	-- Autres profilés en fer ou en aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid à partir de produits laminés plats, du n° 72.16
7216990000	20	C	2029	-- Autres profilés en fer ou en aciers du n° 7216
7217101000	10	D	Exclus	-- Fils en fer ou en aciers non alliés, non revêtus, même polis, d'?un diamètre n?'excédant pas 5,5 mm
7217109000	10	D	Exclus	-- Fils en fer ou en aciers non alliés, non revêtus, même polis, autres que ceux d'?un diamètre n'excédant pas 5,5 mm
7217201000	10	D	Exclus	-- Fils en fer ou en aciers non alliés, zingués, d'?un diamètre n?'excédant pas 5,5 mm
7217209000	10	D	Exclus	-- Fils en fer ou en aciers non alliés, zingués, autres que ceux d'?un diamètre n'excédant pas 5,5 mm
7217301000	10	D	Exclus	-- Fils en fer ou en aciers non alliés, revêtus de métaux communs (sauf zinc), d'?un diamètre n'?excédant pas 5,5 mm
7217309000	10	D	Exclus	-- Fils en fer ou en aciers non alliés, revêtus de métaux communs (sauf zinc), autres que ceux d'?un diamètre n'excédant pas 5,5 mm
7217901000	10	D	Exclus	-- Autres fils en fer ou en aciers non alliés, d'un diamètre n?'excédant pas 5,5 mm, du n° 72.17
7217909000	10	D	Exclus	-- Autres fils en fer ou en aciers non alliés, autres que ceux d'?un diamètre n'excédant pas 5,5 mm, du n° 72.17
7218100000	5	A	2021	- Aciers inoxydables en lingots ou autres formes primaires
7218910000	5	A	2021	-- Demi-produits en aciers inoxydables de section transversale rectangulaire
7218990000	5	A	2024	-- Demi-produits en aciers inoxydables autre que de section transversale rectangulaire
7219110000	5	A	2021	-- Produits laminés plats en aciers inoxydables, simplement laminés à chaud, enroulés, largeur de 600 mm ou plus, épaisseur excédant 10 mm
7219120000	5	A	2021	-- Produits laminés plats en aciers inoxydables, simplement laminés à chaud, enroulés, largeur de 600 mm ou plus, épaisseur de 4,75mm à 10mm
7219130000	5	A	2021	-- Produits laminés plats en aciers inoxydables, laminés à chaud, enroulés, larg. 600mm ou plus, épais. de 3mm ou plus mais moins de 4,75mm
7219140000	5	A	2021	-- Produits laminés plats en aciers inoxydables, simplement laminés à chaud, enroulés, largeur de 600mm ou plus, épaisseur inférieure à 3 mm
7219210000	5	A	2024	-- Produits laminés plats en aciers inoxydables, simplement laminés à chaud, non enroulés, largeur de 600mm ou plus, épaisseur excédant 10mm

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7219220000	5	A	2024	-- Produits laminés plats en aciers inoxydables, simplement laminés à chaud, non enroulés, largeur de 600mm ou plus, épais. de 4,75mm à 10mm
7219230000	5	A	2024	-- Produits laminés plats en aciers inoxydables, laminés à chaud, non enroulés, larg.600mm ou plus, épais. de 3mm ou plus, moins de 4,75mm
7219240000	5	A	2024	-- Produits laminés plats en aciers inoxydables, simplement laminés à chaud, non enroulés, larg. de 600mm ou plus, épais. inférieure à 3 mm
7219310000	5	A	2024	-- Produits laminés plats en aciers inoxydables, simplement laminés à froid, d'une largeur de 600mm ou plus, épaisseur de 4,75mm ou plus
7219320000	5	A	2024	-- Produits laminés plats en aciers inoxydables, laminés à froid, d'une larg. de 600mm ou plus, épais. de 3mm ou plus mais moins de 4,75mm
7219330000	5	A	2024	-- Produits laminés plats en aciers inoxydables, laminés à froid, largeur de 600mm ou plus, épaisseur excédant 1mm mais inférieure à 3mm
7219340000	5	A	2024	-- Produits laminés plats en aciers inoxydables, laminés à froid, largeur de 600mm ou plus, épaisseur de 0,5 mm mais n'excédant pas 1mm
7219350000	5	A	2021	-- Produits laminés plats en aciers inoxydables, simplement laminés à froid, largeur de 600mm ou plus, épaisseur inférieure à 0,5 mm
7219900000	5	A	2024	- Autres produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur de 600 mm ou plus, du n° 72.19
7220110000	5	A	2024	-- Produits laminés plats en aciers inoxydables, simplement laminés à chaud, largeur inférieure à 600 mm, épaisseur de 4,75 mm ou plus
7220120000	5	A	2024	-- Produits laminés plats en aciers inoxydables, simplement laminés à chaud, largeur inférieure à 600mm, d'une épaisseur inférieure à 4,75mm
7220200000	5	A	2024	- Produits laminés plats en aciers inoxydables, simplement laminés à froid, d'une largeur inférieure à 600 mm
7220900000	5	A	2024	- Autres produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur inférieure à 600 mm, du n° 72.20
7221000000	5	A	2019	Fil machine en aciers inoxydables.
7222110000	10	A	2019	-- Barres en aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud, de section circulaire
7222190000	10	A	2019	-- Barres en aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud, autres que de section circulaire
7222200000	10	A	2019	- Barres en aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid
7222300000	10	A	2019	- Autres barres en aciers inoxydables, du n° 72.22
7222400000	10	A	2019	- Profilés en aciers inoxydables
7223000000	10	A	2019	Fils en aciers inoxydables.

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7224100000	5	A	2021	- Autres aciers alliés en lingots ou autres formes primaires
7224900000	5	A	2021	- Demi-produits en autres aciers alliés
7225110000	5	A	2021	-- Produits laminés plats en aciers au silicium dits «magnétiques», d'une largeur de 600 mm ou plus, à grains orientés
7225190000	5	A	2021	-- Produits laminés plats en aciers au silicium dits «magnétiques», d'une largeur de 600 mm ou plus, autres qu'à grains orientés
7225300000	5	A	2021	- Produits laminés plats en autres aciers alliés (sauf aciers au silicium), largeur de 600 mm ou plus, simplement laminés à chaud, enroulés
7225400000	5	A	2024	- Produits laminés plats en autres aciers alliés (sauf aciers au silicium), larg. de 600mm ou plus, simplement laminés à chaud, non enroulés
7225500000	5	A	2024	- Produits laminés plats en autres aciers alliés (sauf aciers au silicium), d'une largeur de 600 mm ou plus, simplement laminés à froid
7225910000	5	A	2024	-- Produits laminés plats en autres aciers alliés (sauf aciers au silicium), d'une largeur de 600 mm ou plus, zingués électrolytiquement
7225920000	5	A	2021	-- Produits laminés plats en autres aciers alliés (sauf aciers au silicium), larg. de 600mm ou plus, zingués autrement qu'électrolytiquement
7225990000	5	A	2024	-- Autres produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, du n° 72.25
7226110000	5	A	2021	-- Produits laminés plats en aciers au silicium dits «magnétiques», d'une largeur inférieure à 600 mm, à grains orientés
7226190000	5	A	2021	-- Produits laminés plats en aciers au silicium dits «magnétiques», d'une largeur inférieure à 600 mm, autres qu'à grains orientés
7226200000	5	A	2024	- Produits laminés plats en aciers à coupe rapide, d'une largeur inférieure à 600 mm
7226910000	5	A	2021	-- Produits laminés plats en aut. aciers alliés (sauf aciers au silicium ou à coupe rapide),larg. inférieure à 600mm, simpl. laminés à chaud
7226920000	5	A	2021	-- Produits laminés plats en aut. aciers alliés (sauf aciers au silicium ou à coupe rapide),larg. inférieure à 600mm, simpl. laminés à froid
7226990000	5	A	2024	-- Autres produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, du n° 72.26
7227100000	5	A	2021	- Fil machine en autres aciers à coupe rapide
7227200000	5	A	2021	- Fil machine en aciers silico-manganeux
7227900000	5	A	2021	- Fil machine en autres aciers alliés, du n°72.27
7228100000	20	A	2024	- Barres en aciers à coupe rapide

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7228200000	20	A	2021	- Barres en aciers silico-manganeux
7228300000	20	A	2024	- Barres en autres aciers alliés (sauf en aciers à coupe rapide ou silico-manganeux), simplement laminées ou filées à chaud
7228400000	20	A	2024	- Barres en autres aciers alliés (sauf en aciers à coupe rapide ou silico-manganeux), simplement forgées
7228500000	20	A	2024	- Barres en autres aciers alliés (sauf en aciers à coupe rapide ou silico-manganeux), simplement obtenues ou parachevées à froid
7228600000	20	A	2024	- Autres barres en autres aciers alliés, du n° 72.28
7228700000	20	A	2024	- Profilés en autres aciers alliés
7228800000	20	A	2024	- Barres creuses pour le forage, en aciers alliés ou non alliés
7229200000	10	A	2019	- Fils en aciers silico-manganeux
7229900000	10	A	2019	- Fils en autres aciers alliés autres qu'en aciers silico-manganeux
7301100000	10	A	2024	- Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés
7301200000	20	A	2024	- Profilés obtenus par soudage, en fer ou en acier
7302100000	5	A	2024	- Rails en fonte, fer ou acier
7302300000	5	A	2024	- Aiguilles, pointes de c?ur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou de changement de voies, en fonte, fer ou acier
7302400000	5	A	2024	- Eclisses et selles d'assise, en fonte, fer ou acier
7302900000	5	A	2024	- Autres éléments de voies ferrées, en fonte, fer ou acier, du n° 73.02
7303001000	10	B	2026	- Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte, des types utilisés pour canalisation sous pression
7303009000	20	B	2029	- Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte autres que des types utilisés pour canalisation sous pression
7304110000	5	A	2021	-- Tubes et tuyaux, sans soudure, en aciers inoxydables, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs
7304190000	5	A	2021	-- Tubes et tuyaux, sans soudure, en fer ou en acier (autres qu'en aciers inoxydables), des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs
7304220000	5	A	2021	-- Tiges de forage, sans soudure,en aciers inoxydables, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou de gaz
7304230000	5	A	2021	-- Tiges de forage, sans soudure, en fer ou en acier (sauf en aciers inoxydables) des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou de gaz
7304240000	5	A	2021	-- Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production, sans soudure, en aciers inoxydables, types utilisés pour l'extraction du pétrole ou de gaz
7304290000	5	A	2021	-- Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production, sans soudure, en fer ou en acier (sauf en aciers inox.), pr extraction du pétrole ou de gaz

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7304311000	10	A	2026	--- Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, section circulaire, en fer ou acier non allié, étirés...à froid...pr canal. sous pression
7304312000	5	A	2024	--- Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, section circul., en fer ou acier non allié, étirés...à froid, pr industrie ... motocycles
7304319000	20	A	2026	--- Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, section circulaire, en fer ou en aciers non alliés, étirés ou laminés à froid, du n°73.04
7304391000	10	A	2024	--- Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, section circul., en fer ou aciers non alliés, non étirés ni...à froid, pour canalisation…
7304392000	5	A	2024	--- Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, section circul., en fer ou aciers non alliés, non étirés ni...à froid, pr cadres...moto.
7304399000	20	A	2026	--- Autres tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer ou aciers non alliés, du n° 73.04
7304411000	10	A	2024	--- Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers inox., étirés...à froid, pour canalisation sous pression
7304419000	20	A	2026	--- Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, section circul., en acier inox., étirés...à froid, aut. que pr canalisation sous pression
7304491000	10	A	2021	--- Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, section circulaire, en aciers inox., non étirés ni…à froid, pr canalisation sous pression
7304499000	20	A	2026	--- Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, section circul., en aciers inox., non étirés ni...à froid, aut. que pr canalisation sous…
7304511000	10	A	2021	--- Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, section circul.,en aut. aciers alliés, étirés ou...à froid, pr canalisation sous pression
7304519000	20	A	2024	--- Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, sect. circul., en aut. aciers alliés, étirés ou...à froid, aut. que pr canalisation sous…
7304591000	10	A	2024	--- Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, section circul., en aut. aciers alliés, non étirés ni...à froid, pr canalisation sous...
7304599000	20	A	2026	--- Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, section circul., en aut. aciers alliés, non étirés ni...à froid, aut. que pr canal. sous…
7304900000	20	A	2026	- Autres tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en fer ou en acier, du n° 73.04
7305110000	10	A	2021	-- Tubes et tuyaux soudés longitudinalement à l'arc immergé, section circulaire, diamètre excédant 406,4mm, pr oléoducs..., en fer ou acier

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7305120000	5	A	2019	-- Tubes et tuyaux soudés longitudinalement aut. qu'à l'arc immergé, sect. circul., diamètre excéd. 406,4mm, pr oléoducs...,en fer ou acier
7305190000	5	A	2021	-- Tubes et tuyaux autres que soudés longitudinalement, section circulaire, diamètre excédant 406,4mm, pour oléoducs ou...,en fer ou acier
7305200000	5	A	2021	- Tubes et tuyaux de cuvelage, section circulaire, diamètre extérieur excédant 406,4mm, en fer ou acier, pr extraction du pétrole ou du gaz
7305311000	10	A	2021	--- Tubes et tuyaux soudés longitudinalement, section circulaire, diamètre excédant 406,4mm, en fer ou acier, pr canalisation sous pression
7305319000	20	A	2026	--- Autres tubes et tuyaux soudés longitudinalement, de section circulaire, d'un diamètre excédant 406,4mm, en fer ou en acier, du n°73.05
7305391000	10	A	2021	--- Tubes et tuyaux soudés autr. que longitudinalement, sect. circul., diamètre excéd. 406,4mm, en fer ou acier, pr canalisat. sous pression
7305399000	20	A	2026	--- Autres tubes et tuyaux soudés autr. que longitudinalement, section circulaire, diamètre excédant 406,4mm, en fer ou acier, du n°73.05
7305901000	10	A	2021	-- Tubes et tuyaux autres que soudés, de section circulaire, diamètre excédant 406,4mm, en fer ou en acier, pour canalisation sous pression
7305909000	20	A	2024	-- Autres tubes et tuyaux autres que soudés, de section circulaire, d'un diamètre excédant 406,4mm, en fer ou en acier, du n° 73.05
7306110000	5	A	2021	-- Tubes et tuyaux soudés, en aciers inoxydables, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs
7306190000	5	A	2021	-- Tubes et tuyaux en fer ou en acier (sauf ceux soudés, en aciers inoxydables), des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs
7306210000	5	A	2019	-- Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production, soudés, en aciers inoxydables, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou de gaz
7306290000	5	A	2021	-- Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production, en fer ou acier (sauf ceux soudés, en aciers inoxydables), pr extraction du pétrole ou gaz
7306301000	10	D	Exclus	-- Tubes, tuyaux et profilés creux, soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés, pour canalisation sous pression
7306309000	20	A	2026	-- Tubes, tuyaux et profilés creux, soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés aut. que pour canalisation sous pression
7306401000	10	A	2024	-- Tubes, tuyaux et profilés creux, soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables, des types utilisés pour canalisation sous pression

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7306409000	20	A	2026	-- Tubes, tuyaux et profilés creux, soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables, autres que pour canalisation sous pression
7306501000	10	A	2024	-- Tubes, tuyaux et profilés creux, soudés, section circulaire, en autres aciers alliés, des types utilisés pour canalisation sous pression
7306509000	20	C	2029	-- Tubes, tuyaux et profilés creux, soudés, de section circulaire, en autres aciers alliés, autres que pour canalisation sous pression
7306610000	20	D	Exclus	-- Tubes, tuyaux et profilés creux, de section carrée ou rectangulaire, en fer ou en acier
7306690000	20	D	Exclus	-- Tubes, tuyaux et profilés creux, de section non circulaire, autre que carrée ou rectangulaire, en fer ou en acier
7306900000	20	D	Exclus	- Autres tubes, tuyaux et profilés creux, en fer ou en acier, du n° 73.06
7307111000	10	A	2024	--- Accessoires de tuyauterie, moulés, en fonte non malléable, des types utilisés pour canalisation sous pression
7307119000	20	A	2026	--- Accessoires de tuyauterie, moulés, en fonte non malléable, autres que des types utilisés pour canalisation sous pression
7307190000	20	A	2026	-- Accessoires de tuyauterie, moulés, en fonte (sauf non malléable), fer ou acier
7307210000	20	A	2026	-- Brides en aciers inoxydables
7307220000	20	A	2026	-- Coudes, courbes et manchons, filetés, en aciers inoxydables
7307230000	20	A	2026	-- Accessoires de tuyauterie à souder bout à bout, en aciers inoxydables
7307290000	20	A	2026	-- Autre accessoires de tuyauterie, en aciers inoxydables, du n° 73.07
7307910000	20	A	2026	-- Brides en fonte, fer ou acier (autres qu'en aciers inoxydables)
7307920000	20	A	2026	-- Coudes, courbes et manchons, filetés, en fonte, fer ou acier (autres qu'en aciers inoxydables)
7307930000	20	A	2026	-- Accessoires de tuyauterie à souder bout à bout, en fonte, fer ou acier (autres qu'en aciers inoxydables)
7307990000	20	A	2026	-- Autres accessoires de tuyauterie, en fonte, fer ou acier, du n° 73.07
7308100000	5	B	2024	- Ponts et éléments de ponts, en fonte, fer ou acier
7308201000	5	D	Exclus	-- Tours et pylônes en fonte, fer ou acier, des types utilisés pour le transport de l'énergie électrique
7308209000	5	D	Exclus	-- Tours et pylônes en fonte, fer ou acier autres que ceux des types utilisés pour le transport de l'énergie électrique
7308300000	20	B	2029	- Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles et seuils, en fonte, fer ou acier
7308400000	5	B	2026	- Matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étançonnement ou d'étayage, en fonte, fer ou acier
7308901000	5	B	2026	-- Poteaux d'éclairage d'une hauteur de feu égale ou supérieure à 8 m, en fonte, fer ou acier
7308909100	20	B	2029	--- Buses métalliques, en fonte, fer ou acier

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7308909900	5	B	2029	--- Autres constructions et parties de construct., articles préparés pour utilisation dans la construct., en fonte, fer ou acier, du n°73.08
7309001000	10	B	2026	- Réservoirs, silos, bacs, pour toutes matières (sauf gaz), en fonte, fer ou acier, d'une capacité minimale de 50 000 l sans dispositifs...
7309009000	10	B	2029	- Autres récipients pour toutes matières (sauf gaz), en fonte, fer ou acier, d'une contenance excédant 300 l, du n°73.09
7310100000	20	B	2029	- Réservoirs, fûts, tambours, bidons...similaires pour toutes matières (sauf gaz), en fonte, fer ou acier, d'une contenance de 50 l à 300 l…
7310210000	20	D	Exclus	-- Boîtes à fermer par soudage ou sertissage, en fonte, fer ou acier, d'une contenance de moins de 50 l, sans dispositifs mécaniques ou…
7310290000	20	D	Exclus	-- Autres récipients pour toutes matières (sauf gaz), en fonte, fer ou acier, d'une contenance de moins de 50 l, du n° 73.10
7311000000	20	B	2029	Récipients pour gaz comprimés ou liquéfiés, en fonte, fer ou acier.
7312101000	10	B	2026	-- Câbles de freins et de dérailleur pour cycles et motocycles, en fer ou en acier, non isolés pour l'électricité
7312109100	10	B	2026	--- Câbles en acier galvanisé, non isolés pour l'électricité
7312109900	20	B	2026	--- Torons et câbles (autres cables des n°s 7312.10.10 et 7312.10.91), en fer ou en acier, non isolés pour l'électricité
7312900000	20	B	2029	- Tresses, élingues et articles similaires, en fer ou en acier, non isolés pour l'électricité
7313000000	20	D	Exclus	Ronces artificielles en fer ou acier; torsades, barbelées ou non, en fils ou feuillard de fer ou acier, des types utilisés pour les clôtures
7314120000	20	B	2029	-- Toiles métalliques tissées, continues ou sans fin, pour machines, en aciers inoxydables
7314140000	20	B	2029	-- Toiles métalliques tissées (à l'exclusion des toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines), en aciers inoxydables
7314190000	20	B	2029	-- Toiles métalliques tissées en fer ou en acier (autres qu'en aciers inoxydables)
7314200000	20	C	2029	- Grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, en fils de fer ou acier dont…au moins 3mm et la surf. des mailles a au moins 100cm²
7314310000	20	C	2029	-- Grillages et treillis, soudés aux points de rencontre (autres que du n°7314.20) en fils de fer ou d'acier, zingués
7314390000	20	C	2029	-- Autres grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, en fils de fer ou d'acier, du n° 73.14

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7314410000	20	C	2029	-- Toiles métalliques, grillages et treillis (autres que des n°s 7314.12 à 7314.39), en fils de fer ou d'acier, zingués
7314420000	20	C	2029	-- Toiles métalliques, grillages et treillis (aut. que des n°s 7314.12 à 7314.39),en fils de fer ou d'acier, recouverts de matières plastiq.
7314490000	20	B	2029	-- Autres toiles métalliques, grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, du n°73.14
7314500000	20	C	2029	- Tôles et bandes déployées, en fer ou en acier
7315111000	10	B	2026	--- Chaînes à rouleaux en fonte, fer ou acier, pour cycles et motocycles
7315119000	20	B	2029	--- Chaînes à rouleaux en fonte, fer ou acier autres que pour cycles et motocycles
7315120000	20	B	2029	-- Chaînes à maillons articulés en fonte, fer ou acier, autres que les chaînes à rouleaux
7315191000	10	B	2026	--- Manilles, en fonte, fer ou acier
7315199000	10	B	2026	--- Parties de chaînes à maillons articulés, en fonte, fer ou acier autres que les manilles
7315200000	20	B	2029	- Chaînes antidérapantes, en fonte, fer ou acier
7315810000	20	B	2029	-- Chaînes à maillons à étais, en fonte, fer ou acier
7315820000	20	B	2029	-- Chaînes, à maillons soudés, en fonte, fer ou acier
7315890000	20	B	2029	-- Autres chaînes et chaînettes, en fonte, fer ou acier, du n° 73.15
7315900000	20	B	2029	- Parties de chaînes (autres que de chaînes à maillons articulés) et de chaînettes, en fonte, fer ou acier
7316000000	20	B	2029	Ancres, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier.
7317001000	20	B	2029	- Clous et agrafes ondulées, en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière, à l'exclusion de ceux avec tête en cuivre
7317009000	20	B	2029	- Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes biseautées et articles similaires, en fonte, fer ou acier, du n° 73.17
7318110000	20	C	2029	-- Tire-fond en fonte, fer ou acier
7318120000	20	C	2029	-- Vis à bois autres que les tire-fond, en fonte, fer ou acier
7318130000	20	B	2029	-- Crochets et pitons à pas de vis, en fonte, fer ou acier
7318140000	20	B	2029	-- Vis autotaraudeuses en fonte, fer ou acier
7318150000	20	C	2029	-- Autres vis et boulons, même avec leurs écrous ou rondelles, en fonte, fer ou acier
7318160000	20	B	2029	-- Ecrous en fonte, fer ou acier
7318190000	20	B	2029	-- Articles filetés en fonte, fer ou acier, du n°73.18
7318210000	20	B	2029	-- Rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage, en fonte, fer ou acier
7318220000	20	B	2029	-- Rondelles autres que les rondelles de blocage, en fonte, fer ou acier
7318230000	20	B	2029	-- Rivets, en fonte, fer ou acier

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7318240000	20	B	2029	-- Goupilles, chevilles et clavettes, en fonte, fer ou acier
7318290000	20	B	2029	-- Autres articles non filetés, en fonte, fer ou acier, du n° 73.18
7319400000	20	B	2029	- Epingles de sûreté et autres épingles, en fer ou en acier, non dénommées ni comprises ailleurs
7319900000	20	B	2029	- Aiguilles à coudre ou à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles similaires, pr usage à la main, en fer ou en acier
7320100000	20	B	2029	- Ressorts à lames et leurs lames, en fer ou en acier
7320200000	20	B	2029	- Ressorts en hélice, en fer ou en acier
7320900000	20	B	2029	- Autres ressorts et lames de ressorts, en fer ou en acier, du n°73.20
7321111100	10	B	2026	---- Appareils de cuisson et chauffe-plats, en fonte, fer ou acier, à combustibles gazeux..., à deux brûleurs au plus, démonté... montage
7321111900	20	B	2029	---- Appareils de cuisson et chauffe-plats en fonte, fer ou acier, à combustibles gazeux..., à deux brûleurs au plus, aut. que pr industrie…
7321119100	10	B	2026	---- Appareils de cuisson et chauffe-plats, en fonte, fer ou acier, à combustibles gazeux..., à plus de deux brûleurs, démonté…montage
7321119900	20	B	2029	---- Appareils de cuisson et chauffe-plats, en fonte, fer ou acier, à combustibles gazeux...,à plus de deux brûleurs, aut. que pr industrie…
7321121000	20	B	2029	---- Appareils de cuisson et chauffe-plats, en fonte, fer ou acier, à combustibles liquides, à deux brûleurs au plus
7321129000	20	B	2029	---- Appareils de cuisson et chauffe-plats en fonte, fer ou acier, à combustibles liquides, à plus de deux brûleurs
7321190000	20	B	2029	-- Appareils de cuisson et chauffe-plats en fonte, fer ou acier, à autres combustibles, y compris les appareils à combustibles solides
7321810000	20	B	2029	-- Autres appareils non électriques, à usage domestique, en fonte, fer ou acier, à combustibles gazeux … et autres combustibles, du n°73.21
7321820000	20	B	2026	-- Autres appareils non électriques, à usage domestique, en fonte, fer ou acier, à combustibles liquides, du n°73.21
7321890000	20	B	2029	-- Autres appareils non électriques, usage domestique, en fonte, fer ou acier, à aut. comb., y cpris ceux à combustibles solides, du n°73.21
7321900000	10	B	2026	- Parties des appareils non électriques, à usage domestique, en fonte, fer ou acier, du n°73.21
7322110000	20	B	2026	-- Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique, et leurs parties, en fonte
7322190000	20	B	2029	-- Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique, et leurs parties, en fer ou acier

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7322900000	20	B	2029	- Générateurs et distributeur d'air chaud (...), à chauffage non électrique (...) et leurs parties, en fonte, fer ou acier
7323100000	20	B	2029	- Paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pr le récurage, le polissage ou usages analogues en fer ou acier
7323910000	20	B	2029	-- Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte, non émaillés
7323920000	20	B	2029	-- Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte, émaillés
7323930000	20	B	2029	-- Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en aciers inoxydables
7323940000	20	B	2029	-- Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fer ou en acier, émaillés
7323991000	20	B	2029	--- Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fer ou acier, galvanisés
7323999000	20	B	2029	--- Autres articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fer ou acier, du n° 73.23
7324100000	20	B	2029	- Eviers et lavabos en aciers inoxydables
7324210000	20	B	2026	-- Baignoires en fonte, même émaillées
7324290000	20	B	2029	-- Baignoires en fer ou en acier
7324901000	20	B	2029	-- Autres articles d'hygiène ou de toilette, y compris les parties, en fonte, fer ou acier, émaillés
7324902000	20	B	2026	-- Autres articles d'hygiène ou de toilette, y compris les parties, en fonte, fer ou acier, galvanisés
7324909000	20	B	2029	-- Autres articles d'hygiène ou de toilette, y compris les parties, en fonte, fer ou acier, du n° 73.24
7325100000	20	B	2029	- Autres ouvrages moulés en fonte non malléable
7325910000	5	B	2024	-- Boulets et articles similaires, moulés, pour broyeurs, en fonte, fer ou acier
7325991000	20	B	2029	--- Accessoires pour lignes électriques, moulés, en fonte, fer ou acier
7325999000	20	B	2029	--- Autres ouvrages moulés en fonte, fer ou acier, du n° 73.25
7326110000	5	B	2026	-- Boulets et articles similaires pour broyeurs, en fer ou en acier, forgés ou estampés mais non autrement travaillés
7326190000	20	B	2029	-- Autres ouvrages en fer ou en acier, forgés ou estampés mais non autrement travaillés, à l'exclusion des boulets et similaires pr broyeurs
7326201000	10	B	2026	-- Tringles mono filaires pour pneumatiques en fils de fer ou d'acier
7326209000	20	B	2029	-- Ouvrages en fils de fer ou d'acier autres que les tringles mono filaires pour pneumatiques
7326901000	20	B	2029	-- Accessoires pour lignes électriques en fer ou en acier
7326909000	20	B	2026	-- Autres ouvrages en fer ou en acier du n° 73.26
7401000000	5	B	2024	Mattes de cuivre; cuivre de cément (précipité de cuivre).
7402000000	5	A	2024	Cuivre non affiné; anodes en cuivre pour affinage électrolytique.
7403110000	5	A	2024	-- Cathodes et sections de cathodes en cuivre affiné

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7403120000	5	A	2021	-- Barres à fil (wire-bars) en cuivre affiné
7403130000	5	A	2021	-- Billettes en cuivre affiné
7403190000	5	A	2024	-- Autres articles en cuivre affiné, du 74.03
7403210000	5	A	2021	-- Alliages de cuivre sous forme brute, à base de cuivre-zinc (laiton)
7403220000	5	A	2024	-- Alliages de cuivre sous forme brute, à base de cuivre-étain (bronze)
7403290000	5	A	2024	-- Autres alliages de cuivre (à l'exception des alliages mères du n° 74.05), sous forme brute, du n° 74.03
7404000000	5	A	2021	Déchets et débris de cuivre.
7405000000	5	A	2024	Alliages mères de cuivre.
7406100000	5	A	2024	- Poudres de cuivre à structure non lamellaire
7406200000	5	A	2024	- Poudres de cuivre à structure lamellaire; paillettes de cuivre
7407100000	5	A	2024	- Barres et profilés en cuivre affiné
7407210000	5	A	2024	-- Barres et profilés en alliages de cuivre, à base de cuivre-zinc (laiton)
7407290000	5	A	2024	-- Barres et profilés en alliages de cuivre autres qu'à base de cuivre-zinc (laiton)
7408110000	5	B	2026	-- Fils en cuivre affiné dont la plus grande dimension de la section transversale excède 6 mm
7408190000	20	B	2026	-- Fils en cuivre affiné autres que ceux dont la plus grande dimension de la section transversale excède 6 mm
7408210000	5	B	2024	-- Fils en alliages de cuivre à base de cuivre-zinc (laiton)
7408220000	5	B	2024	-- Fils en alliages de cuivre à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)
7408290000	5	B	2024	-- Autres fils en alliages de cuivre du n° 74.08
7409110000	10	B	2026	-- Tôles et bandes en cuivre affiné, d'une épaisseur excédant 0,15 mm, enroulées
7409190000	10	B	2026	-- Tôles et bandes en cuivre affiné, d'une épaisseur excédant 0,15 mm, autres qu'enroulées
7409210000	10	B	2026	-- Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), d'une épaisseur excédant 0,15 mm, enroulées
7409290000	10	B	2026	-- Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), d'une épaisseur excédant 0,15 mm, autres qu'enroulées
7409310000	10	B	2026	-- Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-étain (bronze), d'une épaisseur excédant 0,15 mm, enroulées
7409390000	10	B	2026	-- Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-étain (bronze), d'une épaisseur excédant 0,15 mm, autres qu'enroulées
7409400000	10	B	2026	- Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort), d'une épaisseur excédant 0,15 mm
7409900000	10	B	2026	- Tôles et bandes en autres alliages de cuivre, d'une épaisseur excédant 0,15 mm, du n°74.09

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7410110000	10	B	2026	-- Feuilles et bandes minces en cuivre affiné, d'une épaisseur n'excédant pas 0,15 mm, sans support
7410120000	10	B	2026	-- Feuilles et bandes minces en alliages de cuivre, d'une épaisseur n'excédant pas 0,15 mm, sans support
7410210000	10	B	2026	-- Feuilles et bandes minces en cuivre affiné, d'une épaisseur n'excédant pas 0,15 mm (support non compris), sur support
7410220000	10	B	2026	-- Feuilles et bandes minces en alliages de cuivre, d'une épaisseur n'excédant pas 0,15 mm (support non compris), sur support
7411100000	20	B	2029	- Tubes et tuyaux, en cuivre affiné
7411210000	20	B	2029	--Tubes et tuyaux en alliages de cuivre à base de cuivre-zinc (laiton)
7411220000	20	B	2026	-- Tubes et tuyaux en alliages de cuivre à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)
7411290000	20	B	2029	-- Autres tubes et tuyaux en alliages de cuivre, du n° 74.11
7412100000	20	B	2029	- Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en cuivre affiné
7412200000	20	B	2029	- Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en alliages de cuivre
7413000000	20	B	2029	Torons, câbles, tresses et articles similaires, en cuivre, non isolés pour l'électricité.
7415100000	20	B	2029	- Pointes et clous, punaises, crampons appointés et articles similaires, en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre
7415210000	20	B	2029	-- Rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort), en cuivre
7415290000	20	B	2029	-- Articles non filetés en cuivre, autres que les rondelles
7415330000	20	B	2029	-- Vis en cuivre; boulons et écrous en cuivre
7415390000	20	B	2029	-- Articles filetés en cuivre, autres que vis, boulons et écrous
7418100000	20	B	2029	- Articles de ménage ou d'éco. domestique et parties, éponges, torchons, gants et articles simil. pr le récurage...usages analog., en cuivre
7418200000	20	B	2029	- Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties, en cuivre
7419100000	20	B	2029	- Chaînes, chaînettes et leurs parties, en cuivre
7419910000	20	B	2029	-- Autres ouvrages en cuivre, coulés, moulés, estampés ou forgés, mais non autrement travaillés
7419991000	20	B	2029	--- Réservoirs, cuves et autres récipients, en cuivre
7419992000	20	B	2029	--- Accessoires pour lignes de transport d'énergie électrique, en cuivre
7419999000	20	B	2029	--- Autres ouvrages en cuivre, du n° 74.19
7501100000	5	A	2019	- Mattes de nickel
7501200000	5	A	2019	- «Sinters» d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel
7502100000	5	A	2019	- Nickel non allié sous forme brute

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7502200000	5	A	2019	- Alliages de nickel sous forme brute
7503000000	5	A	2019	Déchets et débris de nickel.
7504000000	5	A	2019	Poudres et paillettes de nickel.
7505110000	20	A	2021	-- Barres et profilés en nickel non allié
7505120000	20	A	2021	-- Barres et profilés en alliages de nickel
7505210000	10	A	2019	-- Fils en nickel non allié
7505220000	10	A	2019	-- Fils en alliages de nickel
7506100000	10	A	2019	- Tôles, bandes et feuilles en nickel non allié
7506200000	10	A	2019	- Tôles, bandes et feuilles en alliages de nickel
7507110000	20	A	2021	-- Tubes et tuyaux en nickel non allié
7507120000	20	A	2021	-- Tubes et tuyaux en alliages de nickel
7507200000	20	A	2024	- Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en nickel
7508100000	20	A	2021	- Toiles métalliques et grillages, en fils de nickel
7508901000	10	A	2024	-- Cadres et circonférences utilisés pour l'impression du textile, en nickel
7508909000	20	A	2024	-- Autres ouvrages en nickel du n° 75.08
7601100000	5	A	2019	- Aluminium non allié sous forme brute
7601200000	5	A	2019	- Alliages d'aluminium sous forme brute
7602000000	5	A	2019	Déchets et débris d'aluminium.
7603100000	5	A	2019	- Poudres d'aluminium à structure non lamellaire
7603200000	5	A	2019	- Poudres d'aluminium à structure lamellaire; paillettes d'aluminium
7604100000	10	A	2024	- Barres et profilés en aluminium non allié
7604210000	10	A	2019	-- Profilés creux en alliages d'aluminium
7604290000	10	A	2024	-- Barres et profilés (sauf profilés creux) en alliages d'aluminium
7605110000	5	A	2021	(--) Fils en aluminium non allié dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm
7605190000	10	A	2019	(--) Fils en aluminium non allié autres que ceux dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm
7605210000	10	A	2019	(--) Fils en alliage d'aluminium non allié dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm
7605290000	10	A	2019	(--) Fils en alliage d'aluminium non allié autres que ceux dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7606111000	20	B	2029	--- Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur excédant 0,2 mm, de forme carrée ou rectangulaire, ondulées
7606119000	5	B	2026	--- Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur excédant 0,2 mm, de forme carrée ou rectangulaire, autres qu'ondulées
7606121000	20	B	2029	--- Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur excédant 0,2 mm, de forme carrée ou rectangulaire, ondulées
7606129000	5	B	2026	--- Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur excédant 0,2 mm, de forme carrée ou rectangulaire, autres qu'ondulées
7606911000	20	B	2029	--- Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur excédant 0,2 mm, ondulées, autres que de forme carrée ou rectangulaire
7606919100	5	B	2026	---- Tôles et bandes en aluminium non allié, d'épaisseur excédant 0,2 mm, peintes, revêtues ou vernies, aut. qu'ondulées ou de forme carrée…
7606919900	5	B	2026	---- Tôles et bandes en aluminium non allié, d'épaisseur excédant 0,2mm, aut. qu'ondulées ou peintes, revêtues, vernies ou de forme carrée…
7606921000	20	B	2026	--- Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur excédant 0,2 mm, ondulées, autres que de forme carrée ou rectangulaire
7606929100	5	B	2026	---- Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'épaisseur excédant 0,2mm, peintes, revêtues ou vernies, aut. qu'ondulées ou de forme carrée…
7606929900	5	B	2026	---- Autres tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur excédant 0,2mm, du n° 76.06
7607110000	10	B	2026	-- Feuilles et bandes minces en aluminium, d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm, sans support, simplement laminées
7607191000	10	B	2026	--- Feuilles et bandes minces en aluminium, d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm, sans support, imprimées
7607199000	10	B	2026	--- Feuilles et bandes minces en aluminium, d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm, sans support, autres que simplement laminées ou imprimées
7607201000	10	B	2026	-- Feuilles et bandes minces en aluminium, d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris), sur support, imprimées
7607209000	10	B	2029	-- Feuilles et bandes minces en aluminium, d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris), sur support, autres qu'imprimées
7608100000	20	B	2029	- Tubes et tuyaux, en aluminium non allié
7608200000	20	B	2029	- Tubes et tuyaux, en alliages d'aluminium

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7609000000	20	B	2029	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en aluminium.
7610100000	20	B	2029	- Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en aluminium, à l'exception des constructions préfabriquées du n° 94.06
7610900000	20	B	2029	- Autres constructions et leurs parties, articles préparés en vue de leur utilisation dans la construction, en aluminium, du n°76.10
7611000000	20	B	2026	Réservoirs, foudres, cuves et récipients...pour toutes matières (sauf gaz), en aluminium, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs…
7612100000	20	B	2029	- Etuis tubulaires souples en aluminium, pour toutes matières (sauf gaz), d'une contenance n'excédant pas 300 l, sans dispositif mécanique…
7612901000	10	B	2026	-- Boîtes en aluminium, pour toutes matières (sauf gaz), d'une contenance n'excédant pas 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques…
7612909000	20	B	2029	-- Autres récipients en aluminium, pour toutes matières (sauf gaz), d'une contenance n'excédant pas 300 l, sans dispositifs ..., du n°76.12
7613000000	20	B	2026	Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés.
7614100000	20	B	2029	- Torons, câbles, tresses et similaires, en aluminium, non isolés pour l'électricité, avec âme en acier
7614901000	10	B	2026	-- Conducteurs neutres en aluminium munis d'une gaine d'étanchéité en plomb, non isolés pour l'électricité
7614909000	20	B	2029	-- Autres articles en aluminium, non isolés pour l'électricité, du n° 76.14
7615101000	20	B	2029	-- Eponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en aluminium
7615109000	20	B	2029	-- Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en aluminium
7615200000	20	B	2029	- Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties, en aluminium
7616100000	20	B	2029	- Pointes, clous, crampons appointés, vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes..., en aluminium
7616910000	20	B	2029	-- Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium
7616991000	20	B	2029	--- Accessoires pour lignes électriques en aluminim
7616999000	20	B	2026	--- Autres ouvrages en aluminium, du n° 73.16
7801100000	5	A	2019	- Plomb affiné sous forme brute
7801910000	5	A	2019	-- Plomb sous forme brute, contenant de l'antimoine comme autre élément prédominant en poids
7801990000	5	A	2019	-- Plomb sous forme brute, autre, du n° 78.01
7802000000	5	A	2019	Déchets et débris de plomb.

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7804110000	10	A	2019	-- Feuilles et bandes en plomb, d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris)
7804190000	10	A	2024	-- Feuilles et bandes d'une épaisseur excédant 0,2 mm (support non compris), tables, en plomb
7804200000	5	A	2019	- Poudres et paillettes de plomb
7806001000	20	A	2024	- Barres, tringles, profilés et fils, en plomb
7806002000	5	A	2021	- Lests pour filets de pêche en plomb
7806009000	20	A	2024	- Autres ouvrages en plomb du n° 78.06
7901110000	5	A	2019	-- Zinc non allié, sous forme brute, contenant en poids 99,99 % ou plus de zinc
7901120000	5	A	2019	-- Zinc non allié, sous forme brute,contenant en poids moins de 99,99 % de zinc
7901200000	5	A	2019	- Alliages de zinc sous forme brute
7902000000	5	A	2019	Déchets et débris de zinc.
7903100000	5	A	2019	- Poussières de zinc
7903900000	5	A	2019	- Poudres et paillettes de zinc
7904000000	20	A	2021	Barres, profilés et fils, en zinc.
7905000000	10	A	2019	Tôles, feuilles et bandes, en zinc.
7907001000	20	A	2021	- Ouvrages de zinc de forme autre que carrée ou rectangulaire (pastilles de zinc)
7907009000	20	A	2021	- Ouvrages en zinc à l'exception de ceux de forme autre que carrée ou rectangulaire (pastilles de zinc)
8001100000	5	A	2019	- Etain non allié, sous forme brute
8001200000	5	A	2019	- Alliages d'étain sous forme brute
8002000000	5	A	2019	Déchets et débris d'étain.
8003000000	20	A	2021	Barres, profilés et fils, en étain.
8007000000	20	A	2021	Autres ouvrages en étain.
8101100000	5	A	2019	- Poudres de tungstène
8101940000	5	A	2019	-- Tungstène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage
8101960000	10	A	2019	-- Fils en tungstène
8101970000	5	A	2019	-- Déchets et débris de tungstène
8101991000	10	A	2021	--- Barres, autres que celles simplement obtenues par frittage, profilés, tôles, bandes et feuilles, en tungstène
8101999000	20	A	2021	--- Autres ouvrages en tungstène du n° 81.01
8102100000	5	A	2019	- Poudres de molybdène
8102940000	5	A	2019	-- Molybdène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8102950000	10	A	2019	-- Barres, autres que celles simplement obtenues par frittage, profilés, tôles, bandes et feuilles, en molybdène
8102960000	10	A	2019	-- Fils en molybdène
8102970000	5	A	2019	-- Déchets et débris de molybdène
8102990000	20	A	2021	-- Autres ouvrages en molybdène du n° 81.02
8103200000	5	A	2019	- Tantale sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage; poudres de tantale
8103300000	5	A	2019	- Déchets et débris de tantale
8103900000	20	A	2021	- Autres ouvrages en tantale du n° 81.03
8104110000	5	A	2019	-- Magnésium sous forme brute, contenant au moins 99,8 % en poids de magnésium
8104190000	5	A	2019	-- Magnésium sous forme brute, contenant moins 99,8 % en poids de magnésium
8104200000	5	A	2019	- Déchets et débris de magnésium
8104300000	5	A	2019	- Copeaux, tournures et granules calibrés, en magnésium; poudres de magnésium
8104900000	20	A	2021	- Autres ouvrages en magnésium du n° 81.04
8105200000	5	A	2019	- Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt sous forme brute; poudres de cobalt
8105300000	5	A	2019	- Déchets et débris de cobalt
8105900000	5	A	2019	- Autres ouvrages en cobalt du n° 81.05
8106000000	20	A	2021	Bismuth et ouvrages en bismuth, y compris les déchets et débris.
8107200000	5	A	2019	- Cadmium sous forme brute; poudres de cadmium
8107300000	5	A	2019	- Déchets et débris de cadmium
8107900000	20	A	2021	- Autres ouvrages en cadmium, du n° 81.07
8108200000	5	A	2019	- Titane sous forme brute; poudres de titane
8108300000	5	A	2019	- Déchets et débris de titane
8108900000	20	A	2021	- Autres ouvrages en titane du n° 81.08
8109200000	5	A	2019	- Zirconium sous forme brute; poudres de zirconium
8109300000	5	A	2019	- Déchets et débris de zirconium
8109900000	20	A	2021	- Autres ouvrages en zirconium du n° 81.09
8110100000	5	A	2019	- Antimoine sous forme brute; poudres d'antimoine
8110200000	5	A	2019	- Déchets et débris d'antimoine
8110900000	20	A	2021	- Autres ouvrages en antimoine du n° 81.10
8111000000	20	A	2021	Manganèse et ouvrages en manganèse, y compris les déchets et débris.

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8112120000	5	A	2019	-- Béryllium sous forme brute; poudres de béryllium
8112130000	5	A	2019	-- Déchets et débris de béryllium
8112190000	20	A	2021	-- Autres ouvrages en béryllium du n° 81.12
8112210000	5	A	2019	-- Chrome sous forme brute; poudres de chrome
8112220000	5	A	2019	-- Déchets et débris de chrome
8112290000	20	A	2021	-- Autres ouvrages en chrome du n°81.12
8112510000	5	A	2019	-- Thallium sous forme brute; poudres de thallium
8112520000	5	A	2019	-- Déchets et débris de thallium
8112590000	20	A	2021	-- Autres ouvrages en thallium du n° 81.12
8112920000	5	A	2019	-- Germanium, vanadium, gallium, hafnium (celtium), indium, niobium(columbium) et rhénium sous forme brute, de déchets, débris ou de poudres
8112990000	20	A	2021	-- Autres ouvrages en métaux communs, du n° 81.12
8113000000	20	A	2021	Cermets et ouvrages en cermets, y compris les déchets et débris.
8201101000	10	C	2029	-- Ebauches de bêches et pelles
8201109000	20	C	2029	-- Bêches et pelles autres qu'ébauches
8201301000	10	B	2026	-- Ebauches de pioches, pics, houes, binettes, râteaux et racloirs
8201309000	20	B	2029	-- Pioches, pics, houes, binettes, râteaux et racloirs autres qu'ébauches
8201401000	10	C	2026	-- Ebauches de machettes
8201402000	10	C	2026	-- Ebauches de haches, serpes et outils similaires à taillants autres que de machettes
8201409000	20	C	2029	-- Haches, serpes et outils similaires à taillants autres qu'ébauches
8201501000	10	B	2026	-- Ebauches de sécateurs (y compris les cisailles à volaille) maniés à une main
8201509000	20	B	2029	-- Sécateurs (y compris les cisailles à volaille) maniés à une main, autres qu'ébauches
8201601000	10	B	2026	-- Ebauches de cisailles à haies, sécateurs et outils similaires, maniés à deux mains
8201609000	20	B	2029	-- Cisailles à haies, sécateurs et outils similaires, maniés à deux mains, autres qu'ébauches
8201901000	10	C	2026	-- Ebauches d'autres outils agricoles, horticoles ou forestiers main, du n° 82.01
8201909000	20	C	2029	-- Autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main, autres qu'ébauches, du n° 82.01
8202100000	20	A	2024	- Scies à main
8202200000	10	A	2024	- Lames de scies à ruban
8202310000	10	A	2019	-- Lames de scies circulaires (y compris les fraises-scies), avec partie travaillante en acier
8202390000	10	A	2019	-- Lames de scies circulaires (y compris les fraises-scies) y compris les parties, autres que avec partie travaillante en acier

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8202400000	10	A	2019	- Chaînes de scies, dites coupantes
8202910000	10	A	2019	-- Lames de scies droites, pour le travail des métaux
8202990000	10	A	2024	-- Autres lames de scies du n° 82.02
8203100000	20	B	2029	- Limes, râpes et outils similaires, à main
8203200000	10	A	2024	- Pinces (même coupantes), tenailles, brucelles et outils similaires, à main
8203300000	10	A	2024	- Cisailles à métaux et outils similaires, à main
8203400000	10	A	2024	- Coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires, à main
8204110000	20	A	2024	-- Clés de serrage à main (y compris les clés dynamométriques), à ouverture fixe
8204120000	20	A	2026	-- Clés de serrage à main (y compris les clés dynamométriques), à ouverture variable
8204200000	20	A	2026	- Douilles de serrage interchangeables, même avec manches
8205100000	10	A	2019	- Outils de perçage, de filetage ou de taraudage
8205200000	10	A	2019	- Marteaux et masses
8205300000	10	A	2019	- Rabots, ciseaux, gouges et outils tranchants similaires pour le travail du bois
8205400000	20	A	2021	- Tournevis
8205511000	20	A	2021	--- Fers à repasser, non électriques
8205519000	20	A	2021	--- Autres outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) d'économie domestique, autres que fers à repasser non électriques
8205590000	20	A	2024	-- Enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale
8205600000	10	A	2019	- Lampes à souder et similaires
8205700000	20	A	2021	- Etaux, serre-joints et similaires, autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines-outils
8205900000	20	A	2021	- Autres outils et outillage à main, y compris les assortiments d'articles d'au moins deux des sous-positions de la présente position
8206000000	10	A	2024	Outils d'au moins deux des n°s 82.02 à 82.05, conditionnés en assortiments pour la vente au détail.
8207130000	10	A	2019	-- Outils de forage ou de sondage, avec partie travaillante en cermets
8207190000	10	A	2026	-- Outils de forage ou de sondage, y compris les parties, autres qu'avec partie travaillante en cermets
8207200000	10	A	2024	- Filières pour l'étirage ou le filage (extrusion) des métaux
8207300000	10	A	2019	- Outils à emboutir, à estamper ou à poinçonner
8207400000	10	A	2019	- Outils à tarauder ou à fileter
8207500000	10	A	2021	- Outils à percer
8207600000	10	A	2019	- Outils à aléser ou à brocher

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8207700000	10	A	2019	- Outils à fraiser
8207800000	10	A	2024	- Outils à tourner
8207900000	20	A	2024	- Autres outils interchangeables pour outillage à main, mécanique ou non, ou pour machines-outils, du n°82.07
8208100000	10	A	2019	- Couteaux et lames tranchantes pour le travail des métaux
8208200000	10	A	2024	- Couteaux et lames tranchantes pour le travail du bois
8208300000	10	A	2019	- Couteaux et lames tranchantes pour appareils de cuisine ou pour machines pour l'industrie alimentaire
8208400000	10	A	2019	- Couteaux et lames tranchantes pour machines agricoles, horticoles ou forestières
8208900000	10	A	2024	- Autres couteaux et lames tranchantes, pour machines ou pour appareils mécaniques, du n° 82.02
8209000000	20	A	2021	Plaquettes, baguettes, pointes et objets similaires pour outils, non montés, constitués par des cermets.
8210000000	10	A	2019	Appareils mécaniques actionnés à la main, d'un poids de 10 kg ou moins, pour préparer, conditionner ou servir les aliments ou les boissons.
8211100000	20	A	2024	- Assortiments de couteaux (autres que ceux du n° 82.08) à lame tranchante ou dentelée, y compris les serpettes fermantes, et leurs lames
8211910000	20	A	2024	-- Couteaux de table à lame fixe, tranchante ou dentelée
8211920000	20	A	2024	-- Couteaux à lame fixe, tranchante ou dentelée autres que les couteaux de table
8211930000	20	A	2024	-- Couteaux à lame tranchante ou dentelée, autres qu'à lame fixe, y compris les serpettes fermantes
8211940000	20	A	2024	-- Lames de couteaux (autres que ceux du n° 82.08) tranchante ou dentelée, y compris les serpettes fermantes
8211950000	20	A	2021	-- Manches en métaux communs de couteaux (autres que ceux du n° 82.08) à lame tranchante ou dentelée, y compris les serpettes fermantes
8212100000	20	A	2026	- Rasoirs
8212200000	20	A	2024	- Lames de rasoirs de sûreté, y compris les ébauches en bandes
8212901000	10	A	2021	-- Têtes de rasoirs destinées aux industries
8212909000	20	A	2021	-- Autres parties de rasoirs, du n° 82.12
8213000000	10	A	2019	Ciseaux à doubles branches et leurs lames.
8214100000	20	A	2024	- Coupe-papier, ouvre-lettres, grattoirs, taille-crayons et leurs lames
8214200000	10	A	2019	- Outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles)
8214900000	20	A	2024	- Autres articles de coutellerie du n° 82.14
8215100000	20	A	2024	- Assortiments de cuillers, fourchettes, louches, écumoires, pelles à tarte, ..., contenant au moins un objet argenté, doré ou platiné

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8215200000	20	A	2024	- Assortiments de cuillers, fourchettes, louches, écumoires, pelles à tarte, couteaux ..., ne contenant pas d'objet argenté, doré ou platiné
8215910000	20	A	2024	-- Cuillers, fourchettes, louches, écumoires, pelles à tarte, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces... argentés, dorés ou platinés
8215990000	20	A	2024	-- Cuillers, fourchettes, louches, écumoires, pelles à tarte, couteaux spéciaux à poisson ou beurre... autres qu'argentés, dorés ou platinés
8301100000	20	A	2026	- Cadenas (à clef, à secret ou électriques) en métaux communs
8301200000	20	A	2026	- Serrures (à clef, à secret ou électriques) des types utilisés pour véhicules automobiles, en métaux communs
8301300000	20	A	2026	- Serrures (à clef, à secret ou électriques) des types utilisés pour meubles, en métaux communs
8301400000	20	A	2026	- Autres serrures et verrous (à clef, à secret ou électriques) en métaux communs, du n° 83.01
8301500000	20	A	2026	- Fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, en métaux communs
8301600000	10	A	2026	- Parties de cadenas, serrures et verrous (à clef, secret ou élec.), fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, en métaux communs
8301700000	20	A	2026	- Clefs des articles du n° 83.01, présentées isolément, en métaux communs
8302100000	20	A	2026	- Charnières de tous genres (y compris les paumelles et pentures), en métaux communs
8302200000	20	A	2026	- Roulettes avec monture en métaux communs
8302300000	20	A	2026	- Autres garnitures, ferrures et articles similaires pour véhicules automobiles, en métaux communs
8302410000	20	A	2026	-- Autres garnitures, ferrures et articles similaires, pour bâtiments, en métaux communs
8302420000	20	A	2026	-- Autres garnitures, ferrures et articles similaires, pour meubles, en métaux communs
8302490000	20	A	2026	-- Autres garnitures, ferrures et articles similaires, en métaux communs, du n° 83.02
8302500000	20	A	2026	- Patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires, en métaux communs
8302600000	20	A	2026	- Ferme-portes automatiques en métaux communs
8303000000	20	A	2026	Coffres-forts, portes blindées et compartiments pour chambres fortes, coffres et cassettes de sûreté et articles simil., en métaux communs.
8304000000	20	A	2026	Classeurs, fichiers, boîtes de classement, porte-copies, plumiers … similaires de bureau, en métaux communs, sauf ceux du n° 94.03.
8305100000	20	A	2026	- Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, en métaux communs
8305200000	20	A	2026	- Agrafes présentées en barrettes (de bureau, pour tapissiers, emballeurs, par exemple), en métaux communs

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8305900000	20	A	2026	- Attache-lettres, coins de lettres, trombones, onglets de signalisation... y compris les parties des ouvrages du n°83.05, en métaux communs
8306100000	20	A	2026	- Cloches, sonnettes, gongs et articles similaires, non électriques, en métaux communs
8306210000	20	A	2026	-- Statuettes et autres objets d'ornement, en métaux communs, argentés, dorés ou platinés
8306290000	20	A	2026	-- Statuettes et autres objets d'ornement, en métaux communs autres qu'argentés, dorés ou platinés
8306300000	20	A	2026	- Cadres pour photographies, gravures ou similaires en métaux communs ; miroirs en métaux communs
8307101000	20	A	2026	-- Gaines pour câble en fer ou en acier
8307109000	20	A	2026	-- Tuyaux flexibles en fer ou en acier, même avec leurs accessoires autres que les gaines pour câble
8307900000	20	A	2026	- Tuyaux flexibles, même avec leurs accessoires, en autres métaux communs autres qu'en fer ou en acier
8308100000	10	A	2024	- Agrafes, crochets et ?œillets pour vêtements, chaussures, bâches, maroquinerie, ou pr toutes confections ou équipements, en métaux communs
8308200000	10	A	2024	- Rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs
8308900000	10	A	2024	- Fermoirs, montures-fermoirs, boucles, boucles-fermoirs… perles et ..., y compris les parties des ouvrages du n°83.08, en métaux communs
8309101000	10	B	2026	-- Bouchons-couronnes destinés à l'?industrie pharmaceutique, en métaux communs
8309109000	10	B	2026	-- Bouchons-couronnes autres que ceux destinés à l'industrie pharmaceutique, en métaux communs
8309901000	10	B	2026	-- Bouchons (sauf bouchons-couronnes), couvercles... autres accessoires pr l'emballage, en métaux communs, pour l?'industrie pharmaceutique
8309909000	10	B	2029	-- Bouchons (sauf bouchons-couronnes), couvercles... aut. accessoires pr l'emballage, en métaux communs, aut. que pr industrie pharmaceutiq.
8310000000	20	B	2029	Plaques indicatrices, plaques-enseignes..et similaires, chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs, sauf ceux du n° 94.05.
8311100000	20	C	2029	- Electrodes enrobées pour le soudage à l'arc, en métaux communs
8311200000	20	B	2029	- Fils fourrés pour le soudage à l'arc, en métaux communs
8311300000	20	B	2029	- Baguettes enrobées et fils fourrés pour le brasage ou le soudage à la flamme, en métaux communs
8311900000	20	B	2029	- Autres ouvrages en métaux communs, du n° 83.11
8401100000	5	A	2021	- Réacteurs nucléaires
8401200000	5	A	2019	- Machines et appareils pour la séparation isotopique, et leurs parties
8401300000	5	A	2019	- Eléments combustibles (cartouches) non irradiés pour réacteurs nucléaires
8401400000	5	A	2021	- Parties de réacteurs nucléaires
8402110000	5	A	2021	-- Chaudières à vapeur aquatubulaires d'une production horaire de vapeur excédant 45 tonnes

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8402120000	5	A	2024	-- Chaudières à vapeur aquatubulaires d'une production horaire de vapeur n'excédant pas 45 tonnes
8402190000	5	A	2024	-- Autres chaudières à vapeur, y compris les chaudières mixtes, du n° 84.02
8402200000	5	A	2024	- Chaudières dites «à eau surchauffée»
8402900000	5	A	2024	- Parties des chaudières à vapeur et de chaudière dite «à eau surchauffée»
8403100000	5	A	2024	- Chaudières pour le chauffage central autres que celles du n° 84.02
8403900000	5	A	2024	- Parties des chaudières pour le chauffage central autres que celles du n° 84.02
8404100000	5	A	2024	- Appareils auxiliaires pour chaudières des n° 84.02 ou 84.03 (économiseurs, surchauffeurs, appareils de ramonage ou de récupération ...)
8404200000	5	A	2024	- Condenseurs pour machines à vapeur
8404900000	5	A	2024	- Parties des appareils auxiliaires du n° 84.04
8405100000	5	A	2024	- Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau ...; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau ...
8405900000	5	A	2024	- Parties de générateurs de gaz à l'air ou à l'eau … , et de générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau …
8406100000	5	A	2021	- Turbines à vapeur pour la propulsion de bateaux
8406810000	5	A	2024	-- Turbines à vapeur (autres que pour la propulsion de bateaux) d'une puissance excédant 40 MW
8406820000	5	A	2021	-- Turbines à vapeur (autres que pour la propulsion de bateaux) d'une puissance n'excédant pas 40 MW
8406900000	5	A	2024	- Parties des turbines à vapeur
8407100000	10	A	2024	- Moteurs pour l'aviation
8407210000	5	A	2024	-- Moteurs pour la propulsion de bateaux du type hors-bord
8407290000	10	A	2019	-- Moteurs pour la propulsion de bateaux autres que du type hors-bord
8407311000	5	A	2024	--- Moteurs à piston alternatif pour la propulsion des véhicules du Chap. 87, cylindrée n'excédant pas 50 cm3 pour l'industrie du montage
8407319000	10	A	2024	--- Moteurs à piston alternatif pour propulsion des véhicules du Chap.87, cylindrée n'excède pas 50cm3 aut. que pour l'industrie du montage
8407321000	5	A	2021	--- Moteurs à piston alternatif pour propulsion de véhicules du Chap.87, cylindrée excède 50 cm3 mais pas 250cm3 pour industrie du montage
8407329000	10	A	2021	--- Moteur à piston alternatif pr propulsion de véhicules du Chap.87, cylindrée excède 50cm3 mais pas 250cm3 aut. que pr indus. du montage
8407330000	10	A	2024	-- Moteurs à piston alternatif pour la propulsion des véhicules du Chap. 87, cylindrée excédant 250 cm3 mais n'excédant pas 1.000 cm³

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8407340000	10	A	2024	-- Moteurs à piston alternatif des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87 d'une cylindrée excédant 1.000 cm³
8407900000	10	A	2024	- Autres moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), du n° 84.07
8408100000	10	A	2019	- Moteurs à piston, à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) pour la propulsion de bateaux
8408200000	10	A	2024	- Moteurs à piston, à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) des types utilisés pour la propulsion de véhicules du Chap. 87
8408900000	10	A	2026	- Autres moteurs à piston, à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), du n° 84.08
8409100000	10	A	2019	- Parties de moteurs pour l'aviation
8409910000	10	A	2024	-- Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par étincelles
8409990000	10	A	2026	-- Autres parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs des n°s 84.07 ou 84.08
8410110000	5	A	2024	-- Turbines et roues hydrauliques d'une puissance n'excédant pas 1.000 kW
8410120000	5	A	2024	-- Turbines et roues hydrauliques d'une puissance excédant 1.000 kW mais n'excédant pas 10.000 kW
8410130000	5	A	2021	-- Turbines et roues hydrauliques d'une puissance excédant 10.000 kW
8410900000	5	A	2024	- Parties des turbines hydrauliques et roues hydrauliques, y compris les régulateurs, du n° 84.10
8411110000	5	A	2021	-- Turboréacteurs d'une poussée n'excédant pas 25 kN
8411120000	5	A	2021	-- Turboréacteurs d'une poussée excédant 25 kN
8411210000	5	A	2024	-- Turbopropulseurs d'une puissance n'excédant pas 1.100 kW
8411220000	5	A	2024	-- Turbopropulseurs d'une puissance excédant 1.100 kW
8411810000	5	A	2024	-- Turbines à gaz, autres que les turboréacteurs et les turbopropulseurs, d'une puissance n'excédant pas 5.000 kW
8411820000	5	A	2021	-- Turbines à gaz, autres que les turboréacteurs et les turbopropulseurs, d'une puissance excédant 5.000 kW
8411910000	5	A	2024	-- Parties de turboréacteurs ou de turbopropulseurs
8411990000	5	A	2026	-- Parties des turbines à gaz, autres que celles des turboréacteurs et turbopropulseurs
8412100000	5	A	2024	- Propulseurs à réaction autres que les turboréacteurs
8412210000	5	A	2024	-- Moteurs hydrauliques à mouvement rectiligne (cylindres)
8412290000	5	A	2024	-- Moteurs hydrauliques autres qu'à mouvement rectiligne (cylindres)

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8412310000	5	A	2024	-- Moteurs pneumatiques à mouvement rectiligne (cylindres)
8412390000	5	A	2024	-- Moteurs pneumatiques autres qu'à mouvement rectiligne (cylindres)
8412800000	5	A	2024	- Autres moteurs et machines motrices, à l'exclusion des moteurs hydrauliques ou pneumatiques, du n° 84.12
8412900000	5	A	2024	- Parties d'autres moteurs et machines motrices, du n° 84.12
8413110000	10	A	2021	-- Pompes pour la distribution de carburants ou de lubrifiants, des types utilisés dans les stations-service ou les garages
8413190000	10	A	2021	-- Pompes comportant un dispositif mesureur ou conçues pour comporter un tel dispositif, autres que celles du n° 8413.11
8413200000	5	A	2024	- Pompes actionnées à la main, autres que celles des n°s 8413.11 ou 8413.19
8413300000	10	A	2024	- Pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
8413400000	5	A	2024	- Pompes à béton
8413500000	5	A	2024	- Autres pompes volumétriques alternatives
8413600000	5	A	2024	- Autres pompes volumétriques rotatives
8413700000	5	A	2024	- Autres pompes centrifuges
8413810000	5	A	2024	-- Autres pompes du n° 84.13
8413820000	5	A	2024	-- Elévateurs à liquides
8413911000	5	A	2024	--- Parties de pompes pour tous véhicules automobiles
8413912000	5	A	2024	--- Parties de pompes à mains
8413919000	5	A	2024	--- Parties de pompes autres que celles destinées aux véhicules et celles à mains
8413920000	5	A	2024	-- Parties d'élévateurs à liquides
8414100000	5	A	2024	- Pompes à vide
8414201000	20	A	2021	-- Pompes à air, à main ou à pied pour gonfler les pneumatiques
8414209000	20	A	2021	-- Pompes à air, à main ou à pied, autres que pour gonfler les pneumatiques
8414301000	5	A	2024	-- Compresseurs des types utilisés dans les équipements frigorifiques destinés aux industries du montage
8414309000	10	A	2024	-- Compresseurs des types utilisés dans les équipements frigorifiques, autres que ceux destinés aux industries du montage
8414400000	10	A	2024	- Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables
8414510000	20	A	2024	-- Ventilateurs de table,sol, muraux, plafonniers, toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, puissance n'excédant pas 125 W

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8414590000	20	A	2026	-- Ventilateurs autres que de table, sol, muraux, plafonniers, toitures ou fenêtres, à moteur électrique incorporé, puissance excédant 125W
8414600000	20	A	2021	- Hottes dont le plus grand côté horizontal n'excède pas 120 cm
8414801000	5	A	2021	-- Compresseurs d'air industriels
8414809000	20	A	2024	-- Autres articles du n° 84.14
8414901000	10	A	2024	-- Parties des articles relevant des n s° 8414.20 à 8414.51
8414909000	10	A	2026	-- Autres parties des articles du n° 84.14
8415101000	5	B	2026	-- Machines et appareils pour le conditionnement de l'air ... mural ou fenêtres, ... «split-system» ... non monté pour industrie du montage
8415109000	20	B	2029	-- Machines et appareils pr conditionnement d'air ... mural ou fenêtre, ... «split-system» ... non monté autres que pr industrie du montage
8415200000	20	B	2029	- Machines et appareils pour le conditionnement de l'air utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles
8415810000	20	B	2029	-- Autres machines et appareils pour conditionnement d'air avec dispositif de réfrigération et soupape d'inversion du cycle thermique (...)
8415820000	20	B	2029	-- Autres machines et appareils du n° 84.15, avec dispositif de réfrigération sans soupape d'inversion du cycle thermique (...)
8415830000	20	B	2029	-- Autres machines et appareils du n° 84.15, sans dispositif de réfrigération
8415901000	5	B	2026	-- Parties de machines et appareils du n° 84.15, destinées aux industries du montage
8415909000	10	B	2026	-- Parties de machines et appareils du n° 84.15, autres que celles destinées aux industries du montage
8416100000	5	A	2024	- Brûleurs pour l'alimentation des foyers à combustibles liquides
8416200000	5	A	2024	- Brûleurs pour l'alimentation des foyers, à combustibles solides pulvérisés ou à gaz y compris les brûleurs mixtes
8416300000	5	A	2024	- Foyers automatiques et leurs avant-foyers, grilles mécaniques, dispositifs mécaniques pr évacuation des cendres et dispositifs similaires
8416900000	5	A	2024	- Parties des appareils du n° 84.16
8417100000	5	A	2021	- Fours pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques des minerais ou des métaux
8417200000	5	A	2024	- Fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie
8417800000	5	A	2024	- Autres fours industriels ou de laboratoire y compris les insinérateurs, non électriques, du n° 84.17
8417900000	5	A	2024	- Parties des fours industriels ou de laboratoire y compris les insinérateurs non électriques, du n° 84.17

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8418101000	5	B	2026	-- Combinaisons de réfrigérateurs et de congélateurs conservateurs munis de portes extérieures séparées ... montés pour industrie du montage
8418109000	20	B	2029	-- Combinaisons de réfrigérateurs et de congélateurs conservateurs munis de portes extérieures séparées autres que pour industrie du montage
8418211000	5	B	2026	--- Réfrigérateurs du type ménager à compression présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage
8418219000	20	B	2029	--- Réfrigérateurs du type ménager à compression autres que ceux destinés à l'industrie du montage
8418291000	5	B	2026	--- Réfrigérateurs du type ménager autres qu'à compression non monté pour l'industrie du montage
8418299000	20	B	2029	--- Réfrigérateurs du type ménager autres qu'à compression à l'exclusion de ceux destinés à l'industrie du montage
8418301000	5	B	2026	-- Meubles congélateurs conservateurs du type coffre d'une capacité n'excédant pas 800 l …démonté ou non monté pour l'industrie du montage
8418309000	20	B	2029	-- Meubles congélateurs conservateurs du type coffre d'une capacité n'excédant pas 800 l autres que ceux destinés à l'industrie du montage
8418401000	5	B	2026	-- Meubles congélateurs conservateurs du type armoire, d'une capacité n'excédant pas 900 l …démonté ou non monté pour l'industrie du montage
8418409000	20	B	2029	-- Meuble congélateur conservateur du type armoire, d'une capacité n'excédant pas 900 l autres que ceux destinés à l'industrie du montage
8418501000	5	B	2024	-- Autr. meuble (coffres…) pr conservat. et exposit. de produit incorporant équipem. pr product. du froid…non montés pr industrie du montage
8418509000	20	B	2026	-- Autr. meuble (coffres…) pr conservat. et exposit. de produit incorporant équipem. pr product. du froid autres que pr industrie du montage
8418610000	5	B	2024	-- Pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 84.15
8418690000	5	B	2026	-- Autres matériels, machines et appareils pour la production du froid
8418910000	5	B	2024	-- Parties de meubles conçus pour recevoir un équipement pour la production du froid
8418990000	5	B	2026	-- Autres parties des articles du n° 84.18
8419110000	20	A	2021	-- Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané, à gaz
8419191000	5	A	2024	--- Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané (autres qu'à gaz) ou à accumulation, solaires
8419199000	20	B	2026	--- Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané (autres qu'à gaz) ou à accumulation, à l'exclusion des solaires
8419200000	5	A	2024	- Stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoires

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8419310000	5	A	2024	-- Séchoirs pour produits agricoles
8419320000	5	A	2024	-- Séchoirs pour le bois, les pâtes à papier, papiers ou cartons
8419390000	5	A	2024	-- Séchoirs autres que les séchoirs pour les produits agricoles, le bois, les pâtes à papier, papiers ou cartons
8419400000	5	A	2024	- Appareils de distillation ou de rectification
8419500000	5	A	2024	- Echangeurs de chaleur
8419600000	5	A	2021	- Appareils et dispositifs pour la liquéfaction de l'air ou d'autres gaz
8419810000	10	A	2021	-- Appareils et dispositifs pour la préparation de boissons chaudes ou la cuisson ou le chauffage des aliments
8419890000	10	A	2024	-- Autres appareils et dispositifs du n° 84.19
8419900000	5	A	2024	- Parties des appareils, dispositifs et chauffe-eau non électriques, du n° 84.19
8420100000	10	A	2021	- Calandres et laminoirs autres que pour les métaux ou le verre
8420910000	5	A	2024	-- Cylindres des calandres et laminoirs, autres que pour les métaux ou le verre
8420990000	5	A	2024	-- Parties des calandres et laminoirs, à l'exclusion des cylindres, autres que pour les métaux ou le verre
8421110000	10	A	2019	-- Ecrémeuses
8421120000	10	A	2019	-- Essoreuses à linge
8421190000	10	A	2024	-- Centrifugeuses, y compris les essoreuses centrifuges autres que les écrémeuses et les essoreuses à linge
8421211000	5	A	2024	--- Appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux, à usage domestique
8421219000	5	A	2026	--- Appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux, autres qu'à usage domestique
8421221000	5	A	2024	--- Appareils pour la filtration ou l'épuration des boissons autres que l'eau, à usage domestique
8421229000	5	A	2024	--- Appareils pour la filtration ou l'épuration des boissons autres que l'eau, à l'exclusion de ceux à usage domestique
8421230000	5	A	2024	-- Appareils pour la filtration des huiles minérales dans les moteurs à allumage par étincelles ou par compression
8421290000	5	A	2024	-- Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides (autres que pour les huiles minérales, les boissons et les eaux)
8421310000	5	A	2024	-- Filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
8421391000	5	A	2024	--- Filtres pour réfrigérateurs et congélateurs
8421399000	5	A	2024	--- Appareils pr filtration ou épuration des gaz (autres que les filtres d'entrée d'air pour moteurs... les filtres pour réfrigérateurs …)

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8421910000	5	A	2024	-- Parties de centrifugeuses, y compris d'essoreuses centrifuges
8421990000	5	A	2024	-- Parties des appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz
8422110000	20	B	2029	-- Machines à laver la vaisselle de type ménager
8422190000	5	B	2024	-- Machines à laver la vaisselle autres que de type ménager
8422200000	5	A	2024	- Machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients
8422300000	5	A	2026	- Machines et appareils à remplir...bouteilles ou aut. contenants, à capsuler les bouteilles ou contenants anal. ou à gazéifier les boissons
8422400000	5	A	2026	- Autres machines et appareils à empaqueter, à emballer les marchandises (y compris ceux à emballer sous film thermorétractable)
8422900000	5	B	2026	- Parties des macchines et appareils du n° 84.22
8423100000	5	A	2024	- Pèse-personnes, y compris les pèse-bébés; balances de ménage
8423200000	5	A	2024	- Bascules à pesage continu sur transporteurs
8423300000	5	A	2024	- Bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses
8423810000	5	A	2024	-- Autres appareils et instruments de pesage d'une portée n'excédant pas 30 kg
8423820000	5	A	2024	-- Autres appareils et instruments de pesage d'une portée excédant 30 kg mais n'excédant pas 5.000 kg
8423890000	5	A	2024	-- Autres appareils et instruments de pesage du n° 84.23
8423900000	5	A	2024	- Poids pour toutes balances; parties d'appareils ou instruments de pesage
8424100000	5	A	2024	- Extincteurs, même chargés
8424200000	10	A	2019	- Pistolets aérographes et appareils similaires
8424300000	10	A	2024	- Machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires
8424410000	5	A	2024	-- Pulvérisateurs portables pour l'agriculture ou l'horticulture
8424490000	5	A	2024	-- Pulvérisateurs, autres que portables, pour l'agriculture ou l'horticulture
8424820000	5	A	2024	-- Appareils mécaniques (même à main) à projeter ou disperser des matières liquides ou en poudre, pour l'agriculture ou l'horticulture
8424890000	5	A	2024	-- Appareils mécaniques (même à main) à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre autr. que pr l'agriculture ...
8424900000	5	A	2024	- Parties des appareils du n° 84.24
8425110000	5	A	2024	-- Palans à moteur électrique
8425190000	5	A	2024	-- Palans autres qu'à moteur électrique
8425310000	5	A	2024	-- Treuils et cabestans, à moteur électrique
8425390000	5	A	2024	-- Treuils et cabestans, autres qu'à moteur électrique

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8425410000	5	A	2024	-- Crics et vérins élévateurs fixes de voitures pour garages
8425420000	5	A	2024	-- Autres crics et vérins, hydrauliques
8425490000	5	A	2024	-- Crics et vérins, à l'exclusion des élévateurs fixes de voitures pour garages, et des hydrauliques
8426110000	5	A	2024	-- Ponts roulants et poutres roulantes, sur supports fixes
8426120000	5	A	2024	-- Portiques mobiles sur pneumatiques et chariots-cavaliers
8426190000	5	A	2024	-- Ponts-grues et autres ponts roulants, poutres roulantes et portiques
8426200000	5	A	2024	- Grues à tour
8426300000	5	A	2024	- Grues sur portiques
8426410000	5	A	2024	-- Autres machines et appareils, autopropulsés sur pneumatiques
8426490000	5	A	2024	-- Machines et appareils autopropulsés autres que ceux sur pneumatiques
8426910000	5	A	2024	-- Autres machines et appareils conçus pour être montés sur un véhicule routier
8426990000	5	A	2024	-- Bigues, blondins et chariots-grues
8427100000	5	A	2024	- Chariots autopropulsés à moteur électrique
8427200000	5	A	2026	- Chariots autopropulsés, autres qu'à moteur électrique
8427900000	5	A	2024	- Chariots-gerbeurs et autres chariots de manutention munis d'un dispositif de levage, à l'exclusion des chariots autopropulsés
8428100000	5	A	2026	- Ascenseurs et monte-charge
8428200000	5	A	2024	- Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques
8428310000	5	A	2024	-- Autres appareils élévateurs, transporteurs ou...à action continue,pr marchandises, conçus pr mines au fond ou pr aut. travaux souterrains
8428320000	5	A	2024	-- Autres appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, pour marchandises, à benne
8428330000	5	A	2024	-- Autres appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, pour marchandises, à bande ou à courroie
8428390000	5	A	2024	-- Autres appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs à action continue, pour marchandises, du n° 84.28
8428400000	5	A	2024	- Escaliers mécaniques et trottoirs roulants
8428600000	5	A	2019	- Téléphériques (y compris les télésièges et remonte-pentes); mécanismes de traction pour funiculaires
8428900000	5	A	2024	- Autres machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement ou de manutention, du n° 84.28
8429110000	5	A	2024	-- Bouteurs (bulldozers) et bouteurs biais (angledozers), à chenilles, autopropulsés

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8429190000	5	A	2024	-- Bouteurs (bulldozers) et bouteurs biais (angledozers), autres qu'à chenilles, autopropulsés
8429200000	5	A	2024	- Niveleuses, autopropulsées
8429300000	5	A	2021	- Décapeuses (scrapers), autopropulsés
8429400000	5	A	2024	- Compacteuses et rouleaux compresseurs, autopropulsés
8429510000	5	A	2024	-- Chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal, autopropulsés
8429520000	5	A	2024	-- Engins dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360°, autopropulsés
8429590000	5	A	2026	-- Pelles mécaniques, excavateurs et autres chargeuses et chargeuses-pelleteuses, autopropulsés
8430100000	5	A	2021	- Sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux
8430200000	5	A	2019	- Chasse-neige
8430310000	5	A	2021	-- Haveuses, abatteuses et machines à creuser les tunnels ou les galeries, autopropulsées
8430390000	5	A	2024	-- Haveuses, abatteuses et machines à creuser les tunnels ou les galeries, autres qu'autopropulsées
8430410000	5	A	2026	-- Machines de sondage ou de forage, autopropulsées
8430490000	5	A	2024	-- Machines de sondage ou de forage, autres qu'autopropulsées
8430500000	5	A	2024	- Autres machines et appareils, autopropulsés, du n° 84.30
8430610000	5	A	2024	-- Machines et appareils à tasser ou à compacter, non autopropulsés
8430690000	5	A	2024	-- Machines et appareils non autopropulsés, autres qu' à tasser ou à compacter, du n° 84.30
8431100000	5	A	2024	- Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines ou appareils du n° 84.25
8431200000	5	A	2024	- Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines ou appareils du n° 84.27
8431310000	5	A	2024	-- Parties d'ascenseurs, monte-charge ou escaliers mécaniques du n° 84.28
8431390000	5	A	2021	-- Parties de machines ou d'appareils du n° 84.28 autres que parties d'ascenseurs, monte-charge ou escaliers mécaniques
8431410000	5	A	2024	-- Godets, bennes, bennes-preneuses, pelles, grappins et pinces
8431420000	5	A	2024	-- Lames de bouteurs (bulldozers) ou de bouteurs biais (angledozers)
8431430000	5	A	2026	-- Parties de machines de sondage ou de forage des n°s 8430.41 ou 8430.49
8431490000	5	A	2026	-- Autres parties de machines et d'appareils des n°s 84.26, 84.29 ou 84.30
8432100000	10	A	2019	- Charrues
8432210000	5	A	2024	-- Herses à disques (pulvériseurs)
8432290000	10	A	2024	-- Scarificateurs, cultivateurs, extirpateurs, houes, sarcleuses, bineuses et autres herses
8432310000	10	A	2021	-- Semoirs, plantoirs et repiqueurs, sans labour

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8432390000	10	A	2021	-- Semoirs, plantoirs et repiqueurs, avec labour
8432410000	5	A	2024	-- Epandeurs de fumier
8432420000	5	A	2024	-- Distributeurs d'engrais
8432800000	5	A	2024	- Autres machines, appareils et engins agricoles, horticoles ou sylvicoles ...ou pour la culture; rouleaux pour pelouses ou terrain de sport
8432900000	5	A	2024	- Parties de machines, appareils et engins agricoles, horticoles ou sylvicoles et rouleaux pour pelouses ou terrain de sport, du n° 84.32
8433110000	5	A	2024	-- Tondeuses à gazon à moteur, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal
8433190000	5	A	2024	-- Tondeuses à gazon autres qu'à moteur dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal
8433200000	5	A	2024	- Faucheuses, y compris les barres de coupe à monter sur tracteur
8433300000	5	A	2021	- Autres machines et appareils de fenaison
8433400000	5	A	2021	- Presses à paille ou à fourrage, y compris les presses ramasseuses
8433510000	5	A	2021	-- Moissonneuses-batteuses
8433520000	5	A	2024	-- Machines et appareils pour le battage, autres que les moissonneuses-batteuses
8433530000	5	A	2021	-- Machines pour la récolte des racines ou tubercules
8433590000	5	A	2024	-- Machines et appareils pour la récolte, à l'exclusion des machines pour la récolte des racines ou tubercules
8433600000	5	A	2024	- Machines pour le nettoyage ou le triage des ?oeufs, fruits ou autres produits agricoles, autres que les machines et appareils du n° 84.37
8433900000	5	A	2024	- Parties de machines, appareils ou engins du n° 84.33
8434100000	5	A	2024	- Machines à traire
8434200000	5	A	2024	- Machines et appareils de laiterie
8434900000	5	A	2024	- Parties des machines à traire ou machines et appareils de laiterie
8435100000	5	A	2024	- Presses, pressoirs, fouloirs, machines, appareils analogues pour la fabrication du vin, du cidre, des jus de fruit ou boissons similaires
8435900000	5	A	2024	- Parties de presse, pressoir, fouloir, machine, appareils analogues pr la fabrication du vin, cidre, de jus de fruit ou boissons similaires
8436100000	5	A	2024	- Machines et appareils pour la préparation des aliments ou provendes pour animaux
8436210000	5	A	2024	-- Couveuses et éleveuses
8436290000	5	A	2024	-- Machines et appareils pour l'aviculture autres que couveuses et éleveuses

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8436800000	5	A	2024	- Autres machines et appareils pour l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture, l'apiculture, y compris les germoirs ..., du n° 84.36
8436910000	5	A	2024	-- Parties de machines ou appareils d'aviculture
8436990000	5	A	2024	-- Parties de machines ou appareils du n° 84.36 autres que les parties de machines ou appareils d'aviculture
8437100000	5	A	2026	- Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs
8437800000	5	A	2024	- Machines et appareils pour la minoterie ou le traitement des céreales ou légumes secs autres que les machines et appareils du type fermier
8437900000	5	A	2024	- Parties des machines et appareils du n° 84.37
8438100000	5	A	2024	- Machines et appareils pour la boulangerie, la pâtisserie, la biscuiterie ou pour la fabrication des pâtes alimentaires
8438200000	5	A	2024	- Machines et appareils pour la confiserie ou pour la fabrication du cacao ou du chocolat
8438300000	5	A	2024	- Machines et appareils pour la sucrerie
8438400000	5	A	2026	- Machines et appareils pour la brasserie
8438500000	5	A	2024	- Machines et appareils pour le travail des viandes
8438600000	5	A	2024	- Machines et appareils pour la préparation des fruits ou des légumes
8438800000	5	A	2024	- Machines et appareils, NDCA, pour la préparation ou la fabrication industrielle d'aliments ou de boissons, du n°84.38
8438900000	5	A	2026	- Parties de machines et appareils du n° 84.38
8439100000	5	A	2024	- Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques
8439200000	5	A	2024	- Machines et appareils pour la fabrication du papier ou du carton
8439300000	5	A	2024	- Machines et appareils pour le finissage du papier ou du carton
8439910000	5	A	2024	-- Parties de machines ou appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques
8439990000	5	A	2024	-- Parties de machines ou appareils pour la fabrication ou le finissage du papier ou du carton
8440100000	5	A	2024	- Machines et appareils pour le brochage ou la réliure, y compris les machines à coudre les feuillets
8440900000	5	A	2024	- Parties de machines ou appareils pour le brochage ou la réliure, y compris les machines à coudre les feuillets
8441100000	5	A	2024	- Coupeuses
8441200000	5	A	2026	- Machines pour la fabrication de sacs, sachets ou enveloppes en pâte à papier, papier ou carton
8441300000	5	A	2024	- Machines pour la fabrication de boîtes, caisses...ou contenants similaires en pâte à papier, papier ou carton, autrement que par moulage

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8441400000	5	A	2024	- Machines à mouler les articles en pâte à papier, papier ou carton
8441800000	5	A	2024	- Autres machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, du n° 84.41
8441900000	5	A	2024	- Parties de machines et appareils du n° 84.41
8442300000	5	A	2024	- Machines, appareils et matériels (...) pour la préparation ou la fabrication des clichés, planches, cylindres ou autres organes imprimants
8442400000	5	A	2024	- Parties des machines, appareils ou matériels du n°84.42
8442500000	5	A	2024	- Cliché, planche, cylindre et aut. organes imprimants; pierres lithographiques, planche, plaque et cylindre préparé pour l'impression (...)
8443110000	5	A	2024	-- Machines et appareils à imprimer offset, alimentés en bobines
8443120000	5	A	2024	-- Machine et app. à imprimer offset de bureau, alimenté en feuil un côté n?excède pas 22 cm et l?autr n?excède pas 36 cm, à l?état non plié
8443130000	5	A	2024	-- Autres machines et appareils à imprimer offset, du n° 84.43
8443140000	5	A	2024	-- Machines et appareils à imprimer, typographiques, alimentés en bobines, à l'exclusion des machines et appareils flexographiques
8443150000	5	A	2021	-- Machines et appareils à imprimer, typographiques, aut. qu'?alimentés en bobines, à l'exclusion des machines et appareils flexographiques
8443160000	5	A	2024	-- Machines et appareils à imprimer, flexographiques
8443170000	5	B	2024	-- Machines et appareils à imprimer, héliographiques
8443190000	5	A	2024	-- Autres machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 84.42
8443311000	20	A	2026	--- Machines assurant au moins deux des fonctions: impression, copie ou trans. de télécopie, incorporant une fonct. copie, aptes...un réseau
8443319000	5	A	2024	--- Machines assurant les fonctions d'impression et de transmission de télécopie, n'incorporant pas une fonction de copie, aptes … un réseau
8443321000	20	A	2026	--- Machines à copier, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau
8443329000	5	A	2024	--- Autres imprimantes et machines à télécopier, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'info. ou à un réseau
8443391000	20	A	2024	--- Machines à copier, autres que celles aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8443399000	5	A	2024	--- Autres imprimantes et machines à télécopier, sauf celles aptes à être connectées à une machine auto. de trait. de l'info. ou à un réseau
8443910000	5	A	2024	-- Parties et accessoires de machines et appareils servant à l'?impression au moyen de planche, cylindre et aut. organe imprimant du n°84.42
8443990000	5	A	2024	-- Parties et accessoires d'autres imprimantes, machines à copier et machines à télécopier, même combinées entre elles
8444000000	5	A	2021	Machines pour le filage (extrusion), l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles.
8445110000	5	A	2021	-- Cardes
8445120000	5	A	2021	-- Peigneuses
8445130000	5	A	2021	-- Bancs à broches
8445190000	5	A	2024	-- Autres machines pour la préparation des matières textiles à l'exclusion des (cardes, peigneuses, bancs à broches)
8445200000	5	A	2024	- Machines pour la filature des matières textiles
8445300000	5	A	2024	- Machines pour le doublage ou le retordage des matières textiles
8445400000	5	A	2024	- Machines à bobiner (y compris les canetières) ou à dévider les matières textiles
8445900000	5	A	2021	- Autres machines et appareils pr la fabr. des fils textiles ou pr la prép. des fils textiles pr utilis. sur machines des n°s 84.46 ou 84.47
8446100000	5	A	2021	- Métiers à tisser pour tissus d'une largeur n'excédant pas 30 cm
8446210000	5	A	2024	-- Métiers à tisser pour tissus d'une largeur excédant 30 cm à navette, à moteur
8446290000	5	A	2024	-- Métiers à tisser pour tissus d'une largeur excédant 30 cm à navette autres qu'à moteur
8446300000	5	A	2024	- Métiers à tisser pour tissus d'une largeur excédant 30 cm, sans navettes
8447110000	5	A	2021	-- Métiers à bonneterie circulaire avec cylindre d'un diamètre n'excédant pas 165 mm
8447120000	5	A	2021	-- Métiers à bonneterie circulaire avec cylindre d'un diamètre excédant 165 mm
8447200000	5	A	2021	- Métiers à bonneterie rectilignes; machines de couture-tricotage
8447900000	5	A	2024	- Autres machines et métiers à bonneterie, à guipure, à tulle, à dentelle, à broderie, à passementerie, à tresse, à filet ou à touffeter
8448110000	5	A	2024	-- Ratières (...) et mécaniques Jacquard; réducteurs, perforatrices et copieuses de cartons; machines à lacer les cartons après perforation
8448190000	5	A	2024	-- Autres machines et appareils auxiliaires pour les machines des n°s 84.44, 84.45, 84.46 ou 84.47
8448200000	5	A	2024	- Parties et accessoires des machines du n° 84.44 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8448310000	5	A	2021	-- Garnitures de cardes
8448320000	5	A	2024	-- Parties et accessoires de machines pour la préparation des matières textiles, autres que les garnitures de cardes
8448330000	5	A	2024	-- Broches et leurs ailettes, anneaux et curseurs
8448390000	5	A	2024	-- Autres parties et accessoires des machines du n° 84.45 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires
8448420000	5	A	2024	-- Peignes, lisses et cadres de lisses
8448490000	5	A	2024	-- Parties et accessoires des métiers à tisser ou de leurs machines ou appareils auxiliaires autres que peignes, lisses et cadres de lisses
8448510000	5	A	2024	-- Platines, aiguilles et autres articles participant à la formation des mailles
8448590000	5	A	2024	-- Partie des métiers, machine du n°84.47 ou de leur app. auxil. aut. que platine, ...ou aut. article participant à la formation des mailles
8449000000	5	A	2021	Machine et appareil pr fabricat, finissage du feutre, des nontissés,en pièce, en forme...pr fabricat chapeau en feutre; forme de chapellerie
8450110000	20	A	2024	-- Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage, d'une capacité de linge sec n'excédant pas 10 kg, entièrement automatiques
8450120000	20	A	2024	-- Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage, capacité de linge sec n'excède pas 10kg avec essoreuse centrifuge incorporée
8450190000	20	A	2024	-- Autres machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage, d'une capacité de linge sec n'excédant pas 10 kg, du n° 84.50
8450200000	5	B	2024	- Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 10 kg
8450900000	5	B	2024	- Parties de machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage
8451100000	5	B	2024	- Machines (autres que les machines du n° 84.50) pour le nettoyage à sec
8451210000	20	B	2029	-- Machines (autres que les machines du n° 84.50) à sécher d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 10 kg
8451290000	5	B	2024	-- Machines (autres que les machines du n° 84.50) à sécher le linge, sauf celles d'une capacité en poids de linge sec n'excédant pas 10 kg
8451300000	5	B	2024	- Machines et presses à repasser (autres que les machines du n° 84.50), y compris les presses à fixer
8451400000	5	B	2024	- Machines (autres que les machines du n° 84.50) pour le lavage, le blanchiment ou la teinture
8451500000	5	B	2024	- Machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8451800000	5	B	2024	- Autres machines et appareils (autres que les machines du n° 84.50) pour l'essorage, l'appret, le finissage, l'enduction ou…, du n° 84.51
8451900000	5	B	2024	- Parties de machines et appareils (autres que les machines du n° 84.50), du n° 84.51
8452100000	5	A	2024	- Machines à coudre, autres que les machines à coudre les feuillets du n° 84.40, de type ménager
8452210000	5	A	2024	-- Machines coudre des types des unités automatiques
8452290000	5	A	2024	-- Autres machines à coudre, autres que les machines à coudre les feuillets du n° 84.40 et du n° 84.52
8452300000	5	A	2024	- Aiguilles pour machines à coudre
8452900000	5	A	2024	- Meubles, embases et couvercles pour machines à coudre et leurs parties; autres parties de machines à coudre
8453100000	5	A	2024	- Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux, autres que les machines à coudre
8453200000	5	A	2024	- Machines et appareils pour la fabrication ou la réparation des chaussures, autres que les machines à coudre
8453800000	5	A	2024	- Autres machines et appareils pour la fabrication ou la réparation d'autres ouvrages en cuir ou en peaux, autres que les machines à coudre
8453900000	5	A	2024	- Parties de machines et appareils du n° 84.53
8454100000	5	A	2024	- Convertisseurs
8454200000	5	A	2021	- Lingotières et poches de coulée
8454300000	5	A	2024	- Machines à couler (mouler) pour métallurgie, aciérie ou fonderie
8454900000	5	A	2021	- Parties de machines et appareils du n° 84.54
8455100000	5	A	2024	- Laminoirs à tubes
8455210000	5	A	2021	-- Laminoirs (autres qu'à tubes) à chaud et laminoirs combinés à chaud et à froid
8455220000	5	A	2021	-- Laminoirs (autres qu'à tubes) à froid
8455300000	5	A	2024	- Cylindres de laminoirs
8455900000	5	A	2024	- Parties de laminoirs à métaux, autres que les cylindres
8456110000	5	A	2024	-- Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière et opérant par laser
8456120000	5	A	2024	-- Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière et opérant par faisceau (autres que laser) de lumière ou de photons
8456200000	5	A	2021	- Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière et opérant par ultra-sons
8456300000	5	A	2021	- Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière et opérant par électro-érosion
8456400000	5	A	2021	-- Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière et opérant par jet de plasma

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8456500000	5	A	2021	- Machines à découper par jet d'eau
8456900000	5	A	2024	- Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière et opérant par procd électrochimiq. ... plasma; mach. à découper par jet d'eau
8457100000	5	A	2024	- Centres d'usinage pour le travail des métaux
8457200000	5	A	2024	- Machines à poste fixe pour le travail des métaux
8457300000	5	A	2021	- Machines à stations multiples pour le travail des métaux
8458110000	5	A	2024	-- Tours (y compris les centres de tournage) horizontaux à commande numérique, travaillant par enlèvement de métal
8458190000	5	A	2024	-- Tours (y compris les centres de tournage) horizontaux autres qu'à commande numérique, travaillant par enlèvement de métal
8458910000	5	A	2024	-- Tours (y compris les centres de tournage), autres qu'horizontaux, à commande numérique, travaillant par enlèvement de métal
8458990000	5	A	2024	-- Tours (y compris les centres de tournage), autres qu'horizontaux ou à commande numérique, travaillant par enlèvement de métal
8459100000	5	A	2024	- Unités d'usinage à glissières à percer, aléser, fraiser ... les métaux par enlèvement de matière, autres que les tours (...) du n° 84.58
8459210000	5	A	2024	-- Machines à percer à commande numérique, autres que les tours (y compris les centres de tournage) du n° 84.58
8459290000	5	A	2024	-- Machines à percer à l'exclusion de celles à commande numérique, autres que les tours (y compris les centres de tournage) du n° 84.58
8459310000	5	A	2024	-- Aléseuses-fraiseuses à commande numérique, autres que les tours (y compris les centres de tournage) du n° 84.58
8459390000	5	A	2024	-- Aléseuses-fraiseuses à l'exclusion de celles à commande numérique, autres que les tours (y compris les centres de tournage) du n° 84.58
8459410000	5	A	2024	-- Machines à aléser, à commande numérique, autres que celles des N°8459.10 et 8459.31
8459490000	5	A	2024	-- Machines à aléser, sans commande numérique, autres que celles des N°8459.10 et 8459.39
8459510000	5	A	2024	-- Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matière, à consoles à commande numérique, autres que les tours (...) du n° 84.58
8459590000	5	A	2024	-- Machines à fraiser les métaux par enlèvement de mat., à consoles, sauf celles à commande numériq., autr. que les tours (...) du n° 84.58

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8459610000	5	A	2024	-- Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matière, à commande numérique, autres que les tours (y compris les centres...) du n°84.58
8459690000	5	A	2024	-- Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matière, sauf celles à commande numériq., autres que les tours (….) du n°84.58
8459700000	5	A	2024	- Machines à fileter ou à tarauder les métaux par enlèvement de matière, autres que les tours (y compris les centres de tournage) du n°84.58
8460120000	5	A	2021	-- Machines à rectifier les surfaces planes, à commande numérique, travaillant des métaux …, autres que celles du N° 84.61
8460190000	5	A	2024	-- Machines à rectifier les surfaces planes, autres qu' à commande numérique, travaillant des métaux …, autres que celles du N° 84.61
8460220000	5	A	2021	-- Machines à rectifier sans centre, à commande numerique, travaillant des métaux …, autres que celles du N° 84.61
8460230000	5	A	2021	-- Autres machines à rectifier les surfaces cylindriques, à commande numérique, travaillant des métaux …, autres que celles du N° 84.61
8460240000	5	A	2021	-- Autres machines à rectifier du N°84.60, à commande numérique
8460290000	5	A	2024	-- Autres machines à rectifier du N°84.60, autres qu'à commande numérique
8460310000	5	A	2024	-- Machines à affûter à commande numérique ... ,autres que les machines à tailler ou à finir les engrenages du n° 84.61
8460390000	5	A	2024	-- Machines à affûter sauf celles à commande numérique …,autres que les machines à tailler ou à finir les engrenages du n° 84.61
8460400000	5	A	2024	- Machines à glacer ou à roder... ,autres que les machines à tailler ou à finir les engrenages du n° 84.61
8460900000	5	A	2024	- Machines à ébarber, meuler,polir, ou à faire d'autres opérations de finissage …,autres que les machines à tailler ... du n° 84.61
8461200000	5	A	2024	- Etaux-limeurs et machines à mortaiser
8461300000	5	A	2024	- Machines à brocher
8461400000	5	A	2024	- Machines à tailler ou à finir les engrenages
8461500000	5	A	2024	- Machines à scier ou à tronçonner
8461900000	5	A	2024	- Machine à raboter et autres machines-outils travaillant par enlèvement de métal ou de cermet non dénommés ni comprises ailleurs
8462100000	5	A	2024	- Machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets pour le travail des métaux

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8462210000	5	A	2024	-- Machines (y compris les presses) à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer les métaux, à commande numérique
8462290000	5	A	2024	-- Machines (y compris les presses) à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer les métaux, autres qu'à commande numérique
8462310000	5	A	2024	-- Machines (y cpris les presses) à cisailler les métaux, autr. que les machines combinées à poinçonner et à cisailler, à commande numérique
8462390000	5	A	2024	-- Machines (...) à cisailler les métaux, autres que les machines combinées à poinçonner et à cisailler, autres qu'à commande numérique
8462410000	5	A	2021	-- Machine (y compris les presses) à poinçonner ou à gruger, y compris les machines combinées à poinçonner et à cisailler à commande numériq
8462490000	5	A	2024	-- Machines (...) à poinçonner ou à gruger, y compris les machines combinées à poinçonner et à cisailler, autres qu'à commande numérique
8462910000	5	A	2024	-- Presses hydrauliques
8462990000	5	A	2024	-- Autres presses pour le travail des métaux ou des carbures métalliques du n° 84.62
8463100000	5	A	2021	- Bancs à étirer les barres, tubes, profilés, fils ou similaires, travaillant sans enlèvement de matière
8463200000	5	A	2021	- Machines pour exécuter un filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage, travaillant sans enlèvement de matière
8463300000	5	A	2024	- Machines pour le travail des métaux sous forme de fil, travaillant sans enlèvement de matière
8463900000	5	A	2024	- Autres machines-outils pour le travail des méteaux ou des cermets, travaillant sans enlèvement de matières du n° 84.63
8464100000	5	A	2024	- Machines à scier les pierre, produits céramiq., béton, amiante-ciment, matières minérales similaires ou pr le travail à froid du verre
8464200000	5	A	2024	- Machines à meuler ou à polir les pierre, produits céramiq., béton, amiante-ciment, mat. minérales simil. ou pr le travail à froid du verre
8464900000	5	A	2024	- Autres machines-outils du n° 84.64
8465100000	5	A	2024	- Machines pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations
8465200000	5	A	2021	- Centres d'usinage
8465910000	5	A	2024	-- Machines à scier le bois, le liège, l'os, le caoutchouc durci, les matières plastiques dures ou matières dures similaires

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8465920000	5	A	2024	-- Machines à dégauchir, raboter, fraiser ou à moulurer les bois, liège, os, caoutchouc durci, mat. plastiq. dures ou mat. dures similaires
8465930000	5	A	2024	-- Machines à meuler, à poncer ou à polir les bois, liège, os, caoutchouc durci, matières plastiques dures ou matières dures similaires
8465940000	5	A	2024	-- Machines à cintrer ou à assembler le bois, le liège, l'os, le caoutchouc durci, les matières plastiq. dures ou matières dures similaires
8465950000	5	A	2024	-- Machines à percer ou à mortaiser le bois, le liège, l'os, le caoutchouc durci, les matières plastiques dures ou matières dures similaires
8465960000	5	A	2024	-- Machines à fendre, à trancher ou à dérouler les bois, liège, os, caoutchouc durci, matières plastiques dures ou matières dures similaires
8465990000	5	A	2024	-- Autres machines-outils (...) pour travail des bois, liège, os, caoutchouc durci, matières plastiques dures ou matières dures... du N°84.65
8466100000	5	A	2024	- Porte-outils et filières à déclenchement automatique
8466200000	5	A	2024	- Porte-pièces
8466300000	5	A	2024	- Dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur machines-outils
8466910000	5	A	2024	-- Autres parties et accessoires pour machines du n° 84.64
8466920000	5	A	2024	-- Autres parties et accessoires pour machines du n° 84.65
8466930000	5	A	2024	-- Autres parties et accessoires pour machines des n°s 84.56 à 84.61
8466940000	5	A	2024	-- Autres parties et accessoires pour machines des n°s 84.62 ou 84.63
8467110000	5	A	2024	-- Outils pneumatiques rotatifs (même à percussion), pour emploi à la main
8467190000	5	A	2024	-- Outils pneumatiques autres que rotatifs (même à percussion), pour emploi à la main
8467210000	5	A	2024	-- Perceuses de tous genres, y compris les perforatrices rotatives, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main
8467220000	5	A	2024	-- Scies et tronçonneuses, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main
8467290000	5	A	2024	-- Autres outils à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main du n° 84.67
8467810000	5	A	2024	-- Tronçonneuses à chaîne, à moteur non électrique incorporé, pour emploi à la main
8467890000	5	A	2024	-- Outils hydrauliques et autres outils à moteur non électrique incorporé, pour emploi à la main
8467910000	5	A	2024	-- Parties de tronçonneuses à chaîne, à moteur non électrique incorporé, pour emploi à la main
8467920000	5	A	2024	-- Parties d'outils pneumatiques, pour emploi à la main
8467990000	5	A	2024	-- Parties des outils hydrauliques et d'autres outils à moteur (électrique ou non électrique) incorporé, pour emploi à la main, du n° 84.67

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8468100000	5	A	2024	- Chalumeaux guidés à la main
8468200000	5	A	2024	- Machines et appareils aux gaz, à l'exclusion des chalumeaux guidés à la main
8468800000	5	A	2024	- Machines et appareils, autres qu'aux gaz, pour le brasage ou le soudage, même pouvant couper, autres que ceux du n° 85.15
8468900000	5	A	2024	- Parties des machines et appareils du n° 84.68
8470100000	20	B	2029	- Calculatrices électroniques ... et machines de poche avec une fonction de calcul, enregistrant, reproduisant et affichant des informations
8470210000	20	B	2029	-- Autres machines à calculer électroniques comportant un organe imprimant
8470290000	20	B	2029	-- Autres machines à calculer électroniques du n° 84.70
8470300000	20	B	2029	- Machines à calculer autres qu'électroniques
8470500000	20	B	2029	- Caisses enregistreuses
8470900000	20	B	2029	- Machines comptables, machines à affranchir, à établir les tickets et les machines similaires, comportant un dispositif de calcul
8471301000	5	A	2024	-- Machines automatiques de traitement de l'information portatives, n'excédant pas 10kg ... démonté ou non monté pour l'industrie du montage
8471309000	5	A	2024	-- Machines automatiques de traitement de l'information portatives, poids n'excédant pas 10kg, autres que pour l'industrie du montage
8471411000	5	A	2024	--- Autres machines automatiques de traitement de l'information, au moins une unité centrale et une unité ... pour l'industrie du montage
8471419000	5	A	2024	--- Autres machines automatiques de traitement de l'informat.,au moins une unité centrale et une unité ... aut. que pr industrie du montage
8471491000	5	A	2024	--- Autres machines automatiques de traitement de l'information, sous forme de systèmes … démonté ou non monté, pour l'industrie du montage
8471499000	5	A	2026	--- Autres machines automatiques de traitement de l'information, sous forme de systèmes, autres que pour l'industrie du montage
8471501000	5	A	2024	-- Unités de traitement autres que celles des n°s8471.41 ou 8471.49, avec une ou deux des unités (mémoire, …) pour l'industrie du montage
8471509000	5	A	2024	-- Unité de traitement aut. que celles des N°8471.41 ou 8471.49, avec une ou deux des unités (mémoire, …), aut. que pr industrie du montage
8471601000	5	A	2024	-- Unités d'entrée ou de sortie pouvant comporter, sous la même enveloppe, des unités de mémoire ... non monté pour l'industrie du montage

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8471609000	5	A	2024	-- Unités d'entrée ou de sortie pouvant comporter, sous la même enveloppe, des unités de mémoire, autres que pour l'industrie du montage
8471701000	5	A	2021	-- Unités de mémoire présentées entièrement à l'?état démonté ou non monté importées pour l'?industrie du montage
8471709000	5	A	2024	-- Unités de mémoire autres que pour l'?industrie du montage
8471801000	5	A	2024	-- Autres unités de machines automatiques de traitement de l'information, présentées ... démonté ou non monté pour l'?industrie du montage
8471809000	5	A	2024	-- Autres unités de machines automatiques de traitement de l'information, autres que pour l'industrie du montage
8471900000	5	B	2026	- Lecteurs magnétiques ou optiques, machines de mise d'informations sur support sous forme codée et de traitement de ces informations, NDCA
8472100000	20	B	2026	- Duplicateurs hectographiques ou stencils
8472300000	20	A	2021	- Machine pour le triage, pliage, mise sous envelop ..., à ouvrir, fermer ou sceller la correspondance, à apposer ou à oblitérer les timbres
8472900000	20	A	2024	- Autres machines et appareils de bureau (à imprimer les adresses, distributeur automatique de billets de banque ...) du n° 84.72
8473210000	10	A	2019	-- Parties et accessoires (autres que coffret, housse et similaires) des machines à calculer électroniq. des n°s 8470.10, 8470.21 ou 8470.29
8473290000	10	A	2019	-- Parties et accessoires (autres que les coffrets, housses et similaires) des machines du n° 84.70, à l'exclusion de ceux du n°8473.21
8473300000	5	A	2021	- Parties et accessoires (autres que les coffrets, housses et similaires) des machines du n° 84.71
8473400000	10	A	2024	- Parties et accessoires (autres que les coffrets, housses et similaires) des machines du n° 84.72
8473500000	10	A	2019	- Parties et accessoires (…) qui peuvent être utilisés indifféremment avec les machines ou appareils de plusieurs des n°s 84.70 à 84.72
8474100000	5	A	2024	- Machines et appareils à trier, cribler, séparer ou laver les terres, pierres, minérais ou autres matières minérales solides (...)
8474200000	5	A	2026	- Machines et appareils à concasser, broyer ou pulvériser les terres, pierres, minérais ou autres matières minérales solides (...)
8474310000	5	A	2024	-- Bétonnières et appareils à gâcher le ciment
8474320000	5	A	2024	-- Machines à mélanger les matières minérales au bitume

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8474390000	5	A	2024	-- Autres machines et appareils à mélanger ou à malaxer les terres, pierres, minérais ou autres matières minérales solides (...)
8474800000	5	A	2024	- Machines et appareils à agglomérer, former, mouler ... en poudre ou en pâte; machines à former les moules de fonderies en sable
8474900000	5	A	2026	- Parties de machines et appareils du n° 84.74
8475100000	5	A	2024	- Machines pr assemblage de lampes,tubes ou valves électriques ou électroniques ou lampes pr production lumière-éclair, comportant… en verre
8475210000	5	A	2021	-- Machines pour la fabrication des fibres optiques et de leurs ébauches
8475290000	5	A	2024	-- Machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre, à l'exclusion des fibres optiq. et leurs ébauches
8475900000	5	A	2021	- Parties des machines et appareils du N° 84.75
8476210000	5	A	2024	-- Machines automatiques de vente de boissons comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération
8476290000	5	A	2024	-- Machines automatiques de vente de boissons autres que celles comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération
8476810000	5	A	2024	-- Machines automatiques de vente de produits (autres que boissons) comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération
8476890000	5	A	2024	-- Machines automatiques de vente de produits (sauf boissons) sans dispositif de chauffage ou de réfrigération, y cpris … changer la monnaie
8476900000	5	A	2024	- Parties des machines automatiques de vente de produits (…), y compris celles des machines pour changer la monnaie
8477100000	5	A	2024	- Machines à mouler par injection le caoutchouc ou les matières plastiques
8477200000	5	A	2024	- Extrudeuses
8477300000	5	A	2024	- Machines à mouler par soufflage le caoutchouc ou les matières plastiques
8477400000	5	A	2024	- Machines à mouler sous vide et autres machines à thermoformer le caoutchouc ou les matières plastiques
8477510000	5	A	2024	-- Machines et appareils à mouler ou à rechaper les pneumatiques ou à mouler ou à former les chambres à air
8477590000	5	A	2024	-- Machines et appareils à mouler ou à former le caoutchouc ou les matières plastiques, autres que ceux du n° 8477.51

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8477800000	5	A	2024	- Autres machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou ... produits en ces mat., NDCA dans le Chap. 84
8477900000	5	A	2024	- Parties des machines et appareils du n° 84.77
8478100000	5	A	2024	- Machines et appareils pour la préparation ou la transformation du tabac, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre
8478900000	5	A	2024	- Parties des machines et appareils pour la préparation ou la transformation du tabac, non dénommés ni compris ailleurs dans le Chapitre 84
8479100000	5	A	2024	- Machines et appareils mécaniques pour les travaux publics, le bâtiment ou les travaux analogues
8479200000	5	A	2024	- Machines et appareils mécaniques pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales fixes ou animales
8479300000	5	A	2024	- Presses pr fabrication de panneaux de particules ou de fibres de bois … et autres machine et appareil pr le traitement du bois ou du liège
8479400000	5	A	2024	- Machines mécaniques de corderie ou de câblerie
8479500000	5	A	2021	- Robots industriels, non dénommés ni compris ailleurs
8479600000	5	A	2024	- Appareils mécaniques à évaporation pour le rafraîchissement de l'air
8479710000	5	A	2021	-- Passerelles d'embarquement pour passagers des types utilisés dans les aéroports
8479790000	5	A	2024	-- Passerelles d'embarquement pour passagers autres que des types utilisés dans les aéroports
8479810000	5	A	2024	-- Machines et appareils mécaniques pour le traitement des métaux, y compris les bobineuses pour enroulements électriques
8479820000	5	A	2024	-- Machines et appareils mécaniques à mélanger, malaxer, concasser, broyer, cribler, tamiser, homogénéiser, émulsionner ou brasser
8479890000	5	A	2026	-- Autres machines et appareils mécaniques ayant une fonction propre non dénommés ni compris ailleurs dans le chapitre 84
8479900000	5	A	2024	- Parties des machines et appareils mécaniques du n° 84.79
8480100000	5	A	2021	- Châssis de fonderie
8480200000	5	A	2024	- Plaques de fond pour moules
8480300000	5	A	2024	- Modèles pour moules
8480410000	5	A	2024	-- Moules pour les métaux (autres que les lingotières) ou les carbures métalliques pour le moulage par injection ou par compression
8480490000	5	A	2024	-- Moules pour les métaux (autres que les lingotières) ou les carbures métalliques autres que pour moulage par injection ou par compression

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8480500000	5	A	2021	- Moules pour le verre
8480600000	5	A	2024	- Moules pour les matières minérales
8480710000	5	A	2024	-- Moules pour le caoutchouc ou les matières plastiques pour le moulage par injection ou par compression
8480790000	5	A	2024	-- Moules pour le caoutchouc ou les matières plastiques autres que pour le moulage par injection ou par compression
8481100000	10	A	2024	- Détendeurs
8481200000	5	A	2024	- Valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques
8481300000	10	A	2024	- Clapets et soupapes de retenue
8481400000	10	A	2024	- Soupapes de trop-plein ou de sûreté
8481800000	10	A	2026	- Autres articles de robinetterie et organes similaires, du n° 84.81
8481900000	10	A	2026	- Parties des articles de robineterie et organes simmilaires pour tuyauterie, chaudière, reservoire, contenant similaire ... du n° 84.81
8482100000	10	A	2024	- Roulements à billes
8482200000	10	A	2024	- Roulements à rouleaux coniques, y compris les assemblages de cônes et rouleaux coniques
8482300000	10	A	2021	- Roulements à rouleaux en forme de tonneau
8482400000	10	A	2019	- Roulements à aiguilles
8482500000	10	A	2024	- Roulements à rouleaux cylindriques
8482800000	10	A	2024	- Roulements à galets et autres roulements à rouleaux, y compris les roulements combinés
8482910000	10	A	2024	-- Billes, galets, rouleaux et aiguilles des roulements à billes, à galets, à rouleaux et à aiguilles
8482990000	10	A	2024	-- Autres parties des roulements à billes, à galets, à rouleaux et à aiguilles, à l'exclusion des billes, galets, rouleaux et aiguilles
8483100000	10	A	2026	- Arbres de transmission (y compris les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles
8483200000	10	A	2019	- Paliers à roulements incorporés
8483300000	10	A	2026	- Paliers, autres qu'à roulements incorporés; coussinets
8483400000	10	A	2026	- Engrenages et roues de friction, autres que les roues dentées … séparément; broches ...; réducteurs,... y compris convertisseurs de couple
8483500000	10	A	2024	- Volants et poulies, y compris les poulies à moufles
8483600000	10	A	2024	- Embrayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation
8483900000	10	A	2024	- Roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément; parties des articles du n° 84.83

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8484100000	10	A	2024	- Joints métalloplastiques
8484200000	10	A	2024	- Joints d'étanchéité mécaniques
8484900000	10	A	2024	- Joints, jeux ou assortiment de joints de compositions differentes présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues
8486100000	10	A	2021	- Machines et appareils pour la fabrication de lingots ou de plaquettes
8486201100	20	A	2021	--- Appareils pour l'écriture directe sur disque
8486201200	20	A	2021	--- Photorépéteurs
8486201900	20	A	2021	--- Autres appareils pour la projection, la réalisation des tracés de circuits sur les matières semi-conductrices sensibilisées
8486209000	10	A	2024	-- Autres machines pour la fabrication de dispositifs à semi conducteur ou des circuits intégrés électroniques
8486301000	20	A	2021	-- Machines et app. pr fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat pr laboratoires photographiq. ou cinématographiq.; négatoscopes
8486309000	10	A	2021	-- Machines et app. pour la fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat autres que pr laboratoires photographiques ou...;négatoscopes
8486400000	10	A	2021	- Machines et appareils visés à la Note 9 C) du présent Chapitre
8486901000	10	A	2024	-- Parties et accessoires des machines ou appareils du 8486.20 et du 8486.30
8486909000	5	A	2024	-- Parties et accessoires des machines et appareils du n° 84.86, à l'exclusion du 8486.20 et du 8486.30
8487100000	10	A	2024	- Hélices pour bateaux et leurs pales
8487900000	10	A	2021	- Autres parties de machines et appareils non dénommés ni compris ailleurs du chapitre n° 84
8501100000	5	A	2024	- Moteurs électriques d'une puissance n'excédant pas 37,5 W
8501200000	5	A	2024	- Moteurs électriques universels d'une puissance excédant 37,5 W
8501310000	5	A	2024	-- Moteurs électriques à courant continu et machines génératrices (sauf gpe électrogène) à courant continu, puissance n'excédant pas 750W
8501320000	5	A	2024	-- Moteurs à courant continu et machines génératrices (sauf groupe électrogène) à courant continu, puissance excédant 750 W mais pas 75 kW
8501330000	5	A	2024	-- Moteurs à courant continu et machines génératrices (sauf groupe électrogène) à courant continu, puissance excédant 75 kW mais pas 375 kW
8501340000	5	A	2024	-- Moteurs à courant continu et machines génératrices (sauf groupe électrogène) à courant continu, d'une puissance excédant 375 kW
8501400000	5	A	2024	- Moteurs à courant alternatif, monophasés

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8501510000	5	A	2024	-- Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance n'excédant pas 750 W
8501520000	5	A	2024	-- Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 kW
8501530000	5	A	2024	-- Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance excédant 75 kW
8501610000	5	A	2024	-- Machines génératrices (sauf groupe électrogène) à courant alternatif (alternateurs) d'une puissance n'excédant pas 75 kVA
8501620000	5	A	2024	-- Machines génératrices (sauf groupe électrogène) à courant alternatif (alternateurs), puissance excédant 75 kVA mais pas 375 kVA
8501630000	5	A	2024	-- Machines génératrices (sauf groupe électrogène) à courant alternatif (alternateurs), puissance excédant 375 kVA mais pas 750 kVA
8501640000	5	A	2024	-- Machines génératrices (sauf groupe électrogène) à courant alternatif (alternateurs), d'une puissance excédant 750 kVA
8502111000	5	A	2021	--- Groupe électrogène à moteur à piston à allumage par compression (diesel …), n'excédant pas 75KVA...non monté pour l'industrie du montage
8502119000	5	A	2024	--- Groupe électrogène à moteur à piston à allumage par compression (diesel …), n'excédant pas 75KVA, autre que pour ?l'industrie du montage
8502121000	5	A	2021	--- Groupe électrogène à moteur à piston à allumage par compression (…), excédant 75KVA mais pas 375KVA pr ?l'industrie du montage
8502129000	5	A	2024	--- Groupe électrogène à moteur à piston à allumage par compression (…),excédant 75KVA mais pas 375KVA, autre que pr ?industrie du montage
8502131000	5	A	2024	--- Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (…), excédant 375KVA,...non monté pour ?l'industrie du montage
8502139000	5	A	2026	--- Groupes électrogènes à moteurs à piston à allumage par compression (…) excédant 375KVA autres que pour l'?industrie du montage
8502201000	5	A	2021	-- Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteurs à explosion), ... non monté pour l?'industrie du montage
8502209000	5	A	2026	-- Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteurs à explosion) autres que pour l'?industrie du montage
8502310000	5	A	2019	-- Groupes électrogènes à énergie éolienne
8502391000	5	A	2024	--- Groupes électrogènes à énergie solaire
8502392000	5	A	2024	--- Groupes électrogènes à gaz
8502399000	5	A	2024	--- Autres groupes électrogènes, du n° 85.02

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8502400000	5	A	2024	- Convertisseurs rotatifs électriques
8503000000	5	A	2024	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines des n°s 85.01 ou 85.02.
8504100000	5	A	2024	- Ballasts pour lampes ou tubes à décharge
8504210000	5	A	2024	-- Transformateurs à diélectrique liquide d'une puissance n'excédant pas 650 kVA
8504220000	5	A	2024	-- Transformateurs à diélectrique liquide d'une puissance excédant 650 kVA mais n'excédant pas 10.000 kVA
8504230000	5	A	2021	-- Transformateurs à diélectrique liquide d'une puissance excédant 10.000 kVA
8504310000	5	A	2024	-- Transformateurs (autres qu'à dielectrique liquide) d'une puissance n'excédant pas 1 kVA
8504320000	5	A	2024	-- Transformateurs (autres qu'à dielectrique liquide) d'une puissance excédant 1 kVA mais n'excédant pas 16 kVA
8504330000	5	A	2024	-- Transformateurs (autres qu'à dielectrique liquide) d'une puissance excédant 16 kVA mais n'excédant pas 500 kVA
8504340000	5	A	2024	-- Transformateurs (autres qu'à dielectrique liquide) d'une puissance excédant 500 kVA
8504401000	5	A	2024	-- Onduleurs
8504402000	5	A	2024	-- Chargeurs de batteries
8504409000	5	A	2024	-- Convertisseurs statiques à l'exclusion des onduleurs et des chargeurs de batteries
8504501000	5	A	2024	-- Bobines de réactance
8504509000	5	A	2024	-- Selfs
8504900000	5	A	2024	- Parties de transformateurs électriques, de convertisseurs électriques statiques (redresseurs, par exemple), bobines de réactances et selfs
8505110000	5	A	2024	-- Aimants permanants et articles destinés à devenir des aimants permanants après aimantation en métal
8505190000	5	A	2024	-- Aimants permanants et articles destinés à devenir des aimants permanants après aimantation autres qu'en métal
8505201000	10	A	2019	-- Accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques pour véhicules automobiles
8505209000	10	A	2019	-- Accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques autres que pour véhicules automobiles
8505900000	10	A	2019	- Elètro-aimants; plateaux…électromagnetiques similaires de fixation; têtes de levage électromagnétiques; parties des articles du n° 85.05

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8506101000	20	B	2029	-- Piles et batteries de piles électriques au bioxyde de maganèse, de type R20
8506109000	20	B	2029	-- Piles et batteries de piles électriques au bioxyde de maganèse, autres que de type R20
8506300000	20	B	2026	- Piles et batteries de piles électriques, à l'oxyde de mercure
8506400000	20	B	2029	- Piles et batteries de piles électriques, à l'oxyde d'argent
8506500000	20	B	2029	- Piles et batteries de piles électriques, au lithium
8506600000	20	B	2029	- Piles et batteries de piles électriques, à l'air-zinc
8506800000	20	B	2029	- Autres piles et batteries de piles électriques, du n° 85.06
8506900000	5	B	2024	- Parties des piles et batteries de piles électriques, du n° 85.06
8507100000	20	B	2029	- Accumulateurs électriques au plomb, pr le démarrage des moteurs à piston, y cpris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire
8507200000	20	B	2029	- Accumulateurs électriques au plomb,sauf pr le démarrage des moteurs à piston, y cpris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectang.
8507300000	20	B	2029	- Accumulateurs électriques au nickel-cadmium, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire
8507400000	20	B	2026	- Accumulateurs électriques au nickel-fer, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire
8507500000	20	B	2026	- Accumulateurs électriques au nickel-hydrure métallique, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire
8507600000	20	B	2026	- Accumulateurs électriques au lithium-ion, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire
8507800000	20	B	2026	- Autres accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire, du n° 85.07
8507900000	10	B	2026	- Parties des accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire
8508110000	20	B	2029	-- Aspirateurs à moteur électrique incorporé d'une puissance n'excédant pas 1.500 W et dont le volume du réservoir n'excède pas 20 l
8508190000	20	B	2029	-- Aspirateurs à moteur électrique incorporé, sauf ceux d'une puissance n'excédant pas 1.500W et dont le vol. du réservoir n'excède pas 20 l
8508600000	20	B	2029	- Aspirateurs autres qu'à moteur électrique incorporé
8508700000	10	B	2026	- Parties d'aspirateurs
8509400000	20	B	2029	- Broyeurs et mélangeurs pour aliments, presse-fruits et presse-légumes, à moteur électrique

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8509800000	20	B	2029	- Autres appareils électomécaniques à moteur électrique incoporé, à usage domestique, autres que les aspirateurs du n° 85.08
8509900000	10	B	2026	- Parties des appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique, autres que les aspirateurs du n° 85.08
8510100000	20	B	2029	- Rasoirs à moteur électrique incorporé
8510200000	20	B	2029	- Tondeuses à moteur électrique incorporé
8510300000	20	B	2029	- Appareils à épiler, à moteur électrique incorporé
8510900000	10	B	2026	- Parties des rasoirs, tondeuses et appareils à épiler, à moteur électrique incorporé
8511100000	10	A	2024	- Bougies électriques d'allumage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
8511200000	10	A	2019	- Magnétos, dynamos-magnétos et volants magnétiques électriques, pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
8511300000	10	A	2019	- Distributeurs et bobines d'allumage électriques, pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
8511400000	10	A	2024	- Démarreurs, même fonctionnant comme génératrices, pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
8511500000	10	A	2024	- Autres génératrices utilisées avec les moteurs à allumage par étincelles ou par compression
8511800000	10	A	2024	- Autres appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
8511900000	5	A	2024	- Parties des articles du n° 85.11
8512100000	10	A	2019	- Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation (à l'exclusion des articles du n° 85.39) visuelle utilisés pour les bicyclettes
8512200000	10	A	2024	- Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation (à l'exclusion des articles du n° 85.39) visuelle autres que pour les bicyclettes
8512300000	10	A	2024	- Appareils électriques de signalisation (à l'exclusion des articles du n° 85.39) acoustique, des types utilisés pour cycles ou automobiles
8512400000	10	A	2019	- Essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée électriques pour cycles ou automobiles
8512900000	5	A	2024	- Parties des articles du n° 85.12
8513100000	20	A	2021	- Lampes électriques portatives,destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie (...),sauf appareils d'éclairage du n°85.12
8513900000	10	A	2019	- Parties de lampes du n° 85.13
8514100000	5	A	2024	- Fours électriques industriels ou de laboratoires à résistance (à chauffage indirect)

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8514200000	5	A	2024	- Fours électriques industriels ou de laboratoires fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques
8514300000	5	A	2024	- Fours électriques industriels ou de laboratoires, autres que ceux des 8514.10 et 8514.20
8514400000	5	A	2024	- Autres appareils industriels ou de laboratoires pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques
8514900000	5	A	2024	- Parties des appareils industriels ou de laboratoires du n° 85.14
8515110000	5	A	2024	-- Fers et pistolets à braser, électriques
8515190000	5	A	2024	-- Machines et appareils pour le brasage fort ou tendre, autres que les fers et pistolets à braser, électriques
8515210000	5	A	2024	-- Machines et appareils pour le soudage des métaux par résistance, électriques, entièrement ou partiellement automatiques
8515290000	5	A	2024	-- Machines et appareils pour le soudage des métaux par résistance, électriques, autres qu'automatiques
8515310000	5	A	2024	-- Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma, entièrement ou partiellement automatiques
8515390000	5	A	2024	-- Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma, autres qu'automatiques
8515800000	5	A	2024	- Autres machines et appareils du n° 85.15
8515900000	5	A	2024	- Parties des machines et appareils du n° 85.15
8516100000	20	B	2029	- Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques
8516210000	20	B	2029	-- Radiateurs à accumulation électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires
8516290000	20	B	2029	-- Appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires, autres que les radiateurs à accumulation
8516310000	20	B	2029	-- Sèche-cheveux
8516320000	20	B	2026	-- Appareils électrothermiques pour la coiffure, autres que les sèche-cheveux
8516330000	20	B	2029	-- Appareils électrothermiques pour sécher les mains
8516400000	20	B	2029	- Fers à repasser électriques
8516500000	20	B	2029	- Fours à micro-ondes électriques
8516601000	20	B	2029	-- Autres fours, cuisinières, rechauds (y compris les tables de cuisson), griles et rotissoirs ...non monté pour l'?industrie du montage
8516609000	20	B	2029	-- Autres fours, cuisinières, rechauds (y compris les tables de cuisson), griles et rotissoirs, autres que pour l?'industrie du montage
8516710000	20	B	2029	-- Appareils électrothermiques pour la préparation du café ou du thé
8516720000	20	B	2029	-- Grille-pain électrothermique

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8516791000	20	B	2029	--- Bouilloire électrique
8516792000	20	B	2029	--- Diffuseurs électriques de parfum ou d'?insecticide
8516799000	20	B	2029	--- Autres appareils électrothermiques pour usages domestiques, du n° 85.16
8516800000	20	B	2029	- Résistances chauffantes, autres que celles du n° 85.45
8516900000	10	B	2026	- Parties des articles du n° 85.16
8517110000	10	B	2026	-- Postes téléphoniques d'usagers par fil à combinés sans fil
8517120000	10	C	2026	-- Téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil
8517180000	10	B	2026	-- Autres postes téléphoniques d'usagers, du n° 85.17
8517610000	10	C	2029	-- Stations de base pr l'émission, la transmission ou la réception de la voix...,y compris les appareils pr la communication dans un réseau…
8517620000	10	D	Exclus	-- Appareils pr la réception, la conversion, l'émission, la transmission, la régénération de la voix, d'images ... commutation et de routage
8517690000	10	B	2029	-- Autres appareils pour l'émission, la transmission ... données ,y compris les appareils pour la communication dans un réseau…, du n° 85.17
8517700000	5	D	Exclus	- Parties des articles du n° 85.17
8518100000	20	B	2029	- Microphones et leurs supports
8518210000	20	B	2029	-- Haut-parleur unique monté dans son enceinte
8518220000	20	B	2029	-- Haut-parleurs multiples montés dans la même enceinte
8518290000	20	B	2029	-- Haut-parleurs autres que ceux montés dans leur enceinte
8518300000	20	B	2029	- Casque d'écoute et écouteur, même combiné avec un microphone, … assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs
8518400000	20	B	2029	- Amplificateurs électriques d'audiofréquence
8518500000	20	B	2029	- Appareils électriques d'amplification du son
8518900000	20	B	2029	- Parties des appareils du n° 85.18
8519200000	20	B	2029	- Appareils d'enregistrement et/ou de reproduction du son fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, …
8519300000	20	B	2029	- Platines tourne-disques
8519500000	20	B	2026	- Répondeurs téléphoniques
8519811000	20	B	2029	--- Lecteurs multimédia portables
8519819000	20	B	2029	--- Autres appareils d'enregistrement et/ou de reproduction du son utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteur

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8519890000	20	B	2029	-- Autres appareils d'enregistrement, de reproduction ou d'enregistrement et de reproduction du son, du n° 85.19
8521100000	20	B	2026	- Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques,même incorporant un récepteur de signaux vidéophoniques, à bandes magnétiques
8521901000	20	B	2029	-- Lecteur/enregistreur de DVD
8521909000	20	B	2029	-- Autres appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques, autres qu'à bandes magnétiques ou lecteur/enregistreur de DVD
8522100000	20	B	2026	- Lecteurs phonographiques
8522900000	10	B	2026	- Parties et accessoires reconnaissables comme étant... destinés aux appareils des n°s 85.19 ou 85.21, autres que lecteurs phonographiques
8523211000	20	B	2029	--- Cartes munies d'une puce magnétique, enregistrées
8523219000	20	B	2029	--- Cartes munies d'une puce magnétique, non enregistrées
8523291000	10	B	2026	--- Supports magnétiques (à l'exclusion des cartes munies d'une puce magnétique) d'une largeur n'excédant pas 4 mm
8523299000	20	B	2029	--- Supports magnétiques (à l'exclusion des cartes munies d'une puce magnétique), autres que d'une largeur n'excédant pas 4 mm
8523410000	20	B	2029	-- Supports optiques non enregistrés
8523490000	20	B	2029	-- Supports optiques autres que non enregistrés
8523510000	20	B	2029	-- Dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs
8523520000	20	D	Exclus	-- «Cartes intelligentes»
8523590000	20	B	2029	-- Autres supports à semi conducteur, du n° 85.23
8523800000	20	B	2029	- Supports pour l'enregistrement du son ou pr enregistrements analogues autres que les supports magnétiques, optiques ou à semi-conducteurs
8525500000	5	B	2024	- Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, même incorporant un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son
8525600000	5	C	2026	- Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision incorporant un appareil de réception
8525800000	5	B	2024	- Caméras de télévision, appareils photographiques numériques et caméscopes
8526100000	5	A	2024	- Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar)
8526910000	5	A	2024	-- Appareils de radionavigation
8526920000	5	A	2024	-- Appareils de radiotélécommande
8527120000	20	B	2026	-- Radio cassettes de poche pouvant fonctionner sans source d'energie extérieure

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8527130000	20	B	2029	-- Autres appareils combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son pouvant fonctionner sans source d'energie extérieure
8527191000	5	A	2021	--- Autres appareils récepteurs de radiodiffusion pouvant fonctionner sans source d'energie extérieure, ...pour l'industrie de montage
8527192000	20	A	2026	--- Appareils récepteurs de radiodiffusion pouvant fonctionner sans source d'energie extérieure, autres que pour l'industrie de montage
8527199000	20	B	2029	--- Autres appareils récepteurs de radiodiffusion pouvant fonctionner sans source d'energie extérieure, du n° 85.27
8527210000	20	B	2029	-- Appareil récepteur de radiodiffusion à énergie extérieure, combiné à un appareil d'enregistr. ou de reprod. du son, pour véhicule auto.
8527290000	20	B	2029	-- Appareil récepteur de radiodiffusion à énergie extérieure, non combiné à un appareil d'enregistr. ou de reprod. du son, pr véhicule auto.
8527910000	20	B	2029	-- Appareil récepteur de radiodiffusion à énergie extérieure, combiné à un appareil d'enregistrement ...du son, autre que pr véhicule auto.
8527920000	20	B	2029	-- Autres appareils récepteurs de radiodiffusion à énergie extérieure, combinés uniquement à un appareil d'horlogerie
8527990000	20	B	2029	-- Autres appareils récepteurs de radiodiffusion, du n° 85.27
8528420000	5	B	2026	-- Moniteurs à tube cathodique, aptes à être connectés directement à une machine ... du n° 84.71 et conçus pour être utilisés avec celle-ci
8528490000	20	B	2026	-- Moniteurs à tube cathodique...aut. que ceux utilisés exclusiv. ou principal. dans un syst. automatiq. de traitement de l'info.du n°84.71
8528520000	5	B	2026	-- Moniteurs autre qu'à tube cathodique, aptes à être connectés directement à une machine ... du n° 84.71 ... pr être utilisés avec celle-ci
8528590000	20	B	2026	-- Moniteurs autres qu'à tube cathodique ..., à l'exclusion de ceux du n° 8528.52
8528620000	5	B	2026	-- Projecteurs aptes à être connectés directement à une machine automatique ... du n° 84.71 et conçus pour être utilisés avec celle-ci
8528690000	20	B	2026	-- Projecteurs ... autres que ceux du n° 8528.62
8528711000	5	B	2026	--- Appareils récepteurs de télévision, … non conçus pr incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo ... pr l'industrie du montage
8528719000	20	B	2029	--- Appareils récepteurs de télévision … non conçus pr incorporer dispositif d'affichage ou écran vidéo ... aut. que pr industrie du montage

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8528721000	5	B	2026	--- Appareils récepteurs de télévision, … en couleurs présentés entièrement … ou non monté importés pour l'?industrie du montage
8528729000	20	B	2029	--- Appareils récepteurs de télévision, … en couleurs importés autres que pour l?'industrie du montage
8528731000	5	B	2026	--- Appareils récepteurs de télévision, ... en monochromes, présentés entièrement ... ou non monté importés pour l?'industrie du montage
8528739000	20	B	2029	--- Appareils récepteurs de télévision, … en monochromes importés autres que pour l?'industrie du montage
8529100000	20	B	2029	- Antennes et réflecteurs d?'antennes de tous types; parties reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec ces articles
8529900000	10	A	2021	- Autres parties reconnaisables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n°s 85.25 à 85.28, du n° 85.29
8530100000	5	A	2021	- Appareils électriques de signalisation (...), de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires
8530800000	5	A	2024	- Appareils électriques de signalisation (...), sécurité, contrôle ou commande pr voies routières ou fluviales, aires... ou aérodromes (...)
8530900000	5	A	2024	- Parties des appareils électriques de signalisation (...), de sécurité, de contrôle ou de commande, du n° 85.30
8531100000	5	A	2024	- Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils similaires, autres que ceux des n°s 85.12 ou 85.30
8531200000	10	A	2019	- Panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD) ou à diodes émettrices de lumière (LED)
8531800000	10	A	2024	- Autres appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle (...), autres que ceux des n°s 85.12 ou 85.30, du n° 85.31
8531900000	5	A	2024	- Parties des appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle, du n° 85.31
8532100000	5	A	2024	- Condensateur électrique, fixe pr réseaux de 50/60Hz capables d?'absorber une puissance réactive de 0,5kvar et plus (condens. de puissance)
8532210000	5	A	2021	-- Condensateurs électriques fixes au tantale
8532220000	5	A	2024	-- Condensateurs électriques, fixes electrolytiques à l'aluminium
8532230000	5	A	2021	-- Condensateurs électriques, fixes à diélectrique en céramique, à une seule couche
8532240000	5	A	2021	-- Condensateurs électriques, fixes à diélectrique en céramique, multicouches
8532250000	5	A	2024	-- Condensateurs électriques fixes à diélectrique en papier ou en matières plastiques

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8532290000	5	A	2024	-- Autres condensateurs électriques fixes, du n° 85.32
8532300000	5	A	2024	- Condensateurs électriques, variables ou ajustables
8532900000	5	A	2021	- Parties des condensateurs électriques, fixes, variables ou ajustables
8533100000	5	A	2021	- Résistances électriques non chauffantes, fixes au carbone, agglomérées ou à couche
8533210000	5	A	2024	-- Résistances électriques non chauffantes, fixes pour une puissance n'excédant pas 20 W
8533290000	5	A	2024	-- Résistances électriques non chauffantes, fixes, autres que pour une puissance n'excédant pas 20 W
8533310000	5	A	2024	-- Résistances électriques non chauffantes,variables (y compris les rhéostats et les potentiomètres) bobinées, puissance n'excédant pas 20W
8533390000	5	A	2024	-- Résistances électriques non chauffantes, variables (y compris rhéostat et potentiomètre) bobinées, sauf pr puissance n'excédant pas 20 W
8533400000	5	A	2024	- Résistances électriques non chauffantes, variables (y compris les rhéostats et les potentiomètres), autres que bobinées
8533900000	5	A	2024	- Parties des résistances électriques non chauffantes (y compris les rhéostats et les potentiomètres)
8534000000	5	A	2024	Circuits imprimés.
8535100000	10	A	2019	- Fusibles et coupe-circuit à fusibles pour une tension excédant 1000 volts
8535210000	10	A	2019	-- Dijonteurs pour une tension excédant 1.000 volts et inférieure à 72,5 kV
8535290000	10	A	2024	-- Dijonteurs pour une tension supérieure ou égale à 72,5 kV
8535300000	10	A	2024	- Sectionneurs et interrupteurs, pour une tensions excédant 1.000 volts
8535400000	10	A	2024	- Parafoudres, limiteurs de tension et parasurtenseurs, pour une tensions excédant 1.000 volts
8535900000	10	A	2026	- Autres appareils pr coupure, sectionnement, protection, ... ou connexion des circuits électriq. (...), pr une tension excédant 1.000 volts
8536100000	20	B	2029	- Fusibles et coupe-circuit à fusibles, pour une tension n'excédant pas 1.000 volts
8536200000	20	B	2029	- Disjoncteurs, pour une tension n'excédant pas 1.000 volts
8536300000	20	B	2029	- Autres appareils pour la protection des circuits électriques, pour une tension n'excédant pas 1.000 volts, du n° 85.36
8536410000	20	B	2029	-- Relais pour une tension n'excédant pas 60 V
8536490000	20	B	2029	-- Relais pour une tension excédant 60 V mais n'excédant pas 1.000 volts
8536500000	20	B	2029	- Autres interrupteurs, sectionneurs et commutateurs, n'excédant pas 1.000 volts
8536610000	20	B	2029	-- Douilles pour lampes, pour une tension n'excédant pas 1.000 volts
8536690000	20	B	2029	-- Fiches et prises de courant, pour une tension n'excédant pas 1.000 volts
8536700000	20	C	2029	- Connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres optiques

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8536900000	20	B	2029	- Autres appareils pr coupure, sectionnement, protection, ...ou connexion des circuits électriq. (...), tension n'excédant pas 1.000 volts
8537100000	5	B	2026	- Tableau, panneau, console, pupitre, armoire, aut. support comportant des appareils des n°s8535 ou 8536…pr une tension n'excédant pas 1000V
8537200000	5	B	2026	- Tableau, panneau, console, pupitre, armoire, autr. support comportant des appareils des n°8535 ou 8536 … pr une tension excédant 1000V
8538100000	5	B	2026	- Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports du n° 85.37, dépourvus de leurs appareils
8538900000	5	B	2026	- Parties reconnaissables comme étant exclusivement ... destinées aux appareils des n°s 85.35, 85.36 ou 85.37, autres que celles du 8538.10
8539100000	20	B	2029	- Articles dits «phares et projecteurs scellés»
8539210000	20	B	2029	-- Lampes et tubes à incadescence à l'exclusion de ceux à rayons ultraviolets ou infrarouges halogènes, au tungstène
8539220000	20	B	2029	-- Lampes et tubes à incadescence, puissance n?'excédant pas 200W et tension excédant 100V, sauf ceux à rayons ultraviolets ou infrarouges
8539290000	20	B	2029	-- Autres lampes et tubes à incadescence à l'exclusion de ceux à rayons ultraviolets ou infrarouges, du n° 85.39
8539311000	20	B	2029	--- Lampes fluorescentes compactes (Lampe à Basse Consommation d'énergie « LBC »)
8539319000	20	B	2029	--- Autres lampes et tubes à décharge, autres qu'à rayons ultraviolets fluorescents, à cathodes chaudes, du n° 85.39
8539320000	20	B	2029	-- Lampes à vapeur de mercure ou de sodium; lampes à halogénure métallique
8539390000	20	B	2029	-- Autres lampes et tubes à décharge, autres qu'à rayons ultraviolets, du n° 85.39
8539410000	20	B	2029	-- Lampes à arc
8539490000	20	B	2029	-- Lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges
8539500000	10	A	2024	- Lampes et tubes à diodes émettrices de lumière (LED)
8539900000	10	B	2026	- Parties des appareils du n° 85.39
8540110000	10	B	2026	-- Tubes cathodiques pour récepturs de télévision, y compris les tubes pour moniteurs vidéo en couleurs
8540120000	10	B	2026	-- Tubes cathodiques pour récepturs de télévision, y compris les tubes pour moniteurs vidéo en monochromes
8540200000	5	B	2024	- Tubes pour caméras de télévision; tubes convertisseurs ou intensificateurs d'images; autres tubes à photocathode

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8540400000	10	B	2026	- Tubes de visualisation des données graphiques en monochromes ou couleurs avec un écran phosphoriq. d'espacement à points inférieur à 0,4mm
8540600000	10	B	2026	- Autres tubes cathodiques, du n° 85.40
8540710000	10	B	2026	-- Magnétrons
8540790000	10	B	2026	-- Tubes pour hyperfréquences (…), à l'exclusion des tubes commandés par grille et des magnétrons
8540810000	10	B	2026	-- Tubes de réception ou d'amplification
8540890000	10	B	2026	-- Lampes, tubes et valves, autres que les tubes de réception ou d'amplification
8540910000	5	B	2024	-- Parties des tubes cathodiques
8540990000	5	B	2026	-- Parties des articles du n° 85.40, à l'exclusuion de celles des tubes cathodiques
8541100000	10	A	2019	- Diodes, autres que les photodiodes et les diodes émettrices de lumière
8541210000	10	A	2019	-- Transistors, autres que les phototransistors, à pouvoir de dissipation inférieur à 1 W
8541290000	10	A	2019	-- Transistors, autres que les phototransistors à l'exclusion de ceux à pouvoir de dissipation inférieur à 1 W
8541300000	10	A	2019	- Thyristors, diacs et triacs, autres que les dispositifs photosensibles
8541401000	0	A	2019	-- Cellules solaires même assemblées en modules ou non, ou constituées en panneaux
8541409000	0	A	2019	-- Dispositifs photosensibles à semi-conducteurs (à l'exclusion des cellules solaires); diodes émettrices de lumière
8541500000	10	A	2024	- Autres dispositifs à semi-conducteurs, du n° 85.41
8541600000	10	A	2019	- Cristaux piézo-électriques montés
8541900000	5	A	2024	- Parties des articles du n° 85.41
8542310000	10	A	2026	-- Processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, ... des circuits de synchronisation ou d'autres circuits
8542320000	10	B	2026	-- Mémoires (circuits intégrés électroniques)
8542330000	10	B	2026	-- Amplificateurs (circuits intégrés électroniques)
8542390000	10	A	2026	-- Autres circuits intégrés électroniques, du n° 85.42
8542900000	5	A	2024	- Parties des circuits intégrés électroniques du n° 85.42
8543100000	10	A	2019	- Accélérateurs électriques de particules
8543200000	10	A	2019	- Générateurs électriques de signaux
8543300000	10	A	2024	- Machines et appareils électriques de galvanoplastie, électrolyse ou électrophorèse
8543700000	10	A	2024	- Autres machines et appareils électriques ayant une fonction propre non dénommés ni compris ailleurs dans le Chapitre 85

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8543900000	5	A	2024	- Parties des machines et appareils électriques, du n° 85.43
8544110000	10	B	2026	-- Fils pour bobinage en cuivre
8544190000	10	B	2026	-- Fils pour bobinage autres qu'en cuivre
8544200000	20	B	2029	- Câbles coaxiaux et autres conducteurs électriques coaxiaux
8544300000	20	B	2029	- Jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils des types utilisés dans les moyens de transport
8544420000	20	B	2029	-- Autres conducteurs électriques, pour tension n'excédant pas 1000 V munis de pièces de connexion
8544491000	10	B	2026	--- Autoporteurs en almelec isolés dont la partie métalliq... 7brins nus de diamètre cpris entre 3,15 et 3,55mm,tension n'excédant pas 1000V
8544499000	20	B	2029	--- Autres conducteurs électriques, pour tension n'excédant pas 1000 V , du n° 85.44
8544600000	10	B	2029	- Autres conducteurs électriques, pour tensions excédant 1.000 V
8544700000	5	A	2026	- Câbles de fibres optiques, constitués de fibres gainées individuellement, même comportant des conducteurs électriques ou munis de …
8545110000	10	A	2019	-- Electrodes en charbon, des types utilisés pour fours, avec ou sans métal, pour usages électriques
8545190000	10	A	2019	-- Electrodes en charbon, autres que ceux des types utilisés pour fours, avec ou sans métal, pour usages électriques
8545200000	10	A	2024	- Balais en charbon, avec ou sans métal, pour usages électriques
8545901000	5	A	2024	-- Charbons pour piles et autres articles en graphite ou en autre carbone ... pr l'industrie de fabrication des piles, pr usages électriques
8545909000	10	A	2024	-- Autres articles du n° 85.45
8546100000	10	A	2019	- Isolateurs en verre pour l'électricité
8546200000	10	A	2019	- Isolateurs en céramique pour l'électricité
8546900000	10	A	2024	- Isolateurs en toutes matières autres qu'en verre ou en céramique, pour l'électricité
8547100000	10	A	2019	- Pièces isolantes en céramique, noyées dans la masse, pr machines, appareils ou installations électriq., aut. que les isolateurs du n°85.46
8547200000	10	A	2019	- Pièces isolantes en mat. plastiq., noyées dans la masse, pr machines, app. ou installations électriq., aut. que les isolateurs du n°85.46
8547900000	10	A	2019	- Tubes isolateurs et leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement
8548100000	20	D	Exclus	- Déchet et débris de pile, batterie de pile ...; pile et batterie de pile électrique hors d'usage, accumulateur électrique hors d'usage
8548900000	10	B	2026	- Parties électriques de machines ou d'appareils non dénommés ni compris ailleurs du n° 85.48

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8601100000	5	A	2021	- Locomotives et locotracteurs, à source extérieure d'électricité
8601200000	5	A	2021	- Locomotives et locotracteurs, à accumulateurs électriques
8602100000	5	A	2021	- Locomotives diesel-électriques
8602900000	5	A	2021	- Autres locomotives et locotracteurs; tendeurs
8603100000	5	A	2021	- Automotrices et autorails, autres que ceux du 86.04, à source extérieure d'électricité
8603900000	5	A	2021	- Automotrices et autorails (à l'exclusion de ceux à source extérieure d'électricité), autres que ceux du 86.04
8604000000	5	A	2021	Véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou similaire, même autopropulsé (wagons-ateliers, wagons-grues, wagons ...).
8605000000	5	A	2021	Voitures à voyageurs, fourgons à bagages, voitures postales et aut. voitures spéciales, pour voies ferrées ou similaires (sauf…du n°86.04).
8606100000	5	A	2021	- Wagons-citernes et similaires, pour le transport sur rail de marchandises
8606300000	5	A	2021	- Wagons à déchargement automatique, autres que ceux du n° 8606.10, pour le transport sur rail de marchandises
8606910000	5	A	2021	-- Wagons pour le transport sur rail de marchandises, couverts et fermés
8606920000	5	A	2021	-- Wagons pour le transport sur rail de marchandises ouverts, à parois non amovibles d'une hauteur excédant 60 cm (tombereaux)
8606990000	5	A	2024	-- Autres wagons pour le transport sur rail de marchandises du n° 86.06
8607110000	5	A	2021	-- Bogies et bissels de traction
8607120000	5	A	2021	-- Bogies et bissels autres que de traction
8607190000	5	A	2024	-- Essieux et roues; parties des bogies, bissels, essieux et roues, de véhicules pour voies ferrées ou similaires
8607210000	5	A	2024	-- Freins à air comprimé et leurs parties
8607290000	5	A	2024	-- Freins et leurs parties autres que les freins à air comprimé et leurs parties
8607300000	5	A	2024	- Crochets et autres systèmes d'attelage, tampons de chocs, et leurs parties
8607910000	5	A	2024	-- Autres parties de locomotives ou de locotracteurs
8607990000	5	A	2024	-- Autres parties de véhicules pour voies ferrées ou similaires, du n° 86.07
8608000000	5	A	2024	Matériel fixe de voie ferrée ou similaire; appareil mécaniq. (...) de signalisation,... routière ou fluviale, aire …aérodrome; leurs parties
8609000000	5	A	2026	Cadres et conteneurs (y compris conteneurs-citernes et conteneurs-réservoirs) conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport.

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8701100000	5	A	2026	- Motoculteurs
8701201000	5	A	2024	-- Tracteurs routiers pour semi-remorques, neufs
8701202000	5	A	2024	-- Tracteurs routiers pour semi-remorques, usagés
8701301000	5	A	2019	-- Tracteurs à chenilles neufs (à l'exclusion des chariots-tracteurs du n° 87.09)
8701302000	5	A	2019	-- Tracteurs à chenilles usagés (à l'exclusion des chariots-tracteurs du n° 87.09)
8701911100	5	A	2021	---- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), puissance de moteur n'excédant pas 18 KW neufs, ...non montés pour industrie du montage
8701911900	5	A	2021	---- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), puissance de moteur n'excédant pas 18 KW, neufs, non destinés à l'industrie du montage
8701919000	5	A	2021	--- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), d'une puissance de moteur n'excédant pas 18 KW, usagés
8701921100	5	A	2021	---- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), puissance de moteur excédant 18 KW mais pas 37 KW, neufs, ...non montés pour... montage
8701921900	5	A	2021	---- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), puissance de moteur excédant 18 KW mais pas 37 KW, neufs, non destinés à ... montage
8701929000	5	A	2021	--- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), d'une puissance de moteur excédant 18 KW mais n'excédant pas 37 KW, usagés
8701931100	5	A	2021	---- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), puissance de moteur excédant 37 KW mais pas 75 KW, neufs, ...non montés pour... montage
8701931900	5	A	2021	---- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), puissance de moteur excédant 37 KW mais pas 75 KW, neufs, non destinés à ... montage
8701939000	5	A	2021	--- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), d'une puissance de moteur excédant 37 KW mais n'excédant pas 75 KW, usagés
8701941100	5	A	2021	---- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), puissance de moteur excédant 75 KW mais pas 130 KW, neufs,...non montés pour... montage
8701941900	5	A	2021	---- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), puissance de moteur excédant 75 KW mais pas 130 KW, neufs, non destinés à ... montage
8701949000	5	A	2021	--- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), d'une puissance de moteur excédant 75 KW mais n'excédant pas 130 KW, usagés
8701951100	5	A	2021	---- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), puissance de moteur excédant 130 KW, neufs,...non montés pour l'industrie du montage

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8701951900	5	A	2021	---- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), puissance de moteur excédant 130 KW, neufs, non destinés à l'insdustrie du montage
8701959000	5	A	2021	--- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), d'une puissance de moteur excédant 130 KW, usagés
8702101110	5	D	Exclus	---- Véhicule automobile, neuf,10 à 22 places assises à moteur à piston à allumage par compression (...), non monté pr industrie du montage
8702101190	10	D	Exclus	---- Véhicule automobile neuf,10 à 22 places assises à moteur à piston à allumage par compression (...), autre que pr industrie du montage
8702101210	5	D	Exclus	---- Véhicule auto. neuf, 23 à 30 places assises à moteur à piston à allumage par compression (...), non monté pr industrie du montage
8702101290	10	D	Exclus	---- Véhicule auto. neuf, 23 à 30 places assises à moteur à piston à allumage par compression (...), autre que pr industrie du montage
8702101310	5	D	Exclus	---- Véhicule auto. neuf, plus de 30 places assises à moteur à piston à allumage par compression (...), non monté pr ?industrie du montage
8702101390	10	D	Exclus	---- Véhicule auto. neuf, plus de 30 places assises à moteur à piston à allumage par compression (...), autre que pr ?industrie du montage
8702102100	10	A	2026	---- Véhicule automobile, uniquement à moteur à piston à allumage par compression, usagé,comportant 10 à 22 places assises, chauffeur inclus
8702102200	10	A	2026	---- Véhicule automobile, uniquement à moteur à piston à allumage par compression, usagé,comportant 23 à 30 places assises, chauffeur inclus
8702102300	10	A	2026	---- Véhicule automobile, uniquement à moteur à piston à allumage par compression, usagé, plus de 30 places assises, chauffeur inclus
8702201110	5	D	Exclus	---- Véhicules automobiles, moteur à allumage par compression et moteur électrique, neufs, 10 à 22 places assises, pr industrie du montage
8702201190	10	D	Exclus	---- Véhicules auto, moteur à allumage par compression et moteur électrique, neufs, 10 à 22 places assises, autr que pr industrie du montage
8702201210	5	D	Exclus	---- Véhicules automobiles, moteur à allumage par compression et moteur électrique, neufs, 23 à 30 places assises, pr industrie du montage
8702201290	10	D	Exclus	---- Véhicules auto, moteur à allumage par compression et moteur électrique, neufs, 23 à 30 places assises, autr que pr industrie du montage
8702201310	5	D	Exclus	---- Véhicules auto, moteur à allumage par compression et moteur électrique, neufs, plus de 30 places assises, pr industrie du montage

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8702201390	10	D	Exclus	---- Véhicules auto, moteur à allumage par compression et moteur électriq, neufs, plus de 30 places assises, autr que pr industr. du montage
8702202100	10	D	Exclus	---- Véhicules automobiles, moteur à allumage par compression et moteur électrique, usagés, 10 à 22 places assises, chauffeur inclus
8702202200	10	D	Exclus	---- Véhicules automobiles, moteur à allumage par compression et moteur électrique, usagés, 23 à 30 places assises, chauffeur inclus
8702202300	10	D	Exclus	---- Véhicules automobiles, moteur à allumage par compression et moteur électrique, usagés, plus de 30 places assises, chauffeur inclus
8702301110	5	D	Exclus	---- Véhicules automobiles, moteur à allumage par étincelle et moteur électrique, neufs, 10 à 22 places assises, pr industrie du montage
8702301190	10	D	Exclus	---- Véhicules auto, moteur à allumage par étincelle et moteur électrique, neufs, 10 à 22 places assises, autr que pr industrie du montage
8702301210	5	D	Exclus	---- Véhicules automobiles, moteur à allumage par étincelle et moteur électrique, neufs, 23 à 30 places assises, pr industrie du montage
8702301290	10	D	Exclus	---- Véhicules auto, moteur à allumage par étincelle et moteur électrique, neufs, 23 à 30 places assises, autres que pr industrie du montage
8702301310	5	D	Exclus	---- Véhicules auto, moteur à allumage par étincelle et moteur électrique, neufs, plus de 30 places assises, pr industrie du montage
8702301390	10	D	Exclus	---- Véhicules auto, moteur à allumage par étincelle et moteur électrique, neufs, plus de 30 places assises, autr que pr industr. du montage
8702302100	10	D	Exclus	---- Véhicules automobiles, moteur à allumage par étincelle et moteur électrique, usagés, 10 à 22 places assises, chauffeur inclus
8702302200	10	D	Exclus	---- Véhicules automobiles, moteur à allumage par étincelle et moteur électrique, usagés, 23 à 30 places assises, chauffeur inclus
8702302300	10	D	Exclus	---- Véhicules automobiles, moteur à allumage par étincelle et moteur électrique, usagés, plus de 30 places assises, chauffeur inclus
8702401110	5	D	Exclus	---- Véhicules automobiles, uniquement à moteur électrique pour la propulsion, neufs, 10 à 22 places assises, pour l'industrie du montage
8702401190	10	D	Exclus	---- Véhicules auto, uniquement à moteur électrique pour la propulsion, neufs, 10 à 22 places assises, autr que pr industrie du montage

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8702401210	5	D	Exclus	---- Véhicules automobiles, uniquement à moteur électrique pour la propulsion, neufs, 23 à 30 places assises, pour l'industrie du montage
8702401290	10	D	Exclus	---- Véhicules auto, uniquement à moteur électrique pour la propulsion, neufs, 23 à 30 places assises, autr que pour industrie du montage
8702401310	5	D	Exclus	---- Véhicules automobiles, uniquement à moteur électrique pour la propulsion, neufs, plus de 30 places assises, pour industrie du montage
8702401390	10	D	Exclus	---- Véhicules auto, uniquement à moteur électrique pour la propulsion, neufs, plus de 30 places assises, autres que pr industrie du montage
8702402100	10	D	Exclus	---- Véhicules automobiles, uniquement à moteur électrique pour la propulsion, usagés, 10 à 22 places assises, chauffeur inclus
8702402200	10	D	Exclus	---- Véhicules automobiles, uniquement à moteur électrique pour la propulsion, usagés, 23 à 30 places assises, chauffeur inclus
8702402300	10	D	Exclus	---- Véhicules automobiles, uniquement à moteur électrique pour la propulsion, usagés, plus de 30 places assises, chauffeur inclus
8702901110	5	D	Exclus	---- Véhicule automobile neuf,10 à 22 places assises,non monté pr industrie du montage, aut. qu'à moteur à piston à allumage par compression
8702901190	10	D	Exclus	---- Véhicule automobile neuf,10 à 22 places assises autres que pr industrie du montage,aut. qu'à moteur à piston à allumage par compression
8702901210	5	D	Exclus	---- Véhicule automobile neuf,23 à 30 places assises, non monté pr industrie du montage,aut. qu'à moteur à piston à allumage par compression
8702901290	10	D	Exclus	---- Véhicule automobile neuf,23 à 30 places assises, aut. que pr industrie du montage, aut. qu'à moteur à piston à allumage par compression
8702901310	5	D	Exclus	---- Véhicule auto. neuf, plus de 30 places assises, non monté pr industrie du montage, aut. qu'à moteur à piston à allumage par compression
8702901390	10	D	Exclus	---- Véhicule auto. neuf, plus de 30 places assises, autres que pr industrie du montage,aut. qu'à moteur à piston à allumage par compression
8702902100	10	D	Exclus	---- Véhicules automobiles, autres que des N° 8702.10 à 8702.40, usagés, comportant 10 à 22 places assises, chauffeur inclus
8702902200	10	D	Exclus	---- Véhicules automobiles, autres que des N° 8702.10 à 8702.40, usagés, comportant 23 à 30 places assises, chauffeur inclus

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8702902300	10	D	Exclus	---- Véhicules automobiles, autres que des N° 8702.10 à 8702.40, usagés, comportant plus de 30 places assises, chauffeur inclus
8703100000	20	A	2021	- Véhicules spéciaux conçus pour se déplacer sur la neige, pour le transport de personnes sur les terrains de golf ou véhicules similaires
8703211100	5	D	Exclus	---- Véhicules pour le transport de moins de 10 pers., neufs, à allumage par étincelles... n'excéd. pas 1.000cm³, ...pr industrie du montage
8703211900	20	D	Exclus	---- Véhicules pour le transport de moins de 10 pers., neufs, à allumage par étincel... n'excéd. pas 1.000cm³,...aut. que pr indus. du montage
8703212000	20	D	Exclus	--- Véhicules pour le transport de moins de 10 personnes, usagés, à allumage par étincelles, d'une cylindrée n'excédant pas 1.000 cm³
8703221100	5	D	Exclus	---- Véhicules pr le transport de moins de 10 pers.,neufs, à allumage par étincel...excéd.1.000cm³ mais pas 1500cm³, ...pr indus. du montage
8703221900	20	D	Exclus	---- Véhicules pr transport de moins de 10pers.,neufs, à allumage par étincel...excéd.1.000cm³ mais pas 1500cm³, … aut. que pr l'industrie …
8703222000	20	D	Exclus	--- Véhicules pr le transport de moins de 10 personnes, usagés, à allumage par étincelles, d'une cylindée excédant 1.000cm³ mais pas 1500cm³
8703231100	5	D	Exclus	---- Véhicules pr le transport de moins de 10 pers.,neufs, à allumage par étincel...excéd.1.500cm³ mais pas 3000cm³, ...pr indus. du montage
8703231900	20	D	Exclus	---- Véhicules pr transport de moins de 10pers.,neufs, à allumage par étincel...excéd.1.500cm³ mais pas 3000cm³, … aut. que pr l'industrie …
8703232000	20	D	Exclus	--- Véhicules pr le transport de moins de 10 personnes, usagés, à allumage par étincelles, d'une cylindée excédant 1.500cm³ mais pas 3000cm³
8703241100	5	D	Exclus	---- Véhicules pour le transport de moins de 10 pers., neufs, à allumage par étincelles... excédant 3.000 cm³, ...pour industrie du montage
8703241900	20	D	Exclus	---- Véhicules pr le transport de moins de 10 pers., neufs, à allumage par étincelles... excéd. 3.000 cm³, …aut. que pr industrie du montage
8703242000	20	D	Exclus	--- Véhicules pour le transport de moins de 10 personnes, usagés, à allumage par étincelles, d'une cylindrée excédant 3.000 cm³
8703311100	5	D	Exclus	---- Véhicules pour le transport de moins de 10 pers., neufs, à allumage par compression... n'excéd. pas 1.500cm³,...pr industrie du montage

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8703311900	20	D	Exclus	---- Véhicules pour le transport de moins de 10 pers., neufs, à allumage par compression... n'excéd. pas 1.500cm³,...aut. que pr industrie ...
8703312000	20	D	Exclus	--- Véhicules pour le transport de moins de 10 personnes, usagés, à allumage par compression, d'une cylindrée n'excédant pas 1.500cm³
8703321100	5	D	Exclus	---- Véhicules pr transport de moins de 10 pers.,neufs, à allumage par compression...excéd.1500cm³ mais pas 2500cm³, ...pr indus. du montage
8703321900	20	D	Exclus	---- Véhicules pr transport de moins de 10 pers.,neufs, allumage par compression...excéd.1500cm³ mais pas 2500cm³, ...aut. que pr industrie ...
8703322000	20	D	Exclus	--- Véhicules pr le transport de moins de 10personnes, usagés, à allumage par compression, d'une cylindrée excédant 1500cm³ mais pas 2500cm³
8703331100	5	D	Exclus	---- Véhicules pour le transport de moins de 10 pers., neufs, à allumage par compression... excédant 2.500cm³,...pr industrie du montage
8703331900	20	D	Exclus	---- Véhicules pr transport de moins de 10 pers., neufs, à allumage par compression... excédant 2.500cm³,... aut. que pr industrie du montage
8703332000	20	D	Exclus	--- Véhicules pour le transport de moins de 10 personnes, usagés, à allumage par compression, d'une cylindrée excédant 2.500 cm³
8703401100	5	B	2026	--- Véhicules auto pr trport de personnes (autr que N° 87.02), allumage par étincelles et électrique sans..., neufs, pr indust. du montage
8703401900	20	D	Exclus	--- Véhicules auto pr trport de personnes (autr que N°87.02), allumage par étincelles et électriq sans...,neufs, autr que pr ind. du montage
8703402000	20	D	Exclus	--- Véhicules automobiles pour le transport de personnes (autres que N° 87.02), allumage par étincelles et électrique sans ..., usagés
8703501100	5	B	2026	--- Véhicules auto pr trport de personnes (autr que N° 87.02), allumage par compression et électrique sans ..., neufs, pr indust. du montage
8703501900	20	D	Exclus	--- Véhicules auto pr trport de personnes (autr que N°87.02), allumage par compression et électriq sans...,neufs,autr que pr ind. du montage
8703502000	20	D	Exclus	--- Véhicules automobiles pour le transport de personnes (autres que N° 87.02), allumage par compression et électrique sans ...,usagés
8703601100	5	D	Exclus	--- Véhicules auto pr trport de personnes (autr que N° 87.02), allumage par étincelles et électrique avec..., neufs, pr indust. du montage

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8703601900	20	D	Exclus	--- Véhicules auto pr trport de personnes (autr que N°87.02), allumage par étincelles et électriq avec...,neufs, autr que pr ind. du montage
8703602000	20	D	Exclus	--- Véhicules automobiles pour le transport de personnes (autres que N° 87.02), allumage par étincelles et électrique avec ..., usagés
8703701100	5	B	2026	--- Véhicules auto pr trport de personnes (autr que N° 87.02), allumage par compression et électrique avec..., neufs, pr indust. du montage
8703701900	20	D	Exclus	--- Véhicules auto pr trport de personnes (autr que N°87.02), allumage par compression et électriq avec..,neufs, autr que pr ind. du montage
8703702000	20	D	Exclus	--- Véhicules automobiles pour le transport de personnes (autres que N° 87.02), allumage par compression et électrique avec ..., usagés
8703801100	20	D	Exclus	--- Véhicules auto pour le transport de personnes (autr que N° 87.02), uniquement à moteur électrique, neufs, pour industrie du montage
8703801900	20	D	Exclus	--- Véhicules auto pour le transport de personnes (autr que N° 87.02), uniquement à moteur électriq., neufs, autres que pour ind. du montage
8703802000	20	D	Exclus	--- Véhicules automobiles pour le transport de personnes (autr que N° 87.02), uniquement à moteur électrique, usagés
8703900000	20	D	Exclus	- Autres véhicules pour le transport de moins de 10 personnes, du n° 87.03
8704101000	5	B	2026	-- Tomberaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier...à l?'état démonté ou non monté pour l'?industrie du montage
8704109000	10	B	2029	-- Tomberaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier, autres que pour l'?industrie du montage
8704211110	5	C	2026	----- Véhicules auto. pour transport de marchandises, neufs, allumage par compression, à benne-basculante...maximal de 5t...pr industrie...
8704211190	10	C	2026	----- Véhicules auto. pr transport de marchandises, neufs, allumage par compression,à benne-basculante...max. de 5t...aut. que pr industrie...
8704211910	5	C	2026	----- Véhicules auto. pour transport de marchandises, neufs, allumage par compression...max.de 5t...pr industrie..., aut.qu'à benne-basculante
8704211990	10	C	2029	----- Véhicules auto. pr transport de marchandises, neufs, allum. par compression...max. de 5t...aut. qu'à benne-basculante et l'industrie...
8704212000	10	C	2026	--- Véhicules automobile pour le transport de marchandises, usagés, à moteur à piston à allumage par compression, n'excédant pas 5t

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8704221110	5	C	2026	----- Véhicules auto. pr transport de marchandises,neufs, allumage par compression,à benne-basculante…excéd. 5t mais pas 20t...pr industrie…
8704221190	10	C	2029	----- Véhicules auto. pour marchandises, neufs, allumage par compression, à benne-basculante…excéd. 5t mais pas 20t… aut. que pr industrie…
8704221910	5	C	2026	----- Véhicules auto. pour marchandises,neufs, allumage par compression…excéd. 5t mais pas 20t…pr industrie…aut. qu' à benne-basculante
8704221990	10	C	2029	----- Véhicules auto. pour marchandises,neufs, allumage par compression…excéd. 5t mais pas 20t… aut. qu' à benne-basculante et l'industrie…
8704222000	10	C	2026	--- Véhicules automobile pr transport de marchandises, usagés, allumage par compression, d'un poids en charge maximal excéd. 5t mais pas 20t
8704231110	5	C	2026	----- Véhicules automobile pour transport de marchandises, neufs, allumage par compression,à benne-basculante…excédant 20t pour l'industrie…
8704231190	10	C	2029	----- Véhicules auto. pr transport de marchandises,neufs, allumage par compression,à benne-basculante…excédant 20t, aut. que pr l'industrie…
8704231910	5	C	2026	----- Véhicules automobiles pour marchandises, neufs, allumage par compression…excédant 20t…pour l'industrie…autres qu' à benne-basculante
8704231990	10	C	2029	----- Véhicules automobiles pour marchandises, neufs, allumage par compression…excédant 20t… autres qu' à benne-basculante et l'industrie…
8704232000	10	C	2026	--- Véhicules automobiles pour transport de marchandises, usagés, allumage par compression, d'un poids en charge maximal excédant 20t
8704311110	5	C	2026	----- Véhicules auto. pour transport de marchandises, neufs, allumage par étincelles, à benne-basculante...maximal de 5t...pr industrie...
8704311190	10	C	2026	----- Véhicules auto. pr transport de marchandises, neufs, allumage par étincelles, à benne-basculante...max. de 5t…aut. que pr industrie...
8704311910	5	C	2026	----- Véhicules auto. pour transport de marchandises, neufs, allumage par étincelles...max.de 5t...pr industrie…, aut.qu'à benne-basculante
8704311990	10	C	2029	----- Véhicules auto. pour transport de marchandises, neufs, allum. par étincelles...max. de 5t…aut. qu'à benne-basculante et l'industrie...
8704312000	10	C	2026	--- Véhicules automobiles pour le transport de marchandises, usagés, à moteur à piston à allumage par étincelles, n'excédant pas 5t

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8704321110	5	C	2029	----- Véhicules automobiles pour transport de marchandises, neufs, allumage par étincelles, à benne-basculante…excédant 5t pr l'industrie…
8704321190	10	C	2029	----- Véhicules automobiles pour marchandises, neufs, allumage par étincelles, à benne-basculante…excédant 5t… aut. que pr industrie…
8704321910	5	C	2029	----- Véhicules automobiles pour marchandises,neufs, allumage par étincelles…excédant 5t…pour industrie…autres qu' à benne-basculante
8704321990	10	C	2029	----- Véhicules automobiles pour marchandises, neufs, allumage par étincelles…excédant 5t… autres qu' à benne-basculante et l'industrie…
8704322000	10	D	Exclus	--- Véhicules automobiles pour le transport de marchandises, usagés, allumage par étincelles, d'un poids en charge maximal excédant 5t
8704901000	5	D	Exclus	-- Autres véhicules automobiles pour le transport de marchandise du n° 87.04, à l'état démonté ou non monté pour l'?industrie du montage
8704909000	10	D	Exclus	-- Autres véhicules automobiles pour le transport de marchandise du n° 87.04, autres que pour l'?industrie du montage
8705100000	5	A	2024	- Camions-grues
8705200000	5	A	2021	- Derricks automobiles pour le sondage ou le forage
8705300000	5	A	2021	- Voitures de lutte contre l'incendie
8705400000	5	A	2021	- Camions-bétonnières
8705900000	5	A	2026	- Autres véhicules automobiles à usages spéciaux, autres que ceux ... conçus pour le transport de personnes ou de marchandises, du n° 87.05
8706001100	5	A	2021	-- Chassis des véhicules automobiles du n° 8701.20.10.00, équipés de leur moteur, destinés à l'industrie du montage
8706001200	5	A	2021	-- Chassis des véhicules automobiles du n° 87.02, équipés de leur moteur, destinés à l'industrie du montage
8706001300	5	A	2021	-- Chassis des véhicules automobiles du n° 87.03, équipés de leur moteur, destinés à l'industrie du montage
8706001400	5	A	2021	-- Chassis des véhicules automobiles du n° 87.04, équipés de leur moteur, destinés à l'industrie du montage
8706009000	10	A	2024	- Chassis des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05, équipés de leur moteur, autres que pour l'industrie du montage

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8707101000	5	A	2021	-- Carrosseries des véhicules automobiles du n° 87.03, y compris les cabines, destinés à l'industrie du montage
8707109000	10	A	2024	-- Carrosseries des véhicules automobiles du n° 87.03, y compris les cabines, autres que pour l'industrie du montage
8707901100	5	A	2021	--- Carrosseries des véhicules automobiles du n° 8701.20.10.00, y compris les cabines, destinés à l'industrie du montage
8707901200	5	A	2021	--- Carrosseries des véhicules automobiles du n° 87.02, y compris les cabines, destinés à l'industrie du montage
8707901300	5	A	2024	-- Carrosseries des véhicules automobiles du n° 87.04, y compris les cabines
8707909000	5	D	Exclus	-- Carrosseries des véhicules automobiles des n° 87.01, 87.02 et 87.05, y compris les cabines, autres que pour l'industrie du montage
8708100000	10	A	2024	- Pare-chocs et leurs parties des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05
8708210000	10	A	2024	-- Ceintures de sécurité des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05
8708290000	10	A	2024	-- Autres parties et accessoires des carrosseries (... cabines) des véhicules auto. des n°s 87.01 à 87.05, sauf les ceintures de sécurité
8708300000	10	A	2024	- Freins et servo-freins, et leurs parties, des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05
8708400000	10	C	2029	- Boîtes de vitesses et leurs parties, des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05
8708500000	10	C	2029	- Ponts avec différentiel, même avec d'aut. organes de transmission, et essieux porteurs, leurs parties, des véhicules des n°s 87.01 à 87.05
8708700000	10	A	2024	- Roues, leurs parties et accessoires, des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05
8708800000	10	C	2029	- Systèmes de suspension et leurs parties (y compris les amortisseurs de suspension), des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05
8708910000	10	C	2029	-- Radiateurs et leurs parties, des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05
8708920000	10	C	2029	-- Silencieux et tuyaux d'échappement, leurs parties, des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05
8708930000	10	A	2024	-- Embrayages et leurs parties, des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05
8708940000	10	C	2029	-- Volants, colonnes et boîtiers de direction, leurs parties, des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05
8708950000	10	C	2029	-- Coussins gonflables de sécurité avec système de gonflage (airbags), leurs parties, des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05
8708990000	10	C	2029	-- Autres parties et accessoires des véhicules automobiles des n° 87.01 à 87.05

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8709110000	10	A	2021	-- Chariots automobiles non munis d'un dispositif de levage... courtes distances, chariots-tracteurs... utilisés dans les gares, électriques
8709190000	10	A	2021	-- Chariots automobiles non munis d'un dispositif de levage...distances, chariots-tracteurs...utilisés dans les gares, autres qu'électriques
8709900000	5	A	2021	- Parties des chariots du n° 87.09
8710000000	20	A	2019	Chars et automobiles blindées de combat, armés ou non; leurs parties.
8711101000	5	A	2024	-- Motocycles (...) et cycles…avec ou sans side-cars, à moteur à piston alternatif, cylindrée n'excéd. pas 50cm³...pr l'industrie du montage
8711109000	20	C	2029	-- Motocycles (...) et cycles…avec ou sans side-cars, à moteur à piston alternatif, cylindrée n'excéd. pas 50cm³… aut. que pour l'industrie…
8711201000	5	C	2026	-- Motocycles (...) et cycles…avec ou sans side-cars, à moteur à piston alternatif, cylindrée excéd. 50cm³ mais pas 250cm³...pr l'industrie…
8711209100	20	C	2029	--- Motocycles (...) et cycles…side-cars, à moteur à piston alternatif, cylindrée excéd. 50cm³ mais pas 80cm³…aut. que pr l'industrie…
8711209900	20	C	2029	--- Motocycles (...) et cycles…side-cars, à moteur à piston alternatif, cylindrée excéd. 80cm³ mais pas 250cm³…aut. que pr l'industrie…
8711301000	5	C	2026	-- Motocycles (...) et cycles…avec ou sans side-cars, à moteur à piston alternatif, cylindrée excéd.250cm³ mais pas 500cm³...pr l'industrie…
8711309000	20	C	2029	-- Motocycles (...) et cycles…side-cars, à moteur à piston alternatif, cylindrée excéd. 250cm³ mais pas 500cm³…aut. que pour l'industrie…
8711401000	5	C	2026	-- Motocycles (...) et cycles…side-cars, à moteur à piston alternatif, cylindrée excédant 500cm³ mais pas 800cm³... pour l'industrie…
8711409000	20	C	2029	-- Motocycles (...) et cycles…side-cars, à moteur à piston alternatif, cylindrée excéd. 500cm³ mais pas 800cm³…aut. que pour l'industrie…
8711501000	5	C	2026	-- Motocycles (...) et cycles…avec ou sans side-cars, à moteur à piston alternatif, cylindrée excédant 800cm³...pour l'industrie du montage
8711509000	20	C	2029	-- Motocycles (...) et cycles…avec ou sans side-cars, à moteur à piston alternatif, cylindrée excédant 800cm³...pour l'industrie du montage
8711601000	5	A	2021	-- Motocycles (...) et cycles…avec ou sans side-cars, à moteur électrique pour la populsion, pour l'industrie du montage

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8711609000	20	C	2029	-- Motocycles (...) et cycles…avec ou sans side-cars, à moteur électrique pour la populsion, autres que pour l'industrie du montage
8711901000	5	A	2021	-- Autres motocycles et cycles équipés d'un moteur, avec ou sans side-cars, side-cars ...non montés importés pour l'industrie du montage
8711909000	20	C	2029	-- Autres motocycles et cycles équipés d'un moteur, avec ou sans side-cars, side-cars, autres que pour l''industrie du montage
8712001000	5	C	2029	- Bicyclettes et autres cycles (y compris les triporteurs), sans moteur...à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage
8712009000	20	C	2029	- Bicyclettes et autres cycles (y compris les triporteurs), sans moteur, autres que pour l'industrie du montage
8713100000	0	A	2019	- Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides sans mécanisme de propulsion
8713900000	0	A	2019	- Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides, avec moteur ou autre mécanisme de propulsion
8714101000	5	C	2026	-- Parties et accessoires des motocycles (y compris les cyclomoteurs) destinés à l'industrie du montage
8714109000	10	C	2029	-- Parties et accessoires des motocycles (y compris les cyclomoteurs) autres que pour l'industrie du montage
8714200000	0	A	2019	- Parties et accessoires de fauteuils roulants ou d'autres véhicules pour invalides
8714911000	5	A	2021	--- Cadres et fourches, et leurs parties, des autres véhicules du n° 87.11 et des véhicules du n° 87.12, destinés à l'industrie du montage
8714919000	10	A	2024	--- Cadres et fourches,et leurs parties, des autres véhicules du n°87.11 et des véhicules du n°87.12, autres que pour l'industrie du montage
8714921000	5	C	2026	--- Jantes et rayons, des autres véhicules du n° 87.11 et des véhicules du n° 87.12, destinés à l'industrie du montage
8714929000	10	C	2029	--- Jantes et rayons, des autres véhicules du n° 87.11 et des véhicules du n° 87.12, autres que destinés à l'industrie du montage
8714931000	5	C	2026	--- Moyeux (sauf ...) et pignons de roues libres, des autres véhicules du n° 87.11 et des véhicules du n° 87.12...l'industrie du montage
8714939000	10	C	2029	--- Moyeux (sauf...) et pignons de roues libres, des autres véhicules du n°87.11 et des véhicules du n°87.12, autres que pr l'industrie du…
8714941000	5	C	2026	--- Freins, y compris les moyeux à frein, et leurs parties, des autres véhicules du n°87.11 et des véhicules du n°87.12, pour l'industrie...

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8714949000	10	C	2029	--- Freins, y compris moyeux à frein, et leurs parties, des aut. véhicules du n°87.11 et des véhicules du n°87.12, aut. que pr l'industrie…
8714951000	5	C	2026	--- Selles, des autres véhicules du n° 87.11 et des véhicules du n° 87.12, destinés à l'industrie du montage
8714959000	10	C	2026	--- Selles, des autres véhicules du n° 87.11 et des véhicules du n° 87.12, autres que pour l'industrie du montage
8714961000	5	C	2026	--- Pédales et pédaliers, et leurs parties, des autres véhicules du n°87.11 et des véhicules du n°87.12, destinés à l'industrie du montage
8714969000	10	C	2029	--- Pédales et pédaliers, et leurs parties, des aut. véhicules du n°87.11 et des véhicules du n°87.12, autres que pr l'industrie du montage
8714991000	5	C	2026	--- Autres parties et accessoires, des autres véhicules du n° 87.11 et des véhicules du n° 87.12, destinés à l'industrie du montage
8714999000	10	C	2029	--- Autres parties et accessoires, des autres véhicules du n° 87.11 et des véhicules du n° 87.12, autres que pour l'industrie du montage
8715000000	20	C	2029	Landaus, poussettes et voitures similaires pour le transport des enfants, et leurs parties.
8716100000	10	C	2029	- Remorques et semi-remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane
8716200000	10	C	2029	- Remorques et semi-remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles
8716310000	10	C	2029	-- Citernes pour le transport de marchandises
8716391000	10	C	2029	--- Remorques et semi-remorques pour le transport des bois de grumes
8716392100	10	C	2029	---- Remorques et semi-remorques (…) à benne basculante capacité inférieure ou égale à 6 m³, d'un poids égal ou supérieur à 1600 kg
8716392200	10	C	2029	---- Remorques et semi-remorques (…) à benne basculante capacité inférieure ou égale à 6 m³, d'un poids inférieur à 1600 kg
8716392300	10	C	2026	---- Remorques et semi-remorques pour le transport de marchandises à benne basculante d'une capacité supérieure à 6 m³
8716399000	10	C	2029	--- Remorques et semi-remorques pour le transport de machandises autres qu'à benne basculante
8716400000	10	C	2026	- Autres remorques et semi-remorques, du n° 87.16
8716801000	10	C	2029	-- Véhicules non automobiles, à traction animale
8716802100	20	C	2029	--- Brouettes
8716802900	20	C	2029	--- Véhicules non automobiles, dirigés à la main, autres que les brouettes
8716809000	20	C	2029	-- Autres véhicules non automobiles du n° 87.16
8716901000	5	A	2024	-- Parties de remorques et semi-remorques, pour tous véhicules

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8716902000	5	A	2021	-- Parties de véhicules à traction animale
8716909000	10	A	2024	-- Parties des autres véhicules non automobiles, du n° 87.16
8801000000	5	A	2024	Ballons et dirigeables; planeurs, ailes volantes et autres véhicules aériens, non conçus pour la propulsion à moteur.
8802110000	5	A	2024	-- Hélicoptères d'un poids à vide n'excédant pas 2.000 kg
8802120000	5	A	2024	-- Hélicoptères d'un poids à vide excédant 2.000 kg
8802200000	5	A	2024	- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide n'excédant pas 2.000 kg
8802300000	5	A	2021	- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 2.000 kg mais n'excédant pas 15.000 kg
8802400000	5	A	2021	- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 15.000 kg
8802600000	5	A	2021	- Véhicules spatiaux (y compris les satellites) et leurs véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux
8803100000	5	A	2024	- Hélices et rotors, et leurs parties, des appareils des n°s 88.01 ou 88.02
8803200000	5	A	2021	- Trains d'atterrissage et leurs parties, des appareils des n°s 88.01 ou 88.02
8803300000	5	A	2024	- Autres parties d'avions ou d'hélicoptères
8803900000	5	A	2024	- Parties des appareils des n°s 88.01 ou 88.02, à l'exclusion des n°s 8803.10, 8803.20 et 8803.30
8804000000	5	A	2024	Parachutes (y compris les parachutes dirigeables et les parapentes) et rotochutes; leurs parties et accessoires.
8805100000	5	A	2021	- Appareils et dispositifs pour le lancement ou l'appontage de véhicules aériens et appareils et dispositifs similaires; leurs parties
8805210000	5	A	2021	-- Simulateurs de combat aérien et leurs parties
8805290000	5	A	2021	-- Appareils au sol d'entrainement au vol et leurs parties autres que les simulateurs de combats aériens et leurs parties
8901101100	5	A	2021	--- Bateaux pour la navig. intérieure à propulsion mécaniq. pr transport de personnes, d'une jauge brute inférieure ou égale à 500 tonneaux
8901101200	5	A	2021	--- Bateaux pour la navigation intérieure à propulsion mécanique pour le transport de personnes, d'une jauge brute supérieure à 500 tonneaux
8901109000	5	A	2021	-- Paquebots, autres bateaux de croisière et bateaux similaires principalement conçus pour le transport de personnes; transbordeurs
8901200000	5	A	2021	- Bateaux-citernes
8901300000	5	A	2021	- Bateaux frigorifiques autres que ceux du n° 8901.20
8901901100	5	A	2021	--- Bateaux pr la navig. intérieure à propulsion mécaniq. pr le transport de marchandise d'une jauge brute inférieure ou égale 500 tonneaux

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8901901200	5	A	2021	--- Bateaux pour la navigation intérieure à propulsion mécaniq pour le transport de marchandises d'une jauge brute supérieure à 500 tonneaux
8901909000	5	A	2024	-- Autres bateaux pour le transport de marchandises, autres bateaux conçus à la fois pour le transport de personnes et de marchandises
8902001000	5	A	2021	- Bateaux de pêche, navires-usines et aut. bateaux pr traitement...produits de la pêche,d'une jauge brute inférieure ou égale à 10tonneaux
8902002000	5	A	2021	- Bateaux de pêche, navires-usines et aut. bateaux pr traitement...produits de la pêche, jauge brute excèd.10 tonneaux mais pas 40 tonneaux
8902003100	5	A	2021	-- Bateaux de pêche, navires-usines et autres pr traitement...jauge brute excèd.40 tonneaux mais pas 300, avec équipement de congélation...
8902003900	5	A	2024	-- Bateaux de pêche, navires-usines et autres pr traitement...jauge brute excèd.40 tonneaux mais pas 300, sans équipement de congélation...
8902004100	5	A	2021	-- Bateaux de pêche, navires-usines et autres pour traitement…d'une jauge brute supérieure à 300 tonneaux avec équipement de congélation...
8902004900	5	A	2021	-- Bateaux de pêche, navires-usines et autres pour traitement…d'une jauge brute supérieure à 300 tonneaux sans équipement de congélation...
8903100000	20	C	2029	- Bateaux gonflables
8903910000	20	C	2029	-- Bateaux à voile, même avec moteur auxiliaire
8903920000	20	C	2029	-- Bateaux à moteur, autres qu'à moteur hors-bord
8903990000	20	C	2029	-- Autres bateaux, embarcations de plaisance ou de sport, bateaux à rames et canoës
8904000000	5	A	2024	Remorqueurs et bateaux-pousseurs.
8905100000	5	A	2024	- Bateaux-dragueurs
8905200000	5	A	2021	- Plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles
8905900000	5	A	2024	- Bateaux-phares, bateaux-pompes, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par ...; docks flottants
8906100000	10	A	2019	- Navires de guerre
8906900000	10	A	2024	- Autres bateaux y compris les bateaux de sauvetage autres qu'à rames
8907100000	5	A	2024	- Radeaux gonflables
8907900000	10	A	2021	- Autres engins flottants (radeaux, réservoirs, caissons, coffres d'amarrage, bouées et balises par ex.), autres que les radeaux gonflables
8908000000	5	A	2024	Bateaux et autres engins flottants à dépecer.

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
9001100000	5	A	2021	- Fibres optiques et faisceaux de fibres optiques; câbles de fibres optiques autres que ceux du n° 85.44
9001200000	10	A	2019	- Matières polarisantes en feuilles ou en plaques
9001300000	5	A	2024	- Verres de contact non montés, autres que ceux en verre non travaillé optiquement
9001401000	5	A	2024	-- Verres de lunetterie en verre, médicaux, non montés, autres que ceux en verre non travaillé optiquement
9001409000	10	A	2024	-- Verres de lunetterie en verre, non médicaux, non montés, autres que ceux en verre non travaillé optiquement
9001501000	5	A	2024	-- Verres de lunetterie autres qu'en verre, médicaux, non montés, autres que ceux en verre non travaillé optiquement
9001509000	10	A	2024	-- Verres de lunetterie autres qu'en verre, non médicaux, non montés, autres que ceux en verre non travaillé optiquement
9001900000	10	A	2019	- Autres lentilles, prismes, miroirs et aut. éléments d'optique en toutes mat., non montés, aut. que ceux en verre non travaillé optiquement
9002110000	20	A	2021	-- Objectifs en toutes matières, montés, pour appareil de prise de vue, projecteur ou appareil photo. ou cinématographiq. d'agrandissement…
9002190000	20	A	2021	-- Objectifs en toutes matières, montés, pour instruments ou appareils, autres que ceux en verre non travaillé optiquement et du n° 9002.11
9002200000	20	A	2021	- Filtres (élément d'optique) en toutes matières, montés, pour instruments ou appareils, autres que ceux en verre non travaillé optiquement
9002900000	20	A	2021	- Lentille, prisme,miroir et aut. élément d'optique en toute matière, monté pr instrument, aut. que ceux en verre non travaillé optiquement
9003110000	10	A	2019	-- Montures de lunettes ou d'articles similaires, en matières plastiques
9003190000	10	A	2019	-- Montures de lunettes ou d'articles similaires, autres qu'en matières plastiques
9003900000	5	A	2024	- Parties de montures de lunettes ou d'articles similaires
9004100000	10	A	2019	- Lunettes solaires
9004901000	5	A	2024	-- Lunettes correctrices
9004909000	10	A	2024	-- Lunettes et articles similaires autres que solaires et correctrices
9005100000	20	A	2021	- Jumelles
9005800000	20	A	2021	- Longue-vue, lunettes astronomiques, télescopes optiques, autres instruments d'astronomie à l'exclusion des appareils de radio astronomie
9005900000	10	A	2019	- Parties et accessoires des instruments du n° 90.05 (y compris les bâtis)

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
9006300000	20	A	2026	- Appareils photographiques pr photographie sous-marine ou aérienne, examen médical d'organes internes ou laboratoires de médecine légale...
9006400000	20	A	2026	- Appareils photographiques à développement et tirage instantanés
9006510000	20	A	2026	-- Appareils photographiques à visée à travers l'objectif, pour pellicules en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 35 mm
9006520000	20	A	2026	-- Appareils photographiques autres qu'à visée à travers l'objectif, pour pellicules en rouleaux d'une largeur inférieure à 35 mm
9006530000	20	A	2026	-- Appareils photographiques autres qu'à visée à travers l'objectif, pour pellicules en rouleaux d'une largeur de 35 mm
9006590000	20	A	2026	-- Autres appareils photographiques, du n° 90.06
9006610000	20	A	2026	-- Appareils à tube à décharge pour la production de la lumière-éclair (dits «flashes électroniques»)
9006690000	20	A	2026	-- Appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes (autres qu'appareils à tube à décharge), pour la production de la lumière-éclair
9006910000	10	A	2021	-- Parties et accessoires d'appareils photographiques
9006990000	10	A	2024	-- Parties et accessoires des autres appareils et dispositifs du n° 90.06
9007100000	20	A	2026	- Caméras cinématographiques, même incorporant des appareils d'enregistrement ou de reproduction du son
9007200000	20	A	2026	- Projecteurs cinématographiques, même incorporant des appareils d'enregistrement ou de reproduction du son
9007910000	10	A	2021	-- Parties et accessoires de caméras cinématographiques
9007920000	10	A	2024	-- Parties et accessoires de projecteurs cinématographiques
9008500000	20	A	2021	- Projecteurs d'images fixes et appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction
9008900000	10	A	2019	- Parties et accessoires de projecteurs d'images fixes et d'appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction
9010100000	20	A	2021	- Appareil et matériel pour le développ. automatique de pellicule photograph., film cinématograph. ou du papier photographique en rouleaux …
9010500000	20	A	2024	- Autres appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques; négatoscopes, NDCA dans le présent Chapitre
9010600000	20	A	2021	- Ecrans pour projections
9010900000	10	A	2019	- Parties et accessoires des appareils et matériels du n° 90.10
9011100000	5	A	2024	- Microscopes optiques stéréoscopiques

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
9011200000	5	A	2024	- Microscopes optiques pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection
9011800000	5	A	2024	- Autres microscopes optiques du n° 90.11
9011900000	5	A	2024	- Parties et accessoires des microscopes optiques du n° 90.11
9012100000	5	A	2024	- Microscopes autres qu'optiques; diffractographes
9012900000	5	A	2024	- Parties et accessoires des diffractographes et des microscopes autres qu'optiques
9013100000	20	A	2021	- Lunettes de visée pour armes; périscopes; lunettes pour machines, appareils ou instruments du présent Chapitre ou de la Section XVI
9013200000	5	A	2024	- Lasers, autres que les diodes laser
9013800000	10	A	2019	- Autres dispositifs, appareils et instruments d'optiques, du n° 90.13
9013900000	5	A	2024	- Parties et accessoires des dispositifs, appreils et intruments, du n° 90.13
9014100000	5	A	2024	- Boussoles, y compris les compas de navigation
9014200000	5	A	2024	- Instruments et appareils pour la navigation aérienne ou spatiale (autres que les boussoles)
9014800000	5	A	2024	- Autres instruments et appareils de navigation, du n° 90.14
9014900000	5	A	2024	- Parties et accessoires des instruments et appreils de navigation
9015100000	5	A	2024	- Télémètres
9015200000	5	A	2024	- Théodolites et tachéomètres
9015300000	5	A	2024	- Niveaux
9015400000	5	A	2024	- Instruments et appareils de photogrammétrie
9015800000	5	A	2024	- Autres instruments et appareils du n° 90.15
9015900000	5	A	2021	- Parties et accessoires des instruments et appareils du n° 90.15
9016000000	5	A	2024	Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, avec ou sans poids.
9017100000	5	A	2024	- Tables et machines à dessiner, même automatiques
9017200000	5	A	2024	- Autres instruments de dessin, de traçage ou de calcul (…), du n° 90.17
9017300000	5	A	2024	- Micromètres, pieds à coulisse, calibres et jauges
9017800000	5	A	2024	- Autres instruments de mesure de longueurs, pour emploi à la main, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre
9017900000	5	A	2024	- Parties et accessoires des instruments du n° 90.17
9018110000	5	A	2024	-- Electrocardiographes
9018120000	5	A	2024	-- Appareils de diagnostic par balayage ultrasonique (scanners)
9018130000	5	A	2024	-- Appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique
9018140000	5	A	2024	-- Appareils de scintigraphie

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
9018190000	5	A	2024	-- Autres appareils d'électrodiagnostic (y cpris les app. d'exploration fonctionnel. ou de surveillance de paramètre physiologiq) du n°90.18
9018200000	5	A	2024	- Appareils à rayons ultraviolets ou infrarouges
9018310000	5	A	2024	-- Seringues, avec ou sans aiguilles
9018320000	5	A	2024	-- Aiguilles tubulaires en métal et aiguilles à sutures
9018390000	5	A	2024	-- Autres aiguilles; cathéters, canules et instruments similaires
9018410000	5	A	2024	-- Tours dentaires, même combinés sur une base commune avec d'autres équipements dentaires
9018490000	5	A	2024	-- Instruments et appareils pour l'art dentaire autres que les tours dentaires
9018500000	5	A	2024	- Autres instruments et appareils d'ophtamologie
9018900000	5	A	2026	- Autres instruments et appareils du n° 90.18
9019101000	5	A	2024	-- « Jacuzzi » et appareils d'?hydromassage similaires
9019109000	5	A	2024	-- Appareils de mécanothérapie, appareils de psychotechnie et appareils de massage
9019200000	5	A	2024	- Appareil d'ozonothérapie, oxygénothérapie, aérosolthérapie, appareil respiratoire de réanimation et autre appareil de thérapie respiratoir
9020000000	5	A	2024	Autres appareil respiratoire et masque à gaz, à l'exclusion des masques de protection dépourvus de mécanisme et d'élément filtrant amovible.
9021100000	0	A	2019	- Articles et appareils d?'orthopédie (y compris les ceintures et bandages médico-chirurgicaux et les béquilles) ou pour fractures
9021210000	0	A	2019	-- Dents artificielles
9021290000	0	A	2019	-- Articles et appareils de prothèse dentaire autres que les dents artificielles
9021310000	0	A	2019	-- Prothèses articulaires
9021390000	0	A	2019	-- Autres articles et appareils de prothèse du n° 90.21
9021400000	0	A	2019	- Appareils pour faciliter l'audition aux sourds, à l'exclusion des parties et accessoires
9021500000	0	A	2019	- Stimulateurs cardiaques, à l'exclusion des parties et accessoires
9021900000	0	A	2019	- Autres appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, pr compenser une déficience ou une infirmité
9022120000	5	A	2024	-- Appareils de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information
9022130000	5	A	2024	-- Appareils à rayons X pour l'art dentaire
9022140000	5	A	2024	-- Appareils à rayons X pour usages médicaux, chirurgicaux ou vétérinaires
9022190000	5	A	2024	-- Appareils à rayons X, y cpris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie, pr usages aut. que ceux des n°s 9022.12 à 9022.14

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
9022210000	5	A	2024	-- Appareils utilisant des radiations alpha, beta ou gamma à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire
9022290000	5	A	2024	-- Appareils utilisant des radiations alpha, beta ou gamma, y cpris les app. de radiophotog. ou de radiothérapie aut. que ceux du n°9022.21
9022300000	5	A	2024	- Tubes à rayons X
9022900000	5	A	2024	- Autres dispositifs générateurs de rayons X, les générateurs de tension...ou de traitement; parties et accessoires des appareils du n°90.22
9023000000	5	A	2024	Instruments, appareils et modèles conçus pr la démonstration (dans l'enseignement ou les expositions...), non susceptibles d'autres emplois.
9024100000	5	A	2024	- Machines et appareils d'essais des métaux de dureté, de traction, de compression, d'élasticité ou d'aut. propriétés mécaniques des métaux
9024800000	5	A	2024	- Machines et appareils d'essais des propriétés mécaniques des matériaux autres que les métaux
9024900000	5	A	2024	- Parties et accessoires des machines et appareils d'essais des propriétés mécaniques des matériaux
9025110000	5	A	2024	-- Thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments à liquide, à lecture directe
9025190000	5	A	2024	-- Thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments autres qu'à liquide, à lecture directe
9025800000	5	A	2024	- Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants similaires, baromètres,hygromètres et psychromètres, enregistreurs ou non…
9025900000	5	A	2024	- Parties et accessoires des instruments du n° 90.25
9026100000	5	A	2024	- Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides, sauf ceux des n°s 90.14, 90.15, 90.28 ou 90.32
9026200000	5	A	2024	- Instruments et appareils pr la mesure ou le contrôle de la pression des liquides et des gaz, sauf ceux des n°s90.14, 90.15,90.28 ou 90.32
9026800000	5	A	2024	- Autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle des caractéristiques variables des liquides ou des gaz, du n° 90.26
9026900000	5	A	2024	- Parties et accessoires des instruments et appareils du n° 90.26
9027100000	5	A	2024	- Analyseurs de gaz ou de fumées
9027200000	5	A	2024	- Chromatographes et appareils d'électrophorèse
9027300000	5	A	2024	- Spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)
9027500000	5	A	2024	- Autres instruments et appareils utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
9027800000	5	A	2024	- Autres instruments et appareils du n° 90.27, à l'exclusion des microtomes
9027900000	5	A	2024	- Microtomes; parties et accessoires des instruments et appareils du n° 90.27
9028100000	10	A	2019	- Compteurs de gaz, y compris les compteurs pour leur étalonnage
9028200000	10	A	2021	- Compteurs de liquides, y compris les compteurs pour leur étalonnage
9028300000	10	A	2019	- Compteurs d'électricité, y compris les compteurs pour leur étalonnage
9028900000	5	A	2024	- Parties et accessoires de compteurs de gaz, de liquides ou d'électricité, y compris les compteurs pour leur étalonnage
9029100000	10	A	2019	- Compteurs de tours ou de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs similaires
9029200000	10	A	2019	- Indicateurs de vitesse et tachymètres autres que ceux du 90.14 ou 90.15; stroboscopes
9029900000	5	A	2024	- Parties et accessoires des articles du n° 90.29
9030100000	10	A	2019	- Instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes
9030200000	10	A	2024	- Oscilloscopes et oscillographes
9030310000	10	A	2019	-- Multimètres, sans dispositif enregistreur
9030320000	10	A	2019	-- Multimètres, avec dispositif enregistreur
9030330000	10	A	2024	-- Autres instruments et appareils pr la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité...sans dispositif enregistreur, sauf multimètre
9030390000	10	A	2019	-- Autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité…avec dispositif enregistreur, sauf multimètre
9030400000	10	A	2024	- Autres instruments et appareils spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication (hypsomètres, kerdomètres,... par exemple)
9030820000	10	A	2019	-- Autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur
9030840000	10	A	2019	-- Autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, avec dispositif enregistreur
9030890000	10	A	2024	-- Autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, du n° 90.30
9030900000	5	A	2024	- Parties et accessoires autres instruments et appareils du n° 90.30
9031100000	10	A	2024	- Machines à équilibrer les pièces mécaniques
9031200000	5	A	2024	- Bancs d'essai
9031410000	10	A	2019	-- Autres instruments et appareils optiques pour le contrôle des disques, des dispositifs à semi-conducteur, des masques ou des réticules …

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
9031490000	10	A	2019	-- Autres instruments et appareils optiques' l'exclusion de ceux du n° 90.31
9031800000	10	A	2026	- Autres instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, non dénommés ni compris ailleurs; projecteurs de profils
9031900000	5	A	2024	- Parties et accessoires des instruments, appareils et machines du n° 90.31
9032100000	10	A	2019	- Thermostats
9032200000	10	A	2019	- Manostats (pressostats)
9032810000	10	A	2021	-- Autres instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques, hydrauliques ou pneumatiques
9032890000	10	A	2026	-- Autres instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques, autres qu'hydrauliques ou pneumatiques
9032900000	5	A	2024	- Parties et accessoires des instruments et appareils du n° 90.32
9033000000	5	A	2021	Parties et accessoires non dénommés ni compris ailleurs dans le Chapitre 90, pour machines, appareils, instruments ou articles du Chap. 90.
9101110000	20	C	2029	-- Montres bracelets, fonctionnant électriquement...avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés…, à affichage mécanique seulement
9101190000	20	C	2029	-- Montres bracelets, fonctionnant électriquement…avec boîte en métaux précieux ou en plaqués…, autres qu'à affichage mécanique seulement
9101210000	20	C	2029	-- Montres bracelets, fonctionnant électriquement...avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés…, à remontage automatique
9101290000	20	C	2029	-- Montres bracelets, fonctionnant électriquement...avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés…, aut. qu'à remontage automatique
9101910000	20	C	2029	-- Montres de poches et montres similaires (y cpris les compteurs de temps...), avec boîte en métaux précieux…, fonctionnant électriquement
9101990000	20	C	2029	-- Montres de poches et montres similaires (y cpris les compteurs...), avec boîte en métaux précieux…, aut. que fonctionnant électriquement
9102110000	20	C	2029	-- Montres-bracelets, fonctionnant électriquement, même incorporant un compteur..., à affichage mécanique seulement, sauf celles du n°91.01
9102120000	20	C	2029	-- Montres-bracelets, fonctionnant électriquement, même incorporant un …, à affichage optoélectronique seulement, sauf celles du n° 91.01
9102190000	20	C	2029	-- Autres montres-bracelets, fonctionnant électriquement, même incorporant un compteur de temps, du n° 91.02

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
9102210000	20	C	2029	-- Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, à remontage automatique, sauf celles du n° 91.01
9102290000	20	C	2029	-- Autres montres-bracelets, ne fonctionnant pas électriquement, même incorporant…, autres qu'à remontage automatique et celles du n°91.01
9102910000	20	C	2029	-- Montres de poche et similaires, y compris les compteurs de temps des mêmes types fonctionnant électriquement, sauf celles du n° 91.01
9102990000	20	C	2029	-- Montres de poche et similaire, y cpris les compteurs de temps des mêmes types, ne fonctionnant pas électriquement, sauf celles du n°91.01
9103100000	20	C	2029	- Reveils et pendules, à mouvements de montre fonctionnant électriquement
9103900000	20	C	2029	- Reveils et pendules, à mouvements de montre ne fonctionnant pas électriquement
9104000000	20	C	2029	Montres de tableaux de bord et montres similaires, pour automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules.
9105110000	20	C	2029	-- Reveils à mouvement autre que de montre, fonctionnant électriquement
9105190000	20	C	2029	-- Reveils à mouvement autre que de montre, ne fonctionnant pas électriquement
9105210000	20	C	2029	-- Pendules et horloges, murales, à mouvement autre que de montre, fonctionnant électriquement
9105290000	20	C	2029	-- Pendules et horloges, murales, à mouvement autre que de montre, ne fonctionnant pas électriquement
9105910000	20	C	2029	-- Autres appareils d'horlogerie à mouvements autres que de montres, fonctionnant électriquement
9105990000	20	C	2029	-- Autres appareils d'horlogerie à mouvements autres que de montres ne fonctionnant pas électriquement
9106100000	20	C	2029	- Horloges de pointage; horodateurs et horocompteurs
9106900000	20	C	2029	- Autres appareils de contrôle du temps et compteur de temps à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone
9107000000	20	C	2029	Interrupteurs horaires et autres appareils pour déclencher un mécanisme à temps donné, munis d'un mvt. d'horlogerie ou d'un moteur synchrone
9108110000	20	C	2029	-- Mouvements de montres, complets et assemblés, fonctionnant électriquement, à affichage mécanique seulement ou avec un dispositif…mécaniq.
9108120000	20	C	2029	-- Mouvements de montres, complets et assemblés fonctionnant électriquement, à affichage optoélectronique seulement
9108190000	20	C	2029	-- Autres mouvements de montres, complets et assemblés, fonctionnant électriquement
9108200000	20	C	2029	- Mouvements de montres, complets et assemblés, à remontage automatique

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
9108900000	20	C	2029	- Autres mouvements de montres, complets et assemblés, ne fonctionnant pas électriquement, autres qu'à remontage automatique
9109100000	20	C	2029	- Mouvements d'horlogerie, complets et assemblés, autres que de montres, fonctionnant électriquement
9109900000	20	C	2029	- Mouvements d'horlogerie, complets et assemblés, autres que de montres, ne fonctionnant pas électriquement
9110110000	20	C	2029	-- Mouvements de montres complets, non assemblés ou partiellement assemblés (chablons)
9110120000	20	C	2029	-- Mouvements de montres incomplets, assemblés
9110190000	10	C	2026	-- Ebauches de mouvements de montres
9110900000	20	C	2029	- Mouvements d'horlogerie complets ou non, assemblés ou non, partiellement assemblés (chablons), autres que de montres; leurs ébauches
9111100000	20	C	2029	- Boîtes de montres en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux
9111200000	20	C	2029	- Boîtes de montres en métaux communs, même dorés ou argentés
9111800000	20	C	2029	- Boîtes de montres, du n° 91.02, autres qu'en métaux
9111900000	10	C	2026	- Parties des boîtes de montres des n°s 91.01 ou 91.02
9112200000	20	C	2029	- Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie
9112900000	10	C	2026	- Parties de cages et cabinets d'appareils d'horlogerie
9113100000	20	C	2029	- Bracelets de montres et leurs parties en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux
9113200000	20	C	2029	- Bracelets de montres et leurs parties en métaux communs, même dorés ou argentés
9113900000	20	C	2029	- Bracelets de montres et leurs parties, autres qu'en métaux
9114100000	20	C	2029	- Ressorts, y compris les spiraux
9114300000	20	C	2029	- Cadrans d'horlogerie
9114400000	20	C	2029	- Platines et ponts d'horlogerie
9114900000	20	C	2029	- Autres fournitures d'horlogerie, à l'exclusion des ressorts, spiraux, cadrans, platines et ponts
9201100000	10	A	2024	- Pianos droits, même automatiques
9201200000	10	A	2021	- Pianos à queue, même automatiques
9201900000	10	A	2024	- Autres pianos même automatiques; clavecins et autres instruments à corde à clavier
9202100000	10	A	2024	- Instruments de musique à cordes frottées à l'aide d'un archet
9202900000	10	A	2024	- Autres instruments de musique à cordes du n° 92.02
9205100000	10	A	2024	- Instruments de musique à vent dits «cuivres», autres que les orchestrions et les orgues de Barbarie
9205900000	10	A	2024	- Instruments de musique à vent (à l'exclusion des instruments dits «cuivres»), autres que les orchestrions et les orgues de Barbarie

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
9206000000	10	A	2024	Instruments de musique à percussion (tambours, caisses, xylophones, cymbales, castagnettes, maracas, par exemple).
9207100000	10	A	2024	- Instruments de musique à clavier dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques, autres que les accordéons
9207900000	10	A	2024	- Instruments de musique (y compris les accordéons) dont le son est produit ou amplifié par des moyens électriques, sauf ceux à clavier
9208100000	10	A	2024	- Boîtes à musique
9208900000	10	A	2024	- Orchestrions, orgues de Barbarie … Chapitre; appeaux de tous types; siflets, cornes d'appel et autres instruments d'appel … bouche
9209300000	10	A	2024	- Cordes harmoniques d'instruments de musique
9209910000	10	A	2024	-- Parties et accessoires de pianos
9209920000	10	A	2024	-- Parties et accessoires des instruments de musique du n° 92.02
9209940000	10	A	2024	-- Parties et accessoires des instruments de musique du n° 92.07
9209990000	10	A	2021	-- Autres parties et accessoires d'instruments de musique; métronomes et diapasons de tous types
9301100000	20	C	2029	- Pièces d'artillerie (canons, obusiers et mortiers, par exemple)
9301200000	20	C	2029	- Tubes lance-missiles; lance-flammes; lance-grenades; lance-torpilles et lanceurs similaires
9301901100	20	C	2029	--- Fusils et carabines comportant au moins un canon lisse, entièrement automatiques
9301901200	20	C	2029	--- Fusils et carabines à culasse
9301901300	20	C	2029	--- Fusils et carabines semi-automatiques
9301901900	20	C	2029	--- Autres fusils et carabines
9301902000	20	C	2029	-- Mitrailleuses
9301903100	20	C	2029	--- Pistolets mitrailleurs (mitraillettes) entièrement automatiques
9301903900	20	C	2029	--- Pistolets mitrailleurs (mitraillettes) autres qu'entièrement automatiques
9301909000	20	C	2029	-- Autres armes de guerre, du n° 90.01
9302001000	20	C	2029	- Revolvers autres que ceux des n°s 93.03 ou 93.04
9302002100	20	C	2029	-- Pistolets, à canon simple, semi-automatiques, autres que ceux des n°s 93.03 ou 93.04
9302002900	20	C	2029	-- Pistolets, à canon simple (à l'exclusion des semi-automatiques), autres que ceux des n°s 93.03 ou 93.04
9302003000	20	C	2029	- Pistolets, à plusieurs canons, autres que ceux des n°s 93.03 ou 93.04
9303100000	20	C	2029	- Armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon
9303201100	20	C	2029	--- Fusils et carabines de chasse ou de tirs sportifs, à canon lisse, simple, à pompe

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
9303201200	20	C	2029	--- Fusils et carabines de chasse ou de tirs sportifs, à canon lisse, simple, semi-automatiques
9303201900	20	C	2029	--- Autres fusils et carabines de chasse ou de tirs sportifs, à canon lisse, simple, autres qu'à pompe ou semi-automatiques
9303202000	20	C	2029	-- Fusils et carabines, à plusieurs canons comportant au moins un canon lisse, y compris les fusils-combinés
9303301000	20	C	2029	-- Fusils et carabines de chasse ou de tirs sportifs ne comportant pas de canon lisse, à culasse à un coup
9303302000	20	C	2029	-- Fusils et carabines de chasse ou de tirs sportifs ne comportant pas de canon lisse, semi-automatiques
9303309000	20	C	2029	-- Autres fusils et carabines de chasse ou de tirs sportifs ne comportant pas de canon lisse, aut. qu'à culasse à un coup ou semi-automatiq.
9303900000	20	C	2029	- Autres armes à feu et engins similaires utilisant la déflagration de la poudre, du n° 93.03
9304000000	20	C	2029	Autres armes (fusils, carabines et pistolets à ressort, à air comprimé ou à gaz, matraques, par exemple), à l'exclusion de celles du n°93.07
9305101000	10	C	2026	-- Mécanismes de mise à feu de révolvers ou pistolets
9305102000	10	C	2026	-- Carcasses de révolvers ou pistolets
9305103000	10	C	2026	-- Canons de révolvers ou pistolets
9305104000	10	C	2029	-- Pistons, crochets de verrouillage et amortisseurs à gaz, de révolvers ou pistolets
9305105000	10	C	2026	-- Chargeurs et leurs parties, de révolvers ou pistolets
9305106000	10	C	2026	-- Silencieux (dispositifs amortisseurs du bruit de la détonation) et leurs parties, de révolvers ou pistolets
9305107000	10	C	2026	-- Crosses, plaquettes de crosse et plaques de couche, de révolvers ou pistolets
9305108000	10	C	2026	-- Coulisses (pour les pistolets) et barillets (pour les révolvers)
9305109000	10	C	2026	-- Autres parties et accessoires de révolvers ou pistolets
9305201000	10	C	2026	-- Mécanismes de mise à feu, de fusils ou carabines du n° 93.03
9305202000	10	C	2026	-- Carcasses de fusils ou carabines du n° 93.03
9305203000	10	C	2026	-- Canons rayés de fusils ou carabines du n° 93.03
9305204000	10	C	2026	-- Pistons, tenons de verrouillage et amortisseurs à gaz, de fusils ou carabines du n° 93.03
9305205000	10	C	2026	-- Chargeurs et leurs parties, de fusils ou carabines du n° 93.03
9305206000	10	C	2026	-- Silencieux (Dispositifs amortisseurs du bruit de la détonation) et leur partie, de fusils ou carabines du n° 93.03
9305207000	10	C	2026	-- Dispositifs anti-lueur et leurs parties, de fusils ou carabines du n° 93.03
9305208000	10	C	2026	-- Culasses, verrous (platines) et boîtes de culasse, de fusils ou carabines du n° 93.03
9305209000	10	C	2026	-- Autres parties et accessoires de fusils ou carabines du n° 93.03

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
9305911100	10	C	2026	---- Mécanismes de mise à feu de mitrailleuses, de pistolets-mitrailleurs (mitraillettes), de fusils ou de carabines, du n° 93.01
9305911200	10	C	2026	---- Carcasses de mitrailleuses, de pistolets-mitrailleurs (mitraillettes), de fusils ou de carabines, du n° 93.01
9305911300	10	C	2026	---- Canons de mitrailleuses, de pistolets-mitrailleurs (mitraillettes), de fusils ou de carabines, du n° 93.01
9305911400	10	C	2026	---- Piston, tenons de verrouillage et amortisseurs à gaz, de mitrailleuses, pistolets-mitrailleurs (...), fusils ou carabines, du n° 93.01
9305911500	10	C	2026	---- Chargeurs et leurs parties, de mitrailleuses, de pistolets-mitrailleurs (mitraillettes), de fusils ou de carabines, du n° 93.01
9305911600	10	C	2026	---- Silencieux (...) et leurs parties de mitrailleuses, de pistolets-mitrailleurs (mitraillettes), de fusils ou de carabines, du n° 93.01
9305911700	10	C	2026	---- Dispositifs anti-lueur et leurs parties, de mitrailleuses, pistolets-mitrailleurs (mitraillettes), fusils ou carabines, du n° 93.01
9305911800	10	C	2026	---- Culasses, verrous (platines) et boîtes de culasse, de mitrailleuses, pistolets-mitrailleurs (...), fusils ou carabines, du n° 93.01
9305911900	10	C	2029	---- Autres parties et accessoires de mitrailleuses, pistolets mitrailleurs (mitraillettes), de fusils ou de carabines, du n° 93.01
9305919000	10	C	2026	--- Parties et accessoires des autres armes de guerre, du n° 93.01
9305990000	10	C	2029	-- Autres parties et accessoires des articles du n° 93.03; parties et accessoires des articles du n° 93.04
9306210000	20	C	2029	-- Cartouches pour fusils ou carabines à canon lisse
9306291000	10	C	2026	--- Parties de cartouche pour fusils ou carabines à canon lisse
9306299000	20	C	2029	--- Plombs pour carabines à air comprimé
9306301000	20	C	2029	-- Cartouches autres que pour fusils ou carabines à canon lisse
9306309000	10	C	2026	-- Parties de cartouches autres que pour fusils ou carabines à canon lisse
9306900000	20	C	2029	- Bombes, grenades, torpilles, mines, missiles et autres munitions, projectiles, et leurs parties
9307000000	20	C	2029	Sabres, épées, baïonnettes, lances et autres armes blanches, leurs parties et leurs fourreaux.
9401100000	20	B	2026	- Sièges (à l'exclusion de ceux du n° 94.02), même transformables en lits, des types utilisés pour véhicules aériens
9401200000	20	B	2029	- Sièges (à l'exclusion de ceux du n° 94.02), même transformables en lits, des types utilisés pour véhicules automobiles
9401300000	20	B	2029	- Sièges (à l'exclusion de ceux du n° 94.02), même transformables en lits, pivotants, ajustables en hauteur

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
9401400000	20	B	2029	- Sièges (à l'exclusion de ceux du n° 94.02), autres que le matériel de camping ou de jardin, transformables en lits
9401520000	20	B	2029	-- Sièges en bambou
9401530000	20	B	2029	-- Sièges en rotin
9401590000	20	B	2029	-- Sièges (à l'exclusion de ceux du n° 94.02), même transformables en lits, en osier ou en matières similaires (sauf en bambou ou en rotin)
9401610000	20	B	2029	-- Sièges (à l'exclusion de ceux du n° 94.02), même transformables en lits, avec bâtis en bois, rembourrés
9401690000	20	B	2029	-- Sièges (à l'exclusion de ceux du n° 94.02), même transformables en lits, avec bâtis en bois, autres que rembourrés
9401710000	20	B	2029	-- Sièges (à l'exclusion de ceux du n° 94.02), même transformables en lits, avec bâtis en métal, rembourrés
9401790000	20	B	2029	-- Sièges (à l'exclusion de ceux du n° 94.02), même transformables en lits, avec bâtis en métal, autres que rembourrés
9401800000	20	B	2029	- Autres sièges (à l'exclusion de ceux du n° 94.02), même transformables en lits, du n° 94.01
9401901000	10	B	2026	-- Parties de sièges (à l'exclusion de ceux du n° 94.02), rembourrées, du n° 94.01
9401909000	10	B	2026	-- Parties de sièges (à l'exclusion de ceux du n° 94.02), non rembourrées, du n° 94.01
9402101000	5	A	2024	-- Fauteuils de dentistes et leurs parties
9402109000	20	A	2026	-- Fauteuils pour salon de coiffure et fauteuils similaires, avec dispositif à la fois d'orientation et d'élévation et leurs parties
9402900000	5	B	2026	- Mobilier pour la médecine, chirurgie, l'art dentaire (sauf fauteuils de dentistes et leurs parties) ou l'art vétérinaire, et leurs parties
9403100000	20	B	2029	- Meubles en métal des types utilisés dans les bureaux
9403200000	20	B	2029	- Meubles en métal autres que des types utilisés dans les bureaux
9403300000	20	B	2029	- Meubles en bois des types utilisés dans les bureaux
9403400000	20	B	2029	- Meubles en bois des types utilisés dans les cuisines
9403500000	20	B	2029	- Meubles en bois des types utilisés dans les chambres à coucher
9403600000	20	B	2029	- Autres meubles en bois, du n° 94.03
9403701000	20	B	2029	-- Trotte-bébé en matières plastiques
9403709000	20	B	2029	-- Meubles en matières plastiques autres que trotte-bébé
9403820000	20	B	2029	-- Meubles en bambou
9403830000	20	B	2029	-- Meubles en rotin

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
9403890000	20	B	2029	-- Meubles en autres matières y compris l'osier et matières similaires, autres que bambou ou rotin, du n° 94.03
9403900000	10	B	2026	- Parties des meubles du n° 94.03
9404100000	20	B	2029	- Sommiers
9404210000	20	B	2029	-- Matelas en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non
9404290000	20	B	2029	-- Matelas autres qu'en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non
9404300000	20	B	2029	- Sacs de couchage
9404900000	20	B	2029	- Autres articles de literie et similaires comportant des ressorts ou bien rembourrés, garnis intérieurement de toutes matières, du n° 94.04
9405100000	20	B	2029	- Lustres et aut. appareils d'éclairage électriq. à suspendre (…) à l'exclusion de ceux utilisés pr l'éclairage des espaces ou voies publiq.
9405200000	20	B	2029	- Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques
9405300000	20	B	2029	- Guirlandes électriques des types utilisés pour les arbres de Noël
9405400000	20	B	2029	- Autres appareils d'éclairage électriques (y compris les projecteurs), du n° 94.05
9405501000	20	B	2026	-- Lampes-tempêtes
9405502000	20	B	2026	-- Lanternes à pression de pétrole
9405509000	20	B	2029	-- Autres appareils d'éclairage non électriques, du n° 94.05
9405600000	20	B	2029	- Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et similaires, possédant une source d'éclairage fixée à demeure
9405910000	10	B	2026	-- Parties d'appareils d'éclairage en verre
9405920000	10	B	2026	-- Parties d'appareils d'éclairage en matières plastiques
9405990000	10	B	2026	-- Parties des appareils d'éclairage du n° 94.05, non dénommées ni comprises ailleurs
9406100000	20	B	2029	- Constructions préfabriquées en bois
9406900000	20	B	2029	- Constructions préfabriquées, autres qu'en bois
9503000000	20	C	2029	Tricycles, trottinettes, autos à pédales...similaires; landaus et poussettes pour poupées; poupées; aut. jouets; modèles réduits...; puzzles
9504200000	20	C	2029	- Billards de tout genre et leurs accessoires
9504300000	20	C	2029	- Autres jeux fonctionnant par introduction d'une pièce de monnaie...tout aut. moyen de paiement, sauf jeux de quilles automatiq. (bowlings)
9504400000	20	C	2029	- Cartes à jouer
9504500000	20	C	2029	- Consoles et machines de jeux vidéo, autres que celles du n° 9504.30

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
9504900000	20	C	2029	- Articles pr jeux de société, jeux à moteur ou à mouvement, tables spéciales pr jeux de casino et les jeux de quilles automatiq.(bowlings)
9505100000	20	C	2029	- Articles pour fêtes de Noël
9505900000	20	C	2029	- Articles pour fêtes (autres que Noël), carnaval ou autres divertissements y compris les articles de magie et articles-surprises
9506110000	20	C	2029	-- Skis de neige
9506120000	20	C	2029	-- Fixations pour skis de neige
9506190000	20	C	2029	-- Matériel pour la pratique du skis de neige à l'exclusion des skis et fixations pour skis
9506210000	20	C	2029	-- Planches à voile pour la pratique des sports nautiques
9506290000	20	C	2029	-- Skis nautiques, aquaplanes et autre matériel pour la pratique des sports nautiques à l'exclusion des planches à voile
9506310000	20	C	2029	-- Clubs complets pour le golf
9506320000	20	C	2029	-- Balles pour le golf
9506390000	20	C	2029	-- Matériel pour le golf à l'exclusion des clubs complets et des balles
9506400000	20	C	2029	- Articles et matériel pour le tennis de table
9506510000	20	C	2029	-- Raquettes de tennis, même non cordées
9506590000	20	C	2029	-- Raquettes de badminton ou similaires (autres que de tennis), même non cordées
9506610000	20	C	2029	-- Balles de tennis autres que de tennis de table
9506620000	20	C	2029	-- Ballons et balles gonflables autres que les balles de golf ou de tennis de table
9506690000	20	C	2029	-- Ballons et balles (autres que gonflables) à l'exclusion des balles de tennis et de golf
9506700000	20	C	2029	- Patins à glace et patins à roulettes, y compris les chaussures auxquelles sont fixés des patins
9506910000	20	C	2029	-- Articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique ou l'athlétisme
9506990000	20	C	2029	-- Autres articles pour les autres sports, les jeux de plein air, NDCA dans le présent Chapitre; piscines et pataugeoires
9507100000	5	C	2026	- Cannes à pêche
9507200000	5	C	2026	- Hameçons, même montés sur avançons, pour la pêche à la ligne
9507300000	5	C	2026	- Moulinets pour la pêche
9507900000	5	C	2026	- Autre article pr la pêche à la ligne; épuisette pr tout usage; leurres (aut. que ceux des n°92.08 ou 97.05) et article de chasse similaire
9508100000	20	C	2029	- Cirques ambulants et ménageries ambulantes
9508900000	20	C	2029	- Manèges, balançoires, stands de tir et autres attractions foraines; théatres ambulants

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
9601100000	20	C	2029	- Ivoire travaillé et ouvrages en ivoire
9601900000	20	C	2029	- Os, écaille de tortue, corne, bois d'animaux, corail, nacre, autres matières animales à tailler, travaillés et ouvrages en ces matières…
9602000000	20	C	2029	Matière végétale ou minérale à tailler, travaillée et ouvrage; ouvrages moulés ou taillés...NDCA; gélatine non durcie travaillée, aut. que …
9603100000	20	C	2029	- Balais et balayettes consistant en brindilles ou autres matières végétales en bottes liées, emmanchés ou non
9603210000	20	C	2029	-- Brosses à dents, y compris les brosses à dentiers
9603290000	20	C	2029	-- Brosses et pinceaux à barbe, à cheveux, à cils, à ongles, autres brosses pour la toilette des personnes y compris les parties d'appareils
9603301000	20	C	2029	-- Pinceaux et brosses pour artitstes et pinceaux à écrire
9603309000	20	C	2029	-- Autres pinceaux pour l'application des produits cosmétiques, du n° 96.03
9603400000	20	C	2029	- Brosses et pinceaux à peindre, à badigeonner, à vernir ou similaires (autres que les pinceaux du n°9603.30); tampons et rouleaux à peindre
9603500000	20	C	2029	- Autres brosses constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules
9603900000	20	C	2029	- Balais mécaniq. pr emploi à la main, aut. qu'à moteur, plumeaux; têtes préparées pr art. de brosserie; raclette en caoutchouc ou analogue
9604000000	20	C	2029	Tamis et cribles, à main.
9605000000	20	C	2029	Assortiments de voyage pour la toilette des personnes, la couture ou le nettoyage des chaussures ou des vêtements.
9606100000	20	C	2029	- Boutons-pression et leurs parties
9606210000	20	C	2029	-- Boutons en matières plastiques, non recouverts de matières textiles
9606220000	20	C	2029	-- Boutons en métaux communs, non recouverts de matières textiles
9606290000	20	C	2029	-- Autres boutons, du n° 96.06
9606300000	20	C	2029	- Formes pour boutons et autres parties de boutons; ébauches de boutons
9607110000	20	C	2029	-- Fermettures à glissière avec agrafes en métaux communs
9607190000	20	C	2029	-- Fermettures à glissière autres qu'avec agrafes en métaux communs
9607200000	10	C	2026	- Parties de fermettures à glissière
9608100000	20	D	Exclus	- Stylos et crayons à bille
9608200000	20	C	2029	- Stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses
9608300000	20	C	2029	- Stylos à plume et autres stylos

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
9608400000	20	C	2029	- Porte-mine
9608500000	20	C	2029	- Assortiments d'articles relevant d'au moins deux des sous-positions des n°s 9608.10 à 9608.40
9608600000	20	C	2029	- Cartouches de rechange pour stylos ou crayons à bille, associées à leur pointe
9608910000	10	C	2029	-- Plumes à écrire et becs pour plumes
9608991000	5	A	2024	--- Têtes à bille
9608999000	20	A	2026	--- Stylets pour duplicateurs, porte-plume, porte-crayon et articles similaires; parties des articles du n° 96.08
9609100000	20	B	2029	- Crayons (autres que les crayons du n° 96.08), à gaine
9609200000	20	B	2029	- Mines pour crayons ou porte-mine
9609900000	20	B	2029	- Crayons (autres que les crayons du n° 96.08 et ceux à gaine), pastels, fusains, craies à écrire ou à dessiner et craies de tailleur
9610000000	20	A	2024	Ardoises et tableaux pour l'écriture ou le dessin, même encadrés.
9611000000	20	C	2029	Dateurs, cachets, numéroteurs, timbres et articles similaires (...), à main; composteurs et imprimeries comportant des composteurs, à main
9612100000	20	A	2021	- Rubans encreurs pour machines à écrire et similaires, encrés ou autrement préparés en vue de laisser des empreintes, même ...en cartouches
9612200000	20	A	2021	- Tampons encreurs, même imprégnés, avec ou sans boîte
9613100000	20	C	2029	- Briquets de poche, à gaz, non rechargeables
9613200000	20	C	2029	- Briquets de poche, à gaz, rechargeables
9613800000	20	C	2029	- Briquets (autres que de poche, à gaz) et allumeurs (à l'exclusion des allumeurs du n° 36.03), même mécaniques ou électriques
9613900000	20	C	2029	- Parties de briquets et allumeurs, du n° 96.13
9614000000	20	C	2029	Pipes (y compris les têtes de pipes), fume-cigare et fume-cigarette, et leurs parties.
9615110000	20	C	2029	-- Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barettes et articles similaires en caoutchouc durci ou en matières plastiques
9615190000	20	C	2029	-- Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barettes et articles similaires autres qu'en caoutchouc durci ou en matières plastiques
9615900000	20	C	2029	- Epingle à cheveux, pince-guiche, ondulateur, bigoudis et articles similaires pour la coiffure autres que ceux du n° 85.16 et leurs parties
9616100000	20	A	2026	- Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures
9616200000	20	A	2021	- Houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette

L'OFFRE D'ACCES AU MARCHE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2019-2029 DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE ROYAUME-UNI

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
9617000000	20	A	2021	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiq. montés, dont isolation assurée par le vide, et leurs parties (sauf ampoules en verre)
9618000000	20	C	2029	Mannequins et articles similaires; automates et scènes animées pour étalages.
9619001000	20	C	2029	- Serviettes et tampons hygiéniques, y compris les articles similaires, en toutes matières
9619002100	20	C	2029	-- Couches et langes pour bébés, en toutes matières
9619002200	20	C	2029	-- Couches pour adultes, en toutes matières
9619002900	20	C	2029	-- Autres couches et langes du n° 96.19
9620000000	20	C	2029	Monopodes, les bipieds, les trépieds et articles similaires
9701100000	20	A	2026	- Tableaux, peintures et dessins, faits entièrement à la main, sauf les dessins du n°49.06 et les articles manufacturés décorés à la main
9701900000	20	A	2026	- Collages et tableautins similaires
9702000000	20	A	2026	Gravures, estampes et lithographies originales.
9703000000	20	A	2026	Productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture, en toutes matières.
9704000000	20	A	2026	Timbres-poste ou fiscaux, marques postales, enveloppes premier jour, entiers postaux et...oblitérés ou non, aut. que les articles du n°49.07
9705000000	20	A	2026	Collections et spécimens pour collections de zoologie, botanique...ou présentant un intérêt historique, archéologique, ...ou numismatique
9706000000	20	A	2021	Objets d'antiquité ayant plus de 100 ans d'âge